

IDAD AUTÓNOMA DE NUEV
CIÓN GENERAL DE BIBLIOTE



ONNIM
ERAD
EG1
E5
1767
v.3
c.l





1080046756

6-1 8-20



UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



Le Livre B



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA

DIRECCIÓN GENERAL

ESSAI
SUR CETTE QUESTION:
QUAND ET COMMENT
L'AMÉRIQUE
A-T-ELLE ÉTÉ PEUPLÉE
D'HOMMES ET D'ANIMAUX?

P A R E. B. GÉ.
TOME TROISIÈME.



Capilla Alfonso
Biblioteca Universitaria

A AMSTERDAM

Chez **MARC MICHEL REY,**

MDCCLXXII

54863

ADQUISICIÓN AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
17370

EG1
ES
1767
U. 3



BIBLIOTECA PUBLICA
ESTADO DE NUEVO LEON

Suite de la seconde Partie.

TOME III.

Preuves de la non-universalité du Déluge, tirées de la Chronologie & de l'Histoire des anciens peuples.

LIVRE CINQUIEME.

Examen de la Chronologie de Texte Hébreu, du Code Samaritain & de la Version Grecque.

CHAPITRE I. Histoire des Samaritains & ses trois périodes. Page 1

II. De la langue & des caractères des Samaritains. 57

III. Erreurs & corruption du Code Samaritain. 59

IV. Chronologie des Samaritains. 70

V. De la Version des LXX. Histoire des Grecs Héliénistes. 75

VI. Histoire de la Version des LXX. & de la Bible d'Arville. 83

VII. Additions fabuleuses faites au récit d'Arville. 109

VIII. Auteur de la Version des LXX. 117

IX. Opinions diverses des Juifs sur la Version des LXX. 123

X. Citations de Jésus-Christ & de ses Apôtres prises des LXX. 124

XI. Opinion des Pères de l'Eglise sur les LXX. 130

XII. Jugement que l'Eglise primitive a porté de la Version des LXX. 147

XIII. Fautes & erreurs grossières & importantes qui se trouvent dans les LXX. & qui ont été tirées du Code Samaritain. 161

XIV. Observations sur Côtan qui se trouve dans les LXX. & dans nos Exemplaires de St. Luc. 163

XV. Reflexions sur la Chronologie du Code Samaritain & des LXX. 175

XVI. Récapitulation. 204

LIVRE SIXIEME.

Examen du Texte Hébreu; préférence que mérite sa Chronologie.

CHAPITRE I. Histoire des Juifs Hébreux. Pag 207

II. Le Texte original est dans la langue Hébraïque ancienne qui n'a point souffert dans la suite de changement essentiel.

III. S. Mathieu a écrit son Evangile en Hébreu.

IV. De la langue Grecque.

V. Des caractères Hébreux; leur origine & leur antiquité.

VI. Les Juifs n'ont point voulu corrompre le Texte Hébreu.

VII. Preuves du soin que les Juifs ont toujours eu du Texte Hébreu.

VIII. Des Paraphrases Chaldaïques.

IX. Les Juifs ne pouvoient corrompre le Texte Hébreu quand ils l'auroient voulu.

X. Le Rabbin Akiba n'a pu corrompre le Texte Hébreu.

XI. Le Texte Hébreu n'a par conséquent été falsifié par le Synode tenu au Grand-Caire ni par les Massorètes.

XII. Des variantes du Code Hébreu.

XIII. Tradition fausement attribuée aux Juifs.

XIV. Tradition des Juifs & des disciples d'Elte sur la venue du Messie & sur la sortie du monde.

Addition au sixieme Livre.

CRITIQUE.

Des nouveaux éclaircissements sur l'origine & le Pentateuque des Samaritains.

ESSAI

ESSAI

SUR CETTE QUESTION:

QUANT ET COMMENT

L'AMERIQUE

A-T-ELLE ÉTÉ PEUPLÉE

D'HOMMES ET D'ANIMAUX?

Suite de la seconde Partie.

Preuves de la non-universalité du Déluge, tirées de la Chronologie & de l'Histoire des anciens peuples.

LIVRE CINQUIEME.

Examen de la Chronologie du Texte Hébreu, du Code Samaritain & de la Version Grecque.

CHAPITRE I.

Histoire des Samaritains & ses trois périodes.

NOUS tirons de nouvelles preuves en faveur de la non-universalité du déluge, de l'histoire ancienne & des principes.
Tome III. A

LIVRE SIXIEME.

Examen du Texte Hébreu; préférence que mérite sa Chronologie.

CHAPITRE I. Histoire des Juifs Hébreux. Pag 207

II. Le Texte original est dans la langue Hébraïque ancienne qui n'a point souffert dans la suite de changement essentiel. 215

III. S. Mathieu a écrit son Evangile en Hébreu. 227

IV. De la langue Grecque. 243

V. Des caractères Hébreux; leur origine & leur antiquité. 245

VI. Les Juifs n'ont point voulu corrompre le Texte Hébreu. 276

VII. Preuves du soin que les Juifs ont toujours eu du Texte Hébreu. 280

VIII. Des Paraphrases Chaldaïques. 287

IX. Les Juifs ne pouvoient corrompre le Texte Hébreu quand ils l'auroient voulu. 295

X. Le Rabbin Akiba n'a pu corrompre le Texte Hébreu. 305

XI. Le Texte Hébreu n'a par été faussé par le Synode tenu au Grand-Caire ni par les Massorètes. 315

XII. Des variantes du Code Hébreu. 321

XIII. Tradition fausement attribuée aux Juifs. 324

XIV. Tradition des Juifs & des disciples d'Elte sur la venue du Messie & sur la sortie du monde. 329

Addition au sixieme Livre.

CRITIQUE.

Des nouveaux éclaircissemens sur l'origine & le Pentateuque des Samaritains.

ESSAI

ESSAI

SUR CETTE QUESTION:

QUANT ET COMMENT

L'AMERIQUE

A-T-ELLE ÉTÉ PEUPLÉE

D'HOMMES ET D'ANIMAUX?

Suite de la seconde Partie.

Preuves de la non-universalité du Déluge, tirées de la Chronologie & de l'Histoire des anciens peuples.

LIVRE CINQUIEME.

Examen de la Chronologie du Texte Hébreu, du Code Samaritain & de la Version Grecque.

CHAPITRE I.

Histoire des Samaritains & ses trois périodes. ®

NOUS tirons de nouvelles preuves en faveur de la non-universalité du déluge, de l'histoire ancienne & des principes.
Tome III. A

paux peuples; ce qui nous conduit à l'examen de divers points que je réduis à six principaux.

1°. Quelle est la Chronologie la plus probable & la plus certaine.

2°. Ce qu'il peut y avoir de vrai, ou de faux dans celle des Egyptiens & des Ethiopiens.

3°. Dans celle des Assyriens & des autres Orientaux.

4°. Dans celle des Chinois.

5°. Dans celle des autres peuples.

6°. Ce qu'ils disent sur le déluge.

Je commence par l'examen de la chronologie la plus probable & la plus certaine. Mon dessein n'est point de discuter les chronologies de tous les peuples étrangers, & de l'histoire profane. Il ne s'agit pas non plus d'examiner les diverses opinions des savans à ce sujet, dont Fabricius compte 140 différentes, en ayant omis encore un bon nombre, comme l'ont observé plusieurs Auteurs. Nous nous bornons uniquement à la question, s'il faut suivre le texte Hébreu, le code Samaritain, ou la version Grecque, vulgairement nommée des LXX?

Commençons par examiner le degré de probabilité, qu'on doit accorder au code Samaritain.

Pour ranger tout en ordre, il conviendra de traiter séparément les articles suivans.

1°. L'histoire des Samaritains.

2°. Leur langage & leurs lettres, ou caractères.

3°. Les erreurs & la corruption de leur code.

4°. Leur chronologie en particulier.

Il sera nécessaire de diviser leur histoire en trois périodes.

La première depuis la division des Israélites sous Roboam, lorsque les dix Tribus élurent Jéroboam pour Roi, jusqu'à ce qu'elles furent transportées en Assyrie.

La seconde depuis cette translation jusqu'au retour des Juifs, c'est-à-dire d'une partie des Tribus de Juda, de Benjamin & de Lévi dans la Palestine, & la construction du temple de Garizim.

La troisième depuis cette construction jusqu'à présent.

Jéroboam (1 Rois XII. 1.) sentant son usurpation, & craignant que Roboam, le Roi légitime, ne reprit sur lui les dix Tribus qui s'étoient révoltées, si elles montoient, suivant l'ordre de Dieu, chaque année à Jérusa-

lem aux fêtes solemnelles, ne trouva point de meilleur expédient que de les en empêcher. Il connoissoit leur attachement aux choses sensibles; il fit élever deux Veaux d'or aux deux endroits les plus à portée de ses nouveaux sujets à Dan & à Bethel, & il leur défendit de monter à Jérusalem, établissant des fêtes à l'imitation de celles de Jérusalem, en l'honneur de ces Veaux, qu'il nommoit *les Dieux d'Israël* qui les avoient fait monter hors du pays d'Égypte.

Voilà donc l'idolâtrie établie. Il parle de plusieurs Dieux & non d'un seul; il érige des idoles, des veaux; il leur sacrifie; il établit des fêtes en leur honneur, & des sacrificateurs. Ce rebelle, consultant les principes raffinés de la politique mondaine, comprit que s'il conservoit les Prêtres & les Lévités dans leurs fonctions, ils pourroient s'opposer à cette idolâtrie, fortifier le peuple dans la vraie religion, & l'affermir dans son attachement pour le temple de Jérusalem, le seul lieu, où Dieu vouloit être adoré & honoré par les sacrifices. Il les déposa & les chassa, établissant des sacrificateurs des derniers du peuple, qui n'étoient

pas de la Tribu de Lévi, & ce tant pour le culte qu'on rendoit à ces veaux d'or, que pour les hauts lieux qu'il avoit faits. (2 Chr. XI. 13. & suivants.)
 „ Car les sacrificateurs & les Lévités
 „ dans tout Israël se rangerent vers
 „ Roboam de toutes leurs contrées;
 „ les Lévités abandonnerent leurs faux-
 „ bourgs & leurs possessions, & vin-
 „ rent à Juda & à Jérusalem, parce
 „ que Jéroboam & ses fils les avoient
 „ chassés, afin qu'ils ne servissent plus
 „ de sacrificateurs à l'Éternel, même
 „ ceux d'entre toutes les Tribus d'Is-
 „ raël, qui s'étoient appliqués à cher-
 „ cher l'Éternel le Dieu d'Israël, vin-
 „ rent à Jérusalem pour sacrifier à l'E-
 „ ternel, le Dieu de leurs peres, &
 „ ils fortifierent de Royaume de Ju-
 „ da, & ils affermirent Roboam fils
 „ de Salomon. De-là on peut conclu-
 „ re sans réplique, qu'il ne resta dans
 „ les dix Tribus que des idolâtres qui
 „ avoient abandonné la vraie religion
 „ & le culte prescrit par la Loi. (R)

On pourroit peut-être objecter qu'il est ajouté pendant trois ans, & qu'ainsi après ce terme ceux des Tribus d'Israël, retournerent à la vraie religion; ce seroit s'abuser.

L'Ecrivain veut nous apprendre que le Royaume de Juda se trouvoit fortifié, & Roboam affermi par la piété, par l'observation de la loi, & par la vraye religion; car il ajoute aussi-tôt, parce qu'on suivit le train de David & de Salomon pendant trois ans, & ensuite (Ch. XII. 1.) „ Or dès que le Royaume de Roboam fut établi & fortifié, „ il abandonna la loi de l'Eternel, & „ tout Israël avec lui (1).”

Abija son fils, Prince pieux, voulant attirer le peuple d'Israël des dix Tribus à la repentance, & les engager à rentrer dans leur devoir, leur fit une harangue pathétique. Il leur reproche (2 Chr. XIII. 4. & suivants) d'avoir rejeté les sacrificateurs de l'Eternel, les fils d'Aaron, & les Léuites, & que par contre ils ont établi sacrificateurs tous ceux qui venoient pour être consacrez avec un jeune veau, & avec sept bœufs, afin qu'ils fussent sacrificateurs de ce qui n'est pas Dieu.

(1) Il faut remarquer que dans les Livres Historiques, & dans les Prophètes même, ceux du Royaume de Juda sont souvent nommez de l'ancien nom Israël, que par contre on ne donne jamais celui de Juda à ceux des dix Tribus.

Le même Abija confirme encore ce que nous avons dit ci-dessus, en ajoutant que ceux qui se sont assemblez vers Jéroboam, ne sont que des hommes de néant & de méchans garnemens.

Jéroboam, & peut-être ses successeurs, résiderent à Sichem 2 Rois XVI. Amri par contre à Tirza, & il acheta de Semer la montagne de Schamron, dont il étoit Seigneur, & y bâtit la ville de Samarie, qui depuis fut constamment la résidence des Rois d'Israël.

Les Rois d'Israël furent tous méchans, du plus au moins, & firent tous ce qui est mauvais devant l'Eternel, même peu-à-peu ils introduisirent le culte de Baal, & des autres fausses divinités des payens.

A la vérité du temps d'Achab, Elie fit égorgier les Prêtres de Baal 1 Rois XVIII. XIX, mais sans succès, puisqu'il fut obligé de s'enfuir au désert, & de se cacher; il crut même, quoiqu'homme inspiré, chéri de Dieu, & de telle sainteté, que Dieu l'enleva de la terre, en corps & en ame, il crut, dis-je, être resté seul dans tout Israël de ceux qui n'avoient point abandonné

l'assistance de l'Eternel. Cependant Dieu l'assura qu'il y avoit encore 7000 de ceux qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal & dont la bouche ne l'avoit point baisé.

Ce passage mérite réflexion, soit à cause du nombre, soit pour le degré de la piété de ces gens, soit pour d'autres circonstances. Quant au premier, nous voyons 2 Chron. XIII. 3. que sous Abit, Jéroboam menoit contre lui 800,000 hommes choisis. Lorsque Moyse fit le dénombrement du peuple à la sortie d'Egypte, ou un peu plus d'un an après, il y eut sans la Tribu de Lévi 603,550 hommes; mais qu'on observe qu'il est toujours dit *Nombres I. 46.* depuis l'âge de 20 ans & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre, au lieu qu'ici il est dit, *hommes choisis*; que pourtant les Auteurs sont assez d'accord, que le nombre de tout le peuple sous Moyse devoit aller au delà de trois millions, par conséquent on pourroit compter ici cinq millions, puisque non-seulement la différence de 6 à 800,000 fait déjà le tiers, ou un million, mais que les autres hommes capables de porter les armes qui n'étoient pas hommes choisis,

le tout avec leurs femmes, & les enfans, à ne les compter que de 12 à 20 ans, pouvoient bien faire le cinquième million. Qu'est-ce donc que 7000 en comparaison de cinq millions? Qu'on ne dise pas: Il est dit 7000 hommes, par conséquent il n'est parlé ni de femmes, ni d'enfans. On fait que les termes, *hommes*, & *personnes*, sont souvent synonymes, & sur-tout ici; il ne s'agit pas dans ce passage des hommes qui devoient aller à la guerre, mais de ceux qui adoroient encore le vrai Dieu, de quoi les femmes & les enfans d'un certain âge ne sont pas sans-doute exclus, leurs ames étant aussi précieuses auprès de Dieu que celles des hommes. Quand même on accorderoit que, selon quelques-uns, il y a un zero de trop; ce qui est impossible, vu qu'au lieu de 5 millions les dix Tribus n'auroient été composées que de 500,000 personnes, ce qui seroit trop peu, puisque jamais la Palestine ne fut si peuplée & dans un état si florissant que sous Salomon & d'abord après sa mort. Mais supposons-le; 7000 personnes sont un nombre très-petit, surtout leur piété n'allant pas bien loin, comme nous l'allons voir.

Venons à la seconde réflexion. Ces 7000 personnes à qui Dieu vouloit faire grâce, n'étoient pourtant pas de celles qui vivoient suivant la loi, qui se rendoient à Jérusalem pour y adorer Dieu, & pour assister aux fêtes ordonnées par Moïse, mais elles reconnoissoient un Dieu unique, elles l'adoroient dans leur cœur, elles gémissent de l'oppression & de la persécution de leurs Rois, dont la politique & l'impiété ne permettoient pas à leurs sujets de se rendre à Jérusalem, & de suivre la loi, moins encore de s'y faire instruire. Elles avoient donc simplement en horreur l'idolâtrie & Baal, devant lequel elles ne voulurent pas fléchir le genou & qu'elles refuserent de baiser. Si on vouloit douter de cette explication, on n'a qu'à réfléchir sur ce que nous venons de dire de l'impiété constante de tous les Rois d'Israël, & de leurs maximes. Elie, ce saint homme, ce grand Prophète, ce serviteur si zélé, qui parcourut tout le pays, ne put découvrir un seul qui adorât Dieu publiquement, qui exécutât les cérémonies prescrites par la loi, qui se rendit à Jérusalem pour y adorer le vrai Dieu; & on sera convaincu que la chose ne

fauroit être autrement, ce qui nous conduit à la troisième réflexion.

Si du temps d'Achab il n'y a eu que 7000 personnes dans tout Israël, qui, n'étant pas idolâtres, conservoient encore quelque idée du vrai Dieu, & qui l'adoroient dans leurs cœurs; peut-on croire que depuis cette époque, jusqu'au regne d'Osée, dernier Roi d'Israël, dans un espace de 163 ans, lorsque la méchanceté & l'impiété des Rois & du peuple alloit toujours en augmentant, il en soit resté du temps d'Osée, dis-je, pour ainsi dire un seul, qui suivit la loi, ou seulement qui fut dans le sentiment des 7000 éloignés de la division des deux regnes seulement de 56 ans, & dont par conséquent la plupart étoient nés sous Salomon & avoient été instruits par leurs peres, qui, vivant de son temps & du temps de David, avoient vu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, toute la gloire & la majesté divine, qui avoit éclaté en faveur des deux Rois, & dans la dédicace du temple? Qu'on réfléchisse sans prévention sur cette observation, & l'on conviendra de sa solidité.

Continuons l'histoire des Rois d'Israël. Nous avons parlé d'Achab, Roi

impie & persécuteur, plus par l'infiffation de sa femme Jezabel Princesse Phénicienne, que par soi-même. Il eut pour successeurs onze Rois, y compris Pekah, tous impies; car Jéhu, quoiqu'il détruisit le culte de Baal, conserva pourtant l'idolâtrie de Jérôboam, & en est blâmé par l'Ecrivain sacré; mais ses successeurs accrurent en méchanceté, & attirèrent la colere de Dieu sur eux, & sur tout Israël, de sorte que Tiglath Pilezer (2 Rois XV. 29) emmena en captivité toute la Tribu de Nephtali & les peuples de diverses autres contrées, & les transporta en Assyrie.

Hosée son successeur fut le dernier; Salmanazar Roi d'Assyrie conquit tout le pays & transporta les Israélites en Assyrie. Ils habiterent à Halach dans Habor sur le fleuve de Gozan & dans les Villes des Medes. Il n'en resta qu'une petite partie, dont les Rois de Juda prirent soin, autant qu'il leur étoit permis de le faire; mais ils furent eux-mêmes sous le regne de Manassé emmenés captifs en Babylone.

Les raisons de cette captivité & de cette transportation étoient (*ibid.* Ch. XVII. 7. & suivans.) „ Que les enfans

„ d'Israël, des dix tribus, avoient suivi
 „ les coutumes des nations que Dieu
 „ avoit chassées de devant eux; qu'ils
 „ avoient bâti des hauts-lieux, dressé
 „ des Statues, planté des Bocages, fait
 „ de méchantes actions pour irriter
 „ l'Eternel, servi les dieux infames,
 „ dont l'Eternel avoit dit, vous ne ferez
 „ point cela. Ils n'avoient point écou-
 „ té les Prophètes que Dieu leur avoit
 „ envoyés, pour les détourner de la
 „ mauvaise voie; ils avoient roidi leur
 „ col, méprisé ses statuts & abandon-
 „ né ses commandemens; ils avoient
 „ fait passer leurs fils & leurs filles par
 „ le feu, & s'étoient adonnés aux
 „ Divinations & aux Enchantemens,
 „ c'est pourquoi Dieu les rejetta.”

Nous voyons donc que d'abord après la division sous Jérôboam, tous les sacrificateurs, la maison d'Aaron, la tribu de Lévi, & toutes les personnes pieuses, zélées pour la religion & pour le vrai culte de Dieu, abandonnerent le Royaume d'Israël, & se vinrent réfugier à Jérusalem dans le Royaume de Juda; qu'il ne resta en Israël que des hommes de néant, & que de méchans garnemens; que 56 ans après il ne se trouva parmi les Israélites que 7000

personnes, qui ne poufferent pas l'idolâtrie aussi loin que les autres & qui ne voulurent pas adorer Bial; & que pour cela Dieu épargna encore ce Royaume pendant 163 ans, tout comme il voulut promettre de ne pas détruire les 5 villes abominables, s'il s'y trouvoit seulement dix Justes, & que par conséquent Dieu n'a versé sa colere sur ce peuple, que lorsque tout en étoit corrompu, & qu'il n'y avoit plus personne qui ne se fouillât de l'idolâtrie la plus grossiere & la plus détestable. Tous les habitans furent enfin transportés; ce qui est non-seulement indiqué dans l'Ecriture sainte, mais peut être conclu par ce que le Roi d'Assyrie a été obligé de peupler le pays par des naturels de ses anciens Royaumes, le pays étant si désert qu'il étoit devenu le repaire des lions & d'autres bêtes féroces, ce qui dénote une dépopulation extrême, & ce qui nous conduit à la seconde période.

2 Rois XVII. 24. „ Le Roi des Assyriens fit venir des gens de Babel, & de Cath, & de Halla, & de Hamath, & de Sepharvaïm, & il les fit habiter dans les Villes de Sama-

rie (2) en la place des Enfans d'Israël, & ils posséderent Samarie & ils habiterent dans ses villes.”

Je ne veux pas dire qu'il ne resta pas dans le pays un seul Israélite, il auroit été impossible de les ramasser & de les emmener tous sans aucune exception. Je crois donc qu'il en étoit resté plusieurs, de misérables payfans & des bergers, mais que les nouveaux habitans venus d'Assyrie ont habité toutes les villes, comme le texte le porte expressément, qu'ils ont choisi dans tout le pays ce qui leur convenoit le mieux, & qu'ils faisoient le plus grand nombre, tellement que le reste des anciens habitans n'étoit compté pour rien.

Ces gens donc payans & étrangers furent infestés par les lions; ils cru-

(2) Comme cela s'est toujours pratiqué par les nations victorieuses. Samarie est prise ici pour tout le Royaume d'Israël, vu qu'il est dit dans les Villes de Samarie, n'y ayant que la Capitale qui ait eu ce nom; les Royaumes, Principautés, Comtés même ayant tiré autrefois leur nom du lieu principal & de la résidence, comme l'Empire de Moscovie de la Capitale Moscow, &c. & ici il est joint encore, Samarie & ses villes, par conséquent celles d'Israël.

rent, & peut-être que le petit nombre des habitans le leur persuada, ou les Captifs en donnerent cette raison au Roi, que ce fléau provenoit de ce qu'ils ne savoient pas la maniere de servir le Dieu du pays 2 Rois XVII. 26.

Il ne faut pas s'y tromper, & croire qu'ils voulassent se faire Juifs, & suivre la loi. Il n'y a personne qui ne sache que les payens étoient persuadés que chaque pays avoit son Dieu tutelaire, qu'il falloit se le rendre propice, si on ne vouloit s'exposer à sa colere & à des fléaux certains; de-là la coutume de lui sacrifier & de faire des vœux en entrant dans son pays; de-là la pratique des Romains, qui adopterent & adorerent les Dieux de tous les pays qu'ils conquirent, & placèrent leurs images à côté de celles de leurs anciens Dieux. On voit (2 Rois XVII. 29. 30. 31.) que ces nouveaux habitans firent la même chose, & qu'ils se crurent en sûreté, dès qu'ils eurent admis le Dieu des Juifs au nombre des leurs; ils se le persuaderent d'autant mieux qu'ils ne furent plus dans la suite exposés aux lions, quoique la raison en fût toute naturelle; un pays désert devient d'abord le repaire des bé-

tes sauvages, au lieu qu'elles en sont chassées & détruites lorsqu'il vient à se peupler de nouveau.

Enfin (*ibid* vs. 28.) un sacrificateur leur fut envoyé pour leur enseigner comment ils devoient servir l'Eternel, mais quel sacrificateur? Un de ceux qui avoit été transporté de Samarie; par conséquent il n'étoit ni de la race d'Aaron, ni de la tribu de Lévi, mais de ces méchans hommes de la lie du Peuple, qui parvinrent au sacerdoce par la faveur & les présents, dont les moins impies étoient ceux qui ne sacrifioient qu'aux Veaux d'or, par conséquent un de ceux qui ignoroient la loi, bien loin de la suivre, comme on le voit à l'endroit cité (*ibid* vs. 32.)

Tout le reste de l'histoire de cette période consiste dans ce que l'Ecrivain sacré dit (*ibid* vs. 41.) „ Ainsi ces nations-la révéroient l'Eternel & ser-
voient en même temps leurs images;
leurs enfans aussi, & les enfans de
leurs enfans, sont jusqu'à ce jour
comme leurs peres ont fait.”
Avant que de passer à la troisième période, je vais examiner l'article de la captivité de ceux du Royaume de Juda, sur le commencement & la fin

de laquelle les Auteurs pensent si différemment.

Les uns, sur-tout les Juifs (*Jerem. LII. 28. II. Rois XXIV. 1. 2.*) en placent le commencement à la septieme année de Nebucadnezar, d'autres dans les transportations suivantes; enfin, plusieurs à la fin du Royaume de Juda, sous Sédécias. Je crois pourtant qu'on ne sauroit se tromper, en prenant l'Écriture pour guide (2 *Chron. XXXVI. 22. 23. Esaié XLIV. 28. Esdras I. 7. 8.*) elle place expressément la fin de la captivité sous Cyrus, & en rétrogradant, le commencement sera sous Jozakim en la septieme année de Nebucadnezar. Il se seroit ainsi écoulé seize ans jusqu'à la fin du Royaume de Juda sous Sédécias, & il est dit que dans la septieme de Nebucadnezar (*Jerem. LII. 28. 29. 30.*) furent emmenés les premiers, savoir 3023. personnes, & dans sa 23^e. année les derniers 745, ce qui fait 16 ans, par conséquent la captivité principale ne fut que de 54 ans. (3) Ceci me suffit, vu que le fait

(3) D'autres veulent qu'on compte la captivité depuis la premiere année de Nebucadnezar jusqu'à la seconde de Cyrus, & ils trouvent que depuis la destruction du temple jusqu'à

sera toujours prouvé, que la captivité entiere n'a pas été de 70 ans, en quelque année qu'elle ait commencé & fini. Je ferai usage en son lieu de cette observation.

Ce peuple nouveau fut donc un amas & un mélange de personnes originaires des vastes pays de la monarchie Assyrienne & Babylonienne, & de quelques payfans Israélites qui ne faisoient peut-être pas la centieme, en pourroit dire la 500^e. partie de ces habitans.

Nous avons vu qu'après la conquête du Royaume d'Israël & la transportation des dix Tribus, les Rois de Babylone ne faisoient aucun cas de ce pays, qu'ils se contenterent d'y envoyer des colonies, & de transporter tous les Israélites dans les pays de leur ancien Domaine. Mais s'étant apperçus que le peu qu'il en restoit se soumettoient souvent aux Rois de Juda, dont ils fortifioient plus ou moins la puissance, ils voulurent prévenir une

cette premiere année il ne s'est passé que 48 ans 3 mois, & jusqu'à ce qu'on ait commencé la réédification du temple 49 ans 3 mois, enfin que la captivité entiere ait duré 48, 50, ou 54. ans, ou suivant d'autres même seulement 25 ans, n'importe.

union qui se trouvoit directement contraire à leurs intérêts & à leurs vœux. Dans ce dessein Assarhaddon dans la vingt & unieme année du regne de Manassé Roi de Juda enleva encore les restes & les remplaça par des colonies de ses Etats, tirées des Provinces éloignées du pays de Babylone: ces nouveaux peuples, dont aucun n'avoit la moindre idée de la véritable religion, prétendirent sous Esdras se joindre aux Juifs pour la réédification du temple, sous prétexte qu'ils n'avoient point sacrifié à Dieu depuis tout ce temps, & que pourtant ils cherchoient le même Dieu.

On voit ici la politique dont ils usèrent constamment dans la suite; dans les temps de la prospérité des Juifs, ils faisoient leur possible pour se joindre à eux, afin de participer à leurs avantages, mais dans leur calamité ils se montrèrent leurs ennemis les plus cruels, comme nous le verrons encore dans la suite. Ils voyoient donc que Cyrus combloit les Juifs de ses bienfaits; qu'il leur rendoit avec la liberté, tous les vases sacrés du temple; qu'il leur accordoit la permission de rebâtir le temple, de vivre & de se gou-

verner suivant leurs Loix. Dispositions favorables qui furent inspirées à ce grand Monarque, soit par Daniel qui étoit en grand crédit auprès de lui, le Prophète chéri de Dieu, & renommé par l'explication des songes & par l'accomplissement des prédications qu'il avoit faites & par les délivrances miraculeuses que Dieu lui avoit accordées contre la persécution de ses ennemis.

Peut-être y fut-il aussi engagé par les oracles qui le concernoient.

Il vit qu'il étoit chéri de l'Eternel, qui l'avoit désigné par le Prophète Esaïe (*Ch. XLIV. 28.*) en le nommant par son nom, plus de 250 ans avant sa naissance, pour être le fondateur de cette grande monarchie & le restaurateur de la Maison de l'Eternel. Ce qu'il a lui-même déclaré & reconnu si parfaitement que dès la première année de son regne à Babylone il exécuta les ordres du Dieu d'Israël (*Chron. XXXVI. 23. Esdras I. 2. & Juifs.*)

Il ne faut donc pas être surpris que les Samaritains voulussent avoir part à cette faveur insigne & se joindre aux Juifs pour ine faire qu'un seul & même peuple. Mais Zorobabel, Prince du sang Royal de Juda, Esdras & les An-

ciens refuserent cette réunion & avec justice, car le temple étant la maison du Seigneur, le seul vrai Dieu, ils ne pouvoient permettre que des payens idolâtres y eussent d'autre part que la liberté d'y venir adorer comme d'autres étrangers, ce que les Juifs ne défendirent jamais (*Joseph. Art. L. XI. Ch. IV.*)

Ce n'étoit pas-là le compte des Samaritains, qui auroient volontiers abandonné toute part au temple, pourvu qu'ils eussent participé aux immunités, aux franchises & aux libertés des Juifs. Ils changerent dont de batterie, ils attendirent la mort de Cyrus, Prince qui paroïssoit trop favorable à leurs ennemis, & ils se bornèrent à apporter tous les empêchemens possibles à la construction du temple, en harcelant & en vexant les Juifs en toute façon, en quoi l'éloignement de la résidence du monarque & la mort de Daniel leur furent favorables. Mais aussi-tôt que Cambyse monta sur le trône, ils tenterent de ruiner & de perdre les Juifs; les mêmes qui auparavant se disoient de la même nation changerent de langage, ils se nommerent. „ Diniens, „ Apharsartiens, Tarpeliens, Arpha-

„ siens (ou Perses) Arkeviens (ou d'A-
 „ rak soit Irak) Babyloviens, Sufa-
 „ niens, Delaviens, & Elamites, &
 „ de tous les autres peuples que l'il-
 „ lustre & grand Osnapar avoit trans-
 „ portés & fait habiter dans les Villes
 „ de Samarie, & les autres de deçà le
 „ fleuve & en Canaan.” *Esdra IV. 9.*

Ils avoient raison de ne pas vouloir être Juifs, ils ne l'étoient pas en effet, & il n'auroit pas convenu de se dire d'une nation qu'ils dépeignoient en même temps avec les couleurs les plus noires, en les nommant un peuple rebelle; les Chutéens se vanterent en même temps d'être de ceux qui avoient aidé à démolir le temple; enfin ils assurèrent le Roi que s'il n'y mettoit ordre, il perdrait tout ce qui étoit en deçà du fleuve de l'Euphrate. Par ces insinuations calomnieuses, ils parvinrent à leur but sous Artaxastha, ou le Roi Mage, qui défendit le rétablissement de la Ville, ce qui dura jusqu'à la seconde année de Darius, qui non-seulement renouvella la permission donnée par Cyrus, mais y alligna les revenus de tous ces pays.

Il faut remarquer que (*Nehemie II.*

10. 19.) les principaux ennemis des Juifs sont nommés Samballat l'Horonite, Tobie Hammonite & Gofen Arabe, ce qui prouve invinciblement que les Samaritains étoient un mélange, non-seulement des peuples Assyriens, mais de tous les pays, & l'écumé de toutes les nations; ce qui augmenta même encore dans la suite, comme nous allons le montrer.

Nous sommes parvenus à la grande époque où les Samaritains commencent à être instruits dans la Loi de Moÿse, & qui fournit la seule ombre de raison à leurs Protecteurs, qui veulent préférer leur Code ou leur Version au texte Hébreu ou original.

Après que Néhémie & Esdras eurent achevé la construction de la ville & du temple, mis en état le service divin, recherché les généalogies, partagé le pays, & établi la lecture de la Loi, ils travaillèrent à faire exécuter les ordonnances de Moÿse. Ayant donc observé les mariages contractés par quelques-uns avec des femmes étrangères, des Assodiennes, des Ammonites, des Moabites & d'autres, tellement que leurs enfans ignoient

la

la langue de leurs peres (4), & que ces alliances étoient directement contraires à la Loi de Dieu, ils réformèrent un si grand abus en obligeant ceux qui avoient contrevenu à la Loi, de répudier leurs femmes (*Esdras IX & X.*) Néhémie (*Chap. XIII.*) chassa même Manassé frere de Jaddi grand-sacrificateur & fils de Joiada, fils d'Elisabé le grand-sacrificateur, qui, devant donner bon exemple aux autres, avoit donné lui-même un pareil scandale, en épousant la fille de Samballat le Hononite, dont nous avons parlé. Manassé irrité de cet affront, se réfugia auprès de son beau-pere, qui le reçut à bras ouverts, étant sans-doute bien charmé en qualité d'ennemi irréconciliable des Juifs, de trouver enfin l'occasion si désirée de leur nuire, & de leur causer le chagrin le plus vif qu'ils eussent jamais pu essuyer.

Il obtint donc de Darius, dont il étoit le gouverneur à Samarie, la permission de construire un temple sur le mont Garizim, & d'y établir grand-

(4) Les peres étoient nés en Judée avant la captivité; leur langue étoit donc la Hébraïque, & il n'y eut que les enfans des femmes étrangères, qui parloient une autre langue.

sacrificateur son gendre, & le nouveau Pontife y attira tous ceux d'entre ses freres qui se trouvoient dans le même cas, ou qui avoient péché contre d'autres points de la Loi; Samarie devint ainsi le refuge de tous les garnemens Juifs & un véritable égout de l'iniquité.

Joseph qui étoit aussi ignorant que tous les autres Juifs dans l'histoire profane, confond Darius Hystaspes ou tout au plus Darius Nothus avec Darius Codoman, en disant que Samballat avoit sollicité auprès de Darius la permission dont je vient de parler, & que Darius ayant été vaincu par Alexandre le grand, Samballat se jetta dans le parti du vainqueur en lui fournissant 8000 hommes pour le siege de Tyr. Voilà une étrange confusion.

On voit dans le Livre d'Esdras que la construction du temple de Jérusalem fut suspendue par les menées & les avanies des Samaritains, jusqu'au regne de Darius successeur de Cambise, ainsi de Hystaspes. Le Prophète Aggée en détermine clairement le temps (*Ch. I.*) & Néhémie parlant de l'occasion de son voyage, dit que Hanani & d'autres étant venus de Jérusalem, lui re-

présenterent l'état misérable de cette ville & de tout le peuple.

Or quelques uns placent la fin de la construction du temple dans la huitième année de ce Darius, au moins faut-il que cela tombe sous son regne, vu que Néhémie & Esdras qui nous donnent l'histoire entiere de cette construction, & même de ce qui s'est passé ensuite, ne disent point qu'après la seconde permission donnée par Hystaspes, cet ouvrage ait été jamais interrompu; par conséquent il faut que ce soit sous ce Prince qu'il ait été achevé, que Manassé se soit retiré à Samarie & que son beau-pere ait employé son crédit pour l'établissement du temple de Garizim, d'autant plus que quelques uns placent le commencement du regne d'Hystaspes à l'année 485 avant Jésus-Christ, Darius II. entre 423 & 404 & Darius III. ou Codoman entre 335 & 331. Comment est-il possible que Samballat, qui environ l'année 521. étoit dans un certain âge, puisqu'il avoit un gendre, ait pu vivre, je ne dirai pas jusqu'à Alexandre, ce qui fait déjà 190. seulement depuis l'âge qu'il avoit alors, mais près de 100 ans jusqu'à Darius II. ? chacun sera con-

vaincu que cela est impossible. Pour se tirer d'embaras, plusieurs Auteurs supposent un second Samballat. La chose n'est pas impossible; je n'en crois pourtant rien, puisque Josephé lie l'histoire de Samballat avec celle de son gendre Manassé & la construction du temple: son ignorance dans l'histoire profane, & la certitude qu'il avoit que les Samaritains ont donné du secours à Alexandre, lui auront fait juger que c'étoit dans la vue d'obtenir l'établissement du temple de Garizim; quoiqu'il se contredise lui-même en rapportant que les Samaritains avoient invité Alexandre de leur faire l'honneur de visiter leur temple, comme il avoit visité celui de Jérusalem. Ce qui ne peut se concilier avec la permission de bâtir, puisqu'il devoit exister alors pour qu'il pût être prié d'y entrer.

Continuons leur histoire. Les Samaritains voyant Alexandre irrité contre les Juifs à cause de leur fidélité pour Darius, crurent la perte de leurs ennemis assurée, & ils furent fort consternés de ce que ce grand monarque, bien loin de les en punir, leur accordoit l'exemption du tribut dans chaque année Sabbatique.

Les voilà tout d'un coup redevenus Juifs, & ils prétendirent sous ce prétexte au même privilège; mais étant éconduits de leur demande, la rage les prit au point, qu'Alexandre ayant fait le voyage en Egypte & du temple d'Ammon, & espérant qu'il n'en viendrait pas ils se souleverent, & brûlerent même tout vif Andromaque gouverneur de la Syrie pour Alexandre; ils ne tarderent pas à porter la peine de leur révolte. Alexandre ne permit point aux 8000 hommes qui se trouvoient dans son armée de retourner à Samarie, mais il les reléqua dans la haute Egypte; il fit périr un grand nombre de Samaritains à Samarie, il exila les autres, & mit en leur place des soldats vétérans Macédoniens. Voilà donc de nouveau les Samaritains détruits & Samarie avec son temple au pouvoir des idolâtres.

Ceux qui étoient en Egypte voyant que les Juifs y jouissoient encore d'une grande faveur, voulurent de nouveau être réputés véritables Juifs, & portèrent l'affaire au point qu'ils entrèrent en conflit avec les Juifs par devant le Roi, qui examina leurs raisons & leurs preuves, & trouvant les Juifs

fondés, il condamna au supplice Sabbaeus & Théodore, les Chefs & les Avocats des Samaritains.

Dans la Palestine, ils ne cessèrent de donner des preuves les plus éclatantes de leur rage contre les Juifs; sous Antiochus, on les vit se jeter dans le parti de ce Prince sanguinaire & barbare, qui persécutoit à outrance ce peuple. Ils protestèrent qu'ils n'étoient point Juifs, & que leur temple n'étoit point celui du Dieu des Juifs; que pour eux ils étoient Persans & Medes d'origine, & Sidoniens; ils donnerent le nom de Dieu à ce Tyran insame. Ils disoient que s'ils avoient observé le jour du Sabbath, que c'étoit par une coutume superstitieuse reçue de leurs ancêtres; que le temple de Garizim étoit consacré à une divinité inconnue; ils exaltoient les actes de sévérité & de rage que ce Prince exerçoit contre les Juifs, en assurant qu'ils ne trempoient point dans les crimes de cette nation inflexible, dont ils différoient infiniment & par leurs mœurs & par leur origine, ils le prièrent enfin de dédier le temple de Garizim au Jupiter Grec ou Olympien, en promettant qu'ils suivroient en tout les mœurs Grecques.

Aussi ont-ils servi Antiochus avec tout le zèle possible dans la guerre cruelle qu'il fit aux Juifs & à Ptolomée Philopator. Ils en enleverent même beaucoup qu'ils emmenerent en captivité, jusqu'à ce que Hircan le souverain sacrificateur prit le dessus, & détruisit Samarie, Sichem & le temple de Garizim; & ce ne fut que dans l'an 55. de Jésus-Christ que Samarie fut un peu rétablie par Gabinus.

Je ne serai point mention de leurs séditions différentes sous les Empereurs Payens, mais je parlerai de ce qu'ils firent sous les Empereurs Chrétiens & contre les Chrétiens.

Les Samaritains surpassoient encore les Juifs dans la haine contre les Chrétiens (5) & lors même que les Empereurs eurent reçu la sainte religion, ils ne laisserent pas de persécuter les Chrétiens autant que possible; sous Zénon, ils en massacrèrent un grand nombre. Ils se donnerent un Roi nommé Justasa qui fut mis à mort par Asclépiades Préfet de la Palestine, & le

(5) *Abul phage de l'Édit. de Paeste.
Chronicon Alexandrinum.
Procopé de bellis.*

mont Garizim fut remis aux Chrétiens.

Aussi les Empereurs Justin & Justinien donnerent des loix fort rigoureuses contre eux, surtout après que l'Empereur, sur le rapport de Sergius Evêque de Césarée, abusé par leur hypocrisie, eut suspendu l'exécution de ces loix. Mais à la fin, ils oublièrent leur haine invétérée contre les Juifs, & se liguerent avec eux, eurent un Roi nommé Julien; & ces Alliés ayant perdu plus de 100,000 hommes, les Samaritains furent quasi entièrement exterminés, de sorte qu'on n'entendit plus parler de leur nom, jusqu'à ce que Benjamin de Tudele dans le XII. siècle en donna des nouvelles. Il trouva, dit-il, à Néapolis, qui est l'ancienne Sichem, environ 100 & à Ascalon 200 Samaritains. Huntington dans ses Lettres à Ludorf, parle d'un bien plus petit nombre. Il dit que cette nation est réduite à rien; qu'on n'en trouvera pas facilement une autre à laquelle on puisse la comparer; qu'il n'y a gueres plus de 20 Samaritains à Sichem, quoiqu'une des plus riches villes marchandes de la Palestine & deux ou trois à Gaza; que Pierre Della Vallé assure qu'il y en avoit de son temps

temps quelques-uns à Damas, où pourtant à-présent on n'en connoit pas seulement le nom; que ceux de Sichem affuroient qu'il s'en trouvoit un grand nombre en Egypte, mais que lui, Huntington, n'y put découvrir qu'un misérable vieillard & sa femme. Aussi dans leur Lettre à Ludorf, ils se plaignent qu'ils sont en petit nombre, & avec cela pauvres & indigens, demandant l'assistance de leurs freres, au cas qu'il s'en trouvât en Europe.

Ils y ont un endroit qu'ils honorent du nom de Synagogue, quoique ce ne soit qu'une Chambre quarrée, de médiocre étendue, obscure & mal propre.

Je finis ici l'histoire des Samaritains, en remettant les réflexions qu'elle me fournit jusqu'à ce que j'aye traité tous les points qui les concernent. J'ajouterai seulement que si par tout ce que je viens de rapporter, & qui est incontestable, l'on ne voyoit pas que de mille Samaritains il y en avoit déjà autrefois à peine un qui fût Juif d'origine, cette vérité seroit prouvée par l'Evangile & par la décision du Fils Eternel de Dieu, qui est la vérité même. Les Samaritains se vantent d'être les descendans de Joseph, & en

partie de Lévi. Jésus-Christ décide formellement contre cette assertion, lorsqu'il dit à ses Apôtres (*S. Math. X. 5. 6.*) „N'allez point vers les Gentils, „ & n'entrez point dans les villes des „ Samaritains, mais allez vers les brebis „ égarées de la maison d'Israël." Comment! les Samaritains se disoient Israélites, leurs Patrons les soutiennent tels, & cependant Jésus-Christ dit le contraire? A qui faut-il ajouter foi? Apparemment au fils éternel du Dieu tout-puissant, à la bouche de la vérité, qui les met dans la même classe que les Gentils, & qui assure qu'ils n'étoient pas même des brebis égarées de la maison d'Israël. Il confirma cette déclaration (*S. Jean IV. 4. & suivants.*) dans le Dialogue qu'il eut avec la femme Samaritaine, à Sichar, (nom donné par dérision & par mépris à Sichem, puisque Sichar dénote une ville yvre.) La femme se disoit descendante de Jacob, mais le Seigneur ne la compta point parmi les Juifs, & il lui fait voir expressément (*vs. 12.*) que les Samaritains n'avoient pas la vraie religion. „ Elle dit (*vs. 20 & 22.*) nos peres „ ont adoré sur cette montagne, & „ vous dites, vous autres Juifs, que

„ le lieu où il faut adorer, est à Jérusalem". Jésus-Christ lui répondit. „ Vous adorez ce que vous ne connoissez point, mais nous, nous autres „ Juifs, adorons ce que nous connoissons. Car le salut vient des „ Juifs" & non des Samaritains. „ On voit la même chose (*S. Math. XV. 22. & 24.*) par la réponse que Jésus-Christ fit à ses disciples, au sujet de la femme Cananéenne, „ je ne suis „ envoyé que vers les brebis égarées „ de la Maison d'Israël." Il a mis ci-dessus les Samaritains dans la même classe que les Cananéens & les autres Gentils qu'il compare aux chiens, sans avoir égard à leur prétendue origine, ni à ce qu'ils se vantoient si faussement de l'observation de la loi.

Nous allons à-présent examiner le second point qui regarde la langue & les caracteres des Samaritains.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à ce qui regarde leur langue. Parmi ceux qui protègent aveuglément les Samaritains, il s'en trouve qui osent assurer que la langue Samaritaine est le plus pur Hébreu. Cela ne sauroit être autrement, car les peuples divers des Provinces immenses des Royaumes

d'Assyrie, de Babylone, de Perse, avec les Phéniciens, les Sidoniens, les Macédoniens, les Ammonites, les Moabites, les Arabes, &c. dont cette nation, si on peut donner ce nom à un véritable mélange qui ressembloit plutôt à ceux que nous nommons Egyptiens & Bohémiens, étoit composée, auront sans-doute établi à Samarie une Académie pour la langue Hébraïque, afin de la polir & de la purger des termes étrangers, c'est-à-dire de ceux de leur langue naturelle. Les savans qui font à même d'en juger, disent cependant que c'est le jargon le plus grossier qu'il soit possible d'entendre, & un mélange d'Hébreu, de Chaldéen, d'Arabe, de Phénicien, &c. C'est ainsi qu'en parlent tous ceux, qui sont en état de lire leur Chronique; ne doit-elle pas convaincre aisément toute personne de bon sens & non prévenue, que la langue de ce peuple doit être extrêmement corrompue? Aussi ils firent ce qu'ils reprochent aux Juifs. Ils ont un Code purement Hébreu écrit en caractères Samaritains & un autre Code dans leur jargon Samaritain, qui doit naturellement être infiniment plus

corrompu que le premier, comme on le croira sans peine (6).

CHAPITRE II.

De la langue & des caractères des Samaritains.

Les défenseurs de ces saints hommes, les Samaritains, peuvent mettre une armée sur pied contre les Juifs, ou les Hébreux: A leur tête l'on voit Morin, Capellus, Whiston, Vossius, &c. j'oubliois presque les Auteurs de l'Histoire Universelle, l'Englet du Fresnoy, Shukford, Jakson, &c. Cependant, s'il s'agissoit du nombre on pourroit leur en opposer un aussi grand, & des hommes d'un savoir peut-être supérieur, qui n'agissent pas fraudu-

(6) On se seroit peut-être attendu que dans l'Histoire des Samaritains, j'eusse établi quelque comparaison entre eux & les Juifs, & encore plus dans cet Article & les solvans, où en effet elle auroit été utile, même nécessaire; je Remarque qui se trouve à la tête de cet Examen des trois Chronologies, rendra pourtant raison de ma méthode & fera voir que je renvoie tout ce qui regarde les Juifs à l'Article de leur Texte & Chronologie afin d'éviter toute répétition, autant qu'il est possible.

leusement, comme Morin, Whifton, & quelques autres, qui ne se font pas scrupule d'aller directement contre la vérité & de tomber dans des contradictions les plus palpables. Hottinger, Schulzens, Caspov, le Clerc, Leusden, Holberg, Buxtorf, Martiany, le Quien, Chaix, & une infinité d'autres. Mais il faut écouter les raisons, & examiner par soi-même, sans se laisser entraîner par les autorités, & c'est ce que nous allons faire.

Examinons les diverses opinions sur l'antiquité des caractères Samaritains.

Morin est à la tête & tranche tout court, en assurant que leur Pentateuque a été écrit par Moïse lui-même: comment prouve-t-il cette opinion? Il a inventé une excellente méthode pour établir tout ce qu'on voudra rêver. Il affirme, & l'assertion lui tient lieu de preuve: puis donc qu'il n'en n'allègue aucune, le plus court sera de nier, & les Lecteurs jugeront par nos recherches ultérieures & par nos raisonnemens, si cette simple assertion de Morin doit prévaloir.

L'Englet (1) est plus modeste, il place le commencement des caractères

(1) Table Chronologique Introduction.

Samaritains sous le regne de Rehabeam. Peut-être n'a-t-il pas tout le tort, & ce qu'il dit a quelque probabilité, mais il ne songe pas qu'on lui demandera, quelles lettres étoient en usage auparavant? Apparemment, les Hébraïques que ces Messieurs nomment Chaldéennes, personne n'ayant jamais attribué aux Israélites des lettres Egyptiennes ou Grecques; & si c'étoit avec des lettres quarrées que le Pentateuque & tous les Livres saints étoient écrits du moins jusqu'à Rehabeam, suivant notre Auteur, le reste s'ensuivra de soi-même.

En effet on peut juger aisément que les dix Tribus ayant chassé tous les sacrificateurs, tous ceux de la Tribu de Lévi & tous les gens de bien, que leurs sacrificateurs impies, de concert avec les Rois qui ne l'étoient pas moins, ayant détruit toutes les Copies de la Loi qu'ils pouvoient déterrer, afin qu'on n'y trouvât pas l'abomination des leur idolâtrie, & leur condamnation, ils devoient oublier entièrement les caractères dans lesquelles la Loi étoit écrite. Toute l'étude des Juifs consistoit dans celle de la Loi & des autres Livres saints: les Israélites adopterent

peu-à-peu les lettres des peuples, avec lesquels ils étoient en quelque commerce, des Phéniciens, auxquels en effet elles ressembloient le plus.

Il n'y avoit aucune autre science quelconque qu'ils cultivassent. Ils étoient tous, ou laboureurs, ou gens de guerre, ou marchands, ou artisans; tous ces gens n'ont pas besoin de s'appliquer à l'étude; le commerce qu'ils firent, surtout ceux des dix Tribus, avec les voisins, dont les Phéniciens étoient les plus proches; les Alliances qu'eux & leurs Rois firent avec ceux-là y introduisirent plusieurs cultes des faux Dieux, & apparemment leurs caractères d'écriture, & même du mélange & de l'altération dans la langue. On ne sauroit disconvenir que cette supposition ne soit très-possible, même probable; mais comme elle n'est pas prouvée, nous n'y insisterons pas.

Passons à la seconde Epoque des transmigrations, sous Salmanazar & sous Assar-Addon. A la première il n'étoit resté qu'une très-petite partie du peuple Israélite qui fut encore emmenée sous Manassé par Assar-Addon, & le tout remplacé par les divers peuples de la Monarchie Assyrienne. Ce

font-là des faits certains. Que chacun donc, sans s'attacher à aucune opinion des Auteurs pour & contre, réfléchisse par soi-même quelle langue, quels caractères devoient alors être en usage chez ce peuple mêlé.

De trois choses l'une, ou ces peuples les ont apportés d'Assyrie, & alors ce seroient les Samaritains qui auroient des lettres Assyriennes; ou ils les ont empruntés des Israélites restans, ce qui d'un côté n'est point naturel puisqu'une nation victorieuse, qui inonde un pays où elle ne rencontre que quelques chétifs paysans, ignorans au suprême degré, de la lie & de la crasse du peuple, ne voudra & ne pourra jamais en recevoir les lettres & les usages; & d'un autre côté, cela ne serviroit de rien dans cette question, puisque nous venons de prouver que déjà auparavant la langue des Israélites devoit être corrompue, & leurs caractères changés. Nous voyons dans toute l'histoire ancienne, que le changement de langue étoit proportionné au nombre & au pouvoir du peuple qui venoit habiter un autre pays: sans nous arrêter à ce que nous pourrions citer des Grecs, des Latins, des Gaulois, des Francs,

des Goths, &c. nous apporterons un exemple qui quadré à cet endroit. C'est celui des Juifs transportés en Egypte par Alexandre. Ils n'étoient pas en aussi petit nombre que les Samaritains qui étoient restés dans Samarie, mais comme ils vivoient avec les Grecs d'Alexandrie & sous leur domination, ils oublièrent entièrement leur langue, pour adopter la Grecque. Les Egyptiens même, quoique plus nombreux, mêlèrent leur langue avec la Grecque & sous l'Empire des Turcs, avec l'Arabe, enforte qu'aujourd'hui on trouve très-peu d'Egyptiens qui connoissent, je ne dirai pas l'ancienne langue du pays, mais seulement la Copto-Grecque, qui s'est un peu conservée par la raison qu'ils sont Chrétiens, & que la différence du rite & de la religion a pu entretenir cette langue, car s'ils s'étoient faits Mahométans, il y a toute apparence que cette langue se seroit entièrement perdue, comme il est arrivé ailleurs; n'y ayant rien qui soit plus propre à conserver la langue que le culte, comme on le voit chez le petit reste des Guebres en Perse.

Enfin la troisième solution pourroit être que ces Etrangers auroient adop-

té la langue de leurs voisins. Mais lesquels? Ce ne sera pas des Juifs, vu que ceux-ci les avoient en horreur, tant comme idolâtres, que comme les ennemis les plus acharnés & les destructeurs les plus cruels de leur pays. Ce sera donc des Phéniciens, des Ammonites, des Arabes, & des autres qui ont habité parmi eux, comme nous l'avons démontré dans leur histoire: il ne faut donc pas être surpris si leur langue a été un jargon composé de toutes ces langues & de ces divers dialectes. Comment donc chercher chez les Samaritains les caractères qui furent employés par Moyse? N'est-il pas plus raisonnable de les supposer chez les Juifs?

Je fais que les grands partisans des Samaritains assurent, comme s'ils l'avoient vu de leurs propres yeux, que ce Prêtre, quelques-uns même pour appuyer leurs rêveries parlent de plusieurs contre le Texte formel de l'écriture; que ce Prêtre, dis-je, qui leur fut envoyé d'Assyrie leur apporta un Exemplaire de la Loi, & que par conséquent ils regurent alors les anciens caractères; je n'aurois qu'à dire simplement, *negatur antecœdens*. Comment prouver? Quelqu'un pourroit-il y trouver la moi-

dre apparence de probabilité ? Les Israélites vécutrent dans une idolâtrie aigre & soutenue pendant 220 ans, seulement jusqu'à Osée ; adorant les Veaux d'or, Baal, Moloch, Astarté, Kium ou Remphan, & toute l'armée des Cieux. Comment ont-ils pu absolument abandonner la Loi & en même temps conserver seulement quelque exemplaire de la Loi, bien loin d'en faire quelque cas, vu que Dieu y prononce les menaces les plus terribles, & les malédictions les plus fortes, contre toute espèce d'idolâtrie, contre l'apparence même de l'idolâtrie.

Rien de plus admirable que ce qu'un de leurs fauteurs assure, & il croit faire un raisonnement bien concluant. On ne sauroit nier, dit-il, que le Prêtre n'ait apporté la Loi, il la falloit pour les instruire dans le culte du vrai Dieu. Rien de plus vrai sans-doute, mais, comme nous l'avons dit, un Prêtre idolâtre, qui n'étoit pas de la race des sacrificateurs, ou de la Tribu de Lévi, les a-t-il pu instruire dans la Loi du vrai Dieu ? L'a-t-il fait ? On voit que non, puisqu'ils ont érigé, d'abord après avoir été instruits, des images à tous leurs Dieux. Supposons qu'il ait apporté un Exemplaire de la Loi, Cet Exem-

plaire étoit-il correct ? On ne sauroit se le persuader, lorsqu'on lit la conduite & la terreur du pieux Josias, dans le temps qu'on lui apporta l'original de Moïse. Il vit la différence extrême qu'il y avoit entre celui-ci & les Exemplaires qui existoient alors chez les Juifs, corrompus sans-doute par quelques-uns des méchans Rois idolâtres de Juda (2). Il en fut frappé au point, qu'il se crut perdu lui & tout son peuple, par l'inobservation de la Loi, telle qu'il venoit de la découvrir. Quand est-ce que ceci arriva ? Quatre-vingt dix-huit ans après la transportation sous Osée, car Hiskias monta sur le trône la 3^e année d'Osée, & regna 29 ans. Osée fut emmené dans la

6^e année de Hiskias ; reste ans 23.

Manassé regna 55

Ammon 2

Et la Loi fut trouvée sous le
regne de Josias l'an 18

98 ans.

Si sous tant de Rois pieux, sous

(2) Mais non pas au point des Codes des Israélites si jamais il en exista aucun ; leurs Rois les plus sages des hommes, n'auront pas eu à cœur de conserver la Loi comme plusieurs Rois pieux de Juda & les sacrificateurs de la Maison d'Aaron.

Hiskias même, à Jérusalem, dans le temple du vrai Dieu où résidoit l'arche, où Dieu avoit établi son habitation, parmi toute la Maison d'Aaron & parmi toute la Tribu de Lévi, on n'avoit aucun Exemplaire de la Loi qui ne fût corrompu; si elle ne fut trouvée que 98 ans après la transportation des dix Tribus, qui par conséquent étoient dans une impossibilité physique & morale de la connoître; sera-t-il possible qu'un seul homme, qui veut faire usage de sa raison, puisse soutenir un moment que le Prêtre dont il est question ait pu apporter d'Assyrie un Exemplaire authentique & non corrompu de la Loi, & faire connoître les anciennes lettres à ces peuples étrangers? Supposons qu'il l'ait apporté. A-t-il tenu une école pour tout le peuple, surtout pour les principaux d'entre eux? S'y rendirent-ils pour apprendre l'Alphabet? Avoit-il un Abécédaire? Bref on voit que pareilles assertions ne sont que de pures rêveries.

On insiste. Non; la Loi a été écrite avec les lettres Chaldéennes par Esdras, Manassé l'a transcrite dans les lettres anciennes & originales, c'est-à-dire en caractères Samaritains. Quoi-

que ce soit toujours une pétition de principe, examinons cette assertion. En faveur de qui, & à quel usage auroit-il fait cette Copie en pareils caractères? Nous avons prouvé que les habitans du pays de Samarie étoient composés de $\frac{2}{3}$ disons seulement de $\frac{2}{3}$ d'Originaires des extrémités orientales de la Monarchie Babylonienne, & $\frac{1}{3}$ seulement de gens d'une ignorance crasse de payfans de la lie du peuple d'Israël. Est-ce donc en faveur des premiers qu'il a choisi ces caractères qui leur étoient inconnus autant que ceux des Chinois? Etoit-ce en faveur des derniers qui ne savoient pas lire?

On dira sans-doute que ce fut Manassé qui apporta un Exemplaire de la Loi à Samarie, & puisque du depuis les Samaritains n'ont point fait usage d'autres caractères, on doit être convaincu que c'étoient les mêmes dont se servoient alors les Juifs. Ce raisonnement paroît spécieux, mais il ne prouve rien, & il ne sera pas difficile de le détruire.

Manassé en arrivant chez les Samaritains eut d'autres occupations plus importantes, à son avis, que celle d'inscrire dans la Loi ce peuple défordon-

né ; il songea d'abord à satisfaire sa vengeance & son ambition. Lorsque donc il y fut parvenu, nommé Chef de la religion chez les Samaritains, avec permission de construire un temple sur le mont de Garizim, ce fut alors qu'il mit en ordre la religion en tant qu'elle pouvoit servir à ses vues, & il faut avouer qu'il s'y prit en politique habile.

La construction du temple fut le fondement du tout. Il éteignit par-là une bonne partie de la jalousie des Samaritains contre les Juifs ; il leur persuada, que c'étoit-là le véritable séjour & le temple de l'Eternel, il falsifia pour cet effet le passage du Pentateuque qui n'étoit pas à son avantage, il supprima les autres Livres saints qui auroient ruiné ses assertions, & enfin pour mettre tout ce projet en sûreté il adopta les lettres Samaritaines, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, soit qu'il les trouvât déjà en usage chez cette nation, ou bien qu'il les empruntât des nations voisines ; par-là il obtint qu'aucun Samaritain ne pouvoit s'aviser de lire l'Ecriture sainte, écrite avec les lettres carrées des Juifs ; il pouvoit cacher sa corruption du Texte & la suppression des Livres saints, & il aliénoit de plus

plus en plus l'esprit des Juifs, qui regardoient ce changement comme le comble de l'impiété, ne pouvant souffrir qu'il se fit le moindre changement dans la Loi, pas même pour les caracteres de l'Ecriture. J'espère que ce système & ces raisonnemens paroîtront à chaque lecteur non prévenu infiniment plus probables, que celui des Morinistes.

Disons un mot des siecles, un des plus grands chevaux de bataille des héros nos adversaires ; & comme Jackson a ramassé toutes les raisons que les défenseurs des caracteres Samaritains donnent, & les preuves qu'ils prétendent tirer des siecles, je les rapporterai fidèlement.

1°. Tous les anciens siecles qu'on a trouvés dans la Phénicie, dans la Judée & à Jérusalem, ont des Inscriptions en lettres Samaritaines, quelques-uns d'un côté *sicle d'Israel* & de l'autre *Jérusalem la sainte* ; ce ne sont donc pas des siecles Samaritains, qui nommoient Jérusalem plutôt une ville abominable ; donc ce sont des monnoyes des Juifs ou Hébreux.

2°. On trouve de ces siecles jusqu'à la destruction de Jérusalem & du temple
Tome III. C

ple, donc les Juifs ne se sont jamais servis d'autres caracteres jusqu'à ce temps.

3°. Il n'y a pas apparence que les Rois de Juda & d'Israël aient fait battre monnoye, ou s'ils l'ont fait, les Juifs après leur retour de Babylone, en auroient fait battre aussi, & avec des lettres Chaldéennes, si elles avoient été en usage, cependant on n'en trouve point.

4°. La plus ancienne relation qu'on en ait, se trouve dans les Lettres d'Antiochus Sidetes au Grand Sacrificateur Simon & au peuple Juif, où il leur accorde le privilege de battre monnoye, 140 ans avant l'Ere Chrétienne; & son pere, Démétrius Nicanor, avoit déjà déclaré que Jérusalem devoit être libre, & sainte, d'où vient l'Inscription rapportée ci-dessus, & d'où on peut conclure, qu'aparavant on n'a point eu de Monnoye Judaique, & toutes ont des caracteres Samaritains.

5°. Reland assure qu'on ne trouve aucun vestige de Monnoyes avec figures depuis le temps de Moÿse, ou depuis la construction du temple de Salomon, & que jusqu'au temps de Zacharie même il est toujours parlé des payemens au poids, & non en es-

pees, donc il n'en n'a point existé.

6°. La supposition qu'il y avoit de deux sortes de lettres, des Samaritaines, comme profanes, & des Chaldéennes, comme sacrées, étoit entièrement gratuite, puisqu'on n'avoit aucune preuve que les Juifs se fussent servis jusqu'à la destruction du temple dans aucun acte ou écrit, d'autres caracteres que des Samaritains.

7°. Après la destruction de Jérusalem & du temple, leurs monnoyes portoient des caracteres Assyriens; donc ces caracteres n'ont été adoptés qu'alors.

8°. Enfin toute monnoye avec les noms de David & de Salomon en caracteres Assyriens étoit donc contrefaite & fausse.

Voilà des raisons que nous examinerons succinctement, sans entrer en discussion sur la question, si, suivant l'opinion du célèbre Antiquaire Charles Patin, tout sicle Judaique est contrefait ou non.

Quant à la premiere raison employée par Jakson, je nie absolument qu'on ne trouve aucun sicle avec d'autres caracteres, que des Samaritains.

On exige aussi des preuves, qu'on ait continué à battre monnoye, jusqu'à la

destruction de Jérusalem. On voit que Simon en a fait battre; peut-être encore les autres Maccabées en ont-ils fait battre aussi; ce qui n'est pourtant pas sûr, puisqu'on n'en voit point avec leurs noms, & qu'on n'ose pas faire mention des sicles frappés sous les Asmonéens suivans.

Les raisons 3^e. & 4^e. sont trop vagues pour y répondre; d'autant plus, que quant aux Juifs après leur retour, l'Auteur comprend, & rapporte lui-même qu'il ne leur auroit pas été permis de battre monnoye sous la domination des Perses & des Grecs: pourquoy donc sous les Romains? Par conséquent il sera clair que ces monnoyes, depuis Simon, n'auront été battues, que tout au plus pendant le peu d'années de liberté entiere dont les Juifs jouirent sous les Maccabées.

Si on n'a commencé à battre monnoye que depuis Antiochus Sidètes, & toujours avec des caractères Samaritains, il faut de trois choses l'une; ou que les caractères n'aient du tout point été changés du temps d'Esdras, que même les caractères quarrés n'aient jamais existé alors, malgré les Livres Canoniques de ce temps, & malgré l'accu-

sation des Patrons des Samaritains; ou qu'on ne s'en soit servi uniquement que pour les livres saints, on que tous ces sicles soyent faux & contrefaits. Aucune de ces assertions ne leur sera favorable, & cependant il n'y a pas moyen d'y échapper.

Les deux raisonnemens qui suivent sont plus que foibles, car d'un côté une preuve négative est nulle. L'histoire des peuples anciens est-elle favorable à cette opinion? N'avoient-ils pas tous des monnoyes? Les anciennes monnoyes Babyloniennes, *Adarkon* & *Darkmon*, duquel les Grecs ont fait leur *Drachma*, ne sont-elles pas connues (*Esdras VIII. 27.*)? Si Reland veut dire que les monnoyes Judaïques étoient sans figures & sans inscriptions, il faudra le prouver, n'ayant aucune idée qu'on ait jamais fait battre de telle monnoye.

D'un autre côté, que veut-il dire par son poids? La conséquence n'est-elle pas risible? Ne paye-t-on pas encore souvent dans plusieurs Royaumes des Indes au poids, quoiqu'on ne s'avise pas d'assurer qu'il n'y existe point de monnoye? Mais pourquoi aller chercher des exemples si loin? En Eu-

rope, les especes d'or, d'argent & de cuivre, ne roulent-elles pas dans le commerce par poids? Ne vend-on pas des Ducats & des Piaftres au marc, de la monnoye de cuivre de la Suede au quintal? Les Espagnols ne comptent-ils pas aussi par pesos? Tout ceci prouvera donc invinciblement qu'il ne se trouve aucune monnoye en Europe!

Sur la sixieme raison, j'observe que rien n'est plus facile que de dire que le l'existence de deux sortes de caracteres est supposée & erronnée, nous l'examinerons ailleurs; l'Assertion qu'aucun Acte avant la destruction du temple ait été écrit autrement qu'en caracteres Samaritains est excellente, il ne lui manque qu'une petite chose, c'est la vérité; j'en souhaiterois voir la moindre preuve, avant que d'y ajouter foi. L'Auteur a-t-il vu quelque Acte, ou seulement un ancien Auteur digne de foi, qui cite un Acte écrit en caractere Samaritain, excepté les livres des Samaritains même? Qu'il le produise, ou qu'il se taise.

Sur la septieme raison, j'observe qu'il faut que notre Auteur soit un Antiquaire supérieur aux Patins, aux

Spanheim, aux Morels, & à tant d'autres; julk'ici je n'avois pas la moindre idée qu'un peuple abaissé, ruiné, méprisé, dispersé, sans forme de gouvernement, tel que les Juifs après la dernière destruction du temple, eût songé à battre monnoye, moins encore qu'il en eût eu le privilege. L'Auteur l'assure pourtant à tout hazard, afin de pouvoir prouver que les lettres Assyriennes n'ont pas été en usage chez les Juifs avant cette époque. De pareilles assertions sans preuve, sans vraisemblance même, méritant le nom de rêveries & ne doivent pas sérieusement être réfutées.

Encore une remarque. Jafson veut prouver par les sicles, que les lettres Samaritaines ont été en usage chez les Juifs jusqu'à la dernière destruction du temple; ce qui est non-seulement manifestement faux, mais contredit par tous les auteurs des Samaritains, qui pour fortifier leur système sient sang & eau pour prouver qu'Esdras a introduit les caracteres Chaldéens. Puis donc que les principes de cet Auteur sont faux, il sera permis de traiter sur ce pied-là ses conséquences.

L'Auteur fait & réitére dans presque

toutes ces theses une assertion qui n'est gueres probable, il ne cesse de dire qu'il n'y a point de sicles Judaïques avec des lettres quarrées, ou Assyriennes comme il les nomme, & que s'il y en a, ils sont, ou contrefaits, ou frabriqués après la destruction du temple, nous avons fait voir l'absurdité de cette dernière opinion. Mais est-il démontré que du temps de Salomon la monnoye n'ait pas été en usage & que ce Roi n'en n'ait point fait battre. Quoi! un Roi dont les richesses étoient immenses & la magnificence sans exemple, un Roi qui avoit une quantité prodigieuse d'or & d'argent, & qui le rendit aussi commun à Jérusalem que les pierres, un Roi qui fit extraordinairement fleurir le commerce & qui le porta jusques aux Indes, n'a-t-il pas du naturellement penser à battre monnoie à l'imitation d'autres peuples & d'autres monarches de son temps, qu'il se piquoit de surpasser en toutes manieres? Seroit-il donc plus absurde de reconnoître les sicles de ce temps pour bons & véritables, que de recevoir ceux qui ont été frappés du temps de Simon?

Je ne suis pas si grand Antiquaire que
notre

notre Auteur. Je suis docile, & j'aime à suivre quelquefois des savans judicieux. Jakson donne des éloges à Gaspard Waser qui les mérite à juste titre. Cependant il est surpris, dit-il, que celui-ci fasse mention d'un sicle d'argent des temps de David & de Salomon, avec des lettres Assyriennes; il prouve que ce sicle est faux, parce que ces lettres sont plus nouvelles, & il prouve ceci parce que le sicle est faux. L'argument est à la Whilston.

J'ai de tout autres idées de ce sicle de Waser. J'ai examiné des sicles de l'une & de l'autre sorte, & j'ai fait une réflexion qui mérite attention. Tous ceux dont l'inscription se trouvoit en lettres Samaritaines étoient de bronze, & tous les sicles d'argent étoient en lettres quarrées. Comme je n'en ai vu qu'un petit nombre, je ne serai pas comme mes confreres, je n'assurerais pas que cela est général. Je voudrois seulement qu'on prit la peine d'examiner ce fait. Si cette observation étoit vraie généralement, la question seroit décidée sans réplique. Il seroit démontré que de tout temps il y a eu des caractères sacrés & des caractères vulgaires; qu'on employa les caractères

facrés pour les siècles du sanctuaire, & les vulgaires pour les siècles vulgaires. Et même si cette différence ne se trouvoit point générale, elle ne concluroit rien, sinon, qu'on avoit trouvé souvent à propos de marquer ces monnoyes d'un caractère plus connu du peuple. Demandons encore pourquoi les caractères employés dans les siècles différent pour la plupart de ceux du Code, & d'où vient ce changement?

Enfin tranchons cette difficulté. Nous ferons voir ailleurs que tous les défenseurs du Code Samaritain n'osent nier, excepté Morin & quelque peu d'autres des plus opiniâtres, que le Code Samaritain n'ait été transcrit sur un Exemplaire dont les lettres étoient carrées. A quoi sert donc toute cette dispute? Qu'on suppose alors si l'on veut les lettres Samaritaines en usage depuis Adam, cette antiquité ne servira de rien à notre question. Posons même que l'Exemplaire Hébreu ait été transcrit auparavant sur un Exemplaire Samaritain, n'est-ce pas accorder plus qu'on n'exige? Il faut nécessairement que cet Exemplaire, nommons-le, j'y consens, original, ait été perdu, puisque les Samaritains ont été obligés de se servir

d'un Code écrit avec des lettres carrées. Je crois que tout savant m'accordera que la plus ancienne Copie doit tenir la place de l'Original perdu, & servir de règle pour toutes les Copies suivantes. Cette question sur les caractères fera par conséquent celle de *Lana Caprina*.

CHAPITRE III.

Erreurs & corruption du Code Samaritain.

Il s'agit à présent d'exposer les erreurs & la corruption du Code Samaritain. Examinons-en les circonstances. Est-elle possible, est-elle probable? Donnons des exemples de cette corruption, d'abord des exemples généraux & manifestes, ensuite des passages dont la corruption ne peut être niée par les zélés défenseurs des Samaritains.

J'aurois pu me dispenser de parler de la possibilité de cette corruption, si je n'en voulois faire un parallèle avec la corruption prétendue du Texte Hébreu.

1. Il est incontestable que les Samaritains ont formé un petit peuple. Ils assistèrent Alexandre le grand dans le

facrés pour les siècles du sanctuaire, & les vulgaires pour les siècles vulgaires. Et même si cette différence ne se trouvoit point générale, elle ne concluroit rien, sinon, qu'on avoit trouvé souvent à propos de marquer ces monnoyes d'un caractère plus connu du peuple. Demandons encore pourquoi les caractères employés dans les siècles différent pour la plupart de ceux du Code, & d'où vient ce changement?

Enfin tranchons cette difficulté. Nous ferons voir ailleurs que tous les défenseurs du Code Samaritain n'osent nier, excepté Morin & quelque peu d'autres des plus opiniâtres, que le Code Samaritain n'ait été transcrit sur un Exemplaire dont les lettres étoient carrées. A quoi sert donc toute cette dispute? Qu'on suppose alors si l'on veut les lettres Samaritaines en usage depuis Adam, cette antiquité ne servira de rien à notre question. Posons même que l'Exemplaire Hébreu ait été transcrit auparavant sur un Exemplaire Samaritain, n'est-ce pas accorder plus qu'on n'exige? Il faut nécessairement que cet Exemplaire, nommons-le, j'y consens, original, ait été perdu, puisque les Samaritains ont été obligés de se servir

d'un Code écrit avec des lettres carrées. Je crois que tout savant m'accordera que la plus ancienne Copie doit tenir la place de l'Original perdu, & servir de règle pour toutes les Copies suivantes. Cette question sur les caractères sera par conséquent celle de *Lana Caprina*.

CHAPITRE III.

Erreurs & corruption du Code Samaritain.

Il s'agit à présent d'exposer les erreurs & la corruption du Code Samaritain. Examinons-en les circonstances. Est-elle possible, est-elle probable? Donnons des exemples de cette corruption, d'abord des exemples généraux & manifestes, ensuite des passages dont la corruption ne peut être niée par les zélés défenseurs des Samaritains.

J'aurois pu me dispenser de parler de la possibilité de cette corruption, si je n'en voulois faire un parallèle avec la corruption prétendue du Texte Hébreu.

1. Il est incontestable que les Samaritains ont formé un petit peuple. Ils assistèrent Alexandre le grand dans le

siège de Tyr pour captiver sa bienveillance, & naturellement ils devoient faire à cette occasion tous leurs efforts. Cependant tout ce corps auxiliaire n'étoit composé que de 8000 hommes, qui ne retournerent jamais chez eux, la plus grande partie de ceux qui étoient restés, furent détruits lorsqu'ils encoururent la disgrâce de ce conquérant, & ils furent remplacés par des Macédoniens; par conséquent ce résidu petit & isolé fut un objet de mépris général comme le reste des 8000 hommes relégués en Egypte. Etoit-il bien difficile à ces gens-là de changer leur Code de la manière qu'ils le trouvoient à propos & sans que personne fût à même de l'observer? Les étrangers & les Payens même regardoient les Juifs, & tous ceux qui participoient à cette religion comme des barbares insensés, & n'étoient point curieux de se procurer leurs Livres. Les Juifs avoient une telle horreur pour les Samaritains, qu'il ne leur eût pas été permis d'examiner ces Livres quand même on les leur auroit communiqués; par conséquent, cette corruption étoit non-seulement possible, mais facile: Et comment un peuple aussi souvent dé-

truit, mélangé, remplacé par des idolâtres, actuellement réduit à rien, auroit-il pu conserver un Code non corrompu, tandis qu'on ose imputer aux Juifs, peuple toujours très-nombreux, & très-zélé, d'avoir pu ou voulu faire des corrections sacrilèges dans les Livres sacrés qui leur avoient été confiés? La corruption du Code Samaritain est donc très-possible, elle est, dis-je, très-probable, & les Samaritains n'ont pas été meilleurs amis des Chrétiens que les Juifs. Et si les Juifs ont pu corrompre le Texte Hébreu pour faire tort à la religion Chrétienne, comme nos adversaires le soutiennent, les Samaritains ne devoient-ils pas aussi avoir eu le même but?

L'Histoire des Samaritains prouve qu'ils ont été beaucoup plus violens contre les Chrétiens que les Juifs mêmes, & la distinction que les Empereurs Chrétiens ont faite entre les deux Nations a été entièrement à leur désavantage. Ils ont refusé de reconnoître Jésus-Christ pour le Messie, qu'ils attendoient dans le temps de la venue de Notre Seigneur, comme le Dialogue entre lui & la femme Samaritaine (*S. Jean IV.*) le donne assez à connoître,

de même que le succès que sa Doctrine & ses miracles eurent auprès de plusieurs Samaritains. Ils sont cependant pour le moins aussi aveuglés & opiniâtres que les Juifs. Ceux du dernier siècle disoient encore dans leur lettre à Ludolfe. „ Tu nous demandes au sujet
 „ du Messie, s'il est venu & s'il est
 „ celui duquel il est dit dans la Loi
 „ jusqu'à ce que *Silo* vienne & à lui se
 „ joindront les peuples. C'est Salomon
 „ qui est venu dans les jours passés,
 „ mais le Messie n'a point encore pa-
 „ ru, & il viendra & son nom sera
 „ Hathab, &c.”

Si donc on peut croire que les Juifs en haine des Chrétiens & du Messie ont corrompu l'Écriture, on voit que la même raison a subsisté & subsiste encore chez les Samaritains, & que ceux-ci ont eu, pour corrompre les passages, une facilité qui a manqué aux Juifs.

Quant à la corruption que nous attribuons aux Samaritains de l'Écriture considérée en général, elle ne nous occupera pas beaucoup. Il est notoire & aucun fauteur des Samaritains n'a osé en disconvenir, que ces impies n'ont reçu que le Pentateuque & qu'ils ont rejeté constamment tous les autres Li-

vres reconnus unanimement pour Canoniques, par les Juifs & par tous les Chrétiens dans tous les temps; on fait aussi que ce fut par la raison, que ces Livres parlent de Jérusalem comme de la Cité sainte, où Dieu avoit ordonné de lui bâtir une Maison & dans laquelle il a habité d'une manière particulière, & que ce même Dieu étendit a toujours protégé fort particulièrement les Juifs, non-seulement contre les Gentils & les idolâtres, tels que étoient les Samaritains, mais contre les ancêtres de quelques-uns d'eux, contre les dix Tribus, ainsi contre la plus grande partie des descendans d'Abraham. Aussi ils ne rougirent point de traiter Eli & Samuel de Magiciens, & d'imputer au premier d'avoir fait disparaître par magie leur ancien temple de Garizim, construit par Josué, & qui n'a jamais existé que dans les impudentes menées de leurs séducteurs; ils vomirent aussi toutes les injures possibles contre tous les saints Prophètes, mais principalement contre Esdras. La haine de Manassé & des autres exilés fut telle contre Esdras, qu'on pouvoit nommer un second Moïse, qu'elle a été transmise aux Samari-

tains & à leurs descendants. Faut-il s'en étonner ? Ils n'épargnerent pas même le saint Esprit dans leurs blasphèmes. Voilà donc une correction manifeste du Code sacré, une fraude impie qui n'a point d'exemple, dont on ne sauroit disculper les Samaritains & qui seroit infiniment plus préjudiciable à notre sainte religion, que tout ce dont on accuse fausement les Juifs.

En effet Jésus-Christ a cité plus souvent les Pseaumes & les Prophètes, que la Loi proprement ainsi dite. Car souvent la Loi est prise pour tous les Livres Canoniques de l'Ancien Testament ; & pourquoi ne l'auroit-il pas fait ? Le Pentateuque ne contient que 3 ou 4 passages relatifs au Messie qui ont été expliqués tout autrement par les Juifs, mais les Pseaumes & les Prophètes ont des passages si fréquens & si clairs, que les Juifs, malgré leurs rêveries & leur impudence, ne peuvent les éluder tous. Qu'on préfère après cela ce Code tronqué des Ecritures, & qu'on accuse les Juifs, qui les ont conservés en entier contre leurs intérêts, de les avoir falsifiés !

Ce n'est pas tout ; les Samaritains ont changé des passages, ils en ont

ajouté, altéré & retranché. Je veux épargner au gros des lecteurs, qui ne trouve pas gout à l'étude de la Philologie & de la langue Hébraïque, l'examen de ces endroits falsifiés, & les autres connoissent les ouvrages où cette matière a été discutée. Je me bornerai donc à un seul passage connu & dont la falsification ne sauroit être contestée par les Patrons des Samaritains. Il est incontestable qu'ils ont transposé les noms d'Ebal & de Garizim *Deut. XXVII. 4.* ; & que très-souvent les Copistes ont fait des fautes en transcrivant leur Code sur celui qui est écrit en caractères Hébraïques, où ils ont pris une lettre pour l'autre.

On rapporte une raison bien forte sans-doute en faveur du Code Samaritain, c'est que Tertullien, Origene, S. Jérôme & autres affirment que le signe que le Prophète (*Exech. IX. 4.*) devoit imprimer sur le front de ceux qui gémissent de leurs péchés, & que les Samaritains ont désigné en nommant la lettre *Tau*, étoit une allusion manifeste au signe de la ✠ représentée par le *Tau* des Samaritains, & non par celui des Hebreux, d'où ces zélateurs concluent 1°. que les Juifs ont falsifié

ce passage; 2°. que le caractère Samaritain étoit celui dans lequel Ezéchiel a écrit sa Prophétie; c'est sur tout Vossius qui insiste sur ce bel argument.

Écoutez Vossius lui-même dans sa dissertation sur la Version des LXX, il y parle avec un enthousiasme extrême. Il dit que les LXX. parlent de ce signe ou lettre *Tau* en ajoutant qu'il est vrai que dans les LXX. on lit mal; que cette Version porte *τὸ σμαρῖτικόν* au lieu de *Τ σμαρῖτικόν*. Mais il assure, sans preuve, que ce passage se trouvoit autrefois suivant la seconde leçon *Τ σμαρῖτικόν* selon le Samaritain. Il avoue de plus que dans l'Alphabet Samaritain tel que nous l'avons, le *Tau* ne représente rien moins qu'une croix. Il a raison. On en a divers Alphabets, dans l'un le *Tau* est représenté *ⴚ*: ces trois diverses figures ressemblent à une croix comme à une boucle. Dans un autre *ⴛ*; pour ici une croix y est mêlée, sans que pourtant on ose insister sur la ressemblance, & généralement on trouve que dans l'Alphabet Phénicien, d'où l'on dérive le Samaritain, le *Tau* étoit écrit *ⴚ*. Que dit Vossius à tout ceci? Que le caractère Samaritain a été changé depuis. Comment! La plus forte raison

par laquelle ils combattent l'authenticité du Texte Hébreu des Juifs se fonde sur ce que ceux-ci ont changé leurs caractères, & que les Samaritains les ont exactement conservés! A quoi aboutira-t-elle donc, s'il consentent que les Samaritains ont aussi changé leurs caractères? Enfin ne voit-on pas que cette tradition s'est glissée dans l'esprit de ces Peres de l'Eglise qui étoient très-ignorans, quant à la langue & les caractères des Samaritains, & qu'elle doit son origine à quelque homme simple & pieux qui crut faire merveille en faveur de la religion Chrétienne, s'il pouvoit prouver qu'il est parlé du signe de la croix dans le Vieux Testament? Il aura pris cette imagination sur l'Alphabet Grec où la figure de *T*, se trouve comme dans le notre. Et comme, selon tous les Auteurs, toutes les croix érigées pour la punition des criminels, n'avoient pas la figure de *ⴛ* mais le plus souvent celle du *T*, il en aura conclu de quelque Version où il est parlé du *Tau* que c'étoit une allusion à la croix; & pour rendre cette idée plus authentique, on aura assuré qu'elle se trouvoit de cette figure chez les Samaritains; personne ne pouvoit les démen-

tir, cette langue étant aussi inconnue à tout le monde d'alors qu'à nous celle des Tangouts. Quelque considérables cependant qu'aient été les falsifications faites au Code Samaritain, elles augmentent considérablement lorsque du temps de Jésus-Christ Dositée Samaritain, Précepteur de Simon le Magicien, chercha à favoriser son impudente assertion qu'il étoit le Messie. Il séduisit beaucoup de ses compatriotes, de même que son Disciple, qui se disoit le Saint Esprit. Si on avoit cru alors qu'il se fût passé 6000 ans depuis la création, je ne fais comment il auroit pu faire comprendre à ses sectateurs qu'on étoit au temps de la venue du Messie, en diminuant le nombre des années.

Ajoutons encore une preuve contre le Code Samaritain tirée des aveux de Morin.

Je ne dirai pas qu'il ne contredit point Pierre Della Valle, lorsque celui-ci écrivit, après l'examen fait sur les lieux, que les Samaritains n'avoient jamais reçu parfaitement les Cérémonies Juives & avoient toujours conservé quelque chose du Paganisme, & que Morin avoue qu'ils en avoient été

taxés par les Juifs en tout temps. Je ne dirai pas qu'il reconnoît dans une lettre plusieurs fautes dans le Code Samaritain, parce, disoit-il, que souvent ils ont pris dans le Code Hébreu une lettre pour une autre, & qu'ils écrivent la même diétion par .y... par .n. & par n., y souvent pour .n. & pour n.

Mais voici bien autre chose: dans la lettre qu'il écrivit de Paris en 1633. à Thomas Comberus, il assure. „ Que „ les Exemplaires des Juifs, en égalité du reste, sont à préférer aux Samaritains quelconques. Personne n'en doute à ce que je pense.”

Comment un homme qui s'étoit vanté de posséder l'original de Moïse en caractères Samaritains, ce que pourtant ailleurs il réduit à un Code de l'année environ 1200. de Jésus-Christ, ou que du moins l'original existoit encore chez cette poignée de gens de toutes les nations; qui accuse les Codes Hébreux d'être tous falsifiés, tronqués, corrompus, & reconnoît ceux des Samaritains pour les seuls originaux; comment, dis-je, un tel homme peut-il avouer que les Hébreux leur doivent être préférés? Il n'ose pas contredire non plus l'ancienneté des caractères Hé-

breux, qu'il nomme Chaldéens. Il voudroit capituler & passer aux Rabins que la Loi a été écrite par Moÿse dans les caractères Hébreux de nos jours de même que la Lame pontificale, les Mezuzoth, les Philactères, &c.

CHAPITRE IV.

Chronologie des Samaritains.

Examinons en peu de mots leur Chronologie. M. l'Abbé l'Englet du Fresnoy pose pour Axiome, qu'entre trois témoins également dignes de foi, s'il y en a deux qui conviennent entre eux, leur témoignage doit prévaloir sur celui du troisième. Rien de plus juste que cette Majeure; venons à la Mineure; or le Texte Hébreu, le Samaritain, & le Grec des LXX. sont des témoins, tous également dignes de foi. Voilà ce que je nie, & ainsi la conséquence sera nulle. Nous avons fait voir par des faits & des raisons invincibles que le Texte Samaritain n'est de nulle foi, ni valeur. Quant à la Version des LXX, nous en allons parler plus amplement, ici nous n'en dirons autre chose si non

que jamais on n'a avancé pareil paradoxe, qu'une Version doit être aussi authentique que l'Original.

Si le Texte Samaritain est fautif, comme tous les Auteurs en conviennent pour les temps anté diluviens, pourquoi ne pas pouvoir le soupçonner l'être de même pour les siècles suivans? Il porte, pour ce temps avant le déluge, 349 ans moins que le Texte Hébreu & 955 moins que la Version des LXX, quelle différence énorme! Il n'y en a pas moins entre les trois Codes après le déluge, pour le temps que les Patriarches ont vécu après avoir engendré le fils dont il est fait mention dans l'Ecriture, & pour la durée de leur vie en entier, quoique pour celle entre le déluge & la naissance d'Abraham les LXX & les Samaritains s'accordent, à Cainan près que ceux-ci omettent, comme les Hébreux.

Nous n'entrerons pas ici dans une discussion de cette Chronologie. Elle sera mieux à sa place, lorsque nous examinerons celle des LXX.

Faisons encore une comparaison pour décider lequel des Codes, ou Hébreu, ou Samaritain, est plus digne de foi. Supposons que les Turcs envahissent

la Basse-Hongrie, qu'ils en emmenas-
sent la plus grande partie des habitans
en Tartarie, en Caramanie, en Géorgie
& qu'ils envoyassent des Tartares,
Calmouks, Circassiens, Nogayes, Dha-
gellans, Mongouls & autres, pour peup-
ler le pays; qu'en suite ils firent une
autre irruption dans la Haute-Hongrie,
en emmenassent aussi une grande
partie des habitans à Constantinople,
& dans la Natolie ou Asie-Mineure;
que là ces Chrétiens fussent par mil-
liers & y eussent des Ecoles, des Aca-
démies même; qu'après 50 ans, une
partie retourna en Hongrie & que les
autres se fixassent dans les susdits pays.
Seroit-ce chez ceux-ci ou chez ces
Tartares devenus Hongrois, qu'on
chercheroit la religion, les Ecritures,
les lettres, des Hongrois Chrétiens?

Récapitulons succinctement nos preu-
ves.

1°. Dès le regne de Jéroboam jus-
qu'à la captivité d'Osée, pendant 262
ans, les dix Tribus ont été sans tem-
ple, sans Prêtres de la Maison d'Aa-
ron, sans Lévités, par conséquent sans
Exemplaire de la Loi, qui maudissoit
l'idolâtrie dans laquelle ils étoient plon-
gés.

2°.

2°. Déjà du temps de Tiglat Pile-
zer, ensuite de Salimanazar, à la fin
encore sous Manassé tout le peuple fut
emmené captif, & tellement dispersé
& éloigné, qu'on n'a jamais su ce
qu'ils étoient devenus; de-là les fables,
qui les placent au-delà du fleuve Sab-
bation, dans une contrée inconnue,
suivant les uns de l'Asie, d'autres de
l'Afrique, d'autres enfin en Amérique.

3°. Le pays en fut si dépeuplé qu'il
devint le repaire des bêtes sauvages &
que les Monarques Assyriens furent
obligés d'y envoyer de fortes colonies
de leurs anciens Etats, & surtout de
leurs parties orientales.

4°. Tous ces nouveaux venus ado-
roient les divers Dieux de leurs pays,
& à la fin y mêlèrent aussi un culte
pour le Dieu d'Israël.

5°. Par conséquent pendant tout ce
temps, il n'étoit pas question d'une
copie de la Loi; ou s'ils en avoient,
elle devoit être fort corrompue.

6°. Ce ne fut donc que par Manassé
qu'ils en reçurent une, encore peut-
être peu correcte, vu que cet Apostat
se résigna chez Sambalut avant que la
correction du Code Hebreu fût achevée.

7°. Ensuite ce peuple composé en

Tome III.

D

tout temps d'un mélange d'un grand nombre de nations payennes, s'est toujours accommodé au temps, au point qu'ils se sont souvent défendus d'être Juifs, ni de nation, ni de religion, & qu'ils ont demandé que leur temple fût dédié à Jupiter, & peu-à-peu cette nation mêlée a été presque réduite à rien.

8°. Jésus-Christ les a rejettes & ne les a point voulu reconnoître, ni pour Juifs, de la véritable religion, ni pour des brebis égarées de la Maison d'Israël, & il les a confondus avec les autres Gentils.

9°. Leur Code a des corruptions manifestes, ils ont rejeté tous les Prophètes & les autres Livres de l'Écriture sainte, qui font pourrant le principal fondement de la religion Chrétienne.

10°. Pour conclusion, ce n'est point chez de pareils pervertis qu'il faut chercher le Texte original, dans sa pureté,



CHAPITRE V.

De la Version des LXX. Histoire des Grecs Hellenistes.

Passons à l'examen de la Version Grecque nommée vulgairement celle des LXX. Nous y procéderons de la même maniere, que pour celui du Code Samaritain, en posant plusieurs questions que nous tâcherons de résoudre.

1°. L'Histoire des Grecs Hellenistes, entant qu'elle peut servir à éclaircir cette question.

2°. L'Histoire de la Version des LXX. suivant Aristée, où l'on discute divers points, si Démétrius de Phalère a eu part à cette Version; la députation de Jérusalem & les énormes dépenses du Roi à cette occasion. La Loi écrite en lettres d'or. Les LXXII. ou LXX. Interpretes, six par chaque Tribu, & les autres circonstances de cette fable.

3°. Les Additions faites à cette histoire par d'autres, comme l'Inspiration divine & les Cellules.

4°. Par qui & en quel temps cette Version a été faite.

5°. Les témoignages en sa faveur, celui des Juifs.

6°. Principalement celui de Joseph.

7°. Les citations de Jésus-Christ & de ses Apôtres.

8°. L'opinion des Peres de l'Eglise.

9°. Les erreurs qui s'y trouvent, particulièrement celles qui sont d'importance. Les Juifs nommés Hellenistes sont tous les Juifs dispersés hors de la Palestine dans des pays où la langue Grecque étoit la plus ou la seule usitée, principalement ceux de l'Egypte, qui étoient en plus grand nombre que dans tout autre de ces pays.

Les principaux Juifs, Grecs ou Hellenistes, étoient donc ceux de l'Egypte; tous les autres n'ayant été dispersés dans les divers autres pays, comme l'Asie-Mineure occidentale, la Thrace, la Grece, les Isles de la Mer Méditerranée, Provinces Romaines, &c. que peu-à-peu dans les guerres qu'ils eurent avec les Successeurs d'Alexandre, du temps de la persécution d'Antiochus, enfin lorsque les Romains furent les possesseurs de tous ces pays.

La transmigration des Juifs en Egypte est aussi de plus ancienne date & fut très-nombreuse.

Joahas Roi de Juda fut emmené en Egypte par Pharaon Necho, l'an 609 avant Jésus-Christ, & apparemment d'autres de ses sujets le furent de-même.

L'An 589, lors de la destruction de Jérusalem par Nebucadnezar, grand nombre de Juifs s'enfuirent en Egypte & entraînerent avec eux Jérémie & Baruch son Secrétaire. On suppose que Jérémie y mourut l'an 577. avant Jésus-Christ.

Il y a apparence que sous Cambise & sous Xerxès les Juifs qui leur ont donné du secours pour la conquête de l'Egypte, y ont aussi laissé une partie des leurs.

Lors qu'Alexandre bâtit la Ville d'Alexandrie 331 ans avant Jésus-Christ, il y mit grand nombre de Juifs, outre beaucoup de ses Soldats vétérans, auxquels il accorda de grands privileges; ce qui attira encore quantité d'autres habitans, de sorte que presque la moitié de la ville fut habitée de Juifs, surtout lorsque Ptolémée I. Soter s'étant rendu maître de la Palestine en transporta plus de 100,000. en Egypte, principalement 311 ans avant Jésus-Christ; plusieurs même y furent attirés par la fertilité du pays & par les privi-

leges dont ils jouissoient, & les Juifs qui y éprouverent une fécondité pareille à celle de leurs Ancêtres dans le temps de leur servitude, le regarderent comme leur pays natal & oublièrent entièrement la Palestine. Ce fut bien autre chose, lorsqu'Onias y eut construit un temple. Cet article mérite que nous en exposions quelques particularités.

Onias, fils d'Onias souverain Sacrificateur à Jérusalem, & qu'on suppose avoir été l'unique reste de la race d'Aaron, ayant essayé un passé droit puisque depuis ce temps jusqu'à Hérodote la souveraine sacrificature fut dans la famille des Asmonéens, se rendit en Egypte, où il fut si bien captiver les bonnes grâces de Ptolémée Philométor & de Cléopâtre, qu'il devint leur favori & leur plus intime confident. Il avoit introduit à la Cour un autre Juif, nommé Dosithee, qui acquit de même la faveur du Roi. Et réunis, ils gouvernerent, sur la fin du règne de Ptolémée, l'Egypte avec un pouvoir presque absolu, dont ils prostérèrent pour obtenir du Roi la permission de construire dans ce pays un temple pour les Juifs qui y habitoient, & en même

temps la grande sacrificature pour Onias & pour ses descendans. Ils représentèrent au Roi qu'il étoit de son intérêt d'empêcher les Juifs de se rendre chaque année à Jérusalem qui étoit alors sous la domination des Rois de Syrie, le plus souvent ses Ennemis; qu'il risquoit trop par de pareilles liaisons qui non-seulement cesseroient par la construction de ce nouveau temple, mais que cet établissement attireroit de toute part les Juifs en Egypte, ce qui enrichiroit ce pays d'une multitude de nouveaux habitans. Ces raisons persuadèrent le Roi. Onias se vengea par-là de ses compatriotes, & assura cette grande charge à sa postérité.

Les Juifs, à la vérité, s'en firent quelque scrupule, parce que Jérusalem étoit le seul endroit que Dieu avoit fixé pour son culte. Onias leva cette difficulté par le passage du Prophète *Esaié* XIX. v. 18. *Et Juifsans*, „ Alors il y „ aura cinq Villes dans l'Egypte qui „ parleront la langue de Canaan & qui „ jureront par le Seigneur Dieu des „ armées. L'une desquelles sera nommée la ville de destruction (ou du „ Soleil si on lit π pour η). Il y aura „ en ce temps-là un Autel du Seigneur,

„ au milieu de l'Egypte & un monu-
 „ ment au Seigneur à l'extrémité du
 „ pays, &c. Alors le Seigneur sera
 „ connu en Egypte & les Egyptiens
 „ connoîtront le Seigneur. Ils l'hono-
 „ reront avec des Hosties & des Obla-
 „ tions, ils lui feront leurs vœux &
 „ les lui rendront.”

Arrêtons-nous un moment ici.

D'abord il est admirable que dans un
 pays, qui étoit autrefois en horreur
 aux Juifs, on ait bâti un temple; que
 même Dieu, bien loin de s'y opposer,
 l'ait fait prédire par le Prophète Esaïe.
 Mais que sera-ce si la leçon porte *ville
 du Soleil*? Les Hébreux & les Chal-
 déens nommoient cette ville *On*, les
 Arabes *Beth Semes* ou *Ain Semes*, la Mui-
 son ou l'Œil du Soleil, les Grecs *Heli-
 polis*, ville du Soleil; Ptolémée le Géog-
 graphe, *Onion*, du nouveau nom qu'O-
 nias lui avoit donné, comme étant
 Gouverneur de toute cette Province,
 lequel s'accordoit avec son nom, &
 celui de l'ancienne ville. *On*, $\omega\eta$ sans
 points, en le supposant pointé $\omega\eta$ signi-
 fie Iniquité, Vanité, Injustice, &c.
 mais $\omega\eta\eta$. On signifie Force, Puissan-
 ce, Richesses, &c. Qu'il fait si autrefois on
 ne l'appelloit pas d'un nom Egyptien,

qui

qui répondoit au $\omega\eta$ Œil selon l'Arabe?
 parce qu'en effet il y avoit un temple
 du Soleil, si artistement construit
 par nombre d'ouvertures rondes où le
 soleil dardoit ses rayons chaque heure
 du jour, comme d'un œil, & que les
 Juifs par haine, comme ils ont fait de
 Sichem en Sichar, & tant d'autres ont
 converti ce nom en celui de $\omega\eta\eta$ *aven*,
 à cause que c'est là où ils ont souffert
 le plus de servitude, & que Ramesses,
 qu'ils ont construit, faisoit partie d'*On*,
 n'en étant séparé que par un petit bras
 du Nil? D'ailleurs ce changement de
 ω en η de ω en η n'est pas rare. Aussi
 voyons-nous que ce passage est traduit
 par tous les anciens, *Ville du Soleil*. Du
 moins auront-ils changé les points, &
 lu *aven*, pour *On*.

Les LXX. ont traduit $\omega\eta\eta$ *àvδεν*
 $\omega\eta\eta\sigma\eta\tau\alpha\iota$ ή $\mu\iota\alpha$ $\omega\eta\eta\sigma\eta$. Cette mienne ville
 sera nommée *Ville Juste* ou de la Justice.

Je ne comprends pas pourquoi on a
 traduit ce Grec par *Ville Juste*: nous
 voyons que $\omega\eta\eta$. *On* signifie, *Iniqui-
 té, Injustice*, & il ne me paroît pas que
 les LXX. l'aient pu interpréter ou en-
 tendre autrement. Il est vrai que cette
 ville leur étant devenue par la constru-
 ction du nouveau temple aussi chère

D 5

& aussi sainte, que l'étoit aux autres Juifs celle de Jérusalem, ils n'auront pas voulu la nommer, *ville d'iniquité*. C'est peut-être pour cette raison qu'ils n'ont pas voulu employer un mot Grec tel que *par exp. δίκαιος*, de *δίκαιος*, de *δίκαιος*, pour *Juste*, ou de *δικαιοσύνη*, de *δικαιοσύνη* pour *Justice*, & ont mieux aimé Grecaniser un mot Hébreu *צדק* pour former *צדק*, de *Zaddic* ou de *Saddic* en Hébreu; mais alors pourquoi y ajouter le *a* privatif, pour faire comprendre que c'est, *injuste* qu'on doit entendre? Revenons à l'histoire.

Ces Juifs jouirent donc d'une si grande liberté jusqu'au règne de Caligula, que Philon assure qu'il y avoit alors plus d'un million de Juifs en Egypte sans compter ceux de la Cyrénaïque.

Lors du soulèvement universel des Juifs dans la Palestine, qui attira enfin la destruction totale de la ville sainte & de presque toute la nation, plusieurs mutins se sauvèrent en Egypte, & voulurent y exciter leurs compatriotes à la rébellion; les anciens de la nation furent plus sages & persuaderent à ceux ci de se saisir de ces rebelles, qu'ils livrèrent au nombre de 6000. aux Romains, lesquels les firent mourir. Ces

preuves de fidélité que les Juifs Egyptiens donnerent, n'empêchèrent pas que Vespasien craignant sans doute que tous les Juifs dispersés ne se réunissent vers leur unique temple restant, n'ordonnât de le démolir. Lupus gouverneur d'Alexandrie se contenta de le fermer, son Successeur Paulin le pillâ, & peu-à-peu il tomba en ruine.

Ceux de la Libie, ou Cyrénaïque, se laissèrent séduire par un faux Prophète, ce qui couta la vie à plusieurs milliers. Enfin à la dernière révolte générale des Juifs sous Adrien, il y eut, suivant Dion, en tout 580,000. hommes tués, & ceux de l'Egypte y eurent leur bonne part: depuis ce temps les Juifs, tant de la Palestine, que de l'Egypte, ont été dispersés par tout le monde.

CHAPITRE VLEON

*Histoire de la Version des LXX. &
de la fable d'Arifsee.*

Venons à l'histoire de la fameuse Version des prétendus LXX & examinons d'abord qui étoit ce Démétrius

de Phalere & s'il a pu avoir part à cette Version. Chacun sait qu'il fut obligé de s'enfuir d'Athènes, lorsque les Macédoniens s'en rendirent maîtres; qu'il fut condamné à mort absent; que Callandre, chez qui il se refugia, ayant à son tour eu le dessus, il l'établit pour gouverner la République; qu'il s'en acquitta si sagement que les Athéniens lui éleverent 300 statues; que Démétrius Poliorcetes s'étant emparé d'Athènes, il s'enfuit à Thebes; qu'il fut encore condamné à mort par les Athéniens & ses statues renversées; qu'il se refugia de nouveau chez Callandre & ensuite auprès de Ptolémée Soter en Egypte, qu'il y fut en grand crédit pendant tout le regne de ce Ptolémée; Président de l'Académie nommée Museon, & Préfet de la Bibliothèque. Par contre il fut haï mortellement de Ptolémée Philadelphie, & l'on n'en sera pas surpris, si l'on considère qu'il l'avoit offensé par l'endroit le plus sensible. Ptolémée Soter avoit eu pour première femme Euridice fille d'Antipater, ensuite Bérénice qui accompagna Euridice lorsque celle-ci se maria. De Bérénice Ptolémée eut trois fils; deux furent tués par Philadelphie, ce

qui lui fit donner ce nom par antiphrase. Bérénice cajola beaucoup son vieux époux pour qu'il voulût nommer successeur Philadelphie. Il consulta pourtant Démétrius; celui-ci ne cessa de lui représenter l'injustice de ce procédé. Il n'y gagna rien. Bérénice eut le dessus. Philadelphie non-seulement fut nommé successeur, à l'exclusion de Ptolémée-Ceraunus fils d'Euridice, mais pour lui mieux assurer cette succession son pere lui céda la couronne en 285 avant Jésus-Christ. Philadelphie ne put oublier l'offense de Démétrius; aussi lorsque Ptolémée Soter mourut, un ou deux ans après sa cession, Philadelphie, sans cacher un moment sa haine, le fit mettre dans une prison étroite où il mourut, à ce qu'on prétend, d'une piqûre d'Aspic, la même année que son bienfaiteur (1); ce qui arriva l'an 283. ou 284 avant la venue de Jésus-Christ. Ce sont ici des faits incontestables.

Voyons à-présent s'ils s'accordent avec ce qu'on débite sur la part que Démétrius doit avoir eue à la Version des LXX. Tous les défenseurs de cette

(1) Voyez Plutarque, Diogene Laërce, &c.

Version, tous ceux qui l'attribuent aux LXX. conviennent presque unanimement que c'est Ptolémée Philadelphie qui en est le héros (2). S'. Irénée, Théodore, Jean de Malala, l'attribuent à Ptolémée Lagide ou Soter; d'autres ne sachant comment se tirer des anacronismes disent que Philadelphie a régné longtemps avec son pere; nous voyons pourtant que l'histoire dit le contraire & que ce prétendu Aristée ne parle jamais que d'un Roi conformément à nos Auteurs. Quand est-ce donc que cette admirable Ambassade au grand-sacrificateur Eléazar a été envoyée? Il faudroit que ce fût pendant les deux ans que Philadelphie régnoit avant la mort de son pere. Mais alors comment Démétrius auroit-il eu tant de crédit auprès de lui, comme il paroît par toute cette fable d'Aristée? Tout ce que Philadelphie fit pour ne pas chagriner son pere, ne consistoit qu'à ne pas persécuter Démétrius, comme il fit dès l'instant de la mort de Pro-

(2) Clément-Alexandrin, Anatole & Soter & à Philadelphie. Mr. de Valois dans ses notes sur Eusebe adopte cette opinion en disant qu'elle a été commencée sous l'un & finie sous l'autre, ce qui est plus que probable, mais que deviendra alors toute cette belle histoire d'Aristée?

léme Soter. Mais qui croira qu'il eût eu une telle confiance en lui, selon Aristée, qu'il pût disposer de son Trésor pour acquérir des Livres? Le Roi demanda à Démétrius combien de Livres il y avoit actuellement dans la Bibliothèque: celui-ci répondit 200,000. volumes ou 20 myriades, que dans peu il l'augmentera à 50 myriades ou 500,000 volumes, en ajoutant pour raison admirable, *car on m'a raconté, que les Juifs avoient des Loix qui méritoient d'être copiées & insérées dans la Bibliothèque*; c'est donc par ces Loix qu'il vouloit achever les autres 300,000 volumes. Mais passons cette sottise; ne voit-on pas déjà régner dès le commencement les impudentes menteries de ce prétendu Aristée? Il dit qu'alors dans la 1^e. ou 2^e. année de Philadelphie, il y a eu $\frac{200}{3}$ volumes, & Eusebe rapporte comme une chose étonnante, qu'il n'a laissé à sa mort, 37 ou 38 ans après, vu qu'il régna 39 ou 40 ans & qu'il n'est fait que ramasser des Livres pendant tout ce temps, que la moitié ou 100,000.

La plupart des Auteurs rapportent cette Version 6 ans après la mort de Solon; & alors où restera ce Démétrius,

mort la même année que ce Ptolémée?

Je viens à l'Ambassade qui fut faite à Jérusalem & aux sommes immenses que ce Ptolémée voulut sacrifier pour un seul Livre.

Il racheta tous les Juifs Captifs en Egypte pour 660 Talens Alexandrins qui font le double d'Attiques, le Talent Attique équivaloit à mille Ecus de notre monnoye: voilà donc 1320 Talens de 1000 Ecus, ou 1,320,000. Ecus.

Il ordonna qu'on prît 100 Talens pour les présens, qui font 200 Talens Attiques, ou 200,000 Ecus.

Il donna à chacun des LXXII. Interpretes 2 Talens en or qui font 20 Talens en argent & une Coupe d'un Talent valeur Attique; 42

Talens pour 72. seroient seuls 3024. Talens ou 3,024,000 Ecus.

3 Talens à chacun déjà après les Repas solennels 432000

4,976,000 Ecus.

A combien se pouvoient monter les dix Tables d'argent avec leurs pieds,

celles d'or enrichies de pierreries, tous leurs ornemens, la coupe d'or de 30 Talens, les habits, les étoles, la pourpre, le fin linge, les bassins, les soucoupes, & tant d'autres meubles & utensiles, les uns en or, les autres en argent, de même que tous les autres fraix? On voit bien que ce seul Livre lui aura coûté 10 ou 20 fois plus que tout le reste de sa Bibliothèque. On a conservé comme un fait très-mémorable, que les Athéniens lui ayant prêté les Originaux de Sophocle, d'Euripide, d'Eschyle, il leur envoya les Copies en place & 15 Talens; ceci paroissoit une libéralité extrême, mais qu'est ce en comparaison de peut-être 25000 Talens pour un seul Livre? Encore Joseph renchérit-il sur cette somme excessive, comme nous allons le voir: pourquoi? Lui & son compatriote caché sous le nom d'Aristée, vouloient prouver par-là combien leur Loi devoit être excellente, puisqu'un Roi payen dépensa une somme qui auroit suffi pour acheter un Royaume. Pourquoi ce Roi payen auroit-il donc fait une si énorme différence entre le prix d'un original d'un Poëte Grec, à ne le payer que cinq Talens pour chacun,

& cette Loi d'un peuple méprisé, en la payant 5000 fois plus haut ? Un Roi Salomon auroit peut-être acheté si cher l'original de la Loi, s'il n'avoit déjà été dans l'arche. C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, puisqu'il étoit le seul Livre unique & le plus précieux pour lui. Mais de quelle Bibliomanie qu'on soit possédé, jamais on ne pourra supposer qu'un Prince payen l'ait poussée si loin, & aucun Auteur, excepté les Juifs, n'auroit-il conservé ce trait de générosité, disons de prodigalité insensée, unique & inouïe, lorsqu'on a conservé celui des 5 Talens pour un Auteur Grec ? Ne diroit-on pas que Philadelphie étoit Juif ? On le croiroit parce que cet Aristide dit qu'après qu'on lui eut présenté la Version, il la reçut avec une vénération religieuse, il ordonna d'en avoir grand soin ; il avoit raison, elle lui coûtoit assez. Il ajoute même que l'on doit conserver ou observer ces Loix. Le masque ne tombe-t-il pas si bien que le Juif se montre dans la personne de ce prétendu Officier de la Cour de Ptolémée ?

Suivant la somme de 660 Talens & à 20 Drachmes la personne rachetée, il auroit fallu que le nombre s'en mon-

tât à 198,000 : aussi notre fabuliste dit qu'Andréas, un autre Courtisan, étant interrogé, combien il pouvoit y en avoir à racheter, il supposa qu'il pouvoit y en avoir au-delà de 10 myriades, mais qu'on en avoit déboursé 400 Talens, ce qui seroit 120000, & qu'en suite ayant racheté les enfans avec leurs mères le tout fit la somme des 660 Talens, ainsi de 198,000 Ames.

Il y avoit beaucoup de Juifs en Egypte, je l'avoue ; cependant ce nombre paroît incroyable : accordons le pourtant, mais où notre imposteur a-t-il péché qu'ils fussent Esclaves & qu'ils avoient besoin d'être rachetés ? N'avons-nous pas vu, & tous les Auteurs ne s'accordent-ils pas à dire, qu'Alexandre & Ptolémée Soter avoient comblé les Juifs de faveurs, qu'ils leur accorderoient des privilèges les plus favorables, afin de les attirer à changer de Patrie ? Comment ceci s'accorde-t-il avec cet esclavage duquel il fallut les racheter ? Ce sont-là des mensonges qui sautent aux yeux de ceux qui les tiennent ouverts, mais non des aveugles volontaires.

Pour prouver l'authenticité de ce récit, on s'appuye principalement de

Joseph. Voyons si le témoignage est recevable. Je remarque d'abord que lui-même n'en a d'autre témoin que cet Aristote qu'il cite, qu'il transcrit même quelquefois mot pour mot; souvent aussi il y fait des changemens qui rendent cette histoire toujours plus suspecte. D'où a-t-il été convaincu de la vérité de ce récit? La langue Grecque étoit inconnue à Joseph avant de l'avoir apprise avec soin. Il n'a donc pu l'apprendre que des Juifs Hellénistes, qui lui en ont pu d'autant plus facilement imposer, qu'il n'avoit pour but que d'élever l'antiquité & la gloire de sa nation par-dessus toutes les autres.

Il y a plus, ce Joseph qui étoit si grand Egoïste, qui n'oublie aucune circonstance pour se faire valoir soi-même comme on le voit entre autres par l'histoire de sa vie; qui se vante d'avoir fouillé & puisé dans les Archives Sacrées. D'où vient ne les alléguer-il pas pour rendre cette fable croyable & lui donner un plus grand degré d'authenticité?

Un Roi gratifie le peuple Juif avec une générosité inouïe, de près de 200,000 compatriotes auxquels il donne la liberté, des présens dont on a

rien vu d'égal. Il leur demande leur Loi, la paye si cher, ce qui fait preuve de son excellence; & l'histoire des Juifs n'en dit pas un mot tandis qu'elle fait mention de tous les autres bienfaits des Rois & de tout ce qui peut faire honneur à la nation & à la religion des Juifs! Ne faut-il pas être surpris qu'en considérant cette seule circonstance, il y ait encore, je ne dis pas si grand nombre de savans & de personnes de bon sens, mais une seule qui soutienne ce fait? Passons outre.

Il commence (*Livre LXII*) par rapporter comment Ptolémée Soter, après avoir pris Jérusalem, avoit emmené grand nombre de Juifs en Egypte (1), mais qu'ensuite il prit tant de confiance en eux qu'il leur confia la garde de diverses Places, qu'il leur donna droit de Bourgeoisie à Alexandrie comme aux Macédoniens, „ & qu'il les obli-
 „ gea par serment de lui être fideles,
 „ que plusieurs autres Juifs allèrent de
 „ leur bon gré s'établir en Egypte,
 „ où ils étoient attirés par la fertilité
 „ du pays, & par l'affection que Pro-

(1) D'autres Auteurs déterminent le nombre des hommes conduits à Alexandrie pour contribuer à la peupler, à 100,000.

„ lémée témoignoit à ceux de leur „ nation.”

„ Ce bon homme faisoit avidement tout ce qui pouvoit faire honneur à sa nation, sans s'embarasser des contradictions, & ne voyoit pas que les faits contraires s'entre-détruisent & rendent alors le tout fort douteux : comment peut subsister l'idée de toutes les fa-veurs dont Ptolémée combloit les Juifs, & de leur transmigration volontaire en Egypte, avec celle du prétendu esclavage dont il falloit les racheter ?

„ Ptolémée, dit-il, surnommé Philadelphie, succéda au Royaume d'Egypte à Ptolémée Soter son pere & regna 39 ans. Il fit traduire en Grec les Loix des Juifs & permit à 120,000 Juifs de leur nation, de retourner en leur pays, dont je dois dire quelle fut la cause. Démétrius Phalereus Intendant de la Bibliothèque de ce Prince, &c.

„ Tout ceci doit donc avoir été fait sous Ptolémée Philadelphie, après la mort de son pere, & tous les Auteurs l'assurent. (2) Mais alors comment con-

(2) Aristée même parle toujours d'un seul Roi & il n'insinue jamais que le pere & le fils aient regné ensemble.

„ cilier ce récit avec le fait que Démétrius fut l'Intendant de la Bibliothèque sous Philadelphie, son Ennemi mortel, qui dans l'instant de la mort de Soter le confina dans une prison, pour débiter ce qu'il en ordonneroit, & que Démétrius mourut peu après ?

Puis donc qu'il est impossible que Démétrius, comme on le prétend, ait été la cause première & principale de la traduction sous Philadelphie, il est manifeste que toute cette fable mal imaginée tombe dans le néant. Nous avons dit que Joseph malgré les sommes immenses dont Aristée parle, qui doivent avoir été employées pour obtenir une Copie du Pentateuque, renchérit encore sur lui : en effet au lieu de 20 drachmes qu'Aristée dit avoir été payées pour chaque Esclave Juif, Joseph assure & répète que ce furent six vingt drachmes, par conséquent six fois autant ; il est vrai qu'il ne parle que de 120,000 Juifs rachetés. Mais comme il se réserve entièrement à Aristée, il ne le contredira pas sur l'augmentation arrivée par le rachat des enfans. Quelles sommes ! Elles surpassent non seulement toute croyance, mais la crédulité la plus aveugle.

Après avoir ensuite transcrit plusieurs passages d'Aristée, il fait une description des présents magnifiques & principalement de la table d'or, que Ptolémée envoya pour le temple. Jamais ouvrage de Fée, qui a épuisé l'imagination d'un Auteur, n'y atteindra. C'est dommage que Joseph, si exact en tout, ne dise pas qu'il l'a vue & ce qu'elle est devenue.

Il assure que le Roi adora ces Livres, ce qui en effet est le propre terme d'Aristée, qui dit *επορευόμενος*, ce qui signifie adorer, baiser en signe d'adoration, vénérer. Il les regarda donc comme divins, quoiqu'il restât payen & que toute sa vie ne rende pas croyable un tel acte de piété. Enfin il fait l'énumération des autres présents, rapportés par Aristée. Il copie aussi ce qu'Aristée dit de la Loi écrite en lettres d'or. Les Rabins assurent que jamais la Loi n'a pu être écrite en pareilles lettres & que c'auroit été la profaner. On objectera: Pourquoi donc Joseph assure-t-il la même chose, lui qui étant Pharisien, connoissoit toutes les Loix & les ordonnances religieuses des Juifs? Je réponds 1°. qu'il copia Aristée à-peu-près en tout & principalement

lement en tout ce qui peut faire honneur à sa nation. On voit dans son histoire, qu'il a altéré la vérité de la sainte Ecriture en bien des endroits, de même que celle de l'histoire, ainsi qu'il ne devoit pas se faire scrupule d'assurer cette circonstance, quand même elle auroit été contraire à la vérité. 2°. Qu'on rapporte un seul autre exemple qu'un pareil Exemplaire ait jamais existé avant ou après cette époque, & je me rendrai quant à la possibilité du fait.

Troisième observation. On dit que ce code étoit écrit en lettres d'or, apparemment pour le mettre au-dessus de tous les autres. Ce sera donc le code qui aura été conservé avec un soin religieux dans le temple, apparemment le code d'Esdras qui a remplacé celui de Moïse. Jamais on ne l'auroit cédé à Ptolémée pour en priver le temple & le peuple Juif, malgré toute la générosité excessive de Philadelphie. Mais si on l'a fait transcrire tout exprès en faveur du Roi? Ceci est encore impossible; tout s'est fait fort à la hâte, & on n'auroit pas eu le temps de faire une copie quelleconque, encore moins en lettres d'or.

Aristée assure qu'il y a eu 72 Interpretes, six de chaque tribu ? Mais cette assertion est des plus absurdes comme l'ont observé plusieurs bons critiques. Depuis que les dix tribus ont été transportées par Tiglat-Pilezer & Salmanazar, jamais on n'a su ce qu'elles font devenues. Les Juifs même qui ont cherché à découvrir la demeure de leurs freres, n'en ont pu venir à bout. Ils leur ont assigné avec des circonstances les plus ridicules, des pays qui n'ont jamais existé, au-delà du Fleuve Sabbathon ou Sambation, comme nous l'avons observé ci-dessus; d'autres vers les Andes en Amérique: enfin aucun d'eux n'a jamais osé avancer qu'ils soient revenus avec ceux des Tribus de Juda, de Benjamin & de Lévi. Je ne disconviens pas que quelques-uns ne s'y soient peut-être mêlés, soit à ce retour, soit auparavant, pour conserver la vraie religion; mais ils ne faisoient pas la millieme, peut-être pas la dix-millieme partie de tout le peuple. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que jamais aucun individu de ces Tribus n'a eu part ni au gouvernement dans le Sanhédrin, ni à la Sacrificature. Or où auroit-on pris six dans

chaque tribu qui fussent capables d'un pareil ouvrage? Je dis plus; on ne les auroit pas trouvés dans les autres trois tribus. Je vais le prouver.

Je falloit que tous ces 72. fussent bien versés dans la Loi & dans le sens de la Loi. On voit quelles misérables versions nous avons souvent, parce que les traducteurs ne comprennent pas le sens de l'original. Que dit Joseph sur la fin de son histoire des Juifs?

„ On ne répute sages que ceux qui
 „ ont acquis une si grande connoissance de nos Loix & des lettres saintes, qu'ils sont capables de les expliquer; ce qui est une chose si rare qu'à peine deux ou trois y ont réussi & mérité cette gloire.”

Comment! Du temps de Joseph, où les Juifs n'étoient plus si barbares, on eût trouvé à peine deux ou trois, qui eussent eu les qualités requises pour un pareil ouvrage, & 350 ans auparavant Eléazar n'a pas eu la moindre peine d'en trouver six dans chaque tribu! Cela est admirable. En ce cas il faudroit bien admettre les divers miracles auxquels les Patrons de la Version des LXX ont eu recours.

Que dis-je? Personne ne disconvien-

dra que pour traduire il faut avoir une connoissance aussi parfaite de la langue dans laquelle on veut traduire, que de celle dont on traduit. Ou les LXX auroient-ils pris cette connoissance? Rapportons encore le témoignage de Joseph, qui précède immédiatement celui que nous venons d'alléguer.

„ Je n'ai pas sujet de plaindre le temps que j'ai employé à apprendre la langue Grecque, quoique je ne la prononce pas en perfection, ce qui nous est très-difficile, parce que l'on ne s'y applique pas assez & qu'on n'estime point parmi nous ceux qui apprennent diverses langues; on n'y considère cette étude que comme une étude profane, qui convient autant ou plus aux Esclaves qu'aux personnes libres.”

Quel contraste ! Les Juifs avoient leur ancienne langue. Je veux même supposer avec ceux qui assurent qu'elle avoit été changée après le retour de la captivité, jusqu'à la destruction du temple; qu'elle a été fort mêlée du Chaldéen & du Syriaque, jusqu'au temps que Ptolémée Soter a conquis la Palestine; ils étoient toujours sous la domination des Perses & n'avoient aucu-

ne relation avec les Grecs, cependant on trouve dans l'instant 72. hommes, même six de chaque Tribu, capables de faire une traduction si exacte de la Loi, qu'elle égaloit ou, selon quelques-uns, surpassoit l'original. Mais dans l'espace de 350 ans qu'ils se trouverent sous les Grecs & sous les Romains, dont la langue vulgaire en Orient étoit la Grecque, jusqu'au temps que Joseph écrivoit son histoire, la langue Grecque étoit devenue entièrement étrangère aux Juifs selon le témoignage du même Joseph! Quelle personne de bon sens pourra ajouter la moindre foi à de pareils contes?

Il y en a qui, sentant ces absurdités & voulant les lever, assurent que c'est le Sanhédrin lui-même qui s'est transporté en Egypte. Ils ne voyent pas que par-là ils tombent dans une bien plus grande absurdité. Ce conseil étoit établi pour le gouvernement tant ecclésiastique que civil de toute la Palestine: on auroit donc privé tout un vaste pays de ses Magistrats qui l'auroient laissé dans une Anarchie pour aller traduire la Loi en Egypte, & le grand-sacrificateur Eléazar qui en étoit l'ame & le chef en devoit être exclus?

Difons encore un mot d'Eléazar. Jofephe n'ayant pas osé foutenir qu'il fût grand-facificateur, invente une autre fable, pour perfuader au Monde qu'il pouvoit avoir été nommé avec quelque vérité. Voici ce qu'il dit.

„ Après la mort du grand-facifica-
 „ teur Onias, Simon fon fils lui succé-
 „ da & fut surnommé *Juste* à caufe de
 „ fa piété & de la bienveillance qu'il
 „ portoit à fa nation. Il ne laiffa qu'un
 „ fils nommé Onias, encore fi jeune
 „ qu'Eléazar frere de Simon, de qui
 „ il s'agit maintenant, exerça au lieu
 „ de lui la fouveraine facrificateure, &
 „ c'est à cet Eléazar que le Roi Pro-
 „ lémée écrivit la lettre fuivante, &c.
 „ Un autre rapporte ce fait de la ma-
 „ niere qui fuit.

„ Dans la 5^e. année du regne de
 „ Ptolémée Philadelphie mourut le
 „ grand-facificateur Manaffé à Jérufa-
 „ lem, à qui succéda Onias II,
 „ fils de Simon le *Juste*, mais comme
 „ il étoit encore fort jeune, Eléazar
 „ fut nommé grand facrificateur à fa
 „ place; celui-ci venant auffi à mourir
 „ avant qu'Onias fût en âge com-
 „ pétent, on confia cette charge à
 „ Manaffé.”

Il faut faire attention que cette élec-
 tion ou vicariat d'Eléazar ne fe fonde
 que fur le témoignage de Jofephe, &
 celui-ci paroît l'avoir inventé pour
 donner du crédit à l'hiftoire d'Ariftée.
 J'y trouve des difficultés.

Ce fut dans la 5^e. année de Ptolémée
 Soter, à compter depuis le temps qu'il
 prit le titre de Roi, ainfi environ l'an
 295, d'autres difent 300, avant Jésus-
 Christ, que Simon le *Juste* succéda à
 Onias I. dans la grande facrificateure.
 Il gouverna 9 ans, & Eléazar après lui
 pendant 15 ans, ce qui ne s'accorde
 pas avec le refte. Manaffé doit avoir
 été élu l'an 252. Ainfi à fuppofer seu-
 lement que Simon ait commencé en
 295, & qu'il foit mort 286 ans avant
 Jésus-Christ, Onias fils de Simon auroit
 eu alors 34 ans, en le fupposant né à
 la mort de fon pere. Il ne devoit donc
 pas être trop jeune pour succéder à
 Eléazar, ce qui paroît d'autant plus
 fondé, que 19 ans après Onias est dé-
 crit fi âgé, que ne pouvant faire le
 voyage d'Egypte, il fut obligé d'y
 envoyer Jofeph fon Neveu; ainfi il
 devoit avoir bien plus de 53 ans. De
 tout ceci je foupçonne que toute cette
 hiftoire d'Eléazar Vicaire, pourroit

bien être controuvé comme le reste ; mais quand même il seroit très-véritable qu'Eléazar eût été grand Sacrificateur dans le temps qu'on le suppose, l'histoire d'Aristée ne se trouveroit pas moins faulle, par toutes les raisons que j'ai alléguées.

Venons à d'autres circonstances rapportées par Aristée, qui ne paroîtront pas moins fabuleuses. Les membranes ou peaux sur lesquelles la Loi étoit écrite, se trouvoient si bien travaillées qu'on n'en pouvoit discerner la composition. Voilà qui est admirable. Les Juifs étoient de véritables barbares dans les arts, & ils savoient si bien préparer le parchemin, inventé longtemps après à Pergame, que les Egyptiens si grands Artistes en tout, comme on le voit par cette table merveilleuse envoyée par Philadelphie à Jérusalem, n'y connoissoient rien. Jolephe pourtant n'en dit rien, & il l'applique à la couture qu'il dit n'avoir pu être aperçue.

Ce bon Roi Philadelphie en pleuroit de joye. N'étoit-il pas Juif ? Ensuite viennent les 72 questions faites à ces 72 Envoyés. Quel miracle ! Ces gens étoient tous instruits en même temps

dans

dans la Loi & dans le plus sublime de la Religion, dans la langue Grecque, dans la Morale, dans la Politique, enfin c'étoient des Panfophes, des savans universels.

Le nombre Septenaire a été en tout temps si sacré aux Juifs Cabalistes, que non-seulement ils l'ont employé dans le nombre des 70, mais l'Ordonnance pour le rachat de près de 200,000 Juifs, fut donnée, expédiée, publiée & exécutée dans toute l'Egypte dans l'espace de 7. jours. Admirez cette diligence !

Aussi pour ne pas se départir de ce nombre favori, il conduit les 70, par un Pont & une Chauffée de 7. stades à l'Isle de Pharos. C'est apparemment le Hepta Stadion, que d'autres assurent avoir eu 9 stades ou plus, de longueur, construit après le regne de Philadelphie. On les y mit dans un Palais ; ils conférèrent leurs traductions & les perfectionnerent, en les rendant conformes. *συνέθεν ταύτην*, & alors Démétrius, mort longtemps auparavant, leur servoit de Secrétaire. Ils travailloient jusqu'à la neuvieme heure du jour. Il n'est pas dit en quelle saison, quoique les heures chez les Juifs diffé-

E 5

raissent beaucoup selon la longueur du jour. Auparavant ils alloient faire la cour au Roi, apparemment ils déjeûnoient aussi, pour pouvoir travailler si assidûment jusqu'à la 9^e. heure que je suppose 3 heures après midi selon notre manière de compter. Ils allerent aussi chaque fois solennellement laver leurs mains dans la mer & faisoient leurs vœux & leurs prières, tout ceci prevoit du temps. Je ne m'arrêterai pas à réfuter l'absurdité de ceux qui soutiennent que ces LXX aient traduit tout l'Ancien Testament. Jofephe, Aristée & beaucoup d'autres ne font mention que de la Loi ou du Pentateuque. Contentons-nous d'examiner s'il est possible que le Pentateuque seul ait été traduit pendant ce nombre mystérieux de 72 jours (1).

D'autres ont déjà observé qu'en par-

(1) Il est vrai que Clément Alexandrin, Théodoret & Olympiodore sont de cette opinion que tous les Livres ont été traduits par ces prétendus LXX. S'ils l'entendent de la manière que Mr. De Valois, rapportée ci-dessus, on pourroit l'accorder en partie. Il y en a eu pourant qui ne l'ont été que sous Philometor, comme nous le verrons ailleurs; mais de dire que le tout se soit fait en 70 ou 72 jours, c'est le comble de l'absurdité même, à parler seulement du Pentateuque, &c.

tageant ces cinq Livres en 72 portions égales, il faudroit qu'ils eussent traduit le premier jour les 15 premiers Chapitres de la Genese. Je crois que ce temps suffiroit à-peine pour les transcrire en Grec. Ils n'auront donc pas fait un bon ouvrage, s'ils l'ont expédié si vite. Tout ce qui préédoit leur assemblée prenoit du temps. Philadelphie aimoit le luxe & la mollesse, il ne se fera pas gêné pour l'amour de ces Juifs. Il aura fallu attendre son lever. Enfin en accordant plus qu'on ne peut exiger, je veux qu'ils se soient assemblés régulièrement à 8 heures du matin. Se peut-il que dans une heure de temps on puisse traduire & bien traduire deux Chapitres & plus de la sainte Ecriture.

Tous les LXXII, y ont-ils eu part ou non? Si on soutient l'affirmative, il aura fallu aller aux voix pour chaque verset, pour chaque phrase; quand même ils n'auroient jamais corrigé, ce qui ne donneroit pas grande idée de leur habileté, vu que principalement dans une Version il est impossible que 72 personnes soient toujours dans la même idée. Toutes les nombreuses versions que nous avons le prouvent

sans réplique. Quoi qu'il en soit, il auroit toujours fallu du temps pour les interroger, & 7 heures n'auroient pas suffi pour un seul Chapitre, bien moins pour 15. Mais si un seul est Auteur de la Version, pourquoi l'attribue-t-on à 72? On dira parce que 72 l'ont approuvée en opinant du bonnet. Je ne suis donc plus surpris qu'il y ait tant d'erreurs, si tous ont été muets, & qu'on ait agi avec tant de précipitation; notez qu'après l'avoir approuvée, il falloit encore du temps à Démétrius pour écrire leur décision unanime.

Après que toute la Version fut achevée Démétrius la lut à tout le peuple Juif, qui l'approuva & la loua beaucoup. Voilà une preuve manifeste que la version est bonne, parce que la multitude qui ignoroit parfaitement l'Hébreu, l'approuva; elle demanda en même temps que jamais on n'y fit aucun changement, d'où l'on conclut qu'on n'y en a jamais fait. O misère!

Avant que de quitter cet article, il faut parler aussi des Noms des Septante, qui sont encore une preuve de l'authenticité de cette histoire, puis-que sans-doute Aristée n'auroit pu in-

venter des noms, comme les Auteurs de Cléopâtre & autres Romanciers. Je trouve qu'il y a moins réusé que ceux-ci. Nous avons fait voir que la langue Grecque étoit entièrement inconnue aux Juifs de Jérusalem, & qu'ils n'avoient adopté aucun de leurs usages. Cependant combien de noms Grecs!

Théodose, Théodote, Théophile, Dosithee, &c. Ensuite combien de noms barbares dont on ne trouve de vestiges, ni chez les Juifs, ni chez d'autres peuples! Je parle du temps dont il s'agit, vu que peu après la Palestine fut longtemps entre les mains des Ptolémées, ensuite des Rois Syriens, qui étoient Grecs d'origine; les noms, & en partie les mœurs y souffrirent de grands changemens.

CHAPITRE VII.

Alditions fabuleuses faites au récit d'Aristée.

Réunissons ce que l'on raconte de leur inspiration divine & de leurs Célèbres, ne voulant pas nous arrêter longtemps à des contes à dormir debout.

S^t. Justin Martyr, jeune homme alors, fort zélé pour la religion Chrétienne, mais fort crédule, témoin la colonne & l'inscription qu'il dit avoir vue à l'honneur de Simon le Magicien, faits, sur lesquels il a été convaincu depuis longtems d'erreur, Justin, dis-je, faisant un voyage en Egypte, vit des ruines que les Juifs du pays lui assurent être celles de ces Cellules où chacun des LXXII. étoit enfermé, que tous avoient traduit séparément, & que tout de même la Version s'accordoit merveilleusement, sans qu'aucune des 72. différât d'un seul mot de l'autre. Cette tradition puérile a été sifflée, il y a longtems, comme elle le mérite. Nous avons vu en tout temps, nous le voyons encore, & nous le verrons jusqu'à la fin du monde, qu'on débite de pareilles fornettes sur les Antiquités de tout pays, & qu'il y a toujours des gens crédules qui les prennent pour Evangile. Je ne doute pas que si on leur monroit des ruines qu'on leur diroit être celles de l'Ecurie de l'Anesse de Bileam, ils ne reçussent ce Conte comme tout autre. Mais que les auteurs des LXX. adoptent cette tradition & abandonnent là-dessus Aristée

& Josephie, c'est ce que je ne conçois pas. Il faudra donc qu'ils ajoutent aussi peu de foi à ces Rêveurs que je le fais moi-même.

Ces Cellules ont sans-doute fortifié, peut-être autorisé la tradition de l'inspiration. Jamais peuple plus superstitieux, & en même temps plus porté à inventer des fables, sur tout ce qui pouvoit exalter leur religion & leur nation, que les Juifs: ceux d'Egypte se voyoient opulens, à leur aise, jouissant de nombre de privilèges, principalement de celui d'avoir un temple. Il ne leur manquoit que d'égaliser leur Version au Texte Original, & pour y parvenir, ils assurent qu'elle étoit faite par inspiration. Ils inventerent donc la fable des Cellules, & cette fable s'étant établie dans l'esprit des gens crédules on eut recours à l'inspiration qui en étoit une conséquence nécessaire. Je voudrois encore ici montrer ma complaisance & supposer cette inspiration, si seulement quelqu'un veut avoir la charité de me résoudre une difficulté de laquelle je n'ai jamais pu venir à bout.

Septante & deux personnes sont enfermées chacune à part pour traduire

la Loi, de l'Hébreu en Grec. Ont-ils eu chacun un Exemplaire Hébreu devant les yeux pour le traduire? Ainsi 72. Exemplaires, au-lieu d'un seul, selon tous les Auteurs; auquel d'entre eux est échu celui qui étoit écrit en lettres d'or, d'un prix si immense? Ceci étoit pourtant d'une nécessité absolue. Je n'ai jamais entendu dire, ni lu que quelqu'un ait su traduire un Livre, sans l'avoir devant les yeux. Il falloit donc une inspiration bien plus étendue & plus miraculeuse que celle dont on parle & que Moïse a dû avoir en l'écrivant: aussi il y a eu des gens assez impies, qui, pour soutenir l'authenticité de cette Version remplie de fautes, qu'ils n'ont pu ni osé méconnoître, ont eu recours à une inspiration d'un genre tout particulier, en disant que Dieu avoit voulu cacher aux Juifs Grecs une partie de ce qui se trouvoit dans le texte Hébreu, & leur révéler par contre d'autres choses qui y manquoient. Ce qui seroit dire, si on le peut sans blasphémer, que Dieu les a inspirés pour corrompre le texte. Morin dit expressément que les LXX. ont traduit par ordre du S. Esprit plusieurs choses autrement qu'elles n'étoient dans

la vérité Hébraïque, par conséquent contre la vérité. Quant même on voudroit avoir recours à une pareille inspiration, pour suppléer au défaut du nombre suffisant d'Exemplaires Hébraïques, alors je demanderois pourquoi on a fait venir ce bel Exemplaire à lettres d'or. Il auroit suffi que ces LXXII. Inspirés fussent venus; mais ni Philadelphie, ni Démétrius, ni Joseph, ni Aristée, ne les ont cru tels, ni moi non plus.

Avant que de quitter cette question je ferai encore une remarque.

Vossius rapporte une objection que fait Scaliger, savoir si les LXX. sont arrivés en Egypte dans le temps que Ptolémée avoit remporté une victoire navale sur Antigone, quelle étoit cette victoire? Vossius en paroît surpris & dit que c'étoit celle de la 3^e. année de la 118 Olimpiade. Ce grand Champion des LXX. décide bien vite. Je fais qu'alors, l'an 306 avant Jésus-Christ, Antigone s'approcha de l'Egypte par terre avec une armée formidable & qu'il envoya son fils Démétrius avec une flotte, qui ne l'étoit pas moins, pour attaquer ce pays par mer. J'ai lu que l'un & l'autre furent obli-

gés de se retirer sans avoir pu réussir, mais pour une bataille navale il n'en est pas dit le moindre mot.

Vossius se trouve donc trop court. Mais après avoir posé pour vrai ce qui ne l'est pas, il veut se tirer de la difficulté Chronologique, en plaçant ce fait 20 ans avant que Philadelphie eût commencé à regner. Il trouve des raisons à tout. Il assure que ce n'est pas la même année, mais que Ptolémée Soter avoit institué une fête anniversaire, pour cette victoire. Il ne le prouve pas non plus. Ptolémée auroit eu une multitude de fêtes à instituer, s'il avoit voulu en établir pour des occasions plus importantes même que ne l'étoit celle d'avoir simplement empêché l'invasion d'Antigone & de son fils. Voici ce que le Roi disoit à ces nouveaux venus au rapport d'Aristée, „ & „ puisqu'il se rencontre que vous ve- „ niez auprès de moi dans le temps que „ j'ai remporté par une bataille une „ victoire navale contre Antigone, je „ veux souper ce soir avec vous. „ Qu'y a-t-il de plus clair? Il ne parle ni d'anniversaire, ni d'un jour consacré, mais du temps qu'il a remporté une victoire. Rien donc de plus faux,

que tout ce récit d'un bout à l'autre? Il n'y a point eu de bataille navale, celle que Vossius veut indiquer est arrivée quant à l'invasion 20 ans auparavant. Philadelphie n'étoit alors qu'un enfant ou peut-être n'étoit-il pas né encore.

Que dirons-nous encore pour détruire cette fable? Vitruve rapporte que Philadelphie fit une Bibliothèque à l'imitation des Rois de Pergame, & que le Bibliothécaire en étoit Aristophanes, Grammairien d'Athènes: Donc Démétrius, mort avant qu'Eumenes eût établi cette Bibliothèque, n'eut point de part à celle d'Alexandrie, ni n'en fut le Directeur.

Suidas assure que la Version des LXX. n'a été faite que la 33^e. année de Philadelphie, & que Zénodote fut alors Bibliothécaire: donc tout ce qu'Aristée en dit est faux.

Celui-ci cite Hécatée l'Abdérîte, comme un homme mort depuis longtemps, qui ne l'étoit pas encore l'an 284 avant Jésus-Christ, année de la mort de Démétrius. Que faut-il juger du fond de cette histoire si par-tout on ne trouve que mensonge, que faussetés, que contradictions, qu'anachronismes?

Supposons que selon d'autres Hécatée fût contemporain d'Alexandre le grand, nous en tirerons un autre argument contre cette Version des LXX. Il a écrit une histoire des Juifs qu'il assure avoir tirée en grande partie d'un Livre qu'un Juif nommé Ezéchias avoit traduit. Ce fut donc l'écriture sainte. Hécatée ignoroit l'Hébreu: la Bible, du moins le Pentateuque a donc été traduit en Grec du temps d'Alexandre, ce que nous allons prouver. Que dire de la Lettre à Eléazar attribuée à Démétrius, Lettre si mal stylée & remplie de tant de barbarismes, lorsqu'on fait que les Athéniens ont épuré la langue Grecque au point qu'une Vendeuse de fruits la parloit mieux qu'un savant d'une autre partie de la Grece, & que Démétrius passoit pour l'homme le plus éloquent d'Athènes? cette circonstance seule ne découvre-t-elle pas toute l'imposture de cet Aristée?



CHAPITRE VIII.

Auteur de la Version des LXX.

On ne sauroit fixer au juste le temps où la Version connue sous le nom des LXX a été faite; cependant on peut donner des conjectures, des probabilités, qui peuvent être équivalentes à des preuves.

Nous avons fait voir que déjà avant Alexandre grand nombre de Juifs ou furent emmenés captifs ou se rendirent volontairement en Égypte pour fuir les malheurs de la guerre, entr'autres Jérémie & Baruch. Du temps d'Alexandre les Juifs formerent à Alexandrie comme une ville dans la ville même, qui s'accrut encore sous Ptolémée Soter. Depuis l'an 609 avant Jésus-Christ que Joahas fut mené en Égypte, jusqu'au commencement du règne de Philadelphe, 323 ans; depuis la fuite des Juifs, lors de la destruction de Jérusalem par Nebucadnézar, 303 ans; depuis qu'Alexandre bâtit la Ville d'Alexandrie, 45 ans. Or il n'est pas douteux que plusieurs Juifs de la seconde

époque, au moins Jérémie & Baruch, n'aient apporté en Egypte des Exemplaires de la Loi. Il ne l'est pas plus, que ces Juifs ou leurs descendans n'aient entièrement dans un espace de temps si considérable oublié la langue Hébraïque. Il n'est pas à présumer qu'ils aient renoncé à leur religion, & pour la conserver il leur falloit la Loi. Il y a donc apparence que dès lors ils en eurent une Traduction. Ce qui fortifie cette opinion, est que les savans font dans la pensée que plusieurs Philosophes Grecs ont puisé quelques-uns de leurs Dogmes dans la Doctrine des Juifs. Pythagore qui naquit l'an 568, ou selon d'autres 586 avant Jésus-Christ & mourut l'an 506, Platon qui doit avoir vu le jour l'an 428 & mourut l'an 348 avant Jésus-Christ, & autres. Mais il paroît plus naturel de dire qu'ils aient fait usage des Livres des Juifs traduits en Grec, que d'avoir été instruits de vive voix dans les mystères de la religion qu'on cachoit avec soin aux payens. Ces Juifs devoient absolument avoir la Loi, ils n'entendoient point l'Hébreu, il la leur falloit donc de nécessité en Grec: si on conteste cette vérité, quoiqu'elle me paroisse assez bien

prouvée, du moins on ne soutiendra pas, que pendant l'espace de 45 ans, qui se sont écoulés depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'au commencement du regne de Philadelphie, un peuple, un grand peuple, qui remplissoit la moitié de cette ville, ait pu se passer de cette Loi. Je crois donc avec plusieurs savans qu'il y a eu une traduction bien plus ancienne que celle de Philadelphie.

Je veux pourtant supposer, pour faire plaisir aux défenseurs de cette Version, que ce soit sur la fin du regne de Ptolémée Soter par la faveur que Démétrius de Phalère accorda aux Livres, ou au commencement de celui de Philadelphie, on ait revu & corrigé l'ancienne Version & qu'on l'ait alors regardée comme nouvelle; que, si l'on veut, 7 ou 70 ou 700 Juifs des plus savans d'Alexandrie, aient entrepris cet ouvrage; que Philadelphie en ait mis l'original dans sa Bibliothèque; tout ceci ne conclura rien en faveur de la fable d'Aristée.

Il y a longtemps qu'il a été prouvé que cette Version a été faite à Alexandrie par des Juifs Hellenistes, nommément des Alexandrins. On sait qu'il y a eu plusieurs Dialectes Grecs, 10-

nien, Rhodien, Phrygien, &c. Alexandrie étoit peuplée par des Grecs de toutes les contrées; il s'y forma un nouveau Dialecte qu'on nomma Alexandrin. On le remarque dans la prétendue Version des LXX.; bien plus on a observé que tout ce qui regarde l'Egypte, ses villes, leurs noms, leur situation, &c. est-ce qui s'y trouve de plus exact, & tel, qu'aucun autre qu'un Juif Egyptien, n'auroit pu s'en acquiter si exactement. Il paroît encore que ces Interpretes ont été fort ignorans dans l'une & l'autre langue.

Nous avons vu un trait de leur ignorance dans le mot *arabes* cité ci-dessus, qu'ils n'ont pas, ou pu, ou voulu traduire exactement; le premier manifesteroit une grande ignorance, l'autre une fraude évidente, l'un & l'autre ne leur seroit pas honneur. Je parle toujours de la Loi seule, que je crois avoir été corrigée ou traduite de nouveau à l'époque dont il s'agit. Quant aux Prophètes & aux Hagiographies, ils ne le furent que plus tard, peu-à-peu & par divers Auteurs, comme le prouve la différence du style. Ils n'en avoient pas besoin si-tôt. On se contenta à Jérusalem même pendant longtemps de lire
les

les 54 Parafcha de la Loi les jours du Sabbath; ce ne fut qu'à l'occasion de la persécution d'Antiochus Epiphanes, (ou Epimane) que plusieurs Synagogues manquant d'Exemplaires de la Loi firent ces Parafcha des Prophètes pour les lire en sa place: lorsque les copies furent de nouveau multipliées, on revint à l'ancien usage, en conservant néanmoins en même temps celles des Prophètes. Les Grecs Egyptiens les imiterent & lurent aussi les Parafcha, ou Sections des Prophètes. Il est donc apparent que ceux de la Palestine n'ayant introduit cet usage qu'après le regne d'Antiochus, cette Version en Grec n'a été exécutée que dans ce temps ou plus tard.

Il se trouve pourtant parmi les fauteurs de la Version prétendue des LXX, des savans qui soutiennent qu'elle a pour Auteurs ces hommes inspirés qui ont traduit tous les Livres du V. Testament, sans quoi comment en soutenir l'autorité suprême? D'autres ne pouvant nier les fautes énormes qui s'y rencontrent, désavouent plusieurs Livres des Prophètes & autres. Vossius lui-même est forcé d'en excepter le Livre d'Esther, pour cette même raison.

Il n'est cependant pas probable qu'ayant traduit tant d'Hagiographes, ils aient négligé le Livre d'Esther, qu'ils estimoient au-dessus de presque tous les autres; ils célébroient la fête de Purim avec une joie & un appareil extraordinaires: enfin l'histoire rapportée dans ce Livre devoit les flatter, puisqu'elle étoit arrivée seulement environ 140 ans avant la fondation d'Alexandrie: Vossius n'a pourtant pas tort, puisqu'à la fin de ce Livre, dans la Vulgate Grecque, il est dit, que Dosithee l'apporta de Jérusalem dans la 4.^e année de Ptolémée Philometor, & que Lisi-maque fils d'un Ptolémée l'avoit traduit à Jérusalem. Quoique je croie ceci aussi controuvé que l'histoire d'Aristée, par plusieurs des mêmes raisons, on voit pourtant que les Hellénistes ne croyoient pas cette Version plus ancienne, & la quatrième année de Philometor est postérieure à la première de Philadelphie de 109 ans, ainsi on peut juger si les autres Livres ont été traduits en même temps que le Pentateuque.

✻ ✻ ✻

VERBA SACRA SIVE BIBLIA
 XXXI

CHAPITRE IX.

*Opinions diverses des Juifs sur la
 Version des LXX.*

Nous dirons peu de choses sur ces deux Articles. Nous avons déjà expédié Josephie. Quant aux Juifs, on n'a pas sujet de les produire, comme témoin. Le plus grand nombre regardant cette Version comme une profanation & un si grand malheur, qu'ils avoient établi un jeûne en mémoire de ce fait atroce, comme ils le croient; disant que Dieu pour manifester sa colère avoit couvert pendant 3 jours la terre de ténèbres aussi fortes que celles que Moÿse fit venir sur l'Égypte; d'autres pensant mieux, approuvèrent que leur Loi fut rendue utile à leurs compatriotes, qui n'entendoient point l'Hebreu. C'est dans ce sens qu'ils donnerent à la fin leur approbation à cette Version. Il est donc manifeste que dans le temps que les Juifs Hébreux abhorroient cette Version, ce qui dura en quelques endroits jusqu'après la venue de Jésus-Christ, ils ne pouvoient

Il n'est cependant pas probable qu'ayant traduit tant d'Hagiographes, ils aient négligé le Livre d'Esther, qu'ils estimoient au-dessus de presque tous les autres; ils célébroient la fête de Purim avec une joie & un appareil extraordinaires: enfin l'histoire rapportée dans ce Livre devoit les flatter, puisqu'elle étoit arrivée seulement environ 140 ans avant la fondation d'Alexandrie: Vossius n'a pourtant pas tort, puisqu'à la fin de ce Livre, dans la Vulgate Grecque, il est dit, que Dosithee l'apporta de Jérusalem dans la 4.^e année de Ptolémée Philometor, & que Lisimaque fils d'un Ptolémée l'avoit traduit à Jérusalem. Quoique je croie ceci aussi controuvé que l'histoire d'Aristée, par plusieurs des mêmes raisons, on voit pourtant que les Hellénistes ne croyoient pas cette Version plus ancienne, & la quatrième année de Philometor est postérieure à la première de Philadelphie de 109 ans, ainsi on peut juger si les autres Livres ont été traduits en même temps que le Pentateuque.

* * *

Veritas liberabit vos. M. DC. LXXV.

XXI. 1785

CHAPITRE IX.

*Opinions diverses des Juifs sur la
Version des LXX.*

Nous dirons peu de choses sur ces deux Articles. Nous avons déjà expédié Josephie. Quant aux Juifs, on n'a pas sujet de les produire, comme témoin. Le plus grand nombre regardant cette Version comme une profanation & un si grand malheur, qu'ils avoient établi un jeûne en mémoire de ce fait atroce, comme ils le croient; disant que Dieu pour manifester sa colère avoit couvert pendant 3 jours la terre de ténèbres aussi fortes que celles que Moÿse fit venir sur l'Egypte; d'autres pensant mieux, approuvèrent que leur Loi fut rendue utile à leurs compatriotes, qui n'entendoient point l'Hebreu. C'est dans ce sens qu'ils donnerent à la fin leur approbation à cette Version. Il est donc manifeste que dans le temps que les Juifs Hebreux abhorroient cette Version, ce qui dura en quelques endroits jusqu'après la venue de Jésus-Christ, ils ne pouvoient

Dieu dans l'Écriture sainte a eu uniquement en vue de nous apprendre son culte & de nous conduire dans la voye du salut, sans nous attacher à des particularités, à des phrases, à des mots, qui n'y ont pas un rapport direct; preuve nouvelle de ceci, est que souvent Jésus-Christ & ses Apôtres n'ont cité, ni selon le Texte Hébreu, ni selon la Version qu'ils ont donnée, mais seulement le sens de la citation. Ce sont des vérités que les plus zélés défenseurs des LXX ne sauroient contester. S^t. Mathieu donc en écrivant son Évangile pour les Juifs, S^t. Luc & S^t. Marc composant les leurs pour les Grecs & pour les Romains, ce dernier lorsqu'il se trouva en Italie, ils auroient agi inconsidérément, s'ils n'avoient pas tiré leurs citations du Code dont ces peuples se servoient, ils n'auroient pas persuadé; on les auroit taxés d'imposture & leurs citations de fausseté. Jésus-Christ approuve les Juifs qui se servoient du Code Hébreu de ce qu'ils s'enqueroient des Écritures. L'Apôtre (Act. XVII. 11.) dit la même chose des Thessaloniens à Bérée qui n'avoient que la Version Grecque. Que seroit-il donc arrivé, si ces nouveaux

Profélytes qui cherchoient la vérité, avoient trouvé que la citation n'étoit pas conforme au Code qu'ils avoient en main? Ils auroient sans-doute rejeté toute la Doctrine Évangélique. Les fauteurs de la Version Grecque se récrient contre cette réponse, comme si elle taxoit Jésus-Christ & ses Apôtres d'avoir mal cité. L'imputation est imaginaire; car ne sont-ils pas obligés eux-mêmes de convenir que les citations sont tantôt selon l'un, tantôt selon l'autre Texte ou Version? Voilà un fait & non un raisonnement. N'est-ce pas ainsi plutôt eux qui seroient une telle imputation à Jésus-Christ, & à ses Apôtres, puisque si ces passages ne s'accordent pas dans l'une & dans l'autre, l'une sera erronnée, & pourtant citée? Mais qu'importe, si les deux conduisent également au but qui est notre salut?

Je suppose que des Missionnaires voulussent faire rentrer dans le sein de l'Église les Schismatiques, tels que les Maronites & les Chrétiens de S^t. Thomas, ou convertir les Mahométans & les Payens leurs voisins, seroient-ils bien de citer la Vulgate Latine au lieu de la Version Syriaque en usage chez

les premiers ? N'auoient-ils pas plus de peine à persuader la supériorité de la premiere sur la derniere, que ce qui fait l'essentiel de la religion ? Ne risqueroient-ils pas d'échouer dans leur dessein en s'attachant préférentement à leur prouuer le premier au lieu du dernier ? N'est-ce pas une raison toute semblable qui oblige les Missionnaires de fermer les yeux sur plusieurs pratiques superstitieuses pour ne pas manquer entièrement la conversion des infideles ? Le premier Concile de Jérusalem a ordonné de s'abstenir de ce qui est étouffé & du sang pour ne pas scandaliser les Juifs, qu'on vouloit convertir à la foi Chrétienne. Ils faisoient de même quant aux souillures des idoles ou des viandes qui leur ont été sacrifiées, & pourtant l'Apôtre explique ailleurs qu'il est permis d'en manger pourvu que le frere n'en soit pas scandalisé 1 Cor. VIII. & ailleurs (*ibid* Ch. IX.) il dit qu'il s'est fait aux Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs, à ceux qui sont sous la Loi, comme s'il étoit sous la Loi, à ceux qui sont sans Loi comme s'il étoit sans Loi, &c. toujours afin de gagner les uns & les autres. Comment après cela soutenir qu'il n'é-

n'étoit pas permis aux Apôtres de citer une version fautive dans des passages qui différoient du Texte, lorsque ces choses ne faisoient de tort, ni à la religion Chrétienne, ni au but qu'ils se propofoient ? Jésus-Christ ne s'est-il pas servi de la paraphrase ou de la Version Chaldaïque (S. Math. XXVII. 46.) lorsqu'il s'écria Eli, Eli Lamma Sabachtani, & S. Paul (*Eph* IV. 8.) de la Version Syriaque dans sa citation ? Nous auons que l'une & l'autre a ses défauts, quoique à bien des égards moins que la Grecque; cependant il étoit d'autant plus convenable que ces deux Apôtres S. Mathieu & S. Paul se servissent de ces Versions, que la Paraphrase Chaldaïque étoit autant & plus connue des Juifs que l'Hebreu même, & que la Version Syriaque n'étoit pas inconnue à Ephese. On voit donc clairement que, selon le principe posé, les Apôtres se seruoient indifféremment du Texte ou des Versions, selon qu'ils le trouvoient utile pour parvenir à leur but.

Vossius ne se contente pas de son raisonnement erronné, il ajoute en beaucoup d'endroits que la Version des LXX. a été recommandée par Jésus-

Christ & par ses Apôtres. Il soutient tant de pareils faits sans la moindre preuve, qu'un de plus ou de moins ne doit pas lui faire de la peine. Que n'en produit-il un seul passage? Il ne donne pour preuve que la conséquence tirée des citations dont nous avons indiqué la raison. Mais ne voit-on pas que, si leur argument est bon, il faut que ces fauteurs des LXX conviennent aussi que Jésus-Christ & les Apôtres ont *recommandé* de même le Texte Hébreu, les Versions Chaldaïques, Syriaques, & peut-être d'autres à nous inconnues, vu les citations qui ne s'accordent à aucunes de toutes celles qui sont connues, alors quel avantage en auront-ils?

CHAPITRE XI.

Opinion des Peres de l'Eglise sur les LXX.

C'est encore ici où Vossius & autres prétendent nous couler à fond en assurant que tous les Peres, pendant 4, d'autres osent dire 6 siècles, ont reconnu l'excellence supérieure de cette Version; qu'ils en ont reconnu l'inspiration; qu'ils l'ont préférée au Texte

Hébreu; cependant rien n'est plus faux. Il est vrai qu'ils sont obligés d'en excepter quelquefois S. Jérôme & Origene. Je dis quelquefois, vu qu'ailleurs ils les comptent encore parmi leurs Sectateurs. Nous allons voir s'ils accusent juste.

Examinons avant tout la Patrie de ces Peres, avec les pays & le temps dans lesquels ils ont vécu.

S. Barnabé a écrit l'an 71. S. Ignace Evêque d'Antioche peu avant sa mort arrivée en 107. Papias, disciple de S. Jean, Evêque d'Hierapolis en Phrygie, à-peu-près en même temps: S. Justin Africain présenta son Apologie à l'Empereur Antonin l'an 150. *Hegesippe*, Juif, se convertit au Christianisme l'an 165.

Theodotion Juif a traduit l'Ancien Testament de l'Hébreu en Grec en 176. S. Irenée, de Smyrne en Asie, Evêque de Lyon, Disciple de S. Polycarpe, naquit en 120, vécut jusqu'en 203. *Tbophile* d'Antioche en 180. S. Clément d'Alexandrie en 215. Tertullien 217. Origene en 252. *Eadance* 304. Eusebe de Césarée 312. S. Athanase 330. *Jacob Evêque de Nisibis* 332. selon d'autres 345. S. Lucien, S. Jérôme

né en 332, S. Augustin à Tagaste, en Afrique, en 354. S. Epiphane 366 Ceux-ci comme les principaux & qu'on allegue pour & contre, peuvent suffire. Voyons donc en faveur de quel Texte ces Peres peuvent être cités.

S. Barnabé a, selon quelques-uns, écrit l'Evangile selon S. Mathieu en Hébreu, & l'Eglise de Constantinople dont l'avoit encore découvert sur son Corpsen Chypre, ainsi voilà un des notres. S. Ignace s'est servi souvent de l'Evangile aux Hébreux. Papias qui assure que S. Mathieu a écrit l'Evangile en Hébreu est encore pour ce texte.

S. Justin est quasi l'unique sur lesquels nos Antagonistes se fondent, encore avec peu de raison: supposé qu'il eût préféré toujours la Version Grecque cela ne prouveroit rien, pour décider entre deux Exemplaires écrits en deux langues différentes, il faudroit, je pense, les posséder toutes les deux en perfection. S. Augustin n'entendoit point l'Hébreu étant Grec de nation & de religion, il n'étoit donc pas juge compétent.

Cependant on le cite mal; s'il a suivi la Version Grecque, c'étoit qu'il se trouvoit dans une impossibilité absolue

de suivre le Texte Hébreu qu'il n'entendoit pas. Si un homme ne possédoit que la Langue Française & qu'il citât les passages de cette Version, diroit-on qu'il rejette la Vulgate Latine, l'Hébreu, le Grec, &c? ne se moqueroit-on pas de pareille assertion? Au reste il s'en faut bien qu'il ait préféré cette Version Grecque au Texte. Dans son Apologie, il en appelle aux Livres qui se trouvoient dans les Synagogues des Juifs, & bien loin qu'il leur reproche comme Vossius, Pезon & autres l'osent assurer, d'avoir corrompu le Texte Hébreu, il les accuse d'avoir altéré la Version Grecque, dont il indique même quatre exemples dans son Dialogue avec Triphon; il ne dit rien de semblable du Texte Hébreu; ailleurs il reconnoît la Providence Divine en ce que les Juifs ennemis jurés des Chrétiens ont été les fideles gardiens & les dépositaires des saintes Ecritures. Hégesippe qui fleurit sous les Antonins est dans le cas des deux premiers, Juif Hébreu. Theodotus de même sous Commodus, vu qu'à cause de la corruption qui s'étoit glissée dans les Versions Grecques, il en a fait une nouvelle sur le Texte Hébreu.

S^t. Irénée, Grec, mais Disciple de S^t. Polycarpe, a lui-même cité le passage d'*Isaïe IX. 6.* d'après le Texte Hébreu, non selon la version; c'est un de ceux qui assurent que S^t. Mathieu avoit écrit son Evangile en Hébreu, & par conséquent non-seulement il préfère cette langue, mais il autorise d'autant plus les citations de cet Evangile tirées de ce texte.

Théophile d'Antioche; nous en parlerons à l'endroit de la Chronologie.

S^t. Clément, quoique selon quelques-uns il fut Athénien; Origene, Eusebe même, étoient si convaincus de la vérité Hébraïque, qu'ils se servoient de cette façon de parler comme d'une preuve sans réplique, *un Hébreu a dévoté ainsi, donc il est prouvé.* Nous verrons ce que le même dit sur la Chronologie.

Tertullien assuroit qu'on conservoit des Exemplaires Hébreux de la Loi dans le temple de Sérapis de son temps, par conséquent des anciens qui ne pouvoient être corrompus. Il assure encore qu'après avoir confronté soigneusement la traduction avec le Texte Hébreu, il n'avoit rien trouvé d'altéré dans ce texte, c'est donc la version qui le fera.

Que dirons-nous d'Origene, c'est lui que nos Antagonistes craignent le plus & avec raison, il faut nous y arrêter un peu.

Il naquit dans la Ville d'Alexandrie environ l'an 185. Il s'y appliqua beaucoup à l'étude. Il devoit donc dans une ville, où les Juifs Hellénistes divinisèrent presque la prétendue Version des LXX, être fort prévenu en sa faveur. Aussi voit-on que souvent, selon qu'il écrivit pour les uns ou pour les autres, il suivit leur version. Mais lorsqu'il eut tout examiné avec un soin extrême, il reprocha souvent aux Juifs Hellénistes de l'avoir altérée, & se plaint que les interpretes se sont donné la liberté de retrancher une infinité de belles choses, qui se trouvent dans le Texte Sacré, entr'autres une Prophétie.

Il nomme le Texte Hébreu, *vérité Hébraïque*, (*Homélie II, sur le Livre des Cantiques* (il préfère (*Homélie XI, sur Jérémie*) le Texte Hébreu & les Versions qui lui sont conformes, à celles nommées des LXX. & nomme les premières les plus certaines & les plus véritables des Ecritures. Il cite plusieurs exemples de la mauvaise traduction des LXX, il les accuse d'avoir ajou-

té plusieurs passages & d'en avoir omis d'autres, il se plaint aussi que cette version étoit déjà alors fort altérée par les Copistes.

Enfin tout ceci lui a fait entreprendre cet ouvrage si célèbre d'un travail & d'une érudition immense, connu sous le nom de ses Hexaples, dans lequel il a réprouvé les additions & les omissions qui se trouvent dans cette version.

S. Jérôme qui a écrit contre ce grand homme avec véhémence, lui rend témoignage qu'il a été un personnage illustre dès son enfance, & lui donne de grands éloges, en bien des endroits. Eusebe étoit encore plus son grand admirateur. Voilà donc un juge compétent, qui étoit né & élevé à Alexandrie, actif, zélé, qui examinoit avec soin, non-seulement des copies de la version des LXX. qui étoient dispersées parmi les Juifs Hellenistes, de la Grece de l'Asie-Mineure, de l'Afrique, &c., mais celles qui devoient être les plus correctes à Alexandrie, dans les Synagogues; celle même qui étoit conservée dans le Sérapion; cependant voilà ce grand homme qui les taxe toutes de plus ou moins d'al-

tération, de corruption, & qui accuse les interpretes d'avoir pris trop de liberté en ajoutant & retranchant au texte & à la vérité Hébraïque.

Ladance a suivi les LXX.; il étoit dans le même cas, de ne se servir de l'écriture sainte, que dans la langue qu'il entendoit. Eusebe de Palestine vécut vers la fin de l'Empire de Gallien & fleurit vers l'an 313. Les patrons de la Version Grecque se fortifient de sa Chronologie.

Il faut observer préalablement qu'après la destruction de Jérusalem & la dispersion de la nation Juive, la langue Hébraïque ne fut plus en usage chez le peuple en Palestine, mais qu'on la conserva dans les Exemplaires de la Loi chez les Juifs convertis, & dans les Synagogues, & l'on introduisit de plus en plus les Versions Grecques. Il ne faut donc pas être surpris si Eusebe la suivit. Cependant ce ne fut pas en tout. Il a omis le jeune *Catnan*; sa Chronologie ne s'accorde point avec celle des Sectateurs modernes de la version, qui en forgent une nouvelle, comme nous le verrons ci-après. Lui-même allègue toujours pour prouver cette vérité, qu'un Hébreu l'avoit dit.

Eusebe même en rapportant les diverses Chronologies des Hébreux, des Samaritains & des Grecs, les laisse indécises regardant ce point comme indifférent.

Lui-même rapporte un Fragment d'un certain Melon, qui dit qu'Abraham vécut dans le quatrième siècle après le déluge, ainsi il n'étoit pas si prévenu pour la Version Grecque; outre cela, comment auroit-il été si grand admirateur d'Origene, qui faisoit toucher au doigt la corruption de cette version, s'il l'avoit préférée au Texte Hébreu?

S. Athanase natif d'Alexandrie a fleuri environ l'an 330; il se plaint que la Version des LXX. étoit corrompue. S. Jaques de Nisibes en Méfopotamie, qui vivoit en même temps, écrivit en langue Syriaque; il assista au Concile de Nicée, fut très-savant & composa 26 Livres. Il se servit toujours de la Version Syriaque, conforme à celle des Hébreux. Si on dit qu'il ne savoit d'autre langue, on se tromperoit puisqu'il auroit été fort mal à sa place au Concile de Nicée où tout fut traité en Grec. Mais supposons ce fait; on conviendra en même temps que l'autorité

des Peres, qui ne favoient que le Grec, ne prouve absolument rien en faveur de l'authenticité de cette version, ce qui est précisément ce que nous soutenons.

Nous ajouterons seulement que S. Ephrem son compatriote & son contemporain vécut la même Version Syriaque. S. Lucien Martyr sous l'Empereur Maximin, trouva la Version Grecque si corrompue qu'il entreprit de la corriger & d'en donner une nouvelle Edition.

S. Jérôme Pannonien né en 345 a entièrement renversé l'autorité de la Version Grecque. Que disent les auteurs de cette Version? Que S. Jérôme en avoit fait grand cas, & qu'il en avoit reconnu l'authenticité jusqu'à ce qu'il eût après l'Hébreu & qu'il se fût laissé séduire par ses Maîtres Rabins, que par conséquent il falloit s'en tenir à ce qu'il avoit écrit antérieurement.

Raisonnement sublime! Je suppose qu'un de nos François ne sachant que sa langue maternelle lût les traductions des Auteurs Grecs & Latins, écrivit quelque ouvrage, & les citât par ces traductions; qu'ensuite il apprît ces langues, trouvât ces mêmes Versions er-

ronnées, & soutint qu'il falloit s'en tenir à l'original, devoit-on l'en blâmer? Sans doute, selon cette these nouvelle & tout-à-fait singuliere. Encore si on pouvoit dire que S. Jérôme a été indolent, simple, crédule, &c. il seroit permis de le soupçonner de s'être laissé imposer par les Rabins. Mais un homme qui commença ses Etudes à Rome, qui de là se rendit dans les Gaules pour se perfectionner, d'où il revint à Rome, ramassa par-tout des Livres pour s'en former une Bibliothèque belle & nombreuse; qui pour satisfaire sa passion pour l'étude, chercha un endroit éloigné & tranquille pour y vaquer, & demeura quatre ans dans une solitude affreuse en Syrie, où il apprit la langue Hébraïque & commença ses Commentaires sur l'écriture; qui pour vaquer à cet exercice favori, se réserva, lorsqu'il fut ordonné Prêtre, de n'en pas faire les fonctions; qui fit divers voyages pour voir de grands hommes, & augmenter ses connoissances en conversant avec eux; qui enfin se fixa à Bethléem où il se consacra uniquement à l'étude; un tel homme doit être juge compétent sur une pareille question, ou il n'y en eut jamais.

Ce savant donc, avant que d'avoir appris l'Hébreu, commut l'altération & la corruption de la Version Grecque, & trouva nécessaire de la corriger & d'en donner une nouvelle Edition, comme il le fit; s'étant ensuite perfectionné dans la langue Hébraïque il vit que cette Version quelque corrigée qu'elle fût, ne suffiroit pas; il entreprit donc de traduire le Texte Hébreu en Latin. Il assure par-tout que la Version des LXX étoit corrompue, & nomme toujours le Texte Hébreu la vérité Hébraïque. Ses adversaires, dont le principal étoit Rufin, ignorant la langue Hébraïque demeueroient sans réplique, & cette Version Latine de S. Jérôme fut d'autant plus goûtée, qu'il y avoit un très-grand nombre de Versions Grecques & même plusieurs Editions toutes différentes de celle des LXX: variété qui fit un très-grand tort à la Religion. On voit dans les Commentaires sur la Bible de ce savant Pere, qu'il s'est servi du Texte & de la Version, en examinant soigneusement le sens de l'un & de l'autre, donnant néanmoins la préférence au Texte.

Faisons encore quelques réflexions. S. Jérôme a souvent assuré que Jé-

fus-Christ & ses Apôtres avoient en plusieurs occasions cité selon le Texte Hébreu. Il n'a jamais été réfuté sur cet article par ses Antagonistes; on étoit donc alors convaincu de ce que ceux d'aujourd'hui nient. Il est vrai qu'alors, comme aujourd'hui, quelques-uns disoient que la Version n'étoit pas corrompue, quoique les citations fussent selon le Texte tel qu'il étoit du temps de S^t. Jérôme & auquel on vouloit préférer la version; ce Père se moque agréablement de ce raisonnement, dit qu'il ne peut s'empêcher de rire lorsqu'on suppose que Jésus-Christ & ses Apôtres ont cité selon ce qu'ils ont présumé que le texte sera corrompu; il dit encore qu'il rougissoit pour ceux qui parlent mal de la pureté & de la vérité du Texte Hébreu. Il plaint un savant Père d'être tombé dans plusieurs erreurs considérables, faute d'avoir consulté le Texte Hébreu, & pour avoir suivi les divers interprètes. Il a, comme Origène, fort blâmé les prétendus LXX. d'avoir retranché plusieurs belles choses du texte. Il ne doute point que S^t. Paul étant Hébreu, né des Hébreux, n'ait paraphrasé dans l'Épître aux Corinthiens un passage d'Isaïe se-

lon la vérité Hébraïque. Il a fait voir qu'il croyoit, comme nous, qu'on pouvoit se servir sans scrupule en certaines occasions de la Version Grecque, comme par Exemple sur Ps. LXXIII. 8. parce qu'on y étoit accoutumé, que cependant il ne faut pas ignorer la vérité du Texte Hébreu. Il a remarqué que les Interprètes de la Version nommée des LXX., ont souvent fait plutôt une paraphrase qu'une version, qu'ils ont donné souvent des significations Chaldaïques, parce qu'ils n'entendoient pas le pur Hébreu, & que par-là ils y ont mis beaucoup d'absurdités, ce qu'il prouve par plusieurs exemples; qu'ils ont encore souvent confondu les lettres; que les Copistes y ont fait glisser nombre de fautes.

Nous ne finirions jamais si nous voulions rapporter tout ce que S^t. Jérôme rapporte pour prouver combien cette version, que certains savans exaltent tant, est vicieuse; & combien la vérité du Texte Hébreu est supérieure; ceci pourra suffire & peut-être aurons-nous occasions d'y revenir.

S^t. Augustin né à Thagaste, Ville de la Numidie en 354. fut contemporain de S^t. Jérôme & grand patron des LXX. Faut-il en être surpris? il avoit

dans sa jeunesse de l'éloignement pour la Langue Grecque, & lorsqu'il l'eut apprise, il prit le parti de la version qu'il entendoit, & non du Texte Hébreu, dont il ne comprenoit pas un seul mot.

Imbu de la fable des LXX. & de leur version, parce que les Juifs Hellenistes l'exaltoient tant, il la crut divinement inspirée. Cependant il préféroit en tout le texte aux versions, il voulut corriger, comme juste, la Latine sur le Texte Grec, & même poussé à bout par S. Jérôme il fut obligé de rendre justice au Texte Hébreu.

Il avoue que de son temps on étoit fort négligent en transcrivant les Livres saints, que dans certains passages l'erreur étoit dans la version & non dans le texte, que les Apôtres se sont servis souvent dans leurs citations du texte. Il dit de plus que la Version des LXX. doit être préférée à toutes les autres, *sans l'honneur du Texte Hébreu*, & ailleurs, *qu'il ne doutera jamais qu'on ne doive ajouter foi principalement à la langue de laquelle les Traducteurs ont tiré leur Version.*

Parlant des Juifs, il dit que dans leurs Livres ils sont de notre opinion; dans leurs

leurs cœurs nos ennemis, & dans leurs Codes nos témoins. Il lui-même admire à la fin la Traduction Latine de S. Jérôme faite sur les LXX. avec les Corrections, & principalement celle du Livre de Job, la trouvant préférable à l'ancienne, qu'il avoit tant estimée. Il fut même si fort ébranlé sur cette Version Grecque & son authenticité, qu'il consulta souvent S. Jérôme sur la différence des passages de la version & de ceux du texte. Il soutient que celui qui regarde l'âge de Mathusalem, & même ces passages de l'âge des Patriarches après le déluge, ont été falsifiés de propos délibéré dans la version Grecque. Il prend souvent le parti des Juifs, & dit à ceux qui les accusoient d'avoir corrompu le texte, que cette opinion ne devoit jamais entrer dans l'esprit d'un homme sensé; en ajoutant qu'il étoit plus facile à quelques personnes, qui traduisirent de concert l'écriture, de la corrompre, que de le faire dans tous les Exemplaires d'un Texte original.

„ Pour moi, dit-il, je suis persuadé
 „ que pour bien faire, quand on trou-
 „ ve dans l'Hébreu & dans les LXX
 „ des faits Historiques si contraires,
 Tome III, G

„ que les uns ou les autres font nécessairement faux, on doit ajouter „ soi préféablement à la langue, de laquelle les Traducteurs ont traduit.” Il avoue encore avec Origene, S. Jérôme, S. Epiphane & autres, que les LXX ont retranché beaucoup de passages du Texte Hébreu, & qu'ils en ont ajouté d'autres. Il a adopté le Texte Hébreu dans Jonas en comptant 40 jours & non trois avec les LXX, qui vouloient que Jonas n'eût prêché la pénitence que trois jours pour convertir les Ninivites, sans songer que la ville avoit trois jours d'existence, que par conséquent il n'auroit pas eu le temps d'adresser son exhortation à tous, ni eux celui d'y réfléchir, & pourtant ils se sont repentis avant l'expiration du terme. Voilà donc ce Pere de l'Eglise, sur lequel les patrons de la Version Grecque se fondent le plus, qu'on juge si c'est avec raison.

Nous venons de dire que S. Epiphane a aussi avoué que la Version des LXX. étoit altérée par des additions & des omissions.

Qu'on juge présentement, si les Peres de l'Eglise sont aussi favorables à cette version qu'on le prétend, s'ils

s'y attachent uniquement & à l'exclusion du Texte Hébreu si la plus grande partie des patrons même des LXX d'entre eux, n'ont pas reconnu la supériorité de l'Original, & si les autres ne connoissent que cette version, peuvent être reconnus pour juges compétens sur une différence, qui exige la connoissance des deux langues.

Dans les Tribunaux où l'on administre la justice, on veut qu'on examine les actes, les preuves, les raisons des deux parties. Nos Antagonistes ne seroient pas de cet avis. Si un Espagnol produisoit des Titres dans sa langue, il ne faudroit pas tâcher de se mettre à même de les examiner, mais le condamner sur les productions de sa partie Française, parce que ce seroient les seules qu'on seroit en état d'entendre.

CHAPITRE XII.

Jugement que l'Eglise primitive a porté de la Version des LXX.

On assure encore que toute la première Eglise a reconnu l'excellence de cette version, & l'a suivie uniquement.

Nous venons pourtant de voir que les premiers & les principaux Peres ont été d'un sentiment contraire. Examinons cette assertion de plus près.

Nous prouverons en son lieu, que plusieurs Eglises Chrétiennes se servirent pendant longtems du Texte Hébreu. Nous avons déjà dit & nous ne nous laissons pas de le répéter, que les Grecs devoient fort naturellement se servir d'une version Grecque, mais ceci lui donne-t-il quelque authenticité? Parce que les François, les Anglois, les Allemands, & tant d'autres Nations se servent des versions dans leur langue, donc celles-ci sont reçues pour les seules authentiques? Donc ils rejettent le Texte Hébreu, la Version, la Vulgate Latine? On ne me pardonneroit pas si je relûtois de pareilles rêveries. Voyons si en effet ces Eglises se sont servies uniquement de la Version des LXX, & s'ils l'ont eue en si grande vénération qu'on veut nous le faire accroire.

Mais auparavant examinons une autre raison de Vossius.

Il demande d'un air triomphant, qu'on lui fasse voir l'Original du Texte Hébreu; alors, dit-il, nous verrons s'il vaut mieux que cette version. Si un

autre s'étoit servi d'une semblable raison contre lui, il ne lui auroit pas épargné sans doute ses épithetes favorites de fou, d'insensé, de stupide, & lorsqu'il étoit bien poli, de bon homme, lesquelles il réitere si souvent envers tant de célèbres savans qui l'ont réfuté. Nous ne lui appliquerons que le passage où il dit si agréablement à son antagoniste, *qu'on ne fait que lui souhaiter de mieux que le bon sens.* En effet si, comme chacun en conviendra, la version la plus excellente est toujours inférieure au texte, si cent interpretes faisoient des versions d'un même Livre & que cent autres encore voulussent entreprendre la même chose, aucune ne ressembleroit en tout à l'autre, & tous ces traducteurs trouveroient qu'il y a divers endroits mal traduits dans les précédentes; si la même chose est arrivée à cette version comme on n'en sauroit douter, il y auroit de la témérité d'oser la comparer au Texte original. Passons cette absurdité, & disons à ces protesteurs de la Version prétendue des Septante, qu'ils produisent eux mêmes l'original de cette version, alors nous, sans l'accepter aveuglément, nous examinerons s'il por-

te ce caractère d'excellence, d'infail-
libilité même, qu'ils lui attribuent.

Mais qu'en sera-t-il, si j'assure qu'ils
n'en peuvent seulement produire aucun
copie? Quel paradoxe! Cependant
nous l'allons prouver.

On croira peut-être que je vais sim-
plement répéter que les LXX. Inter-
pretes qu'on a supposé être les Auteurs
de cette Version sont imaginaires &
fabuleux; Non, nous ne le répéterons
pas, nous supposerons qu'il y a eu
une version qui a couru sous ce nom,
& nous rapporterons ce qui s'est passé
au sujet de cette version, après qu'elle
eut été faite.

Qu'on suppose que cette version ait
été entreprise & finie par 70 Juifs, ou
tel nombre qu'on voudra, si l'on veut
encore dans la première, seconde, ou
33^e. année de Philadelphie & qu'elle ait
été nommée des LXX, toujours est-il
sur que Dosithee, Juif d'un grand cré-
dit arrivé en Egypte avec Onias, la 4^e.
année de Ptolémée Philometor l'an 177.
avant Jésus-Christ, ainsi 103 ans après
la mort de Démétrius, y apporta des
Versions Grecques de l'Écriture, prin-
cipalement celle du Livre d'Esther. Il
falloit donc que le Pentateuque traduis-

auparavant, (la plus grande partie des
patrons de cette version étant obligée
d'avouer, sur le témoignage de Joseph
& d'autres anciens auteurs, que ce ne
fut que celui-ci qui fut traduit sous
Philadelphie,) ait été alors revu, corri-
gé, & les autres livres du Canon y ajou-
tés, & mis en usage parmi les Juifs, par
leur grand sacrificateur Onias & par
Dosithee, & que dès-là l'ancienne ver-
sion ne fut plus dans le même état,
qu'elle l'étoit originaiement.

Eusebe dit expressément, qu'Aristo-
bule auquel le peuple Juif s'adressa
(2 Macab. I. vs. 10.) fut Précepteur de
Ptolémée Philometor, & qu'il avoit
fait une version de la Loi; Clément
d'Alexandrie en parle aussi, & la dat-
te fait voir que la lettre devoit être
écrite environ l'an 18. de ce Ptolémée;
que ce soit donc lui seul, ou de con-
cert avec Dosithee, qu'il ait fait une
version de la Loi, il s'enfuit sans re-
pêcher un des trois faits suivans, ou
que jamais la version supposée sous Phi-
ladelphie n'a existé, ce qu'on ne vou-
dra pas accorder, & je n'en crois rien
non plus, ou que cette version étoit si
fautive, ou bien qu'elle fut si corrup-
tue depuis 100 à 120 ans, qu'on eut

besoin d'une nouvelle version, & qu'on ne la regardoit, ni pour parfaite, ni pour divinement inspirée, ni préférable au Texte Hébreu, puisqu'on en fit une nouvelle, qu'Aristobule offrit même à Philometor comme un ouvrage précieux.

Lorsque le Muséum fut consumé par le feu sous Jules-César, l'Exemplaire Hébreu & celui de la Version Grecque périrent en même temps, de sorte qu'Hérode se fit honneur d'en envoyer un nouveau en Hébreu & d'une version Grecque. Quelle étoit cette version? Ce fut celle sans-doute dont se servoient les Hollénistes de la Syrie & de la Palestine; mais enfin quelle version? Les protecteurs de celle des LXX. allèrent que c'est celle des LXX. Je le croirai si tôt qu'ils l'auront prouvé. On voit par la Préface du Livre d'Esther qu'il y a eu des Interpretes Grecs de l'écriture sainte à Jérusalem; on peut donc facilement supposer que cette version envoyée par Hérode différoit considérablement de celle des prétendus LXX. & même de celle qui fut faite ou corrigée par Dosithee, ou Aristobule. D'abord après les temps de Jésus-Christ, la Version des LXX. fut

extrêmement corrompue & variée. Il n'y avoit peut-être pas deux Exemplaires qui se trouvaient conformes. On regardoit comme le plus authentique celui d'Hérode conservé dans le temple de Sérapis, parce qu'on n'avoit plus de ces anciens Exemplaires, ni Editions faites à 2 à 300 ans auparavant, & on y avoit recours dans les doutes de la corruption: de là vint la Version nommée *xxiv* ou Vulgate, qui différoit pourtant infiniment de l'autre, & on les honora l'une & l'autre du nom de la Version des LXX. On voit quelques vestiges de celles-ci chez les Peres, & principalement chez Origene. Tous les Peres sans exception s'accorderent à avouer que la version ainsi nommée des LXX., surtout la Vulgate Grecque, étoit remplie de fautes & de corruption, au point que chacun se mit à faire de nouvelles versions, ou à corriger l'ancienne; Aquila en 128, Théodotion en 135, Symmaque en 200, Hesychnus, St. Lucien, les Auteurs de la Version de Nicopolis; de celle qui a été trouvée à Jéricho, & autres; tant on faisoit peu de cas de cette prétendue Version des LXX. Origene en fit la critique par ses Obeles & ses Astérisques,

& quoiqu'il fit un ouvrage, louable, favant & d'un travail immense, il occasionna une plus grande confusion; chaque Copiste abondoit dans son sens, & sans imiter Origene, en laissant ces marques d'approbation & de réprobation à la marge, on inséra, ajouta, & retrancha du texte ce qu'on jugea convenable, c'est ce qui détermina St. Jérôme à travailler à ses Versions Latines.

Ces faits sont si bien connus que je ferois tort à la bonne foi des patrons de cette version, si je les croyois capables de les nier.

Il n'est pas moins certain, que la Version Grecque donnée par Origene ne fût reçue pour la Version des LXX. que parce qu'on supposa qu'il l'avoit tirée du Manuscrit de la Bibliothèque Cléopatine, conservé dans le Sérapion. Il est cependant plus que douteux qu'elle y existât; or pourquoi Hérode après l'incendie de celle du Muséum envoya-t-il cet Exemplaire, ensuite conservé dans le Sérapion, s'il n'avoit cru avec tout le monde, que par cet incendie on avoit été privé de l'Édition plus ancienne, soit des LXX, ou de Dosithee? Ce n'est donc que par celle d'Hérode qu'il a pu rétablir les passages altérés

dans la Vulgate Grecque & dans les autres.

St. Jérôme assure que de son temps l'Égypte se servoit de l'Édition de Hétychius d'Alexandrie parce qu'ils l'a croyoient la plus conforme à celle des LXX. A Constantinople & jusques à Antioche on préféroit celle de St. Lucien. La Palestine & les autres Provinces voisines avoient celle qu'Ensebe & Pamphile avoient corrigée d'après Origene.

Où chacun croyoit sa version conforme à celle des LXX, ou il la croyoit meilleure; s'ils la croyoient conforme, ils avoient donc qu'elle avoit été très-altérée & corrompue puisqu'on se servoit de celles qui étoient corrigées; & comme, outre grand nombre d'Interpretes, ces trois ont donné des corrections différentes, qu'on me dise & qu'on prouve laquelle en est la meilleure & laquelle a rétabli l'original.

Si elles étoient supposées plus correctes que celle des LXX, on avouera que tous ces peuples ne l'ont pas eue en si grande vénération, & pour ainsi dire, divinifiée, comme l'ont fait ceux des modernes qui en parlent avec enthousiasme; enfin qu'aujourd'hui nous

n'avons pas le moindre vestige, pour pouvoir seulement conjecturer, laquelle doit être l'objet de cette admiration sous le nom de la version des LXX.

On dira: N'avons-nous pas des Manuscrits anciens & des Editions imprimées sur de pareils Manuscrits, celle du Pape Sixte, V, ou la Vaticane; celle du Cardinal de Ximenes, ou de Complute; celle d'André Asulam ou d'Alde Manuce à Venise, l'ancien Manuscrit en Angleterre que quelques-uns avoient supposé être écrit de la main de la Vierge Thecle environ le Concile de Nicée en 325, celui qu'on nomme le Code de Rochefoucaut, celui du Cardinal Barberin & tant d'autres? Oui, mais lequel de tous ces Exemplaires donne la véritable Version des LXX? Aucun. Après que des savans les ont examinés, ils y ont trouvé une variété étonnante des passages, des corrections d'Origene, de Théodoret, de Symmaque, de Hésychius, de St. Lucien, de celles d'Eusebe & de Pamphile, de Théodotion, d'Aquila même; le fond en étoit du plus au moins pris de la *Kohy* ou Vulgate Grecque; on voyoit qu'elles approchoient du plus au moins de l'ancienne version des pré-

tendus LXX, telle qu'on la supposoit par les citations des plus anciens Peres de l'Eglise. Je dis supposoit car après avoir fait voir ci-dessus, comment les plus anciens Peres qui en ont fait l'examen ont trouvé dans le 3^e. & 4^e. siecle cette version corrompue, & que la Vulgate Grecque si fautive passoit encore pour la plus correcte; que même déjà dans le 2^e. siecle, on songeoit à donner de nouvelles versions, ou à corriger celles qui existoient alors, & dont on reconnoissoit la corruption; pourroit-on s'empêcher de soupçonner que ces citations étoient tirées des Exemplaires déjà alors corrompus, mais moins qu'ils ne l'ont été dans la suite? Il est sûr que celles d'Eusebe & de Pamphile, si estimée dans la Palestine & dans les Régions voisines, n'étoit point celle des LXX, mais la Vulgate, à laquelle faute de la véritable on donnoit ce même nom, tout comme on fait aujourd'hui cet honneur à toutes ces versions, quoique d'une différence si sensible: cette Vulgate étoit comme nous l'avons vu, corrompue, il y a plus de 15, peut-être 18 siecles.

Les uns sont comme extasiés, lorsqu'ils parlent du Code du Vatican, ou

de l'Édition de Rome, & croient qu'il n'y manque pas un point de l'ancienne Version des LXX. Vossius par contre, qui employe tout son grand savoir & les plus fortes injures pour prouver l'authenticité de la version en général, soutient, de même que Morin, que cette Edition est la plus vicieuse de toutes, & assure en plusieurs endroits que les LXX. avoient traduit autrement qu'il ne se trouvoit dans ce Code Romain, il veut même le prouver quelquefois par la Version de Théodotion, quoiqu'il la rejette; il a raison de rejeter ce Code du Vatican, outre que dans le Manuscrit il manque les 40 premiers Chapitres de la Genèse qu'il falloit rétablir par d'autres Codes, on y trouve des passages d'autres Versions, mais ce qui prouve que le Code même n'a pas été correct, ni donné tel qu'il étoit, c'est le passage de la préface donnée par les Editeurs, qui disent; qu'ils l'ont donné tel, qu'il s'approchoit autant qu'il étoit possible d'y parvenir par les anciens livres de celle que les LXX Interprètes qui ont suivi l'Autorité du S. Esprit avoient donnée. On voit donc que ce Code, prétendu si respectable n'étoit rien moins que la pure ancienne

Version nommée des LXX. qu'elle ne s'y trouve même pas, après qu'il fut corrigé par les Editeurs, & que ceux-ci croyoient seulement qu'ils l'ont rendu tel, qu'il y approchoit le plus qu'il étoit possible de faire. Aussi le célèbre Martin Martini à Salamanque dit même de ces Editions postérieures marquées des Obeles & Astérisques, qu'elles sont toutes perdues & qu'on n'en trouve que quelques vestiges dans les écrits des anciens Peres. Jean Carterius dit que toutes les Editions, soit imprimées soit en Manuscrits, sont toutes mêlées, les unes plus, les autres moins; & le célèbre Usser désespérant de retrouver l'ancienne nommée des LXX, même la postérieure conservée dans la Bibliothèque de Cléopâtre, veut qu'on s'applique à chercher comment rétablir la Vulgate, quoiqu'elle ait été remplie d'erreurs.

Vossius sur ces principes promettoit de donner une Edition plus correcte que toutes les autres. Où l'auroit-il prise? Avoit-il un Manuscrit original, ou du moins plus ancien & plus correct? Il ne s'en vante pas; il en auroit donc composé une Edition selon ses idées; il auroit soutenu qu'il y étoit

d'accord avec l'original, quoiqu'il n'eût pas eu à beaucoup près le secours des anciens Manuscrits que St. Lucien, Symmaque, Théodotion, Hétychius, Adamance, Origene, St. Jérôme, & & tous ces anciens Editeurs ont eu, il y a 14. à 1500 ans; & pourtant il assureroit que cette version qu'il n'avoit pas & qu'il vouloit seulement composer, ou extraire des autres, seroit préférable au Texte Hébreu.

Jakson même, le plus moderne des patrons des LXX., qui employe son savoir immense pour soutenir la préférence de cette Version sur le Texte Hébreu, est obligé de se plaindre de cette corruption dans ses Antiquités Chronologiques; il dit: Ce seroit un bienfait inexprimable pour l'Eglise Chrétienne, si l'on pouvoit la purger (cette version) de tous les mélanges qu'on y a introduits de la Version de Théodotion & autres & la rétablir dans son ancien & pur état. Seront-ce donc de telles versions, si variées, si corrompues depuis tant de siècles, selon l'aveu même de ses défenseurs, qu'on doit préférer au Code Hébreu comme si tout étoit perdu, si on ne le faisoit pas? Il me paroît au contraire que la religion seroit dans

le danger le plus éminent si on préféreroit des versions, & des versions fautivees & variées, selon le bon vouloir de chaque critique. Morin lui-même soupçonne, à cause des erreurs dont il ne peut disconvenir, que les LXX. ont eu un Exemplaire fautif du Code Hébreu. Où reste donc la fable d'Aristée & l'authenticité de la version?

CHAPITRE XIII.

Fautes & erreurs grossières & importantes qui se trouvent dans les LXX. & qui ont été tirées du Code Samaritain.

Il faudroit un volume si on vouloit ramasser toutes les fautes & les erreurs qui se trouvent dans les différens exemplaires de ces versions, même dans celles qui sont les plus authentiques. Nous n'en rapporterons que celles qui sont de la plus grande importance pour la religion & qui sont voir évidemment que certains passages ont été falsifiés à dessein prémédité. Voici quelques-uns de ceux qui se prouvent par les citations de St. Mathieu, d'après la vérité du Texte Hébreu, *Ofte XI. i. Esate LIII.*

4. *ibid* XLII. 1. de St. Paul sur *Esai* XXVIII. 11. du même XXV. 8. de St. Jean *Zacharie* XII. 10. *Jérémie* XXXIII. 16. &c. Pour ceux où les Interprètes ont mal lu le Texte Hébreu en confondant une lettre avec l'autre, ou en se trompant au son de la prononciation, ou aux voyelles, nous n'en parlerons pas, non plus que des fautes des Coptes. On peut aussi compter parmi leurs erreurs leurs expressions Chaldaïques, Syriaques, Arabiques, Rabiniques & Egyptiennes, mais principalement ce qu'ils ont tiré du Code Samaritain. Ces dernières erreurs sont pour tant preuve chez les fauteurs de la Version Grecque, en ce qu'ils prétendent prouver que le Texte Hébreu est corrompu & que les LXX ont fait leur Version avant qu'il le fût; que cette conformité du Code Samaritain en est une preuve, vu que les Juifs n'avoient point de communication avec les Samaritains, & n'en avoient rien pu ni voulu tirer. A cela on répond.

1°. Qu'il y a parmi ces passages tirés du Code Samaritain des endroits manifestement erronés.

2°. Que les Juifs de l'Egypte ne furent pas moins ennemis pendant long-

temps de ceux de la Palestine que les Samaritains, & qu'ils pouvoient donc aussi aisément tirer quelque interprétation de leur Code que de l'Hébreu.

3°. Qu'il y a eu de temps à autre des Profélytes qui de Samaritains se sont faits Juifs & de Juifs Samaritains, qui en pouvoient être les Auteurs.

4°. Qu'on ignore le temps où chaque changement s'est fait. Symmaque étoit Samaritain, & pouvoit par conséquent avoir transporté de pareils passages dans la Version Grecque, ou quelque autre de même Nation avant lui.

Nous parlerons ailleurs de la prétendue corruption dans le Texte Hébreu.

CHAPITRE XIV.

Observations sur Caïnan qui se trouve dans les LXX & dans nos exemplaires de St. Luc.

Passons à leur Caïnan & à la Chronologie de la Version Grecque.

C'est par Caïnan qu'on prétend triompher: leur syllogisme est construit à-peu-près de la manière suivante.

Caïnan se trouve rapporté par St. Luc.

Or St. Luc a été un Auteur inspiré; donc Caïnan doit se trouver entre Arphaxad & Scelah; donc le Texte Hébreu où il ne se trouve pas, est corrompu.

Il faut donc examiner

1°. S'il est probable que Caïnan ait été nommé autrefois dans l'Évangile de St. Luc.

2°. Si en ce cas même, cela prouvoit ce qu'on prétend en inférer.

Sur le premier, non-seulement on a des Codes du N. T. où Caïnan ne se trouve pas dans St. Luc, entr'autres celui de Beze, très-ancien, dans la Bibliothèque de Cantorbéri; mais ce qui rend cette opinion des plus probables est qu'il manque dans les plus anciennes & meilleures Copies des Versions anciennes. Nous le prouvons par les plus anciens Auteurs fort versés dans l'Écriture, qui l'omettent. Eusebe qui fut en tout les LXX pour la Chronologie, avant lui Jules l'Africain, un autre antérieur à celui-ci, Théophile d'Antioche, Epiphane, Dosithee même, qui du temps des Apôtres a composé ou du moins si fort altéré le Code Samaritain, ne l'a pas; & que dira-t-on de Joseph, qui l'omet de même, lui

qui est l'arcboutant de la Chronologie Grecque? Ses fauteurs disent qu'il l'a eu, mais que ce passage est corrompu; il ne manque à cette assertion qu'un petit article, qui est la preuve. Il l'a même omis dans son Hypomnestique, comme aussi Quintus Julius Hilarion dans sa brochure de la durée du monde. Origene qui a examiné tous les Exemplaires possibles des Versions Grecques, même la plus ancienne conservée dans la Bibliothèque Cléopatine, l'exclut de sa suite des Patriarches, disant qu'Abraham étoit le 20°. depuis le premier homme.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une réflexion sur la maniere dont Vossius se conduit en tout; ici il taxe d'ignorance Hormius qui lui oppose qu'il n'y a que 10 générations depuis le déluge selon Bérofe jusqu'à Abraham, il lui reproche qu'il ne sait ce que c'est que *γενεά*, que si on omet Caïnan, il n'y en aura que neuf parce qu'il faut commencer par Arphaxad & non par Sem. Est-ce ignorance? Non: Vossius étoit un des plus grands savans de son temps. Est-ce mauvaise foi? On n'oseroit le dire. Est-ce un manque de bon sens, causé par son entêtement

pour la Chronologie Grecque? Il y a 20. générations depuis Adam à Abraham, 10 avant, 10 après le déluge. Comment veut-il qu'avant le déluge il y ait eu 10. générations si on ne compte pas tous les descendans depuis Adam, celui-ci y compris? Car ces 10 générations sont depuis Adam à Seth, Enos, Kenan, Mahalaléel, Jered, Hénoch, Methuséla, Lamec, Noé. (*Gen. V.*) Que les sectateurs de Vossius les comptent par les doigts, ils n'en trouveront jamais que 10. Qu'ils ne disent pas il y faut ajouter Sem; non, il n'en est fait mention avant le déluge que comme de ses freres, pour faire voir qu'ils sont nés auparavant, mais après le déluge, quoique Noé vécut encore, & fût nommé; il ne l'est pas dans la Liste Généalogique, elle commence par Sem, il est à la tête comme Adam dans la premiere; après lui (*ib. Ch. XI.*) Arphaxad, Scelah, Heber, Peleg Rehu, Serug, Nacor, Taré, Abraham. Voilà précisément dix comme avant le déluge de la maniere que Bérofe, Origene & autres l'ont rapporté. S'ils ne sont pas encore contents de cette explication si claire & incontestable, nous leur en fournirons une autre, c'est la

maniere de calculer de St. Mathieu (*Ch. I.*) Il dit expressement qu'il y a trois fois 14 générations *yéva* quoiqu'il n'y ait que 14 personnes, il faut donc dire que St. Mathieu n'a pas su non plus que Hormius, ce que c'est que *yéva*. St. Jude seroit dans le même cas, puis qu'il nomme Hénoé le septieme depuis Adam, quoiqu'il ne fût que le sixieme, selon Vossius. Mais c'est ainsi qu'il faut plâtrer un pareil système lorsqu'on n'a pas de meilleures raisons à donner. Il en donne une pareille en niant que Théophile (1) ait omis Caïnan, il le prouve disant qu'il a compté 1150 ans depuis le déluge à la naissance d'Isaac, donc il faut qu'il ait compté Caïnan. Je n'y comprends rien: il faut qu'il ne se soit pas souvenu qu'il place le déluge en l'an du monde 2256, & la naissance d'Isaac en 3548: ce qui donne un intervalle de 1292 ans & non 1100; & en déduisant les 130 années ajoutées pour Caïnan, il reste 1162 ans; ce qui approche plus de 1150 que les 1292 que Vossius compte. A-t-on jamais vu une telle hardiesse qu'on pourroit qualifier d'impudence, d'employer un argument contre un savant, de le

(1) De LXX. Interp. 311. p. 186. 189.

taxer d'erreur, de fausseté, de témérité, lorsque cet argument réfute celui-là-même qui l'employe?

Il y a plus; les meilleurs Manuscrits, les meilleures Editions des LXX., entr'autres la Romaine, ont omis Caïnan dans le Chap. I. du Livre des Chroniques, de celles même, qui l'ont inféré dans le passage de la Genèse; que faut-il en conclure, sinon qu'en inférant cette nouveauté dans la Genèse, ils n'ont pas songé à ce dernier passage & que ce ne fut qu'ensuite lorsque ces Grecs ont remarqué leur bévue, qu'ils l'y ont aussi inféré, d'où est venue cette grande différence dans les diverses Editions?

Pezron, quelque peine qu'il se donne, ne peut découvrir aucun Auteur qui ait vécu avant Origene & qui ait parlé de Caïnan; par contre Théophile d'Antioche qui vivoit 80 ans auparavant dit expressement qu'Arphaxad engendra Scelah, donc ce Caïnan a été intrus dans la Version & dans St. Luc seulement près de 250 ans après Jésus-Christ.

Tout bien examiné, nous trouverons par le témoignage des anciens Peres & des Auteurs, que ce Caïnan ne s'est trouvé que dans la Grecque Vulgate, qui

qui a usurpé le nom & la place de la Version ancienne, nommée des LXX. lorsque celle-ci fut perdue ou tellement altérée, qu'on ne la connoissoit plus & qu'on lui préféreroit toute autre.

La vulgate Grecque ayant donc été adoptée, ceux qui croyoient que cette omission de St. Luc étoit une faute de Copiste l'auront ajoutée premièrement à la marge, ensuite insérée dans le texte, comme plusieurs savans l'ont soupçonné.

Il est infiniment plus probable que ceci soit arrivé dans un seul Livre de l'Ecriture, que de dire que tant d'ouvrages des Auteurs très-anciens aient pu être corrompus & altérés lorsqu'il s'est agi de ce passage; d'autant plus que ce Caïnan de plus ou de moins dans St. Luc n'est pas un objet qui intéresse la foi & qui méritât que les premiers Chrétiens qui se tenoient à l'essence de la foi en Jésus-Christ s'élevassent fortement contre un tel changement.

C'est ce qui prépare à la réponse, que je vais donner à ceux qui sonnent le tocsin, & disent: Quelle horreur! comment nous n'aurions pas le Texte pur du N. T. puisqu'on soutient que ce passage de St. Luc est altéré! Il me

parôit qu'un tel zèle excite plutôt la pitié & la risée qu'une réponse sérieuse. Supposons que ce Caïnan y ait été mis par St. Luc & qu'il n'y ait rien d'altéré. Ofent-ils dire & soutenir qu'il n'y ait ni mot, ni syllabe, ni lettre dans tout le N. T. qui ne soient tels qu'ils ont été écrits par leurs Auteurs ? Ce seroit une imbécillité de l'assurer; les anciens Peres de l'Eglise avouent qu'il y a des fautes de Copiste, & qu'aucun Exemplaire n'en est exempt; mais eux & nous, nous soutenons qu'il ne s'y est pas glissé la moindre faute qui puisse influer sur la foi Chrétienne. C'est à cette conservation que Dieu a veillé de tout temps selon sa sagesse, sa bonté & sa puissance infinie, & non à celle de ces minuties indifférentes.

Ceci n'est-il pas exprimé clairement par St. Paul, lorsqu'il dit (1 Tim. I. vs. 3. 4.) „ suivant la priere que je te fis, &c. d'annoncer à certaines personnes, &c. de ne s'adonner point aux fables & aux Généalogies, qui sont sans fin, & qui produisent plutôt des questions, que l'édification de Dieu, laquelle consiste en la foi, &c. & ailleurs (Tit. III. vs. 9.) „ mais réprime les folles questions, les gé-

„ néalogies, &c. car elles sont inutiles & vaines.”

Ces passages méritent attention. De quelles généalogies St. Paul veut-il parler ? Il n'y a pas apparence que ce soit de celles, ni des personnes qui enseignoient l'Evangile, ni de celles des faux Dieux des Payens; ni enfin des généalogies des Princes du Monde; tout ceci n'a pu entrer dans leurs prédications & enseignemens. Ce sont donc précisément ces généalogies des Patriarches, & la Chronologie qui en est une suite; on ne sauroit même douter que déjà alors on ne disputât sur la préférence qu'on vouloit donner les uns à la Chronologie des Hébreux, les autres à celle des LXX: Timothée se trouva à Ephese, Tite dans l'Isle de Crete où on se servoit de la version Grecque; les Apôtres & autres premiers docteurs venoient de la Palestine, où on se servoit du Texte Hébreu; ceux-ci auroient voulu soutenir que c'est à celui-ci qu'il falloit donner la préférence. St. Paul ayant été apparemment dans nos idées, que nous avons manifestées plus haut, qu'une pareille dispute pourroit faire rejeter la foi Chrétienne, il donna des ordres y con-

formes à Timothée & à Tite, disant que ces questions sont sans fin & ne servent pas à l'édification de Dieu laquelle consiste dans la foi, &c. c'est pourquoi il leur dit encore (vs. 5. 6.) en quoi celle-ci consiste & de quoi on doit se garder; & à l'autre passage, il indique (vs. 8.) à quoi on doit s'appliquer, en évitant ces questions de généalogies. Je crois que cette explication est plus que probable, par conséquent ma these prouvée, que jamais une question de généalogie n'a été regardée comme un fait important, ni les erreurs la-dessus comme pouvant influer sur la foi.

Mais qui sont ceux qui s'écrient tant sur le danger que la religion pourroit courir s'il manquoit quelque chose à l'authenticité de l'Evangile de S. Luc, en omettant Caïnan? Sont-ce les mêmes qui rejettent celle du Texte Hébreu & qui lui préfèrent la version Grecque qu'ils sont obligés d'avouer être remplie de fautes & dont Vossius a cru qu'il seroit nécessaire de donner, ou plutôt de compiler, un nouvelle Edition? une version, dis-je, où il ne s'agit pas d'un, mais peut-être de mille mots & de passages altérés & que malgré cela ils déclarent authentique? On ne le diroit pas.

Venons au second point; que nous expédierons en peu de mots. S. Luc étoit Grec d'Antioche, & n'étoit point Apôtre lui-même, à ce qu'affurent d'anciens Peres. S. Irénée, S. Jérôme, S. Augustin & plusieurs autres ne veulent pas qu'il ayt été même du nombre des disciples de Jésus-Christ: il avoue lui-même qu'il n'a écrit que ce qu'il a appris des autres; quelques-uns supposent qu'il en a appris une bonne partie de S. Paul, dont il fut compagnon de voyage, parce qu'il dit selon mon Evangile & qu'il entend par-là celui qui fut écrit par S. Luc; qu'on le suppose, si on veut, ce ne fera pas S. Paul, suivant ce que nous venons d'observer ci-dessus, qui lui aura ordonné d'y insérer ou d'y omettre Caïnan. S. Luc ayant voulu donner la Généalogie de Jésus-Christ, l'aura puïste dans l'Ecriture; Et dans quel Code? Sans-doute dans la Version Grecque, vu qu'il n'entendait point d'autre langue. Supposons donc encore, quoique nous n'en croyions rien, fondés sur ce que nous venons de rapporter ci-dessus, qu'il y ait trouvé Caïnan. Qu'est-ce que cela prouveroit? Que S. Luc a cru qu'Arphaxad a engendré Caïnan; voilà tout:

A-t-il bien ou mal cru ? C'est une autre question.

Mais comment ! quelle impiété de mettre en doute si un homme inspiré a bien cru & bien inféré ce Caïnan ? Ne vous échauffez pas, je vous en prie : Reprenons toujours notre thèse posée au commencement de cet ouvrage, que le S^t Esprit n'a jamais eu pour objet de diriger les Ecrivains sacrés, lorsqu'ils écrivoient certains faits absolument étrangers à la Religion & indifférens ; aux exemples que nous avons déjà allégués, nous en ajouterions mille s'il étoit nécessaire, & je ne crois pas par exemple que ce soit un article de foi de croire que les Magiciens Egyptiens se nommassent Jannès & Mambres, & tant d'autres faits. Les anciens Peres de l'Eglise, entre autres S. Jérôme & S. Augustin, si attachés à défendre la vérité de la sainte Ecriture, ont jugé que, dans ces difficultés Chronologiques inextricables, il importoit peu de pouvoir les résoudre, & distinguoient constamment, entre ce qui étoit de foi & des circonstances purement historiques & indifférentes. Il est donc clair que quand même S. Luc auroit mis Caïnan dans sa Liste Généalogique,

ce qui est pourtant plus que douteux, ce ne seroit point une preuve convainquante en faveur de l'existence de ce Caïnan, vu que nous avons prouvé que du temps de Jésus-Christ, de ses Apôtres, & longtemps après, ce Caïnan étoit inconnu de même que le temps où les corrupteurs de l'ancienne version, Auteurs de la vulgate Grecque, l'y ont pour ainsi dire intrus.

CHAPITRE XV.

Réflexions sur la Chronologie du Code Samaritain & des LXX.

Passons à la Chronologie. C'est là où tend notre but, aussi bien que celui des champions des LXX. Sans ce but il y a longtemps qu'ils auroient abandonné ces Interprètes & les Samaritains, mais il leur falloit ce secours pour allonger la durée du monde depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, c'est pourquoi ils suent sang & eau pour la retirer du tombeau de l'oubli. Ils assurent qu'il faut de nécessité que le Monde existe depuis plus longtemps que le Texte Hébreu ne porte, que par conséquent

A-t-il bien ou mal cru ? C'est une autre question.

Mais comment ! quelle impiété de mettre en doute si un homme inspiré a bien cru & bien inféré ce Caïnan ? Ne vous échauffez pas, je vous en prie : Reprenons toujours notre thèse posée au commencement de cet ouvrage, que le S^t Esprit n'a jamais eu pour objet de diriger les Ecrivains sacrés, lorsqu'ils écrivoient certains faits absolument étrangers à la Religion & indifférens ; aux exemples que nous avons déjà allégués, nous en ajouterions mille s'il étoit nécessaire, & je ne crois pas par exemple que ce soit un article de foi de croire que les Magiciens Egyptiens se nommassent Jannès & Mambres, & tant d'autres faits. Les anciens Peres de l'Eglise, entre autres S. Jérôme & S. Augustin, si attachés à défendre la vérité de la sainte Ecriture, ont jugé que, dans ces difficultés Chronologiques inextricables, il importoit peu de pouvoir les résoudre, & distinguoient constamment, entre ce qui étoit de foi & des circonstances purement historiques & indifférentes. Il est donc clair que quand même S. Luc auroit mis Caïnan dans sa Liste Généalogique,

ce qui est pourtant plus que douteux, ce ne seroit point une preuve convainquante en faveur de l'existence de ce Caïnan, vu que nous avons prouvé que du temps de Jésus-Christ, de ses Apôtres, & longtemps après, ce Caïnan étoit inconnu de même que le temps où les corrupteurs de l'ancienne version, Auteurs de la vulgate Grecque, l'y ont pour ainsi dire intrus.

CHAPITRE XV.

Réflexions sur la Chronologie du Code Samaritain & des LXX.

Passons à la Chronologie. C'est là où tend notre but, aussi bien que celui des champions des LXX. Sans ce but il y a longtemps qu'ils auroient abandonné ces Interprètes & les Samaritains, mais il leur falloit ce secours pour allonger la durée du monde depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, c'est pourquoi ils suent sang & eau pour la retirer du tombeau de l'oubli. Ils assurent qu'il faut de nécessité que le Monde existe depuis plus longtemps que le Texte Hébreu ne porte, que par conséquent

il faut suivre la Version Grecque comme étant la seule authentique, donc il faut allonger les âges du Monde. Toujours un cercle perpétuel & une pétition de principe.

On pourroit se passer d'examiner & de réfuter cette opinion Chronologique, vu que la Version des LXX n'ayant jamais existé; que celle qui a été donnée anciennement sous ce nom n'existant plus depuis bien des siècles, & celle qu'on nous présente sous ce nom étant totalement altérée & corrompue, la Chronologie qui n'a pas d'autre fondement tombe avec elle.

Faisons pourtant quelques remarques, Nous avons déjà fait voir la différence extrême qui se trouve entre tous ces Codes; donnons-en encore quelques exemples, qui ont un rapport direct à la Chronologie & à l'âge prétendu des Patriarches après le déluge.

Nous ne rapporterons que quelques différences qui se trouvent dans les diverses Copies de la Version Grecque sur les années de la vie des Patriarches après la naissance du fils mentionné dans l'écriture.

Chez *Sem* toutes ont 500; celle d'*Ald* a 335; celle d'*Arpachad* 403, la

Va.

Vaticane & celle de Complute, Syncelle & Eusebe dans sa Chronique 430; l'*Aldine* & le *Chronicon Paschale* 330.

Saleb 303; la Romaine, le Code Alexandrin, Syncelle, & la Chronique Orientale 330; les Manuscrits d'Oxford & Cottoniens 230; l'Édition de Complute 334; Chronique d'Eusebe 300.

Heber 270; le Manuscrit Alexandrin, Édition de Complute & celle d'*Ald* 370; Eusebe dans l'Édition Grecque même 400; dans sa Chronique 270, de même que le *Chronicon Paschale* & l'Orientale.

Nabor avant la naissance de Tharé 70; les Éditions de Rome & de Complute 179, de même que l'*Aldine*; Théophile d'Antioche, Africain, Eusebe, le *Chronicon Paschale*, la Chronique Orientale, les Annales d'Eutychius, la Chronographie de Nicéphore 75.

Ces exemples peuvent suffire; nous en pourrions produire bien d'autres. Ils font voir assez clairement combien on a tort de s'appuyer des Versions Grecques, qui diffèrent si fort entr'elles, où chaque Critique adopte le nombre qu'il trouve convenable; au lieu que dans toutes les Copies du Texte Hébreu il

H 5

n'y en a pas une qui ne s'accorde à cet égard entr'elles & pour la plupart avec les Versions Orientales, Syriaque, Chaldaïque, Arabe, & autres, même souvent avec la Samaritaine.

C'est encore quelque chose de frappant, que ces Chronologistes Grecs s'appuyent si fort sur la prétendue Version des LXX pour le nombre des années, & que bien loin de s'y fixer, ils ne savent quel calcul choisir, & que même ils outrepassent le plus étendu de l'antiquité. Jofephe a 5000 ou 4930, ou corrigé 4698; Philon 5096; Eusebe 5200; Métrodore 5000; les LXX chez Grabe 5508: enfin déjà Fabrice a rapporté 140 opinions différentes sur la Chronologie ancienne en en omettant plusieurs. Il n'y a que Suidas qui ait 6000 ans, & qui par-là favorise Vossius qui en compte autant; & Pezron, qui dans son premier ouvrage a 5868. & 5873, & dans le dernier 5972. Si leur supputation est juste, il faut que toute autre tirée de ces versions & de ceux qui l'ont suivie, soit fautive de 500 jusqu'à 1000 ans, & au-delà. Il n'y a point de milieu, s'ils y reconnoissent de pareilles erreurs énormes, pourquoi viennent-ils combattre avec tant de

faux raisonnemens & de citations, avec des ouvrages si étendus, souvent avec des injures en faveur de ces versions & de ce calcul qu'ils rejettent? Ils diront, oui, nous reconnoissons ces erreurs, mais du moins leur calcul approche plus de la vérité, que celui du Texte Hébreu & l'opinion de ceux qui le suivent; ces derniers ne comptent que depuis 3950 à 4004 ans, Maimonides 4050; le calcul ordinaire des Juifs est 3760, celui de R. Lippman 3368: ainsi ils diffèrent des Grecs de 1000 à 1500 ans, ce qui est trop considérable, & nous trouvoys plus naturel d'adopter le calcul de ceux-ci, en le corrigeant. Cette distinction ne les sauvera pas. J'insiste de nouveau: si un des calculs des Grecs est juste, celui de Vossius & de Pezron ne l'est pas, il faut l'abandonner & alors se donner la peine d'examiner lequel de tous est préférable; si par contre il ne l'est pas, il y a de l'altération, des erreurs considérables, qui ne nous permettent pas, seulement dans la Chronologie, & mettant de côté toutes les autres erreurs innombrables, de regarder cette Version comme authentique, moins encore comme divine. Ils veulent user encore d'une

échapatoire. Ils disent : L'ancienne tradition veut que le Monde ait duré 6000 ans, d'autres disent que le Messie doit venir dans le 6^e. Age, que les uns expliquent par 6000 ans, d'autres par Age sans nombre d'années déterminé. Ils font si peu d'accord sur tout ceci qu'on ne fait que combattre. Je n'ignore pas que de toute ancienneté, chez les Juifs, chez les Chrétiens, chez les Payens même, comme nous le voyons chez Orphée cité par Platon, la tradition constante a été que le Monde dureroit 6000 ans. Jaktou suppose que les Grecs l'ont reçue des Egyptiens, & ceux-ci des Juifs. Or cette Tradition est fondée, ou ne l'est pas; si elle l'est, elle renverse toute la Chronologie des Grecs, puisqu'à-présent nous nous trouverions vers la fin du 8^e. millenaire; si elle ne l'est pas, pourquoi vient-on nous rebattre aux oreilles cette tradition qui ne sert à rien? On se retranche à l'autre Tradition, que le Messie doit venir dans le 6^e. millenaire. Nous examinerons ailleurs cette idée. Ici nous dirons simplement que l'assertion que Jésus-Christ soit venu l'an 6000 est contraire à toute la Chronologie des Grecs, dont on s'appuie; que s'il faut

suivre leur calcul même le plus avantageux pour leurs défenseurs, il est venu l'année 5500. N'importe, disent-ils, c'est toujours dans le 6^e. millenaire. Vit-on jamais une explication plus foible & plus absurde? C'est-à-dire, que s'il étoit venu dans le premier siècle du 6^e. millenaire, sa venue se seroit accordée avec la Tradition? Il ne faudroit plus être surpris que les Juifs fussent restés incrédules; car enfin, ni 5000, ni 5500, ni 5900 même, ne font pas 6000. S'il y a eu une pareille tradition parmi les Juifs, que le Messie devoit paroître dans ce temps, étoit-elle fondée sur les 6. jours de la création? Mais il est clair qu'il falloit laisser écouler ces 6 jours en entier avant que celui du repos vint. Nous avouons que parmi ceux des premiers Chrétiens, qui ne connoissoient d'autre langue que la Grecque, qui par conséquent ne se servant que de cette version suivoient nécessairement leur calcul Chronologique, cette tradition eut lieu pour la fin du Monde & non pour la venue du Messie, c'est pourquoi ils attendoient à tout moment la manifestation de l'Antéchrist, qui à la fin du 6^e. millenaire devoit être suivi de celle du Monde.

Cette opinion & la source de cette opinion détruifent entièrement le calcul de Voffius & de Pezron, au lieu que la véritable tradition des Juifs est fi conforme à leur fupputation des temps contenue dans leur Texte, qu'en la joignant aux prédictions des Prophètes ils ne peuvent échapper aux conféquences qui en découlent, comme nous aurons occafion de le prouver.

Une autre raifon qu'ils donnent en faveur de leur Chronologie & qui est la source de toutes ces difcrépances, est l'idée invariable où ils font qu'il est toujours parlé du premier né dans les généalogies. Nous l'avons réfuté ci-devant, à ce que je crois, allez folidement, pour ne pas y revenir; nous ajouterons feulement que S. Auguftin imbu des opinions vulgaires au point qu'il traitoit quasi d'hérétiques ceux qui foutenoient la rondeur de la terre & les Antipodes, & qui étoit fi grand partisan de la Verfion Grecque fautive d'entendre l'Hébreu, traite néanmoins de téméraires & d'inconfidérés ceux qui affurent qu'il est toujours parlé du premier né. Jakfon même ce grand zéléateur pour cette Verfion dit en parlant d'Adam.

„ Nous n'avons point de relation
 „ des enfans d'Adam jufqu'à la naiffan-
 „ ce de Seth, lorsqu'il fut âgé de 232
 „ ans felon les Grecs. Nous fommes
 „ pourtant obligés de croire qu'il a eu
 „ plufieurs enfans tant fils que filles,
 „ avant la naiffance de Seth. On peut
 „ fort bien fuppofer, que fi Eve n'a
 „ point eu de jumeaux, il en a eu 23,
 „ à compter tous les 10 ans un enfant,
 „ & que plufieurs d'entr'eux ont été
 „ mariés, & ont eu des enfans avant
 „ la naiffance de Seth. (il ajoute.)

„ Dieu ayant promis que les pre-
 „ miers parens devoient être feconds
 „ & fe multiplier, il n'est pas dou-
 „ teux qu'ils n'aient eu autant d'en-
 „ fans qu'il étoit poffible felon le cours
 „ de la nature, & qu'Eve est deve-
 „ nue enceinte aufli-tôt qu'elle avoit
 „ févré fon dernier enfant.

Voilà donc ce favant, le nouveau héros de ce parti, qui ne s'appuye point de ce fîlence de l'écriture comme tous les autres. Ce n'est pas qu'il en foit plus favorable pour cela à notre fyftême, bien loin de-là; il fuit les traces de fes prédéceffeurs, en foutenant non-feulement que ces Patriarches n'ont commencé à engendrer qu'à propor-

tion de la durée de leur âge, c'est-à-dire après la première 6^e partie de leur vie, ainsi environ à 150 ans, mais supposant que la foiblesse de l'enfance durait à proportion; c'est pourquoi il donne ci-dessus à Eve un enfant seulement tous les 10 ans, prétendant qu'il en falloit autant pour l'allaiter.

A-t-on jamais entendu une proposition aussi singulière? Nous avons déjà dit, & un nombre infini d'Auteurs tant anciens que modernes ont été dans ce sentiment, que cet âge de presque dix siècles ne pouvoit être attribué qu'à la constitution forte de ces premiers hommes, tout nouvellement sortis par Adam de la main de Dieu, qui l'a créé comme tout le reste dans un certain état de perfection; car ayant achevé toute la création, celle de l'homme comme celle de tout le reste, il vit tout ce qu'il avoit fait & voilà *il étoit très-bon* (Gen. I. 31.) Il n'y avoit alors aucun germe originel de maladie en lui; il est vrai qu'il devint sujet à la maladie & à la mort après la chute, mais du moins aucune des sources des maladies si communes chez nous ne se trouvoit en lui; la débauche de toute espece, l'impudence, ces poisons

agréables dans la nourriture, une vie voluptueuse, molle, & oisive, enfin rien de ce qui mine notre santé, n'altéroit la sienne, ni celle de ses enfans. Pourquoi donc ne pas vouloir comprendre, que des personnes d'une telle constitution, ou de fer comme nous disons, étoient plus vigoureux & même en état d'engendrer plutôt que cette race corrompue qui existe depuis tant de siècles, qui languit plutôt qu'elle ne vit? On a vu des exemples, dans les derniers siècles mêmes, d'hommes qui ont vécu jusqu'à 120 & 130 ans, qui ont engendré à l'âge ordinaire, qui ont encore engendré à 80 jusques dans leur 100^e. année. Pourquoi? Parce qu'ils ont mené une vie sobre & laborieuse, que leur vigueur & santé s'étoit conservée. Sans-doute que Dieu a créé les hommes pour être heureux, leur bonheur s'est perdu après la chute. Il en a resté une bonne partie par cette durée de leur vie & par cette constitution saine & vigoureuse qui en étoit la cause; l'auroient-ils été s'ils étoient restés dans l'enfance pendant 150 ans? S'ils devoient rester à la mammelle de la mere pendant dix ans & apparemment dans le berceau? Si ensuite ils

devoient encore passer 150 ans dans une imbecillité, dans une seconde enfance sur la fin de leur vie? Qu'on lise ce que l'ingénieur Swift dit des Struldbruggs dans son voyage de Laputa, & nous n'envierons point leur bonheur. Il faut pourtant que les inventeurs de cette nouvelle & admirable hypothèse avouent que la constitution des hommes d'alors étoit infiniment supérieure à celle qu'ils ont de nos jours, vu qu'il auroit fallu qu'Eve eût donné chaque jour autant de lait que deux bonnes vaches de la Frise ou de la Suisse, pour nourrir un tel poupon de 10 ans, d'autant plus que tous les Auteurs Chrétiens, Juifs & Payens s'accordent en ceci, que les hommes antédiluviens ont été d'une bien plus grande taille qu'ils ne sont aujourd'hui: combien falloit-il donc de lait pour nourrir un enfant à la mamelle de la hauteur de 6 pieds?

Pour fortifier leur système absurde, ils apportent l'exemple d'Ismaël: parce qu'il est dit (*Gen. XXI. 14. 21.*) „ Alors „ Abraham se leva de bon matin & „ prit du pain & une bouteille d'eau „ & il les donna à Agar en les mettant „ sur son épaule, & aussi son enfant,

„ & la renvoya, & elle se mit en chemin & fut errante au désert de Beer Sebah, & quand l'eau de la bouteille eut manqué, elle mit son enfant sous un arbrisseau, &c.

Ismaël étoit âgé de 13 ans lorsqu'il reçut la circoncision avec son pere; un an après Isaac nâquit, & ce ne fut que 5 ans après cette naissance qu'Ismaël fut chassé avec sa mere, ainsi il étoit dans sa 19^e. année. Ces savans Commentateurs raisonnent donc ainsi. Ismaël fut alors mis avec le pain & l'eau sur l'épaule de sa mere Agar, ainsi il ne pouvoit pas marcher; elle le mit sous un arbrisseau, ce fut donc alors seulement qu'elle s'en déchargea, par conséquent on voit que l'enfant durroit bien plus longtemps chez les premiers hommes qu'à présent.

Je ne trouve point qu'Abraham ait mis ce poupard sur les épaules d'Agar, mais bien le pain & l'eau; lorsqu'il est dit & aussi son Enfant, cela se rapporte (si on ne veut renoncer au bon sens) aux mots précédens donna à Agar, c'est-à-dire, qu'il lui remit Ismaël, & quant à l'expression, mit sous un arbrisseau, que veut dire ceci autre chose, sinon qu'elle l'y plaça? on voit la même ex-

pression dans nombre d'Anteurs sacrés & prophanes, qui n'a jamais été comprise autrement. Il auroit fallu qu'Agar eût été une Géante de je ne sai combien de coudées, pour porter avec sa provision un enfant de 19 ans de même race, jusques dans le désert, & y errer longtemps, avant que de s'en décharger.

Faisons encore une autre remarque. Ismaël n'étoit pas en âge de marcher, il fut cependant assez malin pour se moquer de Sara & de son fils (d'une manière si insultante que Dieu prononça contre lui un exil très-sévère.) tout comme les jeunes gens font chez nous au même âge. Nous voyons tous les jours que des Mandians font marcher avec eux des enfans de 3, de 2 ans même. Supposons pourtant qu'il fallût les porter à l'âge de 5 ans & qu'ils pussent devenir capables de chasser avec succès à l'âge de 15, c'est donner de deux côtés plus qu'on ne sauroit me demander. Il auroit donc fallu, selon cette proposition, qu'Ismaël eût demeuré encore 37 à 38 ans dans le désert avant que de pouvoir devenir chasseur, comme il le fut, & soulager la nécessité de sa mere, par le gibier qu'il tuoit.

De quoi donc se nourrissoient Agar & son fils pendant 37 ans dans un désert, qui, bien loin de fournir des alimens, n'avoit même pas de l'eau avant que l'Ange en eût montré & apparemment produit? Si par contre nous ne supposons point de différence entre la vigueur d'un jeune homme de 19 ans d'alors & ceux d'à-présent, tout est clair; Ismaël qui apparemment avoit déjà du goût pour la chasse lorsqu'il étoit dans la maison de son pere, (à quoi contribuoit la vie errante & les bêtes carnassières qui infestoient les troupeaux) comme ensuite Esau fut chasseur, lorsqu'il demeura dans la maison d'Isaac, se trouva d'abord en état de fournir les provisions nécessaires.

Observons ce qui s'est passé dans cette période depuis Abraham jusqu'à la mort de Joseph; Ismaël fils du premier devoit être à 19 ans un enfant qui ne savoit pas marcher; de nos jours les enfans peuvent marcher à 1, supposez 2, mêmes 3 ans; tout au plus à 15 ans ils peuvent engendrer, se marient à 20, 25, ou 30 ans; il faudroit donc qu'Ismaël eût pour le moins 100 ans avant qu'il se mariât. On ne fait à la vérité à quel âge il le fit; mais Isaac son frere se

maria à l'âge de 37 ans: Eftai le fils de celui-ci eut plusieurs femmes à celui de 40 ans: & Joseph son neveu fut déjà l'objet de la haine, de la jalousie de ses freres, à l'âge de 17 ans. Il fut trouvé capable par son pere d'être envoyé pour chercher ses freres à Sichem & à Dothan, sans crainte de perdre ce fils si chéri; il paroît même par le songe de Joseph qu'il étoit habitué au travail, à moissonner, à lier des gerbes; tout ceci ne convient qu'à un jeune homme robuste, tel qu'il y en a de nos jours à cet âge, même pas en grand nombre; à l'âge de 28 ans il fut exposé aux sollicitations impudiques de la femme de Putiphar, & eut l'inspection sur les prisonniers; à l'âge de 30 ans il fut Vice-roi de toute l'Égypte avec pouvoir absolu, & 2 ans après lui naquit Manassé: voit-on dans tout ceci une différence d'avec ce qui se passe de nos jours? Oui, on pourroit dire que les forces du corps & de l'esprit étoient plus précoces chez lui que chez les enfans d'aujourd'hui. Si on vouloit dire, que depuis Ismaël à Joseph il y eut deux générations, & qu'ainsi ceci a pu changer, on n'échappera pas à la critique. Les patrons des LXX comptent

2256 ans jusqu'au déluge, & jusqu'à l'exil d'Ismaël 3553. Si donc Jakfon donne pour preuve de son opinion, qu'Ismaël n'a pas été capable de marcher, malgré qu'il y a eu 30, près de 35 siècles d'intervalle entre les naissances des enfans d'Eve & cette époque; qu'il met Ismaël dans la même impuissance avec ces enfans, que feront 163 ans depuis cette époque jusqu'à celle où Joseph fut vendu par ses freres? Bien plus, ces savans veulent encore prouver leur thèse, parce que Kahalt, fils de Lévi, eut Amram dans sa 80^e. année, & concluent de-là que les hommes ont commencé à engendrer tard, malgré les autres exemples contraires.

A cette occasion, je rapporterai encore une raison pareille de ces savans d'un nouvel ordre, quoique ceci appartienne plutôt à la discussion d'une autre question que nous traiterons dans son lieu; elle est de même nature, & je ne veux pas la renvoyer ailleurs.

Vossius, Jakfon, & autres, tournent fort en ridicule l'assertion de ceux qui suivent la supputation du texte pour la païdogonie des Patriarches après le déluge, ils osent demander qu'on fasse voir que jamais selon l'ordre de la na-

ture un pere survive à ceux de ses descendans de la 6^e., 8^e., même 10^e. génération comme cela seroit arrivé selon le Texte Hébreu, puisque Sem auroit survécu à Abraham de 34 ans. Qu'il étoit donc absurde de soutenir pareille chose.

J'avoue que je ne saurois deviner en quoi consiste la force de cette objection, je n'y vois que l'absurdité qu'ils veulent jeter sur les autres. Je dirai à mon tour, qu'on me fasse voir ailleurs que dans ce premier Age, des hommes qui ont vécu 4, 5 à 6 siècles, qui ont eu des descendans dont l'âge diminuoit peu-à-peu, & je leur ferai voir ce qu'ils me demandent. L'ordre de la nature d'alors y est bien observé: si un de ces hommes qui ont vécu dans ces derniers siècles jusqu'à 120 ans & qui ont encore engendré à 100 ans, a eu des fils à l'âge de 20 ans & ceux-ci à proportion, on ne pourra pas dire que celui qui mourroit à l'âge de 60 ans ou au-delà, un autre à 80 ans, un autre à 100 ans, étoient morts d'une mort prématurée, quoiqu'avant leur pere, ayeul & bisayeul.

Lorsqu'on voit mourir des personnes à cet âge on n'en est pas surpris; l'âge
de

de 60 à 80 ans est le terme ordinaire de la vie des hommes, dont la mort n'est pas précipitée: cependant le chef & le premier pere pourroit voir mourir son fils âgé de 100 ans, celui-ci le sien de 80 ans, & celui-ci enfin celui de 60 ans, sans miracle; on ne seroit surpris que du grand âge des deux premiers, ici on ne l'est pas, parce que l'écriture nous enseigne selon ce que les Grecanistes le posent eux-mêmes, que l'âge des Patriarches a diminué peu-à-peu: ce seroit plutôt contre le cours de la nature, si depuis l'âge de 600 ans auquel Sem parvint, jusqu'à celui de 205, dans lequel mourut Tharé, les premiers n'avoient pas vu mourir de leurs arrière-petits-fils.

Ajoutons encore quelque chose de Joseph, c'est leur héros. Ils disent. Voilà un Juif Hébreu de Jérusalem, de la race Sacerdotale, qui a lu les Livres Hébreux & qui pourtant a suivi notre supputation, donc la Version Grecque est seule authentique & le Texte Hébreu corrompu. ®

Tout bien, Messieurs, il faut subir un examen avant que de chanter victoire. Vossius avoue lui-même qu'il porte depuis le déluge jusqu'à Abraham

en un endroit 292 ans comme le Texte Hébreu, ailleurs 983 comme la Version, tantôt 343, 383, 470 ans. Il suppose que les nombres moindres ont été placés par des corrompueurs & que ce sont les Juifs Hellenistes de la Grece qui ont corrompu ce Texte. Je suis entièrement de son avis pour ce dernier article, mais non dans le même sens. Sans-doute que ce sont ces Juifs, qui ont falsifié plusieurs passages de Joseph, & qui y ont introduit la Chronologie Grecque: ils n'ont pourtant pas su si bien faire que par inadvertance ils n'aient laissé subsister plusieurs chiffres de l'original. Je ne veux pas entrer là-dessus dans une longue discussion; Après M. de Vignoles, qui dans sa Chronologie sainte a tout examiné & prouvé avec une netteté & une force incomparable, on se ferait tort à soi-même, si on vouloit entreprendre le même ouvrage. Seulement j'observerai que les plus anciens Codes manuscrits de Joseph favorisent infiniment plus notre opinion que celle de nos Antagonistes.

Joseph suppose selon les Codes déjà corrompus 5000 ans jusqu'à la 13^e. année de Néron, c'est 4934 ans jusqu'à Jésus-Christ. Voilà déjà un grand ra-

bais. Les patrons du Code Grec veulent que ces 5000 ans ne contiennent que l'espace de temps de l'histoire contenue dans les Livres saints. Ceux qui examineront Joseph, verront que c'est un allégué contraire à la vérité, car déjà ailleurs on trouve qu'il compte 3000 à-peu-près jusqu'à la mort de Moïse, ce qui seroit 4930 ans à Jésus-Christ.

Ailleurs il parle encore plus clairement. Il dit (1) que depuis la construction du temple par Salomon, jusqu'à sa destruction par Nabuchodonozor il s'est passé 470 ans, 6 mois, 10 jours; depuis la sortie d'Egypte 1062 ans, 6 mois, 10 jours; depuis le déluge 1950 ans; depuis la création 3515. Si on y ajoute donc 589 ans jusqu'à Jésus-Christ, nous ne trouverons que 4102 ans. Il est vrai qu'il y est dit que depuis la première jusqu'à la seconde destruction il y avoit 1130 ans, 7 mois, 15 jours; mais qui ne voit que c'est une de ces grossières altérations des Grecs, qui ne s'accordent avec aucune histoire? Tous ceux qui suivent les Codes Hébreux, Samaritains ou

(1) Antiq. Liv. VIII. ch. 3. Liv. X. ch. 11.

Grecs ne comptent que 589. jusqu'à Jésus-Christ. Voilà donc Joseph qui suit ici le Texte Hébreu & non le Grec.

Il s'en rapproche dans un autre endroit où il pose la durée du monde jusqu'à la seconde année de Vespasien, de 4224 années; il en faut donc déduire les 71 années écoulées depuis la naissance de Jésus-Christ: restent 4153, ce qui ne diffère du calcul ci-dessus, que de 51 ans.

Voyons ce que les Manuscrits de Joseph disent: le Pere Martiann y assure que l'inscription d'un portoit, que le premier Livre de ses Antiquités contenoit suivant Joseph 3050 ans, suivant les Hébreux 2872, ainsi seulement 178 ans de différence, & selon Eusebe & Pamphile 3459. Dans deux de ces Manuscrits de la Bibliothèque du Roi jusqu'au déluge seulement 1656 ans.

S. Clément d'Alexandrie rapporte, (2) que Joseph ne compte que 1694 ans pour la durée de la Loi. Pezron en veut compter 2000, comment donc se fonder sur Joseph?

D. Vossius paroît s'appuyer beaucoup sur la Version que Rufin a faite de Joseph. Il croit que le Texte de Joseph

(2) L. I. Stromat. p. 341.

ne étoit pas alors si corrompu. Ailleurs pourtant il se plaint amèrement de cette Version. Ses plaintes sont suivant moi très-légitimes. S. Jérôme a fait connoître Rufin & sa bonne foi. Il lui reproche d'avoir fort altéré la Version qu'il a donnée des ouvrages d'Origene, d'y avoir ajouté & retranché. Rufin l'avoue & tâche de s'excuser sur ce qu'il croyoit avoir fait des changemens utiles. Que penser des autres Versions d'un tel homme? Sans doute qu'il a changé aussi Joseph & qu'il a tâché d'y introduire la Chronologie de la Version Grecque qu'il suivoit & défendoit avec zèle.

Examinons à présent quand les Juifs Hellenistes d'Egypte ont changé & altéré cette supputation du Texte original, & les raisons qu'ils ont pu avoir pour faire ces changemens. Philadelphie commença à regner l'an 285 ou 286, & mourut en 247 avant Jésus-Christ. Sous son regne il se fit peut-être une Version Grecque de la Loi de Moïse. Elle fut corrigée par Dosithee sous Philometor qui commença à regner l'an 181. avant Jésus-Christ, ainsi 100 ans après. Manethon écrivit son histoire d'Egypte, si bien reçue des Egyptiens,

& même d'autres Nations, aussi sous Philadelphie. Il y a beaucoup de probabilité que cette histoire de Manethon occasionna & fut la seule cause de ce changement fait sur la Version contraire au texte.

Voici comment ces critiques auroient apparemment raisonné.

Manethon donne une si grande antiquité à sa nation: il prétend qu'il l'a puisée dans les Livres sacrés, qui sont très-anciens. Nous n'osons pas en contester l'authenticité, cependant nous sommes assurés que l'histoire de Moïse contient la vérité la plus exacte, comment concilier tout ceci? Ils ne vouloient rien changer au texte, car pour les corruptions postérieures, au moins celles qui furent faites par les Juifs Hélienistes pour invalider les témoignages sur le Messie, je ne doute nullement qu'ils n'aient été faits à dessein. Ils eurent donc la même pensée que le Pere Tournemine, en supposant d'un côté qu'il s'agissoit toujours du premier-né; & d'un autre, que les 100^{es} étoient sousentendus là où la première supposition les exige: comme ceci ne suffisoit pas & qu'il n'y a que le premier pas qui coûte, ils ont porté

la main sur le calcul antédiluvien, & par-là ils approcherent du calcul de Manethon. Ainsi Ménés le premier Roi, dont les Egyptiens parloient avec quelque certitude, se plaçoit fort aisément, même encore quelques-uns de leurs demi-Dieux. Pour ce qui regarde ceux-ci & les Dieux, leur histoire étant enveloppée dans l'obscurité, on pouvoit les renvoyer aux temps antérieurs du déluge. Les Juifs pouvoient donc toujours contester la prééminence d'antiquité aux Egyptiens. Ces changemens furent aisément reçus par une nation aussi glorieuse que les Juifs, & conservés dans la Version. Il en est arrivé de même dans ces derniers siècles. Le Texte Hébreu a prévalu chez toutes les Communions Chrétiennes. Chez les Catholiques Romains, il a été consacré dans la Vulgate par le Concile de Trente, & l'on sait combien les Protestans se sont appliqués à l'étude des langues, pour douter qu'ils n'aient pas préféré ce texte. Ce qui a excité des plaintes amères chez Morin, Pezron & autres, que ce texte fût préféré si généralement.

On voyoit dans l'histoire Chinoise, qu'elle ne s'accordoit pas avec ce tex-

te, vu l'opinion généralement reçue d'une destruction totale arrivée au genre humain par le déluge; on la regardoit donc comme fabuleuse & on prit la peine de l'approfondir, uniquement dans la vue de pouvoir en prouver le faux. Plus on s'y appliquoit, plus on y trouvoit un caractère de vérité. Il falloit donc revenir à la maxime des anciens Héliénistes pour pouvoir tout arranger de manière à pouvoir accorder cette histoire avec le système de l'universalité du déluge; & le Pere Tournemine a cru l'avoir rencontré en donnant une explication si ingénieuse qui pût allonger les temps, sans contredire la décision du Concile de Trente en faveur de la Vulgate. Plusieurs savans ont saisi avec avidité cette explication & l'ont regardée comme un chef-d'œuvre qui ne souffroit aucune contradiction; pour moi je la regarde de tout autres yeux.

Qu'on me fasse voir un seul ouvrage Hébreu, Grec, Latin, François, de quelque âge & en quelque langue que ce soit, où l'on ait soustentendu le nombre centenaire, ou millenaire, comme on le fait de nos jours, quoique rarement, dans la conversation, mais ja-

mais

mais en écrivant. Qu'on prouve que ce fut l'usage dans les anciens Auteurs. Je pourrois plus aisément donner un exemple du contraire. Un des monumens les plus anciens & les plus respectables est sans-doute ce qu'on nomme les Marbres de Paros, d'Arundel ou d'Oxford. N'alléguons que l'époque 3. à 11. où est exprimé 1268. 1265. 1258. 1257. 1255. 1252. 1247. 1242. ans, sans jamais omettre le nombre millenaire. Si jamais on eût vu un exemple qu'on l'omit, on l'auroit fait certainement sur ces Marbres pour gagner de la place & s'épargner quelque travail. Qu'on me dise encore, pourquoi dans le dénombrement des années des Patriarches antediluvians ces centenaires se trouvoient-ils chez Adam, Seth, Jared, Mathusalem, Lemec & Noé, ne les ayant rajoutés de leur chef, selon leur prévention erronnée sur la Paidagonie, qu'à Enos, Kenan, Mahalaleel & Hénoch; quelle autre raison ont-ils eu, que leur fantaisie de pouvoir allonger les temps, d'en ajouter 100. à l'âge Adam avant qu'il eût engendré Seth?

Il est fâcheux que pour ce dernier fait & plusieurs autres ces Savans soient

obligés d'avoir recours aux traditions des Rabins qu'ils rejettent en toute autre chose, & à des Livres Apocryphes, tels que celui d'Hénoch & à celui de la petite Genèse, Livres si fabuleux qu'un Auteur, qui auroit de meilleures raisons à alléguer, auroit honte d'en faire mention.

Et quant à Mathusalem, quelle peine ne leur coûte-t-il pas pour sauver le ridicule de leur version Grecque selon laquelle il a survécu 14 ans au déluge? Ils appliquent ici leur remède ordinaire & universel, lorsqu'ils ne peuvent nier qu'il n'y ait de l'erreur. Ce passage, disent-ils, est corrompu. Comment dans un Code qu'on nous vante pour le seul authentique! Brisons là-dessus, nous avons traité ce sujet avec assez d'étendue. Ils assurent encore que cette corruption ne se trouve que dans peu d'Exemplaires, quoique le témoignage de tous les Peres dise le contraire: elle étoit si universelle, qu'on ne pourra citer un seul passage des Peres avant Origene, où cette erreur ne se trouve généralement dans tous les Codes de la version; ce ne fut que vers ce temps qu'on la corrigea; & ceci fut si général qu'on a été seulement en peine, où loger ce bon Vieillard pendant le

déluge, puisqu'il n'y avoit pas place pour lui dans l'arche: on lui assignoit une montagne au-dessus des eaux sans songer que le Texte littéral veut que l'eau ait passé de 15 coudées *toutes les plus hautes montagnes*, & qu'en tout cas il y auroit été fort mal à son aise; d'autres le favorisoient d'avantage en le plaçant dans le Paradis ou dans le Jardin d'Eden; mais la difficulté revenoit, où placer ce Paradis: les uns disoient simplement que ce lieu, par la toute-puissance de Dieu, avoit été exempt du déluge; d'autres le plaçoient à la moyenne région de l'air. Enfin S^r Augustin grand défenseur de la version, & fort zélé à la soutenir contre les Payens & les Hérétiques, entant qu'elle représentoit des vérités divines, fit tant, que parmi un très-grand nombre de Codes il en trouva enfin trois, selon lesquels Mathusalem mourut 6 ans avant le déluge, ce qui le tranquillisa. Il assura en même temps, que cette leçon ne se trouvoit que dans un petit nombre de Codes, & que tous les autres étoient fautifs. Que penser d'une pareille version dont les Exemplaires, déjà alors si remplis d'erreur, ont été bien plus corrompus encore du depuis?

CHAPITRE XVI.

Récapitulation.

Nous avons fait voir

1°. Que les Juifs Hellenistes en Egypte se sont séparés entièrement de leurs compatriotes de la Judée; qu'ils ont oublié entièrement la langue Hébraïque, & que même ils se sont pris réciproquement en aversion.

2°. & 3°. Que toute l'histoire d'Ariftée avec tous les supplémens sont des fables, les plus mal imaginées qu'on puisse voir, & contraires à toute vérité historique, destinées même de toute vraisemblance.

4°. Qu'il y a eu une infinité de Versions Grecques du Vieux Testament.

5°. Que le témoignage des Juifs Hébreux n'est point favorable à la Version Grecque.

6°. Que celui de Joseph ne l'est d'aucun poids, vu qu'il ne fait que copier & embellir la fable d'Ariftée, sans l'appuyer d'aucune autorité tirée des Ecrits & Archives des Juifs Hébreux.

7°. Que les citations de Jésus-Christ

& de ses Apôtres ne prouvent autre chose, sinon qu'ils ont cité le Texte Hébreu, les Versions Grecques, Syriaques, Chaldaïques, &c. selon qu'ils parloient à des personnes qui faisoient usage de l'une ou de l'autre, souvent même seulement le sens du texte sans s'attacher aux mots, parce qu'ils vouloient enseigner la foi en Jésus Christ, dont l'essentiel se trouvoit dans le Texte & dans les Versions, & non la vérité de l'un ou de l'autre texte ou version dans les choses indifférentes.

8°. Que les Peres de l'Eglise prouvent encore moins, que les uns n'entendant que le Grec, étoient obligés de se servir de cette version, comme il arrive à tous les peuples du monde d'employer celle qu'ils entendent, que ceux ci même, quoique prévenus en faveur de cette version, convenoient que l'authenticité du Texte Hébreu devoit prévaloir, & que ceux qui avoient appris l'Hébreu, préséroient *tout* ce texte original aux versions. Que l'Eglise primitive étoit généralement dans le même cas.

9°. Qu'il y a des corruptions si nombreuses & si incontestables dans cette version, telle que nous l'avons, que ses

206 *De la Population de l'Amérique.*
patrons-mêmes ne peuvent en disconvenir; que même nous ignorons entièrement quelle a été la version si exaltée & louée des prétendus LXX, vu que déjà dans la primitive Eglise on n'en avoit plus de copie qui ne fût corrompue, & que ces copies déjà altérées l'ont été encore davantage par le mélange des versions postérieures & par les prétendues corrections que plusieurs auteurs y ont faites.

10°. Que Caïnan le jeune intrus dans l'Evangile de S. Luc & dans ces Versions du Vieux Testament est tout-à-fait fabuleux; que la Chronologie est erronée & les Codes discordans, & que ce n'est que par fausse gloire que les Juifs Egyptiens ont changé en ceci le Texte Hébreu original.

D'où nous tirons la conclusion: Que nous pouvons & devons suivre aussi peu la Chronologie de la Version Grecque, que si on nous en apportoit une du Monomotapa; tout en étant fabuleux depuis le commencement jusqu'à la fin.

Fin du Livre cinquième.

LIVRE SIXIEME.

Examen du Texte Hébreu: préférence que merite sa Chronologie.

CHAPITRE I.

Histoire des Juifs Hébreux.

NOUS passerons à-présent à l'examen du Texte Hébreu & nous y procéderons comme nous l'avons fait à l'égard des Versions Grecques & Samaritaines, sur les points suivans.

1°. L'Histoire des Juifs Hébreux, depuis la séparation des Royaumes de Juda & d'Israël, jusqu'à leur entière dispersion.

2°. Quelle a été la langue Hébraïque dès son origine, si elle a changé. Quand & comment ces changemens sont arrivés. (R)

3°. Quel caractere les Juifs ont employé, & s'il y est arrivé du changement?

4°. Si jamais les Juifs ont pu & vou-

206 *De la Population de l'Amérique.*
patrons-mêmes ne peuvent en disconvenir; que même nous ignorons entièrement quelle a été la version si exaltée & louée des prétendus LXX, vu que déjà dans la primitive Eglise on n'en avoit plus de copie qui ne fût corrompue, & que ces copies déjà altérées l'ont été encore davantage par le mélange des versions postérieures & par les prétendues corrections que plusieurs auteurs y ont faites.

10°. Que Caïnan le jeune intrus dans l'Evangile de S. Luc & dans ces Versions du Vieux Testament est tout-à-fait fabuleux; que la Chronologie est erronée & les Codes discordans, & que ce n'est que par fausse gloire que les Juifs Egyptiens ont changé en ceci le Texte Hébreu original.

D'où nous tirons la conclusion: Que nous pouvons & devons suivre aussi peu la Chronologie de la Version Grecque, que si on nous en apportoit une du Monomotapa; tout en étant fabuleux depuis le commencement jusqu'à la fin.

Fin du Livre cinquième.

LIVRE SIXIEME.

Examen du Texte Hébreu: préférence que merite sa Chronologie.

CHAPITRE I.

Histoire des Juifs Hébreux.

NOUS passerons à-présent à l'examen du Texte Hébreu & nous y procéderons comme nous l'avons fait à l'égard des Versions Grecques & Samaritaines, sur les points suivans.

1°. L'Histoire des Juifs Hébreux, depuis la séparation des Royaumes de Juda & d'Israël, jusqu'à leur entière dispersion.

2°. Quelle a été la langue Hébraïque dès son origine, si elle a changé. Quand & comment ces changemens sont arrivés. (R)

3°. Quel caractere les Juifs ont employé, & s'il y est arrivé du changement?

4°. Si jamais les Juifs ont pu & vou-

lu altérer le Texte & s'ils l'ont fait.

5°. Sur la tradition de la Maison d'Elie.

Ce que nous avons rapporté sur l'histoire des Samaritains & des Juifs Hébraïques, nous épargnera la peine de faire mention de plusieurs circonstances qui concernent les Juifs Hébreux, & nous ne nous arrêterons qu'à celles qui en font voir la différence, & autant qu'il convient pour fonder notre système.

Il a été rapporté & prouvé qu'à la séparation des deux Royaumes tous les descendans d'Aaron, tous les Prêtres & les Lévites se réfugièrent à Jérusalem & dans les Villes des Tribus de Juda & de Benjamin, & que les Rois de Juda, jusqu'à Joahas & ses Successeurs, sous lesquels finit ce Royaume, étoient pour la plupart pieux & craignant Dieu, du plus au moins. Néanmoins la Loi de Dieu étoit fort rare, parce qu'il n'y avoit point de Synagogue où on la conservât (2 Chron. XVII. 7 & suivans.) & Josaphat fut obligé d'envoyer cinq de ses principaux Gouverneurs avec neuf Lévites & deux Sacrificateurs avec la Loi dans les villes de Juda pour l'enseigner: depuis la 3°. an-

née de son regne, où ceci arriva, jusqu'à la 18°. année de Josias, que fut trouvé l'original de la Loi, il s'est passé 292 ans, pendant lequel temps on remarque que les Juifs n'étoient pas entièrement sans Loi; vu que principalement Joas, Ezéchias, Manassé après sa captivité & Josias même, avant que cet original fût trouvé, ont rétabli la vraie religion, célébré les Pâques, & observé les cérémonies de la Loi; qu'il y a eu Elie, Elizée, Isaïe, Osée, Amos, Abdias, Jonas, Michée & autres saints Prophètes; des grands Sacrificateurs fort zélés, qui tâchoient de porter les Rois & le peuple à l'observation de la Loi. Il est donc aisé de conclure qu'elle ne leur étoit pas entièrement inconnue; mais que sous des Pasteurs peu vigilans & sous des Rois corrompus, on en avoit altéré & retranché des passages, qui condamnoient trop clairement leurs prévarications; de sorte que l'original trouvé dans le temple sous Josias en différoit infiniment. Depuis ce temps les Juifs se firent un devoir essentiel de religion de copier un Exemplaire chacun dans le cours de sa vie; le Roi en devoit copier deux, & ainsi la Loi authentique & non altérée devenoit commune.

Le commencement de la captivité se date de la 4^e. année d'Eliaquin, nommé aussi Joïakin, où furent emmenés nombre de Juifs, entr'autres Daniel & ses compagnons, & 18 ans après, Jérusalem & le temple furent détruits, & les habitans de Jérusalem & d'autres villes emmenés à Babylone; on ne laissa dans le pays que les cultivateurs, auxquels se joignirent ceux qui s'étoient enfuis pendant la guerre.

Jérémie a prophétisé, pendant & après le siège de Jérusalem. Ezéchiel & Daniel à Babylone, Aggée, Zacharie & Malachie après le retour de la captivité.

Les Juifs furent si bien traités dans les Etats Babyloniens, encore plus par les Monarques Perses, étant les uns & les autres ennemis des Babyloniens, qu'une très-grande partie préféra ce pays à leur Patrie; on voit que Daniel & ses compagnons, de même qu'Esdras, Néhémie, Mardochée, &c. eurent grand crédit à la Cour des Monarques, & furent en partie élevés aux premières charges de l'Etat.

Les Juifs étoient en très-grand nombre; nous en pouvons juger par le Livre d'Esther; les Juifs ont tué 75000 ennemis dans les Etats d'Assuerus, sans

compter les 300 dans Susé la ville, & 500 dans le château de la résidence Royale. Il falloit donc que leur nombre fût très-grand, puisqu'on voit qu'ils ne firent que se défendre contre des ennemis cruels qui les attaquoient.

Une autre circonstance prouve ce nombre, & que les Juifs se trouvoient à leur aise. C'est l'offre qu'Aman fit au Roi de lui livrer 10,000 quintaux d'argent, de leurs dépouilles, s'il lui permettoit de les exterminer; ne comptons le Kikar, talent ou quintal, que de 750 onces ou autant de gros Ecus de France, cela fera déjà 45 millions de livres de France. Il y a toute apparence qu'Aman ne se seroit pas oublié, & qu'il en auroit profité pour le moins d'autant; qu'alors on juge s'il ne faut pas un grand peuple pour posséder 90 millions.

Aussi avoient-ils un grand nombre de Synagogues dans ces pays, des Académies à Babylone, à Pundebita, à Sora, &c. où ont toujours fleuri les plus grands savans d'entre les Juifs; leur Talmud de Babylone, infiniment plus estimé des Juifs, des Chrétiens même, que celui de Jérusalem, en fait foi. Ils avoient par-tout pleine liberté de con-

science & leurs exercices publics de religion, (comme ils l'ont de nos jours en Hollande): pendant longtems & jusques sous les Califes ils ont eu leurs Princes de la captivité, & pour ainsi dire une République particulière dans l'Etat comme on le voit particulièrement par l'histoire de Susanne, qui fut jugée par le peuple Juif. Les Juifs furent que dans le X^e. siecle il y avoit dans une ville qu'ils nomment Phenès Scibbor, pas loin de Babylone, 900,000 Juifs, où il y avoit aussi une Académie. Ce pouvoir fut anéanti dans le XI^e. siecle, ou plutôt diminué, vu que Benjamin de Tudele & Petachias, l'un & l'autre dans le XII^e. siecle, assurent avoir vu encore un Prince de la captivité.

Voilà ce que nous avons cru devoir rapporter des Juifs orientaux. Il ne sera pas nécessaire de s'arrêter longtems à l'histoire des Juifs de la Palestine.

Il est connu de tout le monde, comment Esdras reforma la nation, rétablit le culte, reforma le Code de l'Écriture, prit un soin infini de lui conserver sa pureté, que Néhémie l'assista dans ce grand & important ouvrage, que depuis ce temps ils furent gouver-

nés par le grand Sacrificateur & le Sanhédrin.

Après que la corruption des mœurs se fut introduite chez les grands Sacrificateurs & chez le peuple à leur imitation, ils en furent châtiés de Dieu, qui se servit pour cet effet d'Antiochus, qui fit la guerre aux Juifs, détruisit Jérusalem, en épargnant pourtant le temple, apparemment en faveur du grand Sacrificateur Ménélas, sa créature. Et le sacrifice cessa pendant trois ans & demi, pendant lequel temps on vouloit forcer les Juifs à se faire Payens: pour y parvenir on brûla beaucoup d'Exemplaires de l'Écriture, on en profana d'autres, en y peignant des figures des Dieux de ces idolâtres.

Après ce temps Mathathins & ses fils agirent si héroïquement, que non-seulement ils rétablirent la liberté de la nation, mais la rendirent plus souveraine sous les Princes Asmonéens, qui se fortifierent de l'alliance des Romains, desquels à la fin ils furent forcés, comme les autres nations, de subir le joug. Ces vainqueurs de l'univers leur donnerent premièrement des Rois & enfin réduisirent la Judée en Province Romaine.

On sait aussi comment Jérusalem fut détruite par Titè 70 ans après la naissance de Notre Seigneur. Alors les Juifs furent en partie emmenés captifs, en partie ils se réfugièrent en d'autres pays. Malgré cette dispersion une bonne partie resta dans la Palestine, y établit plusieurs Académies à Tibériade, à Lidida, à Samnia, &c. ils élurent un Patriarche. Dans ces Académies il y avoit deux Ecoles, l'une pour expliquer en langue Chaldéenne la Loi écrite, & dans l'autre les traditions. Les Rabbin assurent que seulement à Tibériade il y a eu 12 & dans Jérusalem 480 Synagogues, peut-être ce nombre est-il exagéré, mais du moins on peut conclure qu'il a été grand. Tout ceci dura jusqu'à Barcocheba, qui fut proclamé Roi Messie des Juifs, par son Précepteur & Protecteur R. Akiba, ce qui coûta la vie à l'un & à l'autre, de même qu'à plus de 600,000 Juifs, & le reste de la liberté à la nation, qui depuis ce temps-là fut dispersée de la manière qu'on le voit encore de nos jours.

Nous ne dirons rien des Juifs Hébraïques, ni de ceux qui s'établirent dans les autres parties de l'Empire Ro-

main, nous avons déjà parlé des premiers, & l'histoire des derniers n'influe point sur le sujet que nous nous sommes proposé de traiter. Nous passons donc au second Article.

CHAPITRE II.

Le Texte original est dans la langue Hébraïque ancienne qui n'a point souffert dans la suite de changement essentiel.

Il est incontestable que la langue Hébraïque ancienne & primitive étoit la même que celle que nous trouvons encore dans le texte original. J'appuyeraï d'autant moins sur cette thèse, que je ne trouve aucun doute là-dessus chez la plupart de nos Antagonistes même. Ils n'osent soutenir que ce soit la Samaritaine, laquelle est un Jargon qui ne convient qu'à une nation qui est un mélange de tant d'autres.

Voyons donc quand il arriva un changement dans cette langue, & jusqu'où il a été porté après le retour de la captivité de Babylone.

Ceux qui s'élèvent contre le Texte Hébreu disent avec beaucoup d'assuran-

ce que les Juifs ont entièrement oublié leur langue maternelle pendant les 70 ans de la captivité.

Si l'on veut soutenir une assertion en dépit du bon sens, on ne sauroit mieux choisir.

Nous avons vu ci-dessus que la principale captivité n'a duré que 54 ou 52 ans: Si une seule famille Française s'établit dans une ville Allemande ou Angloise ses descendans n'oublieront pas titôt leur langue par ce changement de domicile, combien moins lorsqu'ils se trouvent en grand nombre dans une même ville? Nous en voyons l'expérience par-tout. Les François qui se sont retirés en Angleterre, en Hollande, à Berlin, en Suisse, conservent la langue Française si bien, que quelques-uns d'entreux n'en entendent point d'autre; & les Juifs après 54 ans, ceux mêmes qui ont été émmenés & leurs enfans auront oublié la leur à Babylone & dans les autres villes, où ils étoient par milliers, & où ils avoient leurs Synagogues?

On ne devoit pas croire qu'on le dit sérieusement, si on n'en vouloit tirer des conséquences. Voyons ce que l'histoire sacrée en décide.

Ezé-

Ezéchiél a écrit à Babylone ses Prophéties en Hébreu; étoit-ce pour parler dans une langue inconnue aux Juifs?

Daniel, s'il a écrit une partie de son ouvrage en Chaldaïque, il faut qu'il en ait eu d'autres raisons que celle d'avoir oublié sa langue maternelle, vu que tous s'accordent sur cela, que du moins les 4 premiers Chapitres ont été écrits en Hébreu. Aggée & Zacharie prophétisèrent pendant 16 ans, Esdras alla en Judée 78 ans après le retour; Néhémie la première fois 13 ans, la seconde 23 ans après Esdras, ainsi 100 après la fin de la captivité, tous ont écrit en Hébreu.

On n'est pas d'accord sur l'Assuerus qui épousa Esther. Je suppose par de bonnes raisons que ce fut Darius Hystaspes; ce mariage se fit la 7^e. année de son regne; il faut que depuis cette époque jusqu'à celle que les Edits furent donnés premièrement en faveur d'Aman, ensuite en faveur de Mardochée & des Juifs, il se soit passé du temps; puisque le Roi avoit déjà oublié le bon office que lui avoit rendu Mardochée, en révélant la conspiration de ses Portiers contre lui. Selon ce Livre ce fut le dernier mois de la 12^e.

Tome III.

K

année que les Edits furent donnés, ce qui seroit 26 ans après le retour des Juifs. Cependant il est dit de ces Edits, qu'on écrivit aux Satrapes des 127 Provinces, à chaque Province selon la façon d'écrire, & à chaque peuple selon sa langue & aux Juifs selon leur façon d'écrire & selon leur langue (Ester VIII. 9.) Si donc les Juifs qui sont restés dans les pays de cette vaste Monarchie, ont conservé leur propre langue & leur caractère, & n'ont pas adopté celles de ces peuples, combien moins ceux qui en étoient séparés & qui ont formé de nouveau un peuple particulier? Esdras & Néhémie prenoient tant de soin de la pureté de la langue Hébraïque, que Néhémie se mit fort en colere, & maudit ceux qui avoient pris des femmes chez les Ammonites, Moabites & Afdodiens, lorsqu'il vit que leurs enfans parloient moitié Afdodien, & selon la langue de chaque peuple; il ne se plaint pas qu'il parlissent Assyrien, mais qu'ils ne sçussent pas parler la langue Juive, qui par conséquent subsistoit encore alors.

On voit donc & il sera prouvé, je pense, que les Juifs parloient & entendoient la langue Hébraïque du temps de

Néhémie c'est-à-dire 100 ans après le retour de la captivité.

On le voit encore par ce que nous lisons dans les écrits de ces deux saints hommes. Esdras parlant des Sacrificateurs, des Léuites, des Chefs, & des personnes avancées en âge, qui avoient vu la première Maison sur son fondement, dit qu'ils pleuroient à haute voix en la comparant avec celle qu'ils avoient devant les yeux. Il faut donc, que lorsqu'ils furent emmenés en captivité, ils aient été hors d'enfance, pour avoir pu remarquer l'état de l'ancien temple & le comparer avec le nouveau.

Et Néhémie rapporte (Ch. VIII. 2. & suiv.) qu'Esdras, ayant ouvert le Livre de la Loi, lui, les Prêtres qu'il nomma, & les Léuites, la lurent de façon que le peuple l'entendit, &c. Tout le peuple pleura, si-tôt qu'il eut entendu les paroles de la Loi.

V. 78. Et on lut le Livre de la Loi chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au dernier.

Tout cela prouve incontestablement qu'alors la Langue Hébraïque étoit si bien en usage chez les Juifs, qu'ils entendoient la Loi qu'on leur lisoit.

Ce n'est pas que je veuille assurer

que dans le commerce vulgaire le langage fût aussi pur que celui de la Loi écrite, & qu'il n'eût aucun mélange de Chaldaïque ou Babylonien; je crois au contraire ce mélange d'autant plus probable, que ces deux langues sortent de la même source, & peuvent être regardées comme deux dialectes. Nous voyons de nos jours, que des François, demeurant longtems en Italie ou des Italiens en France, des Allemands en Hollande ou des Hollandois en Allemagne, corrompent aisément leur langage, à cause de l'affinité qu'il y a entre ces langues.

Je ne suis pas surpris que le Chaldéen se soit mêlé avec l'Hebreu; Abraham étoit Chaldéen d'origine. Il a conservé sa langue, & nous ne trouvons aucune trace que les Israélites malgré leur longue & dure servitude en Egypte qui fut de plus de 200 ans, aient adopté la langue Egyptienne, combien moins les Juifs dans le quart du même espace de temps? ils auront donc conservé leur langue de même qu'ensuite dans la Palestine; mais s'étant séparés pendant tant de siècles des autres Chaldéens, il n'est pas surprenant qu'il soit survenu une différence entre ces deux dia-

lectes, de-même qu'entre ces deux & le Syriaque que les Juifs entendoient aussi peu que le Chaldaïque avant leur captivité, comme cela se prouve par 2 Rois XVIIII. 26, & qu'ils les mêlèrent par contre ensuite si facilement, comme cela arrive toujours aux divers dialectes provenans de la même source, comme ces trois.

Ce mélange n'empêcha pas que le fond de la langue Hébraïque ne demeurât dans celle des Juifs, & que les personnes un peu au-dessus du vulgaire n'en fissent usage, tout comme elles le font pour la Langue Françoisse, malgré le jargon des Provinces; la corruption s'y mêla peu-à-peu. Au commencement on pouvoit le comparer au Latin de la basse Latinité, ensuite à l'augmentation de l'altération arrivée successivement qui en a produit la Langue Italienne, tout comme dans le cas dont il s'agit le Dialecte Rabinique en a été la suite & l'effet; le Latin d'un côté & l'Hebreu de l'autre n'ont pas moins subsisté jusqu'à-présent comme des langues mortes, connues des savans.

Mais, si Louis de Dieu, un des savans les plus habiles dans les langues orientales, dont jamais l'Europe puisse

se glorifier, doit être cru; ce que nous appellons Chaldéen, n'a jamais été la langue d'un peuple; ce ne fut que l'Hébreu mêlé de plusieurs mots Syriaques, un Jargon mélangé, comme on vient de le dire; bref un Syriaque corrompu par l'Hébreu; c'est pourquoi les Juifs ne parlant à l'ordinaire que ce langage, comprennoient assez facilement les deux langues, & Jésus-Christ autant que ses Apôtres s'en servoient indifféremment; du temps de Jésus-Christ l'Hébreu se trouva dans l'état que je viens de dire. Le commun peuple parloit un Hébreu corrompu, dont le fond étoit un Hébreu pur. Les Savans, les Pontifes, les Sacrificateurs, les Rabins, étoient bien instruits dans la langue Hébraïque pure, & il paroît qu'un nombre considérable du peuple l'entendoit à-peu-près comme le peuple des Provinces entend du plus au moins le François dans les Sermons & dans les Livres; au moins nous trouvons dans les Evangiles & autres Livres du N. T. quantité de mots Hébreux, Syriaques & Chaldaiques. Nous n'en rapporterons que quelques-uns, *Golgotha* étoit Hébreu: S. Mathieu le rapporte par la raison dont nous allons parler bientôt;

on pourroit dire qu'il a eu son nom de toute ancienneté, ce qui ne seroit pas aisé à prouver; si les Juifs ont oublié la langue Hébraïque à Babylone, ils n'auront pas conservé ce mot seul, c'est donc après leur retour qu'ils lui ont donné ce nom: ainsi l'Hébreu étoit leur langue naturelle encore alors. *Golgotha* encore Hébreu, ne pouvoit être si ancien; c'étoit la place où Pilate avoit son siége pour rendre justice, selon S. Jean. Cette place devoit donc exister seulement depuis que la Palestine eut des Gouverneurs, ou tout au plus depuis l'établissement de leurs derniers Rois; mais passons à des exemples plus convainquans. S. Luc dit (*Act. I. 19.*) que le Champ qu'on a acheté des 30 sicles, qu'ils avoient payé à Judas, avoit été appelé par les habitans de Jérusalem dans leur langue *Hakeldamah*, c'est-à-dire Champ du Sang. Ce mot est Hébreu, il faut donc que la propre langue des habitans de Jérusalem fût l'Hébreu; & si cela n'étoit pas, pourquoi Pilate auroit-il eu soin de mettre l'Inscription Hébraïque à la Croix de N. S. *Jésus de Nazareth Roi des Juifs*, si personne ne pouvoit le lire ni l'entendre? *Hofchiangub* n'est-

il pas un mot Hébreu, employé *Pt. CXVIII. 26.* du mot *Jafchang*, il a *fauvé*? Cependant c'est le commun peuple qui s'en est servi par acclamation à Jésus-Christ. Pourquoi Jésus-Christ nomme-t-il S. Pierre, *Cepha* qui est Chaldaique, ou Hébreu corrompu, comme le dit S. Jean, & seulement par traduction, *Petra & Petrus* ou Pierre? Ajoutons seulement encore deux faits, l'un sur lequel je n'ai rien lu chez aucun Auteur, & qui pourtant est très-remarquable. S. Paul parlant de sa conversion, dit (*Act. Ch. XXIII. vs. 14.*) que la voix du ciel qui lui parla le fit en Hébreu. Si Dieu a parlé dans cette langue, parce qu'elle devoit être plus sainte, on ne lui préférera pas la Samaritaine & la Grecque; & si c'est, comme il est probable, parce que c'étoit la langue ordinaire de S. Paul, on avouera que c'étoit d'autant plus celle de tous les habitans de Jérusalem, & de la meilleure partie de la Palestine; qu'on doit supposer de S. Paul plus que de toute autre, qu'il devoit se servir plutôt de la Grecque, étant né à Tharse dans la Cilicie, où nécessairement ses ancêtres devoient déjà avoir demeuré depuis longtemps, vu qu'il dit qu'il

qu'il est Bourgeois Romain par naissance. Si donc tout de même la langue Hébraïque lui étoit familière, parce qu'il avoit passé une partie de sa vie à Jérusalem, il faudra convenir qu'il s'y est perfectionné par sa conversation avec les autres habitans. L'autre de ce qui lui arriva lors de la plainte que les Juifs formèrent contre lui (*ib. Ch. XXI. 37. & 40. Ch. XXII. 2.*) Le Tribun douta qu'il sût parler Grec, & lorsque ce Tribun lui permit de parler publiquement, il le fit en langue Hébraïque en faveur du peuple & de la multitude, & non pour les savans, ce qui est répété ensuite, où il est dit, que quand ils entendirent qu'il leur parloit en langue Hébraïque, ils firent encore plus de silence. Les Juifs l'écouterent donc pendant longtemps avec attention jusqu'à ce qu'il parla de sa Mission de la part de Jésus-Christ vers les Gentils, ce que ne pouvant digérer, ils s'élevèrent contre lui avec véhémence & cherchèrent ensuite à le tuer. Tout cela prouve incontestablement que S. Paul avoit voulu leur parler dans leur langue naturelle, & qu'en effet tout le peuple entendit fort bien tout

ce qu'il leur proposoit dans cette langue Hébraïque.

Je ferai ici la même réflexion que j'ai faite en parlant de la langue des Juifs après le retour de la captivité de Babiloine, ce n'est pas que cette Hébraïque fût parlée alors dans toute sa pureté, comme l'est le Texte Hébreu dans l'Écriture; nous convenons qu'elle étoit corrompue par des mots Syriacs & Chaldéens, qui ne sont avec l'Hébreu que divers dialectes de la même langue-mère. Mais cette altération ne devoit pas empêcher ceux qui se servoient de cette langue mêlée & incorrecte de pouvoir entendre & comprendre la langue pure, tout comme sans-doute les Patavins, les Romains même habitant dans les Gaules, en Espagne & ailleurs, auroient entendu les ouvrages de Cicéron, & que dans les Provinces de France, où il n'y a qu'une altération par des mots étrangers introduits, on fait usage des Livres en François. Car je ne parle pas du Provençal, du Bas-Breton, & autres qui sont des langues entièrement différentes de la Françoisse.

CHAPITRE III.

S. Matthieu a écrit son Evangile en Hébreu.

A-peu-près au même temps que S. Paul parla Hébreu à la multitude de Jérusalem, S. Matthieu écrivit son Evangile pour les Juifs nouvellement convertis, qui étoient en très-grand nombre. Le jour de la première Pentecôte, on en compta 3000, & il est dit au même endroit (*Act. Ch. II. 41. 47. Ch. IV. 4. Ch. V. 14. Ch. VI. 7. Ch. XII. 24.*) que le Seigneur ajoutoit tous les jours à l'Eglise des gens pour être sauvés, même des Sacrificateurs; d'abord après encore 5000 & ainsi du reste. C'est pourquoi il écrivit en Hébreu.

Voilà un fait fort contesté. Si je voulois examiner tout ce qui a été écrit pour & contre, il y auroit matière pour des volumes. J'indiquerai seulement quelques raisons en faveur de mon assertion, le Lecteur en décidera.

Nous venons de voir que les premiers & les plus grands efforts des Apôtres tendoient, à l'imitation de leur divin

Maitre, à convertir leurs freres les Juifs, comme étant la Postérité d'Abraham, les Amis de Dieu, & son peuple élu; il est donc sûr que le nombre des Juifs convertis fut fort grand. A qui la connoissance de l'Histoire Evangelique étoit-elle plus nécessaire qu'à ces Juifs, que les Sacrificateurs, les Scribes, les Pharisiens attaquoient fortement en leur vantant l'excellence de la Loi de Moÿse, son ancienneté, sa divinité? Pourquoi devoient-ils rester mal instruits lorsqu'ensuite S. Marc & S. Luc écrivirent leurs Evangiles pour les Hellenistes? Si S. Mathieu avoit écrit en Grec pour les Juifs qui parloient Hébreu, qu'en diroit-on? Et n'est-ce pas une absurdité de le soutenir?

Mais, dit-on, les Juifs entendoient tous le Grec. Oui les Juifs Hellenistes, mais non pas les Juifs Hébreux. Ce qui vient d'être prouvé parce que le Tribun doutoit, interrogeant S. Paul, s'il savoit le Grec. Dira-t-on que c'étoit parce qu'il le croyoit Egyptien? l'absurdité seroit encore plus grande, la langue Grecque étoit celle qu'on parloit généralement en Egypte; & si par cette qualité il soupçonnoit qu'il ne savoit pas le Grec, il falloit que l'Egyptien qui

avoit excité une sédition, l'eût été seulement d'origine & eût demeuré longtemps dans la Palestine pour s'y faire des sectateurs; ainsi l'on pouvoit bien supposer qu'ayant vécu seulement avec des Hébreux, il ignoroit le Grec. Enfin tous les Passages rapportés ci-dessus prouvent que les Juifs Hébreux parloient la langue Hébraïque, & que les Evêques qui les gouvernoient, étant de même nation & savans, devoient préférer les Livres écrits dans leur langue. On ne sauroit croire que S. Mathieu leur ait voulu laisser son Evangile dans une langue étrangere, Josephé l'ayant nommée expressement avec cette épithete.

Je dis, *laisser*: Eusebe dit (1), Puisque S. Mathieu avoit prêché l'Evangile premièrement aux Hébreux, il avoit, lorsqu'il voulut partir & aller chez d'autres nations, écrit son Evangile dans leur langue, & voulut suppléer par-là à ce qui leur manquoit par sa présence. (R)

On ne sauroit qu'ajouter foi à ce rapport. Il est si naturel, & appuyé sur un fondement si solide, que le simple

(1) Hist. Eccles. L. III. Ch. XXIV.

bon-sens en prouve la vérité. S^t. Jérôme assure que par-tout où Jésus-Christ, ou l'Auteur, parle dans cet Evangile, les citations sont tirées du Texte Hébreu, & non de la version Grecque; ce qui fait naître les réflexions suivantes.

Par-là on voit une confirmation de ce que nous avons avancé au sujet des citations tirées de la version; que chaque Apôtre avoit à cœur de convertir à la foi Chrétienne les nations auxquelles ils prêchoient l'Evangile, & non de leur enseigner & prouver une telle minutie par rapport à la foi, lequel ou du Texte, ou de la Version, étoit à préférer, vu que s'ils avoient agi autrement & qu'ils eussent cité aux Hébreux la Version & aux Grecs le Texte, que ces peuples n'entendoient pas, ils auroient renversé & anéanti entièrement l'ouvrage de la propagation de la foi, parce qu'on les auroit regardés comme des imposteurs, qui auroient rapporté les passages de l'Ecriture autrement qu'ils ne les trouvoient dans leurs Codes. J'ai ajouté que S^t. Jérôme doit avoir vu l'Evangile en Hébreu, ou que la version d'alors de cet Evangile avoit eu plus de citations du Texte Hébreu, que celle de nos jours qu'on aura ac-

commodée de plus en plus à la version. Cependant il y est resté assez de passages importants; & on ne les a pas changés comme les autres qui ne l'étoient pas, pour faire voir que S^t. Matthieu a suivi le texte; & que par conséquent cet Evangile a été écrit en langue Hébraïque.

Papias Evêque d'Hierapolis disciple de l'Evangéliste S^t. Jean & (2) contubernel de S^t. Policarpe, S^t. Irénée, Origène, Eusebe en plusieurs endroits, S^t. Epiphane, S^t. Chrysostôme, S^t. Athanasé, S^t. Jérôme, l'Arabe Elmacin l'assurent positivement.

On objecte que Papias a été un homme simple & crédule, auquel on ne peut ajouter foi, & que tous les autres l'ont copié.

Il est vrai qu'Eusebe dit que c'étoit un homme d'un génie médiocre; cependant il dit en même temps qu'il étoit fort savant & versé dans les Ecritures saintes *ἄριστα ἐκείνου*, si zélé & si attaché à la religion, qu'il ne pouvoit se rassasier de s'informer de tout ce que Jésus-Christ & ses Apôtres avoient fait & dit; qu'il s'en informoit auprès de

(2) *Contubernalis*, Camarade qui habite la même chambre; Compagnon de chambre.

tous leurs disciples ou de ceux qui avoient été en liaison avec eux. Si par ces informations il a reçu plusieurs faits erronnés & qu'il y ait ajouté foi trop légèrement, sa crédulité ne sauroit regarder l'Evangile selon S^t. Mathieu; un homme aussi curieux n'aura pas manqué de s'enquérir là-dessus principalement de S^t. Jean & de saint Polycarpe.

Il faudroit supposer, ou qu'ils aient été eux-mêmes dans l'erreur là-dessus, ou qu'ils lui en aient voulu imposer. Personne n'osera supposer un moment, ni l'un, ni l'autre. Aussi Eusebe qui le reconnoit pour un homme d'un génie médiocre, étoit-il néanmoins convaincu que S^t. Mathieu a écrit en Hébreu: s'il n'avoit pas cru qu'un homme simple, mais pieux, zélé & à portée de savoir la vérité d'une chose, doit être cru dans son assertion, sans doute il faudroit qu'il eût en lui-même d'autres preuves de ce fait. Si l'on ne se contente pas de cette raison, j'en donnerai encore une autre, qui est que S^t. Jérôme assure que de son temps il se trouvoit un exemplaire de cet Evangile en Hébreu dans la Bibliothèque de Césarée, formée par Pamphile Martyr.

Or celui-ci étoit aussi intime ami d'Eusebe, qui devoit donc pouvoir en parler avec autant d'assurance qu'il le fait.

Tous les autres Peres cités, qui faisoient que Papias avoit été d'un médiocre génie, auroient fait voir qu'ils ne sont pas moins crédules que lui, s'il avoient adopté ce sentiment, au cas qu'il eût été uniquement fondé sur son autorité. Cependant S^t. Irénée non-seulement assure la même chose, mais il y marque le temps où cela s'est fait, „ que S^t. Mathieu a donné son Evan- „ gile chez les Hébreux dans leur pro- „ pre langue dans le temps que S^t. „ Pierre & S^t. Paul prêcherent l'Evan- „ gile à Rome & y jetterent les fon- „ demens de l'Eglise.

Origene dit „ qu'il a reçu par tradi- „ tion des 4 Evangiles, que le premier „ fut écrit par S^t. Mathieu auparavant „ Publicain, ensuite Apôtre de Jésus- „ Christ, qu'il l'a publié en langue Hé- „ braïque en faveur des Juifs nouvel- „ lement convertis.”

Nous voyons donc que jusqu'au temps d'Origene & de S^t. Jérôme, c'étoit une tradition constante & reçue de tous les Peres, que cet Evangile avoit été écrit en langue Hébraïque. Ils

avouent pourtant que sa Version Grecque est ancienne & faite du temps des Apôtres; ce qui est tout-à-fait probable, si S. Mathieu avoit écrit en Hébreu pour les Hébreux, que les Apôtres croyoient au commencement seuls appellés à l'Evangile de la Grace, comme on le voit par les reproches qu'ils firent à S. Pierre (*Ab. XI.*) de ce qu'il s'étoit rendu à l'invitation de Corneille le Centenier; mais lorsqu'ils virent que la porte du salut étoit aussi ouverte aux Gentils, il leur falloit une histoire Evangelique, & aucune des autres n'étant encore publiée, il falloit traduire en leur faveur celle qu'avoit donnée S. Mathieu.

J'ajouterai ici une remarque qu'on n'a peut-être jamais faite & qui fortifie beaucoup ma these. Dans l'Evangile de S. Mathieu *XXVII. vs. 34.* il est dit qu'on a donné à boire à Jésus-Christ du vinaigre mêlé avec du fiel; dans S. Marc *XV. 23.* du vin myrrhé; dans S. Jean *XIX. 20.* du vinaigre enduit ou entouré d'hysope. Que ceux qui assurent que chaque fait, chaque mot, est d'inspiration divine, me disent si ces trois relations entièrement différentes le sont aussi? On dira: tou-

tes ces drogues sont ameres, ainsi on ne peut pas dire qu'il y ait une différence essentielle. Fort bien, je suis aussi de cet avis, mais du moins le fiel du regne animal, la myrrhe une gomme, & l'hysope une plante, ne sont pas le même; & si quelqu'un demandoit à un Apothicaire de la myrrhe, que celui-ci lui donnât en sa place du fiel, sous prétexte que l'un & l'autre est amer, sûrement il ne voudroit pas entendre raillerie. On ne sauroit donc nier que si le même Auteur avoit écrit les trois Evangelies, il auroit indiqué les mêmes choses; combien plus, si le S. Esprit les avoit inspirées pour des faits d'aucune importance! Si par contre on adopte l'explication que je vai donner, rien n'est plus simple.

Dans la langue Hébraïque *mar* signifie amer, amertume, & *mor* myrrhe, *Marorab* fiel, & *merorim* choses ameres. Si donc S. Mathieu a écrit en Hébreu, & s'est servi du mot *merorim*, ou *mar*, quelque chose d'amer, son traducteur a pu le rendre par le mot de fiel; S. Marc que plusieurs supposent avoir donné seulement une espee d'extrait de l'Evangile de S. Mathieu, par myrrhe: mais S. Jean, qui a été témoin ocu-

laire du crucifiement de notre Sauveur, parle d'hysope, & explique même ce que les autres ont dit de l'éponge qu'on avoit mis sur un roseau pour l'approcher de sa bouche, qu'elle étoit entourée d'hysope, ou l'hysope entourée de l'éponge. Voilà donc le *mor* ou le *merom* de S. Mathieu, une chose amere, & tout sera concilié; ce qui ne peut se faire si cet Evangile est écrit en Grec, le fiel & l'hysope étant très-différens.

Nous prouvons encore ce fait par l'histoire de Pantanus, Directeur & Docteur dans la celebre Ecole ou College d'Alexandrie, qui, poussé par son zèle & appelé par les Indiens, leur alla prêcher en 189 l'Evangile & mourut en 213; il trouva que S. Barthélémi y avoit déjà enseigné la foi & leur avoit porté l'Evangile de S. Mathieu en langue Hébraïque, qu'ils y avoient conservé. J'avoue que quelques-uns le nient; quelles raisons ont-ils d'en douter? Ils trouvent ridicule que S. Barthélémi leur eût apporté & laissé un Livre, dont ils n'entendoient pas la langue. Qu'ils prennent garde que le ridicule ne retombe pas sur eux. Il est naturel qu'il devoit leur apporter du se-

cours spirituel, par des Livres saints. En quelle langue le devoit-il faire? Dans la langue Indienne, dont il ignoroit encore laquelle il trouveroit, & dans laquelle il auroit fallu composer auparavant lui-même un Evangile, ou dans la Grecque qu'ils entendoient encore moins? Je veux dire que ne sachant ni l'une ni l'autre de ces langues, il est plus facile aux Orientaux d'apprendre une autre langue orientale où regne le même génie de la langue, qu'une autre qui n'a absolument rien de commun, ni de ressemblant. Trouve-t-on ridicule aux Missionnaires de porter chez les nations barbares des Livres Latins, François, Portugais, ou autres?

Mais, dit-on, à quoi bon le leur laisser? Ceci est encore aisé à comprendre; il aura eu des disciples auxquels il a pu apprendre la langue Hébraïque; en supposant même que personne ne l'entendoit, n'aura-ce pas été une faveur insigne de leur laisser un monument perpétuel de sa Mission & de son affection pour eux? Combien une Eglise, une ville, un pays chez nous ne se glorifieroit-il pas, s'il possédoit un Livre apporté par un Apô-

tre, quand même il se trouveroit écrit en caractères inconnus! On fait quel cas on fait en certain endroit de l'Evangile de S. Marc, qu'on prétend avec si peu de fondement être l'Original. Voilà donc Pantanus, un témoin qui ne le tient, ni de Papias, ni par tradition, mais qui a vu cet Evangile chez un peuple bien éloigné. Pour fortifier ce que nous disons par un exemple, voici ce que le P. Martini rapporte, savoir qu'il trouva à la Chine un livre contenant une bonne partie de l'Ecriture sainte, en langue latine, écrite en lettres Gothiques. Le propriétaire, quoiqu'ignorant cette langue & les caractères, ne voulut pas s'en défaire, le regardant comme une antiquité très-précieuse, qui avoit été de tout temps dans sa famille; apparemment S. François Xavier ou un autre des premiers Missionnaires, l'y aura apporté & laissé; n'est-ce pas le même cas que celui de l'Evangile Hébreu de S. Mathieu laissé aux Indiens par S. Barthélémi? De plus les Nazaréens l'ont conservé encore du temps d'Origene & de S. Jérôme. On objecte aussi, que ce n'étoit que l'Evangile Apocryphe selon les Hébreux, qu'on a confondu avec celui de S. Mathieu, & que cet Evan-

gile avoit été composé par les Nazaréens & les Ebionites qui étoient des Héretiques.

Je réponds sur le premier Article, que ceux qui font cette objection confondent eux-mêmes l'un avec l'autre. Eusebe (3) les distingue formellement. Il parle de l'Evangile Hébreu de S. Mathieu & de celui des Hébreux écrit dans la même langue, qui paroît avoir été un Recueil fait sans choix de tout ce qui avoit été raconté des faits de Jésus-Christ & des Apôtres. Les Nazaréens étant des Hébreux, il leur falloit des ouvrages dans cette langue, qui étoit leur langue naturelle.

Je ne sais pourquoi en second lieu, on taxe les Nazaréens d'avoir été des Héretiques. Les Peres & les Actes des Conciles nous prouvent combien on a été zélé pour la pureté de la foi & que d'abord toute opinion qui y paroïssoit tant soit peu contraire fut condamnée & anathématisée. Je ne trouve aucun Canon d'aucun Concile, qui ait pour objet la condamnation des Nazaréens, comme Nazaréens, mais bien des Ebionites, qui paroissent être sortis des Nazaréens: Ceux-ci étoient de bons Juifs

(3) Hist. Ecclesiast. Liv. III. Ch. XXXIX.

convertis au Christianisme d'entre les Hébreux. Ils demeurèrent à Jérusalem & dans les environs, jusques vers la destruction de cette ville, & se souvenant du conseil de Notre Sauveur, ils se sauverent ailleurs, principalement à Pella, sur les confins de la Judée vers l'Arabie. Ils firent non une secte, mais une communion à part; on voit par les Actes des Apôtres, & par leurs Epîtres, que les Juifs, nouveaux convertis, restèrent attachés à plusieurs cérémonies de la Loi; c'est l'unique erreur qu'on leur attribuoit, puisque les Apôtres l'aient tolérée & s'y soient même conformés pour ne pas scandaliser les Juifs, comme on le voit par-tout, principalement à l'endroit cité (*Act. Ch. XXII.*): si à cause de cela ils furent nommés Nazaréens, ou comme il est plus probable, parce que les Juifs non convertis donnerent ce nom à leurs compatriotes Chrétiens (*ib. Ch. XXIV.*) par dérision & en haine de leur divin maître qu'ils nommerent le Nazaréen, ce n'est pas un point important. Le Seigneur leur avoit prédit (*S. Math. X. 28.*): s'ils ont appelé le pere de famille Beelzebub, combien plus appelleront-ils

ils

ils ainsi ses domestiques (4)! C'étoient donc des Chrétiens zélés, sincèrement attachés à la religion Chrétienne, qui étant Hébreux de nation & de langue avoient besoin de Livres dans la même langue. Pour trancher court, je demande, quel a été le premier nom de ceux qui confessoient Jésus-Christ? On dira, Chrétiens. On s'y tromperoit, il y eut une multitude innombrable convertie à la foi, avant qu'on eût seulement entendu proférer ce nom; ce ne fut qu'après la conversion des Grecs commencée & bien avancée, qu'on leur donna ce nom à Antioche (*Act. XI. 26.*) aussi le nom est Grec, & les fideles d'entre les Juifs n'avoient d'autre nom que celui de Nazaréens (*Act. XXIV. 5.*) en particulier ceux (& tous les Juifs convertis étoient dans le cas) qui restoient attachés à plusieurs cérémonies de la Loi (*Act. XV.*) Il est vrai que ceux qui s'opposent le plus à cette opinion, que l'Original de l'Evangile selon S. Mathieu fut en Hébreu, accordent que les Nazaréens l'ont traduit dans cette langue pour leur usage. Sur-

(4) Aussi de tout temps les Juifs avoient une haine plus envenimée contre les prétendus Apôtats que contre ces autres Chrétiens.

fit que les Peres assurent que cet Evangile étoit encore en usage chez les Nazaréens de leur temps, de même que les Livres du Canon des Juifs en Hébreu. Quand même les Ebionites feroient forcé de cette communion, cela ne concludroit rien contre eux, & pas plus que de dire: Tant d'hérésies sont sorties de l'Eglise Catholique, d'abord après & même du temps des Apôtres; par conséquent les premiers Chrétiens étoient des Héretiques.

Quelques-uns assurent que St. Barnabé avoit écrit cet Evangile, par ordre de St. Mathieu; d'autres, que St. Mathieu avoit écrit en Grec & que St. Barnabé l'avoit traduit en Hébreu en faveur des Juifs Hébreux convertis; d'autres que St. Barnabé avoit écrit lui-même un Evangile en Hébreu qui s'est perdu. On prouve que St. Barnabé a eu quelque part à cet Evangile Hébreu de St. Mathieu, parce qu'en ouvrant son tombeau qui étoit en Chypre, l'Eglise de Constantinople trouva cet Evangile sur son corps.

Mais quand même l'Original n'en n'auroit pas été en Hébreu, comme pourtant nous espérons l'avoir prouvé, les Nazaréens ne pouvoient néanmoins

se servir d'autres Livres, même encore au temps de St. Jérôme, que de ceux qui étoient écrits en Hébreu, soit pur, soit mêlé d'autres dialectes.

CHAPITRE IV.

De la langue Grecque.

En parlant de l'Evangile selon St. Mathieu nous avons parcouru près de 4 siècles à l'occasion des Nazaréens. Il faut un peu retourner en arriere.

Nous ne dirons rien de Joseph qui assure que de son temps, (il écrivoit sous Domitien, ainsi pour le moins dans l'année 90 de Jésus-Christ) le Grec étoit une langue étrangere, & qu'il avoit eu beaucoup de peine à l'apprendre; nous l'avons déjà remarqué. Par contre nous observerons que les 15 premiers Evêques de Jérusalem furent tous des Juifs Hébreux, & (qu'on le remarque bien) circoncis, de même que les Nazaréens, quoique sans-doute ils ne fussent pas des Héretiques. C'étoient précisément les Nazaréens qui prétendoient qu'on devoit conserver la circoncision. Euse-

be rapporte (1) les noms de ces 15 Evêques, qui ont vécu jusqu'au siege fait par Hadrien, ainsi jusqu'en l'an 135. Ils ont tous été Hébreux d'origine & ont reçu la foi de Jésus-Christ sincèrement & de cœur. Dans ce temps-là toute l'Eglise de Jérusalem étoit composée de fideles Hébreux qui étoient restés dans les villes de la Palestine depuis le temps des Apôtres jusqu'à ce siege, & ils ont tous été de la circoncision: alors succéderent d'autres qui ne l'étoient pas; aussi dès l'an 136 l'Eglise générale de la Palestine cessa d'allier les cérémonies de la Loi avec le Christianisme; il n'y eut que les Nazaréens qui les conservèrent; c'est ce qui leur conserva ce nom pour les distinguer des autres. L'histoire nous apprend que le Christianisme fit dès-lors toujours de plus grands progrès, au point qu'en 306 Constantin le Grand monta sur le trône, favorisa infiniment les Chrétiens & le devint enfin lui-même. Pendant tout ce temps-là & même dix ou douze siècles après, les Juifs Hébreux de Babylone subsistèrent avec leurs Académies & leurs Synagogues; ils conserverent toujours leurs Codes

(1) Hist. Eccles. Liv. IV. Ch. V.

Hébreux, & écrivirent dans la même langue, mais corrompue, encore connue de nos jours sous le nom de Rabbinique; j'ajouterai seulement que comme la jalousie & l'antipathie furent fort grandes entre ceux de la Palestine & de l'Egypte à cause du Temple & de la Version Grecque, elles ne régnerent pas moins entre les premiers & ceux de Babylone; chacun s'attribuant la primauté, ceux de la Palestine à cause du Temple & de la Terre Sainte, ceux de Babylone à raison de leurs richesses, des Académies & des Docteurs célèbres, du grand nombre des Synagogues, & enfin par leurs Princes de la captivité.

CHAPITRE V.

*Des caractères Hébreux; leur origine
& leur antiquité.*

Nous discuterons à-présent la question des caractères ou lettres des Juifs Hébreux; nous éviterons autant qu'il sera possible les répétitions. Il en faudra pourtant faire quelques-unes.

Nous n'examinerons point si ce fut

be rapporte (1) les noms de ces 15 Evêques, qui ont vécu jusqu'au siege fait par Hadrien, ainsi jusqu'en l'an 135. Ils ont tous été Hébreux d'origine & ont reçu la foi de Jésus-Christ sincèrement & de cœur. Dans ce temps-là toute l'Eglise de Jérusalem étoit composée de fideles Hébreux qui étoient restés dans les villes de la Palestine depuis le temps des Apôtres jusqu'à ce siege, & ils ont tous été de la circoncision: alors succéderent d'autres qui ne l'étoient pas; aussi dès l'an 136 l'Eglise générale de la Palestine cessa d'allier les cérémonies de la Loi avec le Christianisme; il n'y eut que les Nazaréens qui les conservèrent; c'est ce qui leur conserva ce nom pour les distinguer des autres. L'histoire nous apprend que le Christianisme fit dès-lors toujours de plus grands progrès, au point qu'en 306 Constantin le Grand monta sur le trône, favorisa infiniment les Chrétiens & le devint enfin lui-même. Pendant tout ce temps-là & même dix ou douze siècles après, les Juifs Hébreux de Babylone subsistèrent avec leurs Académies & leurs Synagogues; ils conserverent toujours leurs Codes

(1) Hist. Eccles. Liv. IV. Ch. V.

Hébreux, & écrivirent dans la même langue, mais corrompue, encore connue de nos jours sous le nom de Rabbinique; j'ajouterai seulement que comme la jalousie & l'antipathie furent fort grandes entre ceux de la Palestine & de l'Egypte à cause du Temple & de la Version Grecque, elles ne régnerent pas moins entre les premiers & ceux de Babylone; chacun s'attribuant la primauté, ceux de la Palestine à cause du Temple & de la Terre Sainte, ceux de Babylone à raison de leurs richesses, des Académies & des Docteurs célèbres, du grand nombre des Synagogues, & enfin par leurs Princes de la captivité.

CHAPITRE V.

*Des caractères Hébreux; leur origine
& leur antiquité.*

Nous discuterons à-présent la question des caractères ou lettres des Juifs Hébreux; nous éviterons autant qu'il sera possible les répétitions. Il en faudra pourtant faire quelques-unes.

Nous n'examinons point si ce fut

Moyse, Abraham, Noé, Hénoch, Seth ou Adam même qui inventa les lettres; peut-être fut-ce Adam, si Seth, si Hénoch, si d'autres Patriarches anciens ont écrit des Livres: l'Auteur anonyme de l'ouvrage très-ingénieux, & probable, intitulé *Conjectures sur la Genèse*, me paroît bien fondé, en supposant que Moyse, a tiré l'histoire ancienne de mémoires, ou des fragmens de mémoires plus anciens & des traditions.

Les Chaldéens, un des premiers peuples après le déluge, ont été d'abord célèbres par leurs observations Astronomiques. On ne sauroit douter qu'ils n'eussent l'art de l'écriture. Abraham étoit de cette nation, & quand même on n'admettroit pas l'authenticité de son prétendu Livre Jezirah, il faudroit pourtant admettre que lui, de même qu'Isaac & Jacob, se servoient de lettres pour écrire; & les Juifs n'ayant pas adopté celles des Egyptiens, il faut qu'ils en eussent déjà d'autres qu'ils n'ont point changé pendant les 200 ans passés, de leur servitude en Egypte; on ne peut supposer qu'ils aient alors adopté le caractère Phénicien. La navigation & le commerce par lequel cette nation se rendit si fameuse, ne peut gué-

res avoir fleuri qu'après la fondation de la nouvelle Tyr, qui est placée par Joseph à 240 avant celle du temple de Salomon, ainsi l'an 1255. avant Jésus-Christ. Il est vrai que Cadmus doit avoir apporté les lettres en Grèce l'an 1519. avant Jésus-Christ, & qu'elles doivent donc avoir été plus anciennes. Cependant ce fut encore avant Moyse, qui selon le même Calcul Chronologique des Samaritains, reçut & écrivit la Loi en 1596, & selon celui des Hébreux en 1491. Mais supposons que les Phéniciens se soient servis de lettres déjà deux cens ans auparavant, comment les Juifs auroient-ils pu les adopter d'eux? Sera-ce en qualité de Pasteurs, tels qu'ils étoient pendant qu'ils jouissoient de la liberté, ou en celle d'esclaves maltraités & accablés, qu'ils auroient été en relation avec les Phéniciens, peuple alors quasi inconnu, & séparé d'eux, d'un côté par la mer, & de l'autre par l'affreux désert de Sin? Chacun conviendra qu'ils auroient plutôt adopté les caractères Egyptiens, ce qu'ils n'ont pas fait. Concluons, qu'ils ont conservé les anciens caractères qu'ils ont apportés, qui furent les Chaldaïques.

Je fais qu'on s'y oppose en disant :

Non. Abraham & ses fils ont vécu pendant 200 ans en Chanaan dont les habitans étoient de même origine que les Phéniciens, & c'est ceux-ci qu'ils adoptèrent. C'est une conjecture sans preuve, à laquelle on en peut opposer une autre. La famille d'Abraham, son fils & son petit-fils vivoient séparés des habitans du pays; toute l'histoire sacrée de ce temps en fait foi; ils étoient Pasteurs, & n'avoient pas besoin d'entretenir grand commerce avec les Chananéens; toutes les circonstances de l'histoire le prouvent.

Les Israélites en Egypte vivoient à la vérité au commencement aussi séparés dans le pays de Gozen, mais cela ne dura que 70 ans, pendant la vie de Joseph; pendant les autres 130 ans, quoiqu'habitans le même pays, ils essayèrent un esclavage si rude de la part des Egyptiens, qu'on ne pouvoit plus les regarder comme un peuple tout-à-fait séparé: Or on sçait que les Gaulois & les Espagnols, quoique bien plus séparés & nombreux, de sorte que les Romains qui y étoient établis ne faisoient qu'une petite partie du tout, reçurent les caractères de ceux-ci; les Allemands ceux des Goths, comme de leurs

leurs vainqueurs. Si donc les Juifs conserverent leur langue & leurs caractères en Egypte, combien plus est-il à présumer qu'ils les aient conservés de même dans le pays de Chanaan!

Ce n'est donc pas sans raison qu'on suppose que la Loi ait été écrite dans les caractères quarrés qui nous ont été conservés & qu'on nomme Chaldéens; aussi plusieurs auteurs des Samaritains n'osent pas le nier bien hardiment, & veulent capituler, disant que tous les Livres des Juifs ont été écrits en caractères Samaritains, excepté la Loi.

De mon côté, je veux accorder que ces derniers ont prévalu chez tout le commun peuple; que vu leur fréquente idolâtrie & corruption, il a oublié le caractère primordial; qu'étant en grande liaison avec les Chananéens & les Phéniciens, par les alliances même de mariage qu'ils contractoient avec eux, par leur commerce & par leur voisinage, ils ont adopté leurs caractères d'écriture; mais on m'accordera aussi que la maison d'Aaron, les Léuites, les Prophètes, les Savans, enfin tous ceux qui étudioient l'Écriture, savoient lire parfaitement les caractères sacrés; S. Jérôme lui-même, qui favorise le

changement des lettres, quoiqu'il n'entendit pas le Samaritain, assure que le Tetragrammaton inscrit sur la Lane d'or, que le Souverain Pontife portoit sur le front, s'étoit en lettres quarrées; comme on l'assure de même des Phylactères, des Mezuzoth, &c.

Morin même ne l'avoue ni ne le nie. Comment ceci est-il possible, si ces lettres sont nouvelles, & alors entièrement inconnues aux Juifs? Il faudra donc en conclure que c'étoient les caractères sacrés, & que la Loi étoit écrite dans les mêmes caractères. Je veux encore croire que les anciennes lettres ayant été entièrement oubliées par le gros de la Nation, on en a fait des copies, en lettres Samaritaines, mais si fautive, que ce ne fut pas sans raison que Josias déchira ses habits lorsqu'on trouva l'original, & qu'on le lut devant lui.

Ces altérations horribles dans les anciennes copies engagèrent ce Roi pieux à multiplier celle de la Loi originale nouvellement retrouvée, & par-là les anciennes lettres quarrées devinrent plus communes; il s'étoit déjà passé près de 100 ans, depuis que les dix Tribus furent emmenées, jus-

qu'à la 18^e. année de Josias, que le Livre de la Loi fut trouvé; de sorte que ni ceux-ci, ni les Samaritains leurs successeurs, ne purent profiter de cette découverte.

Depuis le temps qu'on trouva cet Original, jusqu'au commencement de la captivité sous Joakim, il ne se passa que 17 ans, & 35 jusqu'à la destruction de Jérusalem, ou du Temple, où la captivité fut entière; pendant ce temps ces nouveaux caractères s'introduisirent parmi les personnes de quelque considération, & parmi les Bourgeois de Jérusalem, qui étoient à portée d'en profiter & de faire des Copies pour leur usage.

L'écriture sainte nous prouve par toute son histoire, & l'expérience jusqu'à nos jours même le confirme, que jamais les Juifs (il en arrive de même dans les autres religions) n'ont été & ne sont plus scrupuleusement & religieusement attachés à leur culte, que lorsqu'ils se trouvent dans la détresse, subjugués & maltraités par d'autres nations, & qu'ils croient, comme de raison, qu'en suivant les préceptes de Dieu, ils fléchiront sa colere. Jamais malheur ne devoit leur paroître si

grand que ce dernier; le temple, l'habitation du Dieu suprême, qui faisoit leur joye & leur gloire, étoit détruit, eux enlevés de cette terre qu'ils regardoient comme sainte, transportés au milieu des Idolâtres qu'ils avoient en horreur; quels motifs pour s'appliquer à la lecture de la Loi, à son observation, & à obtenir la grace divine par leurs bonnes œuvres! Une des plus excellentes, selon eux, & des plus méritoires est, s'ils transcrivent la Loi; c'est autant chez eux un moyen d'aspirer au titre de saint, que l'est le pèlerinage de la Mecque chez les Musulmans. Qu'on juge de là, si les Copies ne devoient pas se multiplier, & si les anciens caractères devenus nouveaux ne devoient pas leur devenir familiers, au point qu'ils abandonnerent les Samaritains qui s'étoient mis à la place des véritables caractères saints & anciens. Cependant chacun faisant des Copies, il étoit impossible qu'elles fussent également correctes. C'est ce qui engagea Esdras par nécessité à les examiner, à les corriger & à donner un Code qui pût tenir la place de l'ancien Original détruit avec le temple.

Pendant ce temps de la captivité, un peu avant & après, furent écrits en di-

vers temps & en divers lieux, plusieurs des Livres saints, les Prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel, de Daniel, de Habacuc, de Sophonie, d'Aggée, de Zacharie, de Malachie, les Livres d'Esdras, de Néhémie & d'Esther, & pourtant tous dans ces mêmes caractères. Ou prétend-on qu'Esdras ait pris la peine de les transcrire tous avec d'autres caractères? Il avoit bien d'autres occupations. Supposons-le encore, qu'on me dise lesquels & où il a commencé. Ce ne sera pas par Ezéchiel qui a écrit à Babylone. Il est vrai qu'il n'a pas eu le temps d'oublier sa langue, mais ce n'est pas ma faute: de Daniel, dont les premiers Chapitres furent écrits sous Nabuchodonozor & aussi en pareils caractères sans-doute? Enfin qu'on m'éclaircisse ceci un peu mieux. Quant aux trois derniers Prophètes, & aux trois autres Livres écrits après la captivité, on dira: ce caractère Chaldéen fut déjà adopté, il est vrai, non comme caractère des Chaldéens d'alors, mais comme le caractère saint, qui commença à se rendre commun quelques années avant la captivité.

Ou ne droit-on pas que les Juifs avoient cru qu'ils n'étoient emmenés à

Babylone, que pour changer leurs lettres & dépenser leur argent en maîtres d'écriture, pour leur faire oublier les caractères usités, & les accoutumer à des nouveaux, qui auparavant, selon ces spéculateurs, leur étoient inconnus? Et ne comptera-t-on pour rien la certitude où on est que les Juifs ont été de toute antiquité les plus fermes, les plus opiniâtres même, à ne rien changer dans leurs coutumes anciennes?

Il y auroit encore une possibilité, sans probabilité, si les caractères Hébreux & Samaritains avoient quelque ressemblance, mais il n'y en a aucune. L'écriture des Samaritains fait voir par sa mauvaise figure entortillée, que c'étoit un caractère usité par le peuple, par les négocians, par tous ceux qui sont souvent obligés d'écrire à la hâte, où on ne prend pas garde de si près si les lettres sont bien ou mal formées. Le caractère Hébreu par-contre est tel qu'il convient aux Livres saints, bien formé, carré, & peint avec soin, non à la légère, ou précipitamment. Qu'on considère en même temps, que ces caractères consistent presque tous en lignes assemblées, ce qui chez tous les savans & en tout temps a été donné pour une preuve in-

dubitable d'un caractère ancien & primitif.

On dira, nous voulons bien le supposer tel, les Chaldéens étoient un peuple ancien & leurs lettres ne l'étoient pas moins; nous prétendons seulement qu'il étoit auparavant inconnu aux Juifs, & que ceux-ci l'ont adopté des Chaldéens. Nous avons fait voir ci-dessus que ceci n'est point probable; il falloit bien un motif infiniment supérieur ou à l'oubli, qui étoit impossible, ou à une légèreté & volonté changeante, disons caprice, pour opérer le changement d'un caractère employé depuis 1300 ans; & on n'en sauroit donner d'autre, que celui que nous avons allégué; un zèle extrême tel qu'on peut l'attribuer au génie des Juifs, pour conserver la Loi dans sa pureté, & pour cet effet se rendre familier le caractère dans lequel elle avoit été écrite par Moïse.

Mais tranchons court sur cette question par un nouveau paradoxe.

Nous dirons donc que ce que nous appellons langue Chaldaïque usitée du temps & après la captivité dans quelques Chapitres de Daniel & d'Esdras, dans le Targum & autres Livres, a été simplement une langue ou dialecte

mêlé du peuple, & nous nions que ce
 fût une langue, dont les savans se ser-
 vissent pour écrire leurs livres d'his-
 toire, ou d'autres sciences; aussi long-
 temps qu'on ne nous fera pas voir un
 Code qui traite des sciences, antérieur
 à ce temps, ou écrit par un savant du
 pays & non Juif, ou du moins des té-
 moignages authentiques de pareils Au-
 teurs, Assyriens, Babyloniens, ou Per-
 ses, qu'anciennement & avant la cap-
 tivité des Juifs on se soit servi chez eux
 de ce caractère Hébreu qu'on nous don-
 ne pour être Chaldaïque, je ne le croi-
 rai jamais, d'autant moins que nous
 avons donné de bonnes raisons d'en dou-
 ter. Les Chaldéens, car on comprend
 sous ce nom les Babyloniens & souvent
 les Assyriens, étoient un peuple très-
 ancien. Ils furent séparés des Juifs pen-
 dant au moins 12 siècles, jusqu'au temps
 que les Monarques de Babylone firent
 des irruptions dans la Palestine; est-il
 croyable que, malgré l'origine commu-
 ne des deux langues, elles eussent une
 si grande affinité entr'elles, lorsqu'il n'y
 a point eu de mélange, pas même de
 commerce, entre les deux nations pen-
 dant tout ce temps? Nous voyons que
 toutes les autres langues different si

fort entr'elles, quoique les unes sortent
 de la langue Grecque, d'autres de la Cel-
 tique, (ou pour parler des temps pos-
 térieurs) de la Latine, de la Gauloise,
 de la Germanique, de la Gothique, &c.
 quoiqu'il y eût un grand mélange des
 nations par les guerres, par les migra-
 tions, par les colonies & par le com-
 merce. Encore, si c'étoient les Juifs
 qui eussent conquis la Monarchie de
 Babylone, ce mélange ne seroit plus un
 problème, puisque les vaincus ont tou-
 jours été obligés de se conformer à la
 langue des vainqueurs du plus au moins;
 mais ici les vaincus auroient conservé
 leur langue & les vainqueurs auroient
 adopté une partie de celle des vaincus!
 Car on n'ose pas dire avec autant d'as-
 surance que la langue Hébraïque ait été
 changée & que la Samaritaine étoit
 l'ancienne; leurs sauteurs même con-
 viennent du mélange de celle-ci, sans
 quoi l'histoire & les Livres des Sama-
 ritains, entr'autres leur Chronique si
 monstrueuse en tout sens, les démentiroit. ®

Mais ce fut toute autre chose lorsque
 les Juifs habitèrent par milliers à Baby-
 lone, & dans d'autres villes, au milieu
 d'un peuple devenu grossier, & bien

déchu de sa gloire à l'égard des sciences; alors les deux langues se mêlèrent & formerent celle qu'on nomme Chaldaïque & comme ce nouveau jargon ou dialecte n'eut point de caractère propre, on se servit pour l'écrire des mêmes caractères anciens auxquels les Juifs s'accoutumèrent pendant la captivité, c'est-à-dire de l'ancien caractère saint, qui fut nommé Chaldéen ou Assyrien, parce que comme nous l'avons dit ils s'en servirent depuis leur retour de la Chaldée ou de l'Assyrie, & parce qu'ils écrivoient cette nouvelle langue Chaldéenne avec les mêmes caractères.

Nous avons aussi dit (ce qui est incontestable) que les Syriens se servoient de tout autres caractères. Or la Syrie est limitrophe de la Palestine. Si donc les Juifs avoient jamais voulu adopter des lettres étrangères, ils auroient plutôt choisi celles d'un peuple voisin, ces caractères étant apparemment ceux dont on se servoit pour les Livres dans la Monarchie Assyrienne & Babylonienne, à moins que ceux-ci n'en aient eu d'autres, tels que ceux des ruines de Persépolis, qui sont entièrement perdus pour nous.

Supposons pourtant, que ce que nous nommons langue Chaldaïque, fût la langue d'un peuple, des savans même; supposons de plus que cette langue ait eu des caractères particuliers; il ne fera pas encore prouvé pour cela, que les lettres quarrées des Hébreux soient les mêmes. Nous en parlerons plus bas, ici nous dirons simplement que tous les Juifs, de quelque langue qu'ils se servent selon les pays qu'ils habitent, ne l'écrivent jamais autrement que par leurs lettres accoutumées, nommées Rabbiniques: ne fera-t-il donc pas plus probable, qu'en composant le Targum ou la Paraphrase Chaldaïque ils se soient servis pour cela des lettres connues chez le peuple & adoptées généralement, plutôt que d'autres qui ne leur eussent pas été connues?

Difons encore un mot sur la différence entre le caractère Hébreu & celui des Samaritains. Je ne trouve aucune ressemblance entre aucunes de leurs lettres, excepté le *Daleb*. ^(R) Tant de savans, qui ont examiné les deux textes, ont trouvé un grand nombre de fautes dans celui des Samaritains, & ce pour avoir copié le Texte Hébreu, ayant pris une lettre pour l'autre: de ceux qui

combattent en faveur des Samaritains, il y en a plusieurs d'assez bonne foi pour avouer ce qu'ils ne peuvent nier; d'autres voyant que leur système seroit renversé par un aveu aussi ingénu, ont l'audace de soutenir bons des passages si altérés, qu'une telle opiniâtreté les rend du dernier ridicule. J'en rapporterai un seul exemple. Exode XXXII. vs. 8. le Seigneur dit: *Ils se sont bien-tôt (promptement) détournés de la voye que je leur avois commandée.* Les Samaritains l'ont rendu, ils se sont détournés demain. N'est-ce pas une faute des plus grossières & d'où tire-t-elle son origine? L'Hébreu a *וָיָחֲזְקוּ*, le Copiste Samaritain a lu *וָיָחֲזְקוּ*, un *cheth* pour un *sté*: ce qui est arrivé à une infinité d'autres endroits, où eux, comme les prétendus LXX, mais non dans les mêmes passages, ont confondu le *י* & le *י*, le *ק* & le *ק*, le *ב* & le *ב*, le *ר* & le *ר*, le *ו* & le *ו*: par contre dans l'Alphabet Samaritain, ces lettres n'ont aucune affinité, ni ressemblance; le *sté* est écrit *ט* & le *Heth* ou *Cheth*, *ח* ou *H*; on ne sauroit s'y méprendre. Il en est de même des autres changées par erreur, où on a pris l'une pour l'autre, le *ו* ou *Jod* Samaritain est *מ*, le *ו* ou *Vau X*, le

ו ou *Sayn* &c. Ces trois lettres si semblables dans l'Hébreu & qui ne se ressemblent en rien dans le Samaritain prouvent invinciblement que leur Code a été copié sur un Hébreu, écrit en lettres quarrées: aussi *Jakson*, qui préfère le Code Samaritain au Texte Hébreu, comme le font tous les patrons des LXX. pour s'en appuyer à l'égard de leur prolongation des temps, dit que les Correcteurs (1) se sont incontestablement servis d'un Exemplaire Hébreu écrit avec les mêmes lettres que nous avons encore, vu qu'ils ont pris souvent une lettre pour l'autre. Voilà une confession bien nette, par-contre d'excellens correcteurs & un Code antique bien exact.

Il fait encore d'autres réflexions qui sont trop excellentes pour être passées sous silence, entr'autres la première

(1) Il devoit dire Copistes, ou Compilateurs, vu que s'il suppose avec ses Collegues, que tous les Exemplaires Hébreux ont été perdus du temps de la persécution d'Antioche, combien plus ceux d'une poignée de gens ramassés tels que les Samaritains qui se tournoient à tout vent & ont sacrifié leur temple, combien plus leur Code, à la faveur des Rois qui par conséquent auront été obligés de faire une nouvelle version.

que je n'ai lue nulle part, & qui ne m'étoit pas venue dans l'idée, ainsi nous devons lui en avoir beaucoup d'obligation. C'est que, dit-il, ni Josephé, ni Philon ne font point mention d'un changement arrivé dans les caractères. Il en conclut donc que de leur temps on s'est encore servi de caractères Samaritains; à quoi je ne répons rien, vu que tous les Auteurs, de quelque parti qu'ils soient, assurent & prouvent le contraire.

Il accorde encore que, peut-être dans les temps postérieurs, les Samaritains, lorsque des erreurs se sont glissées dans leur texte, l'ont corrigé sur la Version Grecque. Oh! pour ceci je l'accorde aussi volontiers, & qu'ils ont achevé de corrompre leur texte sur cette version.

J'avoue en outre avec lui & avec les savans des trois partis, que la plus grande altération dans l'un ou l'autre texte s'est faite depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à Origène. Voilà un point où je suis tout-à-fait de son avis, mais lorsqu'il croit avec Morin, Pezron & leurs conforts, qu'elle se trouve dans le Texte Hébreu, je soutiens par-contre avec Hottinger & tant d'autres savans qu'elle est arrivée dans les Codes Samaritains & Grecs comme nous l'a-

vons démontré & le ferons de plus en plus.

Pour finir cet article du Code des Samaritains nous allons donner un syllogisme, auquel nous défions que les patrons du Code Samaritain puissent répondre d'une manière tant soit peu satisfaisante.

Ce Code a été copié sur un autre écrit en lettres Hébraïques quarrées; ce fait est prouvé ci-dessus, & cette preuve scellée par l'aveu de Jakfon même. Or, ou ces lettres quarrées sont fort nouvelles, & alors ce Code sembleroit encore plus nouveau, ou si leur Code est contemporain à Moÿse comme ils s'en vantent, ces lettres prétendues Chaldaïques nouvelles sont encore plus anciennes, puisqu'elles ont pu servir à en former & transcrire le Code Samaritain; ou le Code Samaritain ayant été entièrement perdu, on l'a copié sur un Hébreu, qui par-là servira toujours d'original.

Choisissez.

Comme ces défenseurs du Texte Samaritain ne regrettent ni soins, ni peines pour affaiblir, s'il étoit possible, ces argumens terrassans, peut-être diront-ils: Jakfon ne parle que de cor-

rections, & non de la première écriture & formation du Code Samaritain, qui est toujours le plus ancien & original; mais cette échappatoire ne leur servira de rien. En voici les raisons.

1°. Quelle idée donnent-ils de ce prétendu Code original, en y avouant une corruption, qui a eu besoin d'être corrigée par le Texte Hébreu, & ensuite sur la Version des LXX? & où reste le prétendu Original de Moïse, dont Morin nous veut bercer?

2°. Ne seroit-ce pas une contradiction, lorsque tous ces fauteurs des Samaritains assurent qu'après Esdras la haine réciproque des deux nations a été si forte, que les Samaritains n'auroient rien voulu tirer, ni transcrire du Texte Hébreu, comme cela est très-vrai? Il faudroit donc en conclure que cette prétendue correction a été faite auparavant. Conclusion: que la Loi a été écrite en lettres carrées avant Esdras.

3°. Nous avons dit qu'il y a très-grand nombre de pareilles erreurs dans le Code Samaritain, (2) provenantes de la faute de ceux qui l'ont transcrit sur un

(2) Hottinger Exercit. Anti Morini and p. 45 & suivants.

un Exemplaire Hébreu. Est-ce seulement par ces erreurs qu'ils l'ont corrigé? Ils ne voudront pas en convenir, puisqu'une correction faite en y insérant simplement nombre de fautes, n'en donneroit pas une bonne idée. Il faut croire en effet que la plus grande partie a été transcrite correctement & que les erreurs n'y étoient qu'à proportion, par conséquent tout le Code.

Après cette digression revenons à notre question & rapportons encore une objection.

Il faudra avouer pourtant que ces lettres sont les mêmes que celles qui étoient en usage chez les Chaldéens, ainsi on en doit conjecturer que les Juifs qui demeuroient dans ces pays pendant leur captivité, & qui s'en servirent à leur retour, les y ont prises & adoptées. On voit que je n'affoiblis point l'argument, & que je lui donne toute la force possible. Il y a pour réponse plusieurs remarques à faire.

1°. Je n'ai lu chez aucun Auteur qu'il ait vu un Manuscrit Chaldéen antérieur à Jésus-Christ, & encore moins qui fût plus ancien qu'Esdras. D'où prouvera-t-on donc que ces caractères Hébreux aient été ceux dont les Chaldéens se ser-

voient alors, comme nous l'avons déjà remarqué ci-dessus.

De ceux qui nous ont donné des Alphabets en diverses langues, ceux qui étoient dans l'idée que le caractère Hébreu étoit le même que le Chaldéen, nous le donnoient aussi sous ce nom, cependant ils en donnent d'autres outre celui-ci. Duret nous en présente un qui ne lui ressemble en rien; bien ou mal, c'est ce que nous ignorons tous; nous n'avons, ni Code, ni inscription, ni autre monument qui nous en instruisse; au contraire, les lettres Orientales autant que nous en pouvons avoir quelque connoissance, ne ressemblent en rien aux Hébraïques; témoins entr'autres celles qu'on voit aux ruines de Persépolis, qui doit avoir été un Edifice construit par les anciens Monarques Assyriens. Combien de savans ont déjà cherché à les déchiffrer sans en venir jamais à bout, ni même en fournir des conjectures! Ce sont pourtant des lettres qu'on peut nommer Chaldéennes dans un sens étendu; car on veut que les Juifs aient adopté les caractères Babyloniens ou des Assyriens, les premiers maîtres de cet empire, qui étoient en même temps les fondateurs de Per-

sépolis; ainsi on devoit du moins trouver quelque ressemblance entre ces lettres & les Hébraïques, si les unes & les autres étoient Chaldéennes.

2°. Je voudrois aussi savoir en quelles lettres étoient écrits les mots *Méné*, *Tekel*, *Pharés*. Il faut qu'elles n'aient pas été Chaldéennes, puisqu'aucun de la Cour, aucun des Sages, ni des Chaldéens, les premiers d'entr'eux, n'ont pu les lire. Etoient-ce des lettres Samaritaines? Encore moins; celles-ci étoient connues de tout le monde, tant parce que selon l'assertion même de nos Antagonistes, elles étoient usitées de tout le peuple d'Israël qu'à cause qu'elles étoient Phéniciennes, & avoient été portées presque par toute la terre par le vaste commerce de cette nation; il faut donc nécessairement que ces mots fussent écrits en caractère saint, inconnu à toute nation étrangère, peu connu encore des Juifs même, & seulement depuis environ 70 ans à ceux qui s'y étoient appliqués; très-connu par-contre à Daniel Prophète & Savant du premier ordre. Aussi plusieurs assurent que cet événement frappant, miraculeux, & qui inspira une vénération profonde pour le Dieu qui s'est manifesté d'une

telle maniere & même par ces saints caractères, fut causée que les Chaldéens s'appliquerent à connoître aussi ces caractères & que ce ne fut que dès ce temps qu'ils devinrent les caractères Chaldéens. Ajoutons à ceci que, comme nous l'avons remarqué dans l'histoire de la langue Hébraïque, les Juifs conserverent toujours avec la langue leur caractère d'écriture particulier, comme le Livre d'Esther le dit expressément, que les Edits du Roi leur ont été adressés dans leur langue & dans leur caractère d'écriture; par conséquent ils en avoient un particulier & non adopté des Chaldéens.

Si on supposoit que ces mots écrits sur l'enduit de la muraille devant le Roi Belshazar étoient en caractères Samaritains, nous ajouterons une réflexion à celles de ci-dessus. Ceci arriva peu de temps avant le retour des Juifs à Jérusalem; eussent-ils préféré une écriture des Idolâtres à un caractère que Dieu déclara saint de la maniere la plus solennelle, en s'en servant lui-même? C'est donc ce même caractère regardé comme saint en tout temps, dont Moïse pour la Loi, les Prophètes, & autres Auteurs se sont servis, apparemment

aussi Dieu lorsqu'il écrivit la Loi sur les premières Tables brisées par Moïse, dont il venoit de se servir tout récemment à Babylone & dont les Juifs se servirent ensuite constamment. On en peut douter d'autant moins, qu'ils étoient scrupuleux à l'excès pour pareils usages & observances.

Ces mots, *Méné*, *Tekel*, *Upbarsin*, nous fournissent de nouvelles réflexions: les Hébreux disent *Mana*, le Chaldéen a *Mena* ou *Méné*; il a compté *Méni*, nombre, *Mana*, portion nombre ou sixée. *Tekel*, il a pesé. *Upbarsin* de *Paras*, Hébreu, *Perés* Chaldéen, il a divisé.

Voilà donc déjà la confirmation de ce que j'ai affirmé d'après Louis de Dieu, que le Chaldéen n'étoit qu'un Hébreu corrompu; il n'y a pas plus de différence qu'entre les jargons les moins corrompus de la langue François en diverses Provinces; quelle légère différence entre *Mana* & *Méné*, entre *Paras* & *Perés*? Supposons que cette langue Chaldaïque fût la langue usitée chez les Babyloniens, on sera obligé d'avouer que les caractères avec lesquels les mots ont été écrits leur étoient inconnus; ce n'étoient donc pas ceux qui étoient en usage chez eux; c'étoient

les caractères quarrés des Hébreux, par conséquent ceux-ci ne les ont pas empruntés des Babyloniens: c'étoient les caractères Hébreux originaux, comme nous l'avons assuré.

3°. Si quelques-uns d'entr'eux & parmi les Savans Chrétiens ont nommé ces caractères Assyriens, cela ne prouve rien contre notre système. Ces caractères ne devinrent communs chez les Juifs, qu'à leur retour de Babylone, ou de l'Assyrie; ainsi on peut dire qu'ils les en ont apportés. Nous avons remarqué ci-dessus qu'il y avoit eu un petit intervalle entre l'époque où Josias trouva la Loi, celle de la première & celle de la seconde captivité; que ce peu de temps rempli de troubles, de guerres & de défoliations, n'a pas permis à beaucoup de personnes de s'appliquer à apprendre cette nouvelle Ecriture; qu'ils avoient au contraire tout le loisir de le faire à Babylone, & que l'état malheureux auquel ils étoient réduits, aiguisoit leur zèle & leur piété, qui les portoit à s'exercer à cette Ecriture en copiant la Loi; que pendant les 70 ans pour les uns & 54 ans pour les autres, cette Ecriture leur devint familière, qu'ils en apportèrent l'habitude de Babylone à

Jérusalem, & par conséquent qu'elle pouvoit être nommée Assyrienne. Outre cela on fait que les Juifs faisoient consilter la sublimité du génie à inventer des noms & des termes pour tout, principalement pour les choses saintes, auxquels on pût donner plusieurs interprétations, ce qu'ils firent aussi ici par rapport au mot *Asehurit*. Le caractère ou Ecriture *Asehurit*, veut dire en même temps, l'*Assyrienne* & la *bienheureuse* ou *sainte*. Voilà donc unies dans une seule dénomination, les deux circonstances & qualités dont nous venons de parler, c'est-à-dire le caractère saint de la Loi dont Dieu s'y est servi & encore tout récemment dans la menace & la Prophétie faite à Belthazar, que nous venons d'adopter, & d'apporter avec nous de l'*Assyrie*. Je crois que ce sens de Ecriture Assyrienne vaut pour le moins l'explication ordinaire.

C'est quelque chose de surprenant que ce caractère Hébreu se soit conservé dans les Ecritures des Rabbins depuis 23 siècles, lorsqu'on ose soutenir que les Juifs ont oublié leur ancien caractère en 54 ans. On dira que je n'y entens rien, que les lettres Rabbiniques ne sont pas les mêmes que les Hé-

braïques. Je ne me donne pas pour avoir fait mon étude principale de l'Hébreu & du Rabbinique. Je puis pourtant assurer que dans ma jeunesse voulant un peu tâter de tout, j'entendois assez bien l'Hébreu pour interpréter l'écriture à l'ouverture du Livre, & que de-là j'ai voulu aussi connoître les Rabbins. *Ramban, Rabbag, Radlak*, les savans savent assez déchiffrer ces noms, *Balhatturim* & tant d'autres. Il me coûtoit moins de peine de connoître leurs lettres, que la langue des uns, plus ou moins corrompue. Il n'y a pas plus de différence entre les premières & l'Hébreu de la Loi qu'il y en a, je ne dirai pas entre nos caractères imprimés & les écrits, mais entre ceux-ci bien formés par quelque bon Maître-Ecrivain & ceux des particuliers qui les forment mal & écrivent à la hâte. On ne dit pourtant pas de ceux-ci, que les lettres ne soient pas Françaises, on dit simplement qu'elles sont mal formées; ainsi les Hébraïques & les Rabbiniques sont au fond les mêmes. Je le répète donc qu'il est surprenant que les Juifs les aient conservés depuis tant de siècles. Qu'ils soient établis en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Ita-

lie,

lie, en Pologne, en Turquie, &c. partout ce sont les mêmes lettres quoiqu'ils ne sachent que la langue du pays, avec une prononciation particulière & des termes Judaiques ou Rabbiniques y mêlés. Je le fai par expérience. J'ai vu des Bibles de l'Ancien Testament & autres Livres Allemands écrits en caractères Rabbiniques, des vers de même autour du volume écrit du Livre d'Esther; il m'arriva même, il y a environ 20 ans, que me trouvant en voyage & dans une grande ville commerçante de l'Europe & voulant en partir pour me rendre dans un autre pays où les mêmes especes de monnoye n'avoient pas cours, je fis venir des Juifs pour me changer un millier de pistoles; après que le Juif fut d'accord avec moi sur la valeur des especes réciproques, il fit un bordereau de celles qu'il recevoit & de celles qu'il livroit, le tout en lettres Rabbiniques. Je regardois ce qu'il écrivoit, & y trouvois de l'erreur. Je la lui fis voir sur son Livret. Il fut consterné de ce que je pouvois lire son écriture & me regarda longtems avec surprise. Il ne savoit qu'en dire, il avoit appris & vit que je n'étois, ni Ecclésiastique, ni Savant de profession, &

M 5

ne put rien comprendre dans tout ceci.

Voilà donc comment les Juifs ont conservé constamment leurs lettres, malgré leur dispersion parmi toutes les nations du monde, & tant de siècles qui se sont écoulés, tandis qu'on ose vouloir nous faire accroire que dans le temps qu'ils habitoient en grand nombre les mêmes villes, ils les ont oubliées absolument dans l'espace de 54 ans.

On voit même l'impossibilité de ce changement par ce qui est arrivé entre le retour de Babylone & la venue de Jésus-Christ, & de là jusqu'au XII. siècle dans l'Orient, La Palestine fut longtemps sous les Rois de Syrie, de là est venu que plusieurs mots Syriaques se sont introduits dans l'Hébreu vulgaire. Il n'en faut pas être surpris, l'ancienne langue Syriaque du temps des Patriarches ne différoit que peu ou point de l'Hébraïque (& nous avons vu que le mélange de quelques mots de cette langue a formé le dialecte Chaldéen) nous le voyons dans les divers noms que Jacob & Laban donnerent au monceau du témoignage, qu'ils érigerent (*Gen. XXXI. 47.*) Le premier le nomma *Galbed* de Gal éminence, monceau, colline, & de *Ed* témoin; Laban, par contre, *Sabaduta*

de *Sabadut*, témoignage, en Hébreu même: ensuite ces deux langues, & les peuples qui s'en servirent, étant séparés, elles esluverent des changemens, au moins la Syriaque, qui fut d'un usage journalier, mais le fond resta le même dans les deux; par contre les caractères différent de beaucoup, sur-tout l'Estrangelo, qui pourroit être plutôt l'ancien caractère des Assyriens que le caractère quarré des Hébreux: cependant malgré la sujétion des Juifs aux Rois Syriens, malgré la persécution soufferte sous Antiochus, aucune lettre ne fut changée, ni une seule autre adoptée des caractères Syriens; ni lorsque les Juifs de l'Orient & des environs de Babylone furent sujets aux Parthes, aux Perses, aux Arabes, aux Tartares Mongols ou Mogols, jamais il n'y eut rien de changé, ni dans les lettres saintes, ni dans les ordinaires: forte présomption en leur faveur, que jamais, & en aucun temps, il n'y eut de changement quelconque, que de la manière susdite. ®



CHAPITRE VI

*Les Juifs n'ont point voulu corrompre
le texte Hébreu.*

Passons à la prétendue corruption du Code Hébreu, & examinons premièrement si l'on peut soupçonner les Juifs d'avoir voulu le corrompre. On n'en donne d'autre raison, sinon qu'ils l'ont fait pour affoiblir & eluder certains passages, qui parloient trop clairement du Messie. Quelle preuve en donne-t-on?

On n'a que deux prétendues corruptions à objecter. Toutes les autres ne méritent aucune attention. L'une est sur le fameux mot *Caari* ou *Caara* qui a excité en tout temps une forte guerre entre les Critiques. Je ne prétens pas être plus heureux que d'autres à la terminer. Je ne puis pourtant empêcher d'en rapporter quelque chose & de communiquer mes réflexions & celles d'autres Auteurs sur ce sujet.

1°. Il y a des savans qui ont étudié à fond les langues Orientales & en particulier l'Hébreu, que j'ai consultés sur

ce mot, & qui m'ont assuré qu'il n'y a point de corruption, & que par une ellipse fort ordinaire chez les Orientaux, ce passage veut dire, ils ont brisé, fracassé, broyé mes os, comme fait un lion lorsqu'il brise, broye les os de sa proie, en la dévorant.

2°. Il y en a d'autres qui y supposent de l'erreur, & qui cependant font voir sur cela l'innocence des Juifs, en ce que ce ne peut être qu'une faute de Copiste, telle qu'il y en a mille chez les Samaritains & dans la Version Grecque, fort souvent dans ces mêmes lettres ° & ² dont-ils font un si grand crime aux Juifs Hébreux.

3°. Que quelques Mazorethes, même R. Cholim, ont noté qu'on trouve dans d'autres Exemplaires *Caaru* & l'ont marqué à la marge. Car les Mazorethes étoient si scrupuleux dans leur correction, qu'ils ne faisoient pas comme les Samaritains, les Grecs, & les Latins qui corrigeoient, ou plutôt corrompoient, les passages selon qu'ils le jugeoient convenable, souvent introduisoient les notes marginales dans le Texte & retranchoient de celui-ci; au lieu que les Mazorethes, lors même qu'ils trouvoient une faute de Copiste mani-

feite dans le texte, des lettres renversées, suspendues & majuscules, pouvoient leur scrupule jusqu'au point de n'y rien changer, & se contentoient de l'indiquer par une note; ainsi ce n'est que par une haine injuste qu'on les taxe en ceci de corruption.

Nous verrons ci-après d'autres arguments généraux en faveur des Juifs & de leur innocence, qui serviront aussi à ce passage en particulier.

Venons à l'autre dont on fait tant de bruit. Ils disent que St. Justin avoit déjà reproché aux Juifs qu'ils avoient tronqué dans leur texte, le passage, „ dites parmi les nations, l'Eternel régné ”; qu'il y étoit ajouté autrefois *du bois* ou depuis le bois c'est-à-dire de la croix. Ce que les Juifs avoient rayé pour affoiblir la vérité du mystère de la rédemption sur la croix.

Il y a pourtant à observer que St. Justin n'a point reproché aux Juifs la corruption de ce passage en particulier, mais qu'ils en ont ôté plusieurs où il étoit contenu, clairement que ce même Crucifié étoit Dieu & Homme suspendu à la croix & devoit mourir pour les hommes: Et qui accuse-t-il de la corruption? Non les Juifs Hébreux, ni leur

Code, mais les Hellénistes & leur Version. Il dit expressément dans divers endroits de ses Dialogues & parle p. 291. précisément de la Version faite, par, ou chez Ptolémée, & il a raison, comme nous l'avons dit en son lieu, vu qu'il y a plusieurs passages importants falsifiés & éliminés par les Juifs en haine de la Religion Chrétienne. Il y a plus, le célèbre Mosheim prouve assez fortement par les raisons de Triphon, que ce sont les Chrétiens Grecs même, qui ont changé des passages dans la version.

Le sçavant Nicolas Fuller dit, (1)
 „ que quelque Lecteur attentif ayant remarqué qu'il s'agissoit dans ce Pseaume que le regne spirituel de Jésus-Christ se doit étendre par tout le monde, a ajouté à la marge les mots de *Ligno* du bois, comme une explication exégétique, qu'un autre Copiste l'ayant trouvée convenable & cru que c'étoit une variante, il l'a introduite dans le texte; où elle a resté & a été rendue authentique. Jaques Faber, Ferdinand d'Escalonne, Morin même, qui ne cherche qu'à trouver des imputations de falsification

(1) Misc. Sacr. LIII. Ch. XIII.

contre les Juifs, & d'autres font de même opinion, sans parler de ceux d'entre les Protestans, qui ont écrit sur ce sujet. Ajoutons seulement, que ce Pseu-me étant rapporté dans le 1^{er}. Livre des *Chroniques. Ch. XVII.* ce passage y est omis, même dans la Version Grecque. Nous ne disons rien de la citation de *S. Mathieu II. vs. 6.* tirée de *Mich. V. vs. 1.* qu'on objecte de même, parce que cette citation est aussi peu conforme à la Version Grecque qu'au Texte, ainsi la conséquence en seroit égale des deux côtés.

CHAPITRE VII.

Preuves du soin que les Juifs ont toujours eu du Texte Hébreu.

On peut dire en général que toute la conduite des Juifs Hébreux, & leurs maximes de religion prouvent que jamais ils n'ont pu vouloir entreprendre pareille corruption par les raisons suivantes, comme par le témoignage des Juifs.

1^o. Philon assure que chaque Juif aimeroit mieux mourir cent fois que de

changer „quelque chose à la Loi de „Moyse.”

„Joseph contre Appion. „ Nous „avons un tel respect pour les Livres „sacrés, que personne n'a jamais été „assez hardi pour entreprendre d'en „ôter, d'y changer, ou d'y ajouter „la moindre chose.”

Triphon se plaint à S. Justin de ce qu'il accuse les Juifs d'avoir corrompu l'Écriture, disant que chez eux ce seroit un crime plus énorme que d'adorer le Veau d'Or, de consacrer ses enfans aux idoles, de les faire passer par le feu, de les leur sacrifier & de faire mourir les Prophètes.

Les Rabbins disent partout pour manifester leur horreur pour tout changement: Il n'y a pas une lettre dans la Loi, dont de grandes montagnes ne dépendent.

2^o. Les Peres, même S. Augustin, si grand partisan de la Version Grecque, prennent parti pour les Juifs, & les descendent contre le soupçon d'une corruption volontaire. Ils ont raison, puisque ni Jésus-Christ, ni les Apôtres, qui leur ont reproché tous leurs crimes, n'ont jamais fait mention de celui-ci. Jésus-Christ n'auroit pas man-

qué de le faire, puisqu'il s'est trouvé souvent dans les Synagogues, entr'autres lorsqu'on lui présenta le Livre du Prophète Isaïe (*Luc. I. vs. 16.*) Il faisoit donc bien, si ces Livres étoient falsifiés ou non, & comme cette corruption auroit été un crime infiniment plus grand que tous ceux qu'il a reprochés aux Pharisiens, il ne l'auroit pas passée sous silence; au contraire Jésus-Christ dit expressément aux Juifs, *sondez les Ecritures. Car c'est par elles, que vous croyez avoir la vie éternelle, & ce sont elles qui rendent témoignage de moi.* (*S. Jean V. 39.*) Aussi peu de nos Antagonistes osent assurer que le Code Hébreu ait été corrompu avant Jésus-Christ, car pour ceux qui veulent qu'il l'ait été du temps d'Esdras, nous ne leur répondrons autre chose, sinon que Dieu auroit inspiré Esdras pour le corrompre. Quant aux Apôtres, bien loin qu'ils en aient eu un pareil soupçon, St. Paul dit (*Ep. aux Rom. III. 2.*) que les oracles de Dieu leur ont été confiés. Vossius y objecte qu'il ne parle que des Juifs d'alors & non de ceux à venir. Il a raison; je dirai pourtant.

1°. Qu'alors donc le Texte n'étoit pas corrompu. Cependant selon les Au-

teurs les plus judicieux, il est prouvé que cette Epître ne fut écrite que 24 ans après l'Ascension de Notre Seigneur; non-seulement les Juifs auroient eu assez de temps de corrompre l'Ecriture, mais jamais plus de motifs & meilleure occasion. On voit par le N. T. combien les grands Sacrificateurs, les Prêtres, les Lévités, les Scribes, les Pharisiens, les Saducéens, les Anciens du peuple avoient à cœur d'étouffer cette prétendue secte dans sa naissance, au point qu'ils vouloient cacher la résurrection de Jésus-Christ; qu'ils lui contestoient la qualité de Messie; enfin qu'ils firent des efforts inexprimables pour parvenir à leur but; pourquoi donc ne pas d'abord commencer par corrompre les Ecritures avant que le nombre des Chrétiens fût trop grand pour les vaincre de cette corruption? En vérité, on n'en sauroit conclure autre chose, sinon qu'ils étoient déterminés à employer tous les moyens imaginables pour détruire le Christianisme, excepté celui-ci seul.

2°. Que selon l'énergie du Texte, le terme Grec veut exprimer une confiance, telle qu'on en a en quelqu'un à cause de sa probité reconnue; c'est

donc encore fortifier le sens que nous y donnons, que l'Ecriture a été confiée aux Juifs parce que Dieu, à parler humainement, étoit sûr que les Juifs ne la corromproient pas par principe même.

3°. Nous sommes convaincus que les Juifs n'ont pas voulu corrompre le Texte par l'établissement de la Masore.

Les Auteurs se partagent encore ici dans diverses opinions. Il y en a des deux côtés qui donnent dans les extrémités; parmi les Juifs, il s'en trouve qui la font remonter à Moïse, parmi les autres qui la reculent jusqu'au 6^e. siècle, l'un & l'autre me paroît également contraire à la vraisemblance. Je crois qu'on peut fixer son commencement au temps d'Esdras.

Nous avons vu qu'avant Josias il n'y eut parmi tout le peuple aucun Code qui ne fût extrêmement corrompu; que ce Roi pieux fut pénétré d'une vive affliction lorsqu'il vit que, faute de Code correct; toute la nation étoit tombée dans des péchés qui pouvoient exciter la colere de Dieu; qu'il tâcha d'y remédier, en faisant transcrire nombre de Copies de l'Original nouvellement découvert; que les Juifs à Babylone suivoient le même principe; qu'Esdras

revit ces nouvelles Copies, & les corrigea des fautes qui pouvoient s'y être glissées; on voit par l'histoire, combien depuis ce temps les Juifs se montreroient zélés pour conserver cette Loi, au point qu'ils commencèrent à établir leurs traditions pour parvenir à leur but, par où précisément ils le manquèrent.

Il est donc plus que probable que, selon l'histoire y ayant un grand Conseil parmi les Juifs, nommé Sanhédrin, & toujours des Docteurs savans, célèbres & zélés, ceux-ci & déjà Esdras ayent en soin de la conservation du Code & ayent commencé la Masore & inventé tous les moyens imaginables pour prévenir une corruption, qui avant le temps de Josias les avoit jetés dans l'irreligion. On ne saura déterminer jusqu'où ces docteurs ont poussé leur ouvrage; au moins la plus grande partie de ceux qui tâchent d'abaïsser le Texte Hébreu & qui veulent qu'elle ait été faite par l'Académie de Tybériade, sont mal fondés, puisqu'elle ne subsista plus gueres après le temps de St. Jérôme, lequel est le dernier des Peres qui en air parlé, & que pourtant ils assurent que la Masore a été entreprise seulement après son temps. Or

tous ceux qui savent ce que c'est que la Masore, seront obligés d'avouer que c'est un ouvrage, non d'un an, ou de plusieurs années, mais de siècles entiers & qui a été continué du depuis par divers docteurs. Les Auteurs de la Masore ont été si scrupuleux & exacts en tout, jusqu'à la superstition, qu'ils n'ont pas osé changer, comme nous l'avons dit ci-dessus, une lettre mal écrite dans les anciens Codes, & que par contre ils ont calculé combien de fois chaque lettre se trouvoit dans le Canon de la Bible, quelle étoit celle du milieu d'un Livre, enfin tout ce qui pouvoit préserver le texte de toute corruption.

Qu'on me fasse voir que depuis près de 6000 ans que le monde existe, aucun peuple ait eu un soin, je ne dis pas par écrit, mais un peu approchant de celui du peuple Juif pour conserver les Livres authentiques de leur religion. Ce n'est donc pas sans raison que St. Paul dit que Dieu les leur avoit confiés, sa sagesse infinie & sa présencence l'ayant porté à confier ce trésor au peuple qui en auroit le plus de soin; & c'est ce que tous les Peres ont reconnu.

4°. Pourquoi, s'ils ont voulu corrompre le texte, ne l'ont-ils pas fait

dans un si grand nombre de passages de la Génèse, des Pseaumes & des Prophètes, qui parlent du Messie? Pourquoi ne pas supprimer entièrement le Prophète Daniel qui détermine si clairement le temps de sa venue?

CHAPITRE VIII.

Des Paraphrases Chaldaïques.

L'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque confesse clairement que par Schilô, on doit entendre le Messie, c'est ainsi qu'il explique & traduit ce mot; aussi les Rabins les plus savans, qui tâchent d'éluder la force des autres passages, restent muets à celui-ci, d'après la paraphrase.

Puisque nous sommes à cette paraphrase, examinons ce que ceux, à qui elle n'est pas favorable, puisqu'elle aide à prouver l'authenticité du Texte Hébreu, en disent.

Ils soutiennent que ces paraphrases sont seulement du 5°. & 6°. siècle puisque les Peres même Origene & S. Jérôme n'en ont point parlé.

Quelles raisons! Donc aucun Livre

ni version quelconque n'a existé alors, s'ils n'en ont pas parlé ?

Sans porter la date de la paraphrase d'Onkelos aussi loin que quelques-uns font, il y a apparence qu'il faut suivre le sentiment de ceux qui le mettent 60 ans avant Jésus-Christ. Il faut bien qu'alors il ait existé une Version Chaldaïque, Jésus-Christ ayant cité à la Croix le passage du Ps. XXII. selon cette Version *Eli Lamma, Sabastani*, parce qu'il a parlé aux Juifs souvent dans leur langue mêlée de Syriaque & d'Hébreu, ou Chaldéen, comme on le fait par plusieurs mots rapportés par les Evangélistes, ainsi aussi de cette version qui leur étoit plus familière même que le Texte Hébreu.

Si nous ne donnons pas plus d'antiquité à Onkelos, ce n'est pas que nous voulions supposer qu'avant lui on ait manqué d'une version ou d'une paraphrase Chaldaïque. Il semble pourtant que ceux qui se font gloire de vilipender le Texte Hébreu, assurent ce paradoxe, sans prendre garde qu'ils tombent dans une contradiction grossière, palpable & directement contraire au bon sens.

Vossius assure hardiment en 1661. qu'au-

qu'aucune Paraphrase, ni Version Chaldaïque & Syriaque n'a été faite que depuis 1000 ans. Ainsi la plus ancienne est du 7^e. siècle. Ce savant qui traite tous les autres de fous, d'insensés & de stupides, auroit été obligé d'inventer un terme nouveau pour exprimer son indignation contre ceux qui auroient renoncé ainsi au bon sens, en soutenant pareils faits.

Quand, par qui, où & en faveur de qui cette version a-t-elle été faite ?

Ces savans assurent que c'est dans le 7^e. siècle, bon; mais où & par qui ? Sont-ce les Juifs ou les Chrétiens de l'Europe qui l'ont entreprise, eux, qui tout au plus savoient par les Auteurs qu'il existoit une langue Chaldaïque & des livres écrits dans cette langue ? Seront-ce les Juifs de la Palestine qui, selon que ces mêmes Auteurs l'assurent contre toute vérité historique, se sont déjà servis du temps de Jésus-Christ de la Version Grecque dans toutes leurs Synagogues, & chez qui selon les mêmes la langue Grecque étoit seule en usage ? Seront-ce ceux de Babylone, qui ne l'ayant pas eue & ayant cru pouvoir s'en passer dans le temps où la langue Chaldaïque étoit la langue vul-

gairé & généralement utilisée, auroient fait une version dans une langue inconnue au VII. siècle? Depuis que la langue Persanne, ensuite l'Arabe étoit la langue dominante dans ces pays, & qu'eux conservant le Texte Hébreu, ne se servoient dans leurs ouvrages que du dialecte Rabbinique, comme cela est prouvé par les Auteurs, & par le Talmud même, dont la Mishna fut composée par R. Judas surnommé le saint, & la Gemare par R. Jochanan, longtemps auparavant? Enfin donc en faveur de qui, puisque personne n'entendoit alors la langue Chaldaïque, excepté quelques savans qui l'apprenoient comme une langue savante & morte? Voilà un point de la contradiction, voici l'autre. Ces mêmes Antagonistes assurent que les Juifs avoient oublié la langue Hébraïque & ne parloient après le retour de Babylone qu'un langage fort mêlé de Chaldaïque, & qu'ainsi ils n'entendoient plus la Loi en Hébreu. Tout cela est bon.

Mais furent-ils donc privés absolument de tout exercice de religion? On le croiroit s'ils n'entendoient plus l'Hébreu & qu'ils n'eussent eu aucune version ou paraphrase Chaldaïque: le mal

est que les deux partis conviennent généralement que la Loi étoit lue au peuple en Hébreu, & ensuite expliquée en Chaldaïque, & que cet usage se conserva jusques longtemps après la naissance de Jésus-Christ; que, comme nous l'avons déjà remarqué, il n'y avoit que les Parascha de la Loi, ou du Pentateuque, qui fussent lues les jours du sabbat; que plusieurs Synagogues ayant été privées sous Antiochus de la Loi mirent en sa place des Parascha ou sections des Prophètes; & lorsqu'on se fut pourvu ensuite d'assez grand nombre d'Exemplaires de la Loi, on lut les unes & les autres; mais comme la langue fut de plus en plus corrompue, après qu'on avoit lu la Parasche en Hébreu les Prêtres l'interprétoient en langue Chaldaïque. Or il est clair qu'on n'aura pas permis que chacun l'interprêtât à sa fantaisie; c'est pourquoi on fit la paraphrase, que ces Prêtres lurent, afin que tout le peuple qui entendoit mieux ce Jargon que l'Hébreu pur, n'ignorât pas la Loi & les Prophètes. C'est-là le seul sentiment général comme le seul raisonnable, & cependant on veut nous faire accroire que dans ce temps où cette paraphrase étoit indis-

pensablement nécessaire on n'en avoit point, & qu'elle fut seulement faite dans un autre où elle n'étoit d'aucune utilité, aussi peu que si quelqu'un vouloit faire une paraphrase Arabe pour le peuple François. Mais cette paraphrase Chaldaïque étant conforme au Texte Hébreu quant à la Chronologie, les Antagonistes doivent faire leur possible pour en détruire l'authenticité. Venons à l'article du Prophète Daniel, car pour les passages des autres Livres saints, on n'y oppose autre chose, sinon que les Juifs par politique n'ont pas osé mettre la main dessus, de crainte qu'on ne les convainquit de faux. Ah l'excellente raison! on nous veut persuader que la corruption a été très-facile, justement parce qu'on ne pouvoit les en convaincre. Étant seuls les dépositaires du Texte, & ici on veut tout le contraire; faute de raisons médiocres on a recours aux plus absurdes: Reverions à Daniel.

L'Abbé Richer du Bouchet qui a réchauffé de nos jours les allégations du P. Pezron, pose des theses, qu'il nomme des *vérités* & qu'il auroit du intituler des contre-vérités puisqu'après les avoir posées, il est obligé de les révoquer en plein, ou en partie.

Dans sa première *vérité*, il dit, „ On ne trouve plus le Livre du Prophète Daniel dans le Texte des Juifs modernes, ni les endroits des Prophètes qui ont rapport au Messie, ils ont tous disparu, on n'y trouve même plus la Prophétie de Jacob.”

On croiroit qu'il a écrit seulement pour les ignorans, afin de leur en imposer si impudemment s'il ne s'étoit retranché en partie. Car il dit à la fin de sa première *vérité*, que les Juifs sont partagés sur le compte du Prophète Daniel; que les uns le rejettent entièrement du nombre des Prophètes & que d'autres le reçoivent mais qu'ils l'interprètent autrement que les Chrétiens. Voilà donc une grande vérité de dire qu'ils ont retranché ce Livre du Texte, & ensuite tout le contraire; que tous l'admettent comme on ne peut le nier sans la dernière effronterie, mais que les uns ne l'admettent pas au nombre des Prophètes & que les autres l'interprètent autrement que nous. Quant au premier, la conséquence en est absolument nulle, ils le mettent parmi les Hagiographes. Ils soutiennent que tous les Livres du Canon de la Bible, Daniel comme les autres, sont écrits par in-

piration du S. Esprit ; après cette confession, que nous importe dans quelle classe ils le placent ? Et pour une interprétation erronnée s'est-on jamais avisé d'accuser les Hérétiques de rejeter la Bible, parce qu'ils l'interprètent autrement que nous ? L'autre article de cette *vérité* est de même alloi ; jamais aucun des confreres de notre Abbé n'a osé aller si loin & accuser les Juifs d'avoir retranché d'autres Prophéties que les deux passages sur lesquels nous avons raisonné ci-dessus. Pour ce qui regarde la Prophétie de Jacob, bien loin qu'ils l'aient retranchée, le Paraphraste Chaldaïque interprete expressément *Schilo* par Messie, & notre Abbé reconnoît si bien la fausseté de sa *vérité* qu'il dit p. 350. „ Il n'y a „ plus de Prophétie, que celle de Ja- „ cob, qu'ils ont épargnée, faute d'en „ connoître l'importance. ” Que dire de pareilles *vérités* ? Nous aurons occasion dans la suite de faire remarquer les mêmes circonstances dans quelques autres de ses *vérités*.



CHAPITRE IX.

Les Juifs ne pouvoient corrompre le Texte Hébreu quand ils l'auroient voulu.

Examinons à-présent, si les Juifs auroient pu corrompre le Texte Hébreu quand même ils l'auroient voulu.

Il ne faut que lire l'histoire de ce peuple depuis le retour de la captivité jusqu'à leur dispersion, & celle de leur langue, telle que nous l'avons rapportée succinctement pour décider en faveur de la négative.

Est-ce avant ou après la naissance de Jésus-Christ qu'ils l'auroient fait ? Presque tous ceux qui soutiennent la corruption, supposent qu'elle s'est faite à dessein, & la renvoyent après cette époque ; & en effet on ne voit pas pourquoi ils l'auroient voulu entreprendre auparavant. Mais il y en a qui veulent bien croire que ce changement est arrivé par accident, & c'est de quoi il s'agit. Car de l'attribuer à Esdras, & de dire qu'il soit arrivé de son temps & par son moyen, c'est une telle aliénation du bon sens, qu'il faudroit soi-même y re-

noncer pour s'arrêter à l'en disculper, puisqu'il a été lui-même Prophète & inspiré pour obvier à toute corruption présente & future. D'autres donnent une autre époque & des raisonnemens plus spécieux. Ils disent que cela est arrivé du temps de la persécution d'Antiochus, qu'alors on a sévi contre les Juifs & contre leur Loi, qu'on a détruit un très-grand nombre d'Exemplaires sacrés, & profané les autres, de sorte que les Juifs n'osoient plus s'en servir, & que les Copies des temps postérieurs ont été fautives. Nous remarquerons là-dessus :

1°. Qu'il faut donc qu'il en existât un grand nombre puisqu'on en a pu détruire & profaner un grand nombre, & c'est en quoi nous sommes d'accord.

2°. Les Exemplaires profanés n'ont pu servir, il est vrai, pour l'exercice de la religion, mais rien n'empêchoit de les copier si l'on n'en avoit plus d'autres.

3°. Il faut bien qu'il en soit resté plus d'un puisque Mathathias & ses fils n'ont pas eu de peine à en trouver (*Machab. III. 48.*) car en même temps qu'il est parlé de la profanation des Livres de la Loi, il est parlé aussi d'autres Exemplaires en ces mots „ & déployerent le
Li-

„ Livre de la Loi dont les nations
„ chercherent des Copies, pour y peindre l'image de leurs idoles.

„ (*Ib. Ch. IV. 47. 53.*) „ Et ils prirent
„ des pierres entières selon la Loi &
„ offrirent le sacrifice selon la Loi.”

Enfin on voit par-tout, que les Livres de la Loi ne furent pas perdus: il n'y a même point de passage qui puisse faire croire qu'ils étoient rares.

4°. Si ces Codes avoient été corrompus, ils l'auroient été dans les passages & sur des points importants de la religion, & non sur la Chronologie où la religion n'étoit point intéressée.

Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'on assure que la Loi étoit écrite en caractères fort menus, ce qui avoit été cause que les Copistes ont fait bien des fautes, en multipliant de nouveau les Copies, & avec cela, que les nombres étoient écrits en lettres & non tout au long comme dans les Exemplaires que nous avons de nos jours.

Ces critiques qui parlent avec tant d'assurance des anciens Exemplaires, ont-ils été assez heureux pour en voir quelqu'un? En ce cas pourquoi ne produisent-ils pas un Code aussi précieux, qui résoudroit une bonne fois nos diffi-

cultés? Ne croiroit-on pas qu'en effet i's en ont eu, vu & examiné, pour en parler aussi hardiment, & nous donner pour un fait avéré une chose qui n'a pour fondement que leur imagination creuse? Bref, nous le nions fort & ferme jusqu'à ce qu'ils prouvent leur asser-tion, & nous croirons toujours que les anciens Codes ont été en tout semblables aux modernes.

Il est vrai que S. Jérôme parlant de son Exemplaire, dit qu'il étoit écrit en caractères fort menus; doit-on en conclure que tous les autres de son temps, tous ceux même du temps d'Antiochus 5 & 6 siècles auparavant, étoient écrits avec les mêmes caractères? Pareilles conséquences devoient convaincre un chacun, combien la cause de ceux qui les employent est désespérée. Il faudroit en outre prouver que les Codes Samaritains, à les supposer le Texte original, eussent été écrits en gros caractères; d'autant plus que, toutes choses égales, ils en avoient bien plus besoin, vu que des lettres aussi mal formées que le sont les Samaritaines, doivent être peintes avec plus de soin, pour ne pas s'y méprendre, que des caractères carrés tels que ceux des Hébreux.

Depuis ce temps jusqu'à Jésus-Christ & jusqu'à la destruction de Jérusalem, il y a eu un nombre infini de Synagogues, où l'on conservoit, lisoit & expliquoit la Loi, sans compter les particuliers qui en eurent dans leurs maisons, en sorte qu'une telle corruption unanime auroit été de toute impossibilité physique.

Vossius assure qu'après la destruction de Jérusalem il n'y a pas eu trois Codes du Texte Hébreu & il se moque de son adversaire, lorsqu'il lui objecte & qu'il lui demande si aucun homme pieux ou Chrétien n'est sorti de Jérusalem pendant l'espace de trêve ou de cessation de guerre qu'il y eut après la mort de Néron? Qu'y répond-il? „ Tout com-
 „ me, dit-il, si les Chrétiens avoient
 „ d'abord un Exemplaire Hébreu à la
 „ main, & qu'on les auroit eu au mé-
 „ me prix que de nos jours; en
 „ ajoutant que la langue Hébraïque
 „ avoit été si fort oubliée, qu'à peine
 „ étoit-elle encore entendue par les
 „ Rabbins, & que personne ne doute
 „ que dans toutes les Eglises & les Sy-
 „ nagogues de l'Egypte, de la Syrie
 „ & du reste de l'Asie on ne lisoit que
 „ que la Version Grecque.” Un peu

moins de prevention lui auroit fait com-
prendre que le ridicule de tout ceci
retombe sur lui ; d'autant plus qu'en
plus d'un endroit il soutient avec sa vé-
hérence ordinaire que l'Evangile de
S. Mathieu a été écrit en Hébreu. A
l'usage de qui donc si personne ne l'en-
tendoit ? Il prend plaisir à confondre
les lieux. Je ne doute nullement de ce
qui est reconnu de tout le monde ; la
Version Grecque ayant été faite par les
Juifs de l'Egypte, il est clair qu'eux
& tous les Hellenistes s'en sont servis
uniquement, mais de dire qu'il en étoit
de-même dans la Syrie & dans tout le
reste de l'Asie, l'histoire dément cette
assertion ; nous avons déjà dit que
S. Paul étoit né à Tharse, d'une fa-
mille qui s'y étoit établie depuis long-
temps, & prouvé que l'Hébreu étoit la
langue naturelle. Passons tout cela ;
mais comment auroit-il pu se tirer d'affaire,
si on lui avoit opposé tant de
100000 Juifs, tant de Synagogues &
tant d'Académies à Babylone & dans
ses environs, qui n'entendoient point
le Grec, dont l'Hébreu par étoit la
langue savante & le Rabbinique ou
Hébreu corrompu celle dont ils se ser-
voient dans leurs écrits ? Où en reste-

t-il donc avec ses deux ou trois Exem-
plaires ?

Supposons qu'il n'ait pas trouvé à
propos d'y songer & d'avoir voulu par-
ler de ceux qui ont été conservés dans
la Palestine. Pourquoi n'en rapporte-
t-il aucune preuve tirée de Josephé son
garant général ? Il n'y auroit pas trou-
vé son compte. Le savant Schotanus
lui objecta : Josephé a eu un Exempla-
ire ; a-t-il donc emporté peut-être celui
qui étoit dans le temple ? Au lieu de
répondre solidement à cette raillerie, il
veut s'en moquer à son tour, & dit
qu'il auroit espéré qu'au lieu d'un exem-
ple, il en auroit rapporté du moins
deux ou trois. Cependant la raison de
Schotanus subsiste toujours.

Si Josephé en a eu un, si lui qui ne
laisse passer aucune occasion de se van-
ter & de se louer soi-même ne dit pas
qu'il ait eu un soin particulier de sau-
ver un Exemplaire, s'il se réfère tou-
jours aux Livres saints Hébreux, sans
doute puisqu'il assure que le Grec étoit
une langue étrangère aux Juifs, il faut
bien que les Exemplaires n'en aient
pas été si rares.

Et les Nazaréens ? Il dit au même
endroit que leur nom même n'existoit

pas du temps de la Guerre des Juifs, & que ce fut le nom qu'on donna aux Chrétiens en général, qu'ensuite ils se sont séparés des autres Chrétiens.

J'approuve tout ceci, & en ai parlé sur ce même pied ci-dessus. Il n'en est pas de même de son assertion, que ces Nazaréens même n'ont pas lu pendant longtemps l'Écriture en Hébreu, qu'ils se sont servis de la Version des LXX, de même que les Juifs, ensuite de celle de Théodotion & de Symmaque, qu'à la fin & fort tard, lorsque les Juifs avoient commencé à lire dans leurs Synagogues les Écritures en Hébreu, ils avoient encore suivi leur exemple.

Il est fâcheux que ce grand savant se décharge en injures les plus atroces contre tous autres savans, s'ils ne prouvent leurs assertions au double & au triple, & qu'il n'en fasse gueres moins lorsqu'on ne veut le croire sans aucune preuve & uniquement sur sa parole.

Si l'histoire n'assuroit pas incontestablement que du temps de Jésus-Christ & des Apôtres, même longtemps après, les Juifs Hébreux n'avoient gueres plus de connoissance de la langue Grecque que de la Latine, que les Nazaréens étoient ceux d'entre les Chrétiens qui

étoient sortis du Judaïsme & se servoient de la même Loi, & de la même langue que ceux-ci, sur-tout dans leurs mêmes Livres, par conséquent point de la Version des LXX. & de la langue Grecque, l'absurdité de l'assertion de Vossius sautoit aux yeux de chacun qui ne voudroit pas renoncer au bon sens.

Supposons avec lui que la langue Hébraïque fut tombée dans un entier oubli chez les uns & chez les autres, qu'ils se soient servis pendant longtemps, (il n'indique pas combien d'années ou de siècles, mais il dit fort tard *Serò demum*, ainsi il faut qu'il ait entendu un intervalle assez long) de la Version des LXX, ensuite de celle de Symmaque, qui l'a donnée 56 ans après Aquila, & celui-ci donna la sienne en 128. ainsi Symmaque en 184, & de celle de Théodotion faite sous l'Empereur Commode, par conséquent à-peu-près en même temps, ensuite *fort tard*; on peut donc supposer que tout au plus tôt environ l'an 200, ils commencèrent à lire les Écritures Hébraïques. (R)

Peut-on comprendre comment les Juifs & ces Nazaréens qui en sont sortis auroient pu apprendre l'Hébreu 200

ans après qu'ils l'eurent oublié? Comment & de qui l'ont-ils appris? A quel dessein? De quelle maniere cette langue qui leur avoit été si longtemps inconnue, leur devint-elle tout à coup si familiere, qu'ils l'a préférèrent à celle qui selon Voslius leur étoit naturelle? Si les Nazaréens, Hébreux de naissance, ont oublié la langue Hébraïque, d'où ont-ils tiré des maîtres de langue pour la leur apprendre? Peut-être des Gaulois ou de la Scythie. A quel usage vouloient-ils apprendre une langue morte & oubliée par-tout, selon Voslius? J'avoue ma stupidité, je ne suis pas assez ingénieux pour comprendre quoi que ce soit à tout cela. Ajoutons que jusqu'à la seconde ruine de Jérusalem sous Hadrien en 135. tous les 15 Evêques de cette ville ayant été de la circoncision & Juifs de naissance, ils étoient obligés par nécessité & à cause de leur langue naturelle de se servir du Texte Hébreu, & que d'autres savans, car il falloit du moins des personnes capables de leur succéder, se servoient du même texte pour l'expliquer à leurs Ouailles, aussi Juifs Hébreux convertis.

Voilà donc encore une période de temps dans laquelle il étoit impossible de falsifier le Texte Hébreu.

• CHAPITRE X.

Le Rabbin Akiba n'a pu corrompre le Texte Hébreu.

L'Epoque dont nous allons parler étant celle où le plus grand nombre de nos Antagonistes fixe celle de la corruption du Texte Hébreu, nous serons obligés de nous y arrêter un peu plus longtemps.

Ils supposent donc, & soutiennent que ce sont Barcochebas & son Précepteur R. Akiba, qui sont les auteurs de la corruption, principalement en retranchant les centenaires de l'âge des Patriarches après le déluge avant la paidogonie, & cela pour détruire l'argument des Chrétiens, que le Messie étoit déjà venu (1).

(1) Si jamais R. Akiba a corrompu le Texte Hébreu par rapport aux années des Patriarches, on ne pourroit le soupçonner que d'être l'Auteur de la différence de ces années avant le déluge, vu que les Juifs Orientaux donnent cent ans moins à Ired ou à Jared que les Occidentaux, & que ces cent ans avec les 230 ou, selon la véritable Ere, 234 ans écoulés depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la

ans après qu'ils l'eurent oublié? Comment & de qui l'ont-ils appris? A quel dessein? De quelle maniere cette langue qui leur avoit été si longtemps inconnue, leur devint-elle tout à coup si familiere, qu'ils l'a préférèrent à celle qui selon Voslius leur étoit naturelle? Si les Nazaréens, Hébreux de naissance, ont oublié la langue Hébraïque, d'où ont-ils tiré des maîtres de langue pour la leur apprendre? Peut-être des Gaulois ou de la Scythie. A quel usage vouloient-ils apprendre une langue morte & oubliée par-tout, selon Voslius? J'avoue ma stupidité, je ne suis pas assez ingénieux pour comprendre quoi que ce soit à tout cela. Ajoutons que jusqu'à la seconde ruine de Jérusalem sous Hadrien en 135. tous les 15 Evêques de cette ville ayant été de la circoncision & Juifs de naissance, ils étoient obligés par nécessité & à cause de leur langue naturelle de se servir du Texte Hébreu, & que d'autres savans, car il falloit du moins des personnes capables de leur succéder, se servoient du même texte pour l'expliquer à leurs Ouailles, aussi Juifs Hébreux convertis.

Voilà donc encore une période de temps dans laquelle il étoit impossible de falsifier le Texte Hébreu.

• CHAPITRE X.

Le Rabbin Akiba n'a pu corrompre le Texte Hébreu.

L'Epoque dont nous allons parler étant celle où le plus grand nombre de nos Antagonistes fixe celle de la corruption du Texte Hébreu, nous serons obligés de nous y arrêter un peu plus longtemps.

Ils supposent donc, & soutiennent que ce sont Barcochebas & son Précepteur R. Akiba, qui sont les auteurs de la corruption, principalement en retranchant les centenaires de l'âge des Patriarches après le déluge avant la paidogonie, & cela pour détruire l'argument des Chrétiens, que le Messie étoit déjà venu (1).

(1) Si jamais R. Akiba a corrompu le Texte Hébreu par rapport aux années des Patriarches, on ne pourroit le soupçonner que d'être l'Auteur de la différence de ces années avant le déluge, vu que les Juifs Orientaux donnent cent ans moins à Ired ou à Jared que les Occidentaux, & que ces cent ans avec les 230 ou, selon la véritable Ere, 234 ans écoulés depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la

Nous ne toucherons pas ici les argumens qu'ils prétendent tirer de la tradition en faveur de cette opinion; ils méritent que nous les traitions ci-après à fond. Nous ferons quelques autres réflexions accompagnées de faits non douteux tirés de l'histoire. R. Akiba fut Berger pendant 40 ans; la fille de son Maître s'amouracha de lui, mais ne voulant pas avoir un Berger pour mari, elle lui conseilla de s'appliquer aux Sciences. Il se rendit donc à l'Académie, y demeura pendant 12 ans, & en ramena à Jérusalem 12000 disciples. Il y retourna encore, y resta 12 ans & ramena alors selon les uns 24000, selon d'autres 80000 disciples. Je pense que nos Antagonistes croiront que tout ceci est fabuleux & nous le croyons aussi. Ceci fait pourtant voir qu'il étoit célèbre, qu'il avoit un grand nombre de disciples, & que ceux qui s'appliquoient à l'étude de la

rebellion des Juifs sous Barcochebas, approchoient fort des 240 ans que la Chronologie des Juifs reste trop courte dans le nombre des années; par-contre en même temps ce seroit une preuve très-forte que les Juifs Occidentaux n'ont rien voulu changer au texte, mais ont simplement adopté la Chronique des Orientaux sans examen.

Loi étoient très-nombreux. Il écrivit deux Livres dont l'un Cabalistique nommé *Jesirah*; le *Thalmud* contient 1000 sentences qu'on lui attribue. On le croit Auteur des *Deuteroses* ou Recueil des Traditions des Rabbins.

Barcochebas étoit un Brigand qui fit si longtemps ce métier, que son ambition lui fit concevoir l'espérance de se faire passer pour le Messie. Il eut besoin d'un savant qui le soutînt dans ce projet, il fit choix de R. Akiba pour être son Elie ou précurseur. Celui-ci l'ignoît & le proclama Roi Messie.

On demande donc, quand & comment cette altération du texte s'est faite? Ce ne fut sûrement pas lorsqu'il étoit Berger. Il faut donc que ce soit dans le temps qu'il a été à l'Académie & qu'il eut un nombre si prodigieux de disciples. Mais à quel but, puisqu'il ne le fit, dit-on, que pour faire passer Barcochebas pour le Messie; événement postérieur de plusieurs années; & si ceux qu'on instruisoit dans la Loi, ont senti & vu la corruption, étoit-il possible que le secret n'eût pas transpiré? Sans doute ils étoient tous Francs-Maçons, sans quoi le mystère n'auroit pu être gardé: mais chaque jour il se con-

vertiffoit encore quelque Juif au Christianisme, n'en n'auroit-il rien découvert ? Supposons possibles ces impossibilités, on ne pourra pas supposer de même que R. Akiba eût été maître de tous les Exemplaires de tant de Synagogues qu'il y avoit à Jérusalem & dans les autres pays, à Babylone & dans leurs Académies & dans celles de la Palestine (2), de ceux des Nazaréens, des Syriens, de ceux enfin des Evêques de Jérusalem ; quand même on supposeroit que dans tout le reste du monde, il n'en eût pas existé un seul, quoiqu'il soit connu qu'alors il y avoit encore dans le Sérapion celui qu'Hérode y avoit envoyé.

Comment donc, lorsque tous les Codes Hébreux sans exception d'un seul font conformes l'un à l'autre à l'égard du point de la question dont il s'agit, oset-on supposer un moment & soutenir avec une présomption inouïe, que tant de milliers d'Exemplaires dans la Monarchie des Parthes, dans tout l'Orient,

(2) Ces Juifs de la Palestine avoient jusques dans le 3^e siècle celles de Tybériade, de Césarée, de Jafna, de Zéorle; & ceux de Babylone, celles de Sora, Pumbeditha, Naharde, jusqu'à l'onzième siècle, & quelques-unes encore plus tard.

dans la Palestine, chez les Juifs & chez les Chrétiens, ayent tous été corrompus, dans le même moment, d'un consentement général & avec un secret impénétrable ? Ce seroit un miracle que Dieu auroit permis pour la falsification de sa parole, tel qu'il n'en auroit jamais fait pour sa conservation, ni pour toute autre chose quelconque. Nous avons dit que tous les Codes ne diffèrent en rien sur la supputation de l'âge des Patriarches, je me rétracte ; les Codes des Juifs de Babylone n'ont que 1556 ans jusqu'au déluge. On peut appliquer ici l'axiome, l'exception confirme la règle ; ceux de Babylone ont omis un centenaire à un Patriarche anté-diluvien, comme nous l'avons remarqué, & dans tout le reste, quoique séparés des Juifs de la Palestine pendant tant de siècles, tout se trouve conforme au Code de ceux-ci. Quelle preuve plus forte peut-on donner de l'intégrité du texte, tandis que, comme nous l'avons fait voir, il y a une si grande variété dans les Exemplaires de la Version Grecque ? Encore une réflexion. Les Juifs Babyloniens, ceux de la Palestine & les Hellénistes étoient jaloux à l'excès les uns des autres ; parmi ceux

de la Palestine il y avoit plusieurs sectes. Hégesippe en comptoit sept, S. Jérôme dix, toutes se haïssoient réciproquement de tout leur cœur. Nous en voyons déjà des preuves dans l'Écriture à l'égard des Pharisiens & des Sadducéens; ces deux Sectes étoient les plus puissantes; les premiers avoient pour eux plusieurs d'entre les Princes, avec le sexe & le peuple; les Souverains Sacrificateurs d'alors étoient Sadducéens & entraînoient dans leur parti la plus grande partie des autres Sacrificateurs & des Lévites. Cette antipathie étoit si bien connue, que S. Paul s'en servit utilement pour se tirer des mains des Juifs (*Act. Ch. XXIII. 6.*) en déclarant qu'il étoit Pharisien & fils de Pharisien, & qu'il étoit tiré en cause pour l'espérance de la résurrection des morts. Voilà aussi-tôt une disension qui s'éleva entre ces deux sectes, & il se fit un grand bruit.

Il y avoit la même antipathie entre ceux des maisons de Hillel & de Schammaï, entre les Sectateurs de Ben-Naphthali & de Ben-Ascher, & de tout temps jusqu'à présent, entre les Caraites ou Karéens & les Thalmudistes. Quel miracle si tous ces gens, qui ont une haï-

ne invétérée & héréditaire les uns contre les autres, se fussent tous sans exception accordés dans ce seul point, sans que rien en eût transpiré! & ce pour falsifier la Chronologie & non un article de foi.

Que toute personne de bon sens & non prévenue juge s'il y a une ombre de probabilité, de possibilité même, en tout ceci. Morin ose dire qu'il n'y a aucun Code Hébreu plus ancien que de 5 siècles. Aucun savant ne donne dans les rêveries des Juifs qui attribuent le fameux Code d'Esdras à ce saint homme, mais tous conviennent qu'il est d'une très-grande antiquité. Le Code de Hillel de même; selon ce que Sal-manticensis dit, il devroit avoir près de 12 à 13 siècles; ceux de R. Mosès Ben-David nommé Ben-Naphthali & celui de Ben-Ascher autrement R. Aaron Ben-Mosès, étoient aussi fort estimés: bref de quelque antiquité & de quelque pays que ces Codes fussent, tous, absolument tous, s'accordent dans ce calcul, au lieu que les Versions Grecques, Joseph, & tous les autres qui suivent ceux-ci, diffèrent tellement que leurs fauteurs même ne les suivent pas, comme on le voit par Pezron & par Vossius qui

infilent si fort qu'on suive la Chronologie des Grecs, quoiqu'ils n'en puissent produire aucun, qui à quelques siècles près soit de leur avis, à moins que Vossius ne compte parmi ces Peres de l'Eglise Suidas qui seul compte 6000 ans comme lui.

Je veux bien croire que R. Akiba a corrompu la Chronologie de l'histoire profane mais non le Texte Sacré, & même point dans le sens que nos Antagonistes le supposent. Jamais il n'y eut de peuple civilisé plus ignorant dans l'histoire & dans la chronologie que les Juifs. Ils s'attachèrent uniquement à l'écriture sainte; ce qu'ils ont dans ces sciences au-delà du Code sacré est à-peu-près tout digne des petites-maisons. R. Akiba connoissoit que, selon la tradition conforme en ceci au Texte Hébreu & à l'événement, le Messie devoit venir sur la fin du 4^e. Millenaire; il vouloit eluder la force des arguments des Chrétiens & en même temps favoriser Barcochebas.

Il auroit absolument manqué son but si la supputation constante du Texte Hébreu eût été d'environ 6000 ans, & la tradition du Messie de même, comme nos Antagonistes l'osent suppo-
ser

ser s'il eût voulu en retrancher 2000 ans & en même temps faire reconnoître Barcochebas pour le Messie; c'est une contradiction des plus palpables, à moins qu'on n'affure qu'Akiba ait fait cette altération du Code Hébreu, de tous les Exemplaires même pendant qu'il fut Berger, & que tous ces 12 ou 24 ou 80.000 disciples eussent ignoré que le Texte contenoit auparavant un tout autre calcul. Il faut bien que cela soit, puisqu'ils assurent qu'Aquila a déjà donné sa version Grecque sur un Code Hébreu corrompu.

Aquila fut Payen, devint Chrétien & enfin Juif; il fallut du temps à Akiba pour altérer le Code Hébreu, il en fallut à Aquila pour faire sa version; elle fut achevée l'an 128 de l'Ere Chrétienne, ce ne fut que quelques années après que Barcochebas se fit chef de la révolte des Juifs & choisit R. Akiba pour son Précurseur & que celui-ci déclara l'autre Roi Messie, ainsi il ne pouvoit pas avoir altéré le texte en faveur de celui-ci, avant qu'Aquila eût fait sa version. La conséquence est claire; ce texte ayant été tel que nous l'avons aujourd'hui selon la Version d'Aquila, avant l'époque qu'on indique de sa fal-

314 De la Population
sification par R. Akiba, le fait de cette alteration est manifestement supposé.

Nous avons pourtant accordé qu'il étoit possible que R. Akiba eût altéré la Chronologie en faveur de Barcochebas. Nous l'allons expliquer. La tradition comme nous l'allons prouver portoit que le monde durera 6000 ans, 2000 avant la Loi, 2000 sous la Loi, & 2000 sous le Messie, & Jesus-Christ étant venu, selon le Texte Hébreu & la Chronologie recue, précisément dans le temps fixé par cette tradition, les Juifs firent leur possible pour l'étuder & principalement R. Akiba en faveur de son prétendu Messie. Il abrégéa donc les temps, non en altérant le texte, mais en profitant de l'ignorance des Juifs en tout fait historique, ce qui lui étoit très-facile, au lieu que la corruption du texte étoit impossible, par toutes les raisons ci dessus alléguées; & il en déduisit apparemment autant d'années qu'il falloit pour persuader aux Juifs que c'étoit Barcochebas qui est venu sur la fin du 4.^e millénaire; s'il a abrégé les temps seulement de 135 ans ou de 240, comme font les Juifs modernes, c'est ce que nous ignorons parfaitement.

de l'Amérique. 315
Bref une corruption dans la Chronologie ayant pu être faite par R. Akiba dans les périodes purement historiques & profanes, pour accommoder les 4000 ans de la tradition au temps de Barcochebas, ceci même prouve la vénération que tous ont eue pour le Texte Hébreu, en ne voulant point l'altérer, même en une occasion qui leur étoit si importante, & que bien moins elle est arrivée dans d'autres temps.

CHAPITRE XI.

Le Texte Hébreu n'a pas été falsifié par le Synode tenu au Grand-Caire ni par les Mazorettes.

Il se trouve des Auteurs, mais en petit nombre, qui reculent le temps de cette corruption; les uns disent qu'elle s'est faite dans un Synode des Juifs, tenu au Grand-Caire; ce que j'accorderois volontiers, vu que tous ceux qui purent avoir composé ce Synode étant ignorans dans la langue Hébraïque seroient censés avoir corrompu la version, ce qui est très-probable; puisque sa corruption est infinie & en partie

faite à dessein; St. Augustin le reconnoît lui même, comme nous l'avons fait voir.

Morin, qui outre Vossius & Pezron soutient le plus fortement l'altération du Texte Hébreu ne sachant en quel temps la placer, suppose qu'elle a été faite dans le 10^e. siecle: s'il n'avoit pas débité mille autres absurdités, on auroit peine à croire qu'il eût été capable d'une pareille, où il est abandonné de tous ses collègues & contredit par les Peres de l'Eglise qui font voir que le Texte Hébreu de leur temps ne différoit en rien de celui que nous avons, sans parler des Mazorethes; ceux qui ne veulent pas les reconnoître pour anciens, ne peuvent les reculer plus loin que dans le 5^e. d'autres au 6^e. siecle; depuis ce temps toute corruption étoit impossible: ainsi Morin a agi contre le bon sens, en supposant l'altération du Texte Hébreu faite dans le X^e. siecle.

On veut même que ce soient les Mazorethes qui ont corrompu le Texte, on suppose en même temps que ceux-ci ont fait leur ouvrage dans le 6^e. le 8^e. ou le 10^e. siecle. St. Jérôme, Origene & autres Peres ont possédés des

Codes Hébreux, le premier a traduit sur un tel sa vulgate, n'est-ce donc pas une contradiction risible de dire que ces Peres se sont servis de Codes altérés, & que pourtant ils n'ont été corrompus que quelques siecles après?

Quel témoignage plus authentique peut-on donner, & auquel il n'y a point de réplique, que les Juifs Hébreux n'ont pas corrompu le Texte, ou que si jamais l'altération s'étoit faite, ce n'auroit pas été après la venue du Messie, mais longtemps auparavant; quelle preuve plus forte, dis-je, y a-t-il que la Préface que Jésus fils de Syrach a mise à la tête de l'Ecclésiastique? Voici ses propres paroles.

„ Car les choses qui sont dites ici
 „ ont une autre force en elles-mêmes,
 „ écrites en Hébreu, que lorsqu'elles
 „ sont traduites en une autre langue;
 „ & non-seulement ces choses-ci, mais
 „ les autres aussi & la Loi même & les
 „ Prophètes & les autres Livres sont
 „ bien différens, quand ils sont écrits
 „ dans leur propre langue. C'est pour-
 „ quoi étant venu en Egypte l'an tren-
 „ te huitieme, sous le Roi nommé
 „ Evergete, & ayant trouvé, lorsque
 „ j'y demourois, ce Livre-ci, qui est

de grande doctrine, il m'a semblé très-nécessaire de mettre quelque diligence & quelque peine à le traduire, &c. Ce passage est trop intéressant pour ne pas nous y arrêter un peu.

D'autres Auteurs très-anciens, qui ont fait précéder cette Préface d'une histoire succincte de l'Auteur & du Traducteur de ce Livre, y assurent que Jésus le traducteur étoit fils de Syrach qui étoit fils d'un autre Jésus; que celui-ci a vécu aux temps qui ont suivi la captivité & presque d'abord après tous les Prophètes; que Jésus, l'aïeul, étoit un homme d'esprit, fort prudent entre les Hébreux; que ce Jésus étant mort laissa l'ouvrage à Syrach & celui-ci à Jésus son fils, qui le mit en bon ordre, le compila en un volume, & le traduisit en Grec.

La Préface dit que ce dernier Jésus est venu en Egypte dans la 38^e. année de Ptolémée Evergete, & l'y traduisit; de tout ceci il s'en suit incontestablement :

1^o. Que l'Hébreu étoit toujours, & pendant tout ce temps, la langue naturelle des Juifs de Jérusalem & de la Palestine.

2^o. Que ce dernier Jésus étoit Hé-

breu, & lorsqu'il eut appris, sans doute en Egypte, la langue Grecque, il voulut traduire cet ouvrage, écrit en Hébreu, en faveur de ses compatriotes Héliénistes, qui n'entendoient point d'autre langue que la Grecque.

3^o. Que la Version prétendue des LXX devoit être alors encore dans toute sa pureté, vu que si on adopte la fable d'Aristée & que Démétrius soit mort l'an 284. avant Jésus-Christ, Ptolémée Evergete II. ou Phiscon (il faut qu'il s'agisse de celui-ci, Evergete n'ayant régné que 26 ans) commença à régner l'an 169 ou 170 avant Jésus-Christ; ainsi Jésus le Syracide seroit venu en Egypte environ l'an 132 de la même époque. On peut donc compter que la version de l'Ecclesiastique a pu être faite à-peu près 150 à 160 ans après la Version de l'Ecriture, si on la place dans la première année de Philadelphie, ou environ 120 ans, si elle a été faite vers la fin de son règne.

4^o. Que cette Version originale étoit déjà fautive. Il dit expressément, *la Loi même, & les Prophètes sont bien différens, lorsqu'ils sont écrits dans leur propre langue.*

5^o. Il est de si bonne foi & d'une si

grande modestie qu'il parle de même de sa propre traduction, au lieu que les Traducteurs de nos jours se vanteroient que leur version égale pour le moins l'original.

Que dire donc après ces faits inconceutables & après ces réflexions, conformes à la saine raison, de toutes ces assertions des partisans de la Version Grecque, que *tous* avant & après Jésus-Christ, l'ont regardée comme sainte, inspirée, parfaitement conforme au Texte Hébreu, & même supérieure, vu que les changemens s'y étoient faits par inspiration ? Voilà un Juif Hébreu devenu Helléniste, en établissant son domicile en Egypte, un juge compétent qui possède parfaitement les deux langues, un homme pieux & modeste, qui assure qu'il y a de la différence entre le Texte Hébreu & la Version, & qui donne la préférence à l'Original. Que dire de ceux qui veulent préférer la Version au Texte, encore de nos jours, lorsqu'ils sont forcés d'avouer que même dans les premiers siècles de l'Eglise cette version a été si corrompue, si altérée qu'on n'a jamais rien vu de pareil dans aucun ouvrage quelconque, au point que les Chrétiens

Grecs, les Egyptiens même, qui faisoient une idole de cette version, sont venus à la mépriser & à lui préférer toute autre ?

Enfin la dernière conséquence que nous en tirons, est que l'Original étant déjà différent de la Version 120 à 150 ans avant Jésus-Christ, ce n'est pas le Texte qui est fautive, mais bien la Traduction.

CHAPITRE XII.

Des variantes du Code Hébreu.

VENONS à une autre objection qu'on fait pour insinuer que le Texte Hébreu est corrompu. On ne sauroit, dit-on, nier qu'il n'y ait quantité de variantes dans les Exemplaires du Code Hébreu, pourquoi donc le préférer à la version, parce que celle-ci en a de même ? A quoi je répond :

1°. Il est vrai qu'on y en a compté 848, mais il n'y en a aucune d'importance pour les Dogmes de foi & seulement par la faute des Copistes, au lieu qu'il y en a tant chez les Samaritains & chez les Grecs, non-seulement de

ce genre, mais des changemens, des omissions, des additions, des dépravations volontaires & faites à dessein. Il est vrai que le savant traducteur de Jakson assure dans sa préface non-seulement que Kennicot a trouvé plus de variantes dans le Code Hébreu, que nous ne venons de dire, ce qui est vrai; mais il assure d'un air triomphant qu'on ne pourra plus soutenir l'authenticité du texte, & que la dépravation du Code Hébreu y est prouvée. J'eus une ardeur inconcevable d'examiner moi-même cet ouvrage; je fus donc surpris extrêmement d'y voir tout le contraire, & que Kennicot prouvoit avec une grande force qu'il n'y avoit point de falsification, & que ces variantes, toutes comme les autres d'aucune importance, ne provenoient que de l'inadvertance des Copistes: & je fus convaincu de plus en plus de la nécessité d'examiner tout par soi-même, sans me fier au rapport de pareils écrivains.

2°. Ces variantes ont été recueillies & indiquées avec un soin admirable & surprenant par les Mazorethes, ce qui prouve sans réplique que bien loin qu'eux ou d'autres Juifs Hébreux aient voulu corrompre le texte, ils ont pris

une peine immense pour empêcher toute corruption, en indiquant les variantes, & ajoutant leur opinion, comment on doit lire sans rétablir ces passages de crainte d'y faire un changement dans le texte, ce qu'ils auroient regardé comme le comble de l'impiété.

Nous parlons toujours des Juifs Hébreux, fâchés de ne pouvoir dire la même chose des Hellénistes. Nous avons évité de rapporter un grand nombre des erreurs de version, des fautes de Copistes & des altérations volontaires dans leur version, pour ne pas grossir le volume de cet ouvrage; nous ne saurions pourtant nous empêcher de produire un exemple de ces dernières dans le passage de Jérémie XXIII. 6. où il est parlé du Messie & où il est dit, & le nom duquel on l'appellera sera l'Eternel notre Justice, les Hébreux ont conservé ce passage sans aucune altération *וְהוּא יִשְׁמְרֵנוּ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ* & voici sans nom, qui s'appellera Jehova de notre Justice. Les Hellénistes ont compris que ce passage étoit un des plus forts pour prouver que le Messie étoit Dieu, & non-seulement un homme, & ont mis au lieu des deux derniers mots *Yehovah Zid Kenu* le nom propre Josedek,

Si ces zélateurs contre le Texte Hébreu pouvoient alléguer contre lui un seul pareil exemple de corruption, ils ne permettroient pas que jamais on en entreprît seulement la défense.

CHAPITRE XIII.

Tradition faussement attribuée aux Juifs.

Nous croyons avoir rapporté des raisons suffisantes pour mettre les Juifs Hébreux à l'abri de tout soupçon de corruption par rapport au texte; nous allons donc examiner une assertion de laquelle on veut se servir principalement pour renverser la Chronologie du Texte Hébreu & qu'il sera facile de renverser elle-même, puisque le fait qu'on suppose est avancé gratuitement & entièrement faux, je parle de la tradition des 6000 ans.

Vossius veut qu'elle assure que le Messie doit venir à la fin du 6^e. millenaire, Pezron & son imitateur l'Abbé Richer du Bouchet qui apparemment n'ont pas lu Vossius, sans quoi ils auroient pu remplir cette période de 6000 ans, à quoi ils n'ont jamais pu par-

venir, disent que c'est dans le cours du 6^e. millenaire. On voit bien que ce n'est pas mal pensé de garder 1000 ans à sa disposition; on peut pourtant dire qu'on ne seroit pas content d'une prédiction, qui devoit s'accomplir dans l'espace de 1000 ans, que ce fût le premier ou le dernier jour des dix siècles; mais elle risqueroit toujours moins, que si on la réduisoit à un plus petit espace, à un siècle, à une dizaine d'années ou à une seule.

La tradition contenoit deux points; l'un que le monde dureroit 6000 ans, les Juifs & les premiers Chrétiens croyoient y pouvoir appliquer les 6 jours de la création, & le passage du Roi David (*Ps. XC. 4.*) que 1000 ans sont devant Dieu comme un jour; ce que St. Pierre répète (*2 Ep. III. 8.*) & c'est de-là que Papias & les autres ont tiré leur opinion du regne millenaire, dont les 1000 ans doivent répondre au jour du Sabbat.

L'autre point regarde la venue du Messie. Quant au premier, il est sûr que les anciens Peres l'ont adopté, au moins ceux qui suivoient la Version Grecque & les Chronologues de cette nation. Métrodore avoit 5000 ans, les

LXX chez Grabe 5508, Eufèbe 5200, Philon Juif 5096, Josephé corrigé 4698, quelquefois plus, quelquefois moins; aussi ont-ils cru que l'Ante-Christ alloit se manifester, parce qu'il devoit régner pendant quelque temps, qu'il devoit ensuite être détruit, enfin qu'avant la fin des 6000 ans il se passeroit encore des faits qui exigeoient du temps. S'ils avoient cru avec Vossius que les 6000 étoient passés, ou selon Pezron qu'il y en avoit au moins 5868 écoulés, ils n'auroient pas pu adopter cette tradition, vu que le nombre des années déjà passées de leur temps auroit surpassé celui des 6000; c'est donc à tort que ces Auteurs se fondent sur leur témoignage. Quant au second, ceux des Peres qui n'avoient aucune connoissance ni du Texte Hébreu, ni de la tradition des Juifs Hébreux, ne disoient rien & ne pouvoient rien dire sur ce qui regardoit les temps de la venue du Messie pris de cette tradition; excepté Papias, qui comme disciple de S. Jean l'Evangeliste, paroît avoir été Hébreu de nation ou du moins auquel on ne sauroit dénier la connoissance de cette langue qui étoit celle de S. Jean, & qui avoit adopté la

tradition, que le monde dureroit 2000 ans avant la Loi, 2000 sous la Loi & 2000 mille sous le Messie, qu'ensuite viendroient les 1000 ans du Sabbat.

Ce qu'il y a de surprenant est que Pezron prenne beaucoup de peine à prouver par Philon & par Josephé (& il le prouve parfaitement selon sa Chronologie) que les Juifs ont été 2000 ans sous la Loi depuis Moÿse jusqu'au Messie, sans parler de la période précédente, pour prouver qu'elle devoit être de 4000 ans. Au contraire tous s'accordent à prouver qu'il y a 3000 ans jusqu'à Moÿse. Si depuis ce temps il n'y en a eu que 2000 jusqu'à Jésus-Christ, par où compteront-ils les 1000 qui manquent au 6. millenaire, jusqu'à la venue du Messie? Bien plus, nous avons le Canon Chronologique de Vossius. Celui-ci s'y oppose & compte 2954 jusqu'à la sortie des Israélites de l'Egypte, quoique les Samaritains, d'accord avec les Grecs, ne comptent que 3024. jusqu'à la naissance de Moÿse, & 3104 jusqu'à la sortie. Supposons la différence, entre le calcul des Samaritains & celui des Grecs, qui n'est que de 179 ou tout au plus de 233 ans: Vossius ne pourra venir à ce nombre d'années

à moins de forger tout de sa tête, comme bien d'autres faits. Bref si les Juifs ont été 2000 ans sous la Loi, le calcul de tous les patrons de la Version Grecque (s'ils adoptent celle-ci en entier) ne peut pas subsister.

Pour soutenir que la tradition des Juifs porte 6000 ans jusqu'au Messie, ils n'ont d'autre preuve que celle de la dispute de l'Archevêque Julien de Tolède contre les Juifs, qui lui opposerent cette tradition. Peut-on voir quelque chose de plus ridicule, que d'opposer ce qui s'est passé entre un Archevêque qui n'avoit absolument aucune connoissance de la langue Hébraïque ni des Livres des Hébreux où cette tradition est contenue, & les Juifs Grecs ou plutôt Latins, à l'extrémité de la terre, lorsque tous ces Livres où se trouvoit cette tradition étoient à l'autre extrémité dans les environs de Babylone?

Cependant cet Archevêque même, quoiqu'il fût de race Juive, niôt cette tradition, bien loin qu'il l'approuvât, & demandoit où ils avoient pris que le Christ devoit naître dans le 6^e. millénaire; & ne sachant mieux faire, ne connoissant que la Version Grecque, il l'adopta pour tâcher de les convaincre qu'il est

venu, comme Pezron est obligé de s'y retrancher, non à la fin, mais dans le cours du 6^e. millénaire.

Il n'est pas moins surprenant que Pezron, le plus zélé défenseur de la Version Grecque, compte depuis l'Exode jusqu'à la construction du temple de Salomon 873 ans, quoique cette version n'ait que 440 ans, quelle corruption énorme selon son calcul! Ne devoit-il pas adopter plutôt celui des Hébreux, qui du moins donne 40 ans de plus?

CHAPITRE XIV.

Tradition des Juifs & des disciples d'Elie sur la venue du Messie & sur la durée du monde.

Nous allons à-présent démontrer & rapporter la véritable tradition des Juifs & en tirer des preuves sans réplique, que les Juifs Hébreux n'ont jamais eu le moindre dessein de corrompre le texte, & pour cet effet nous rapporterons mot-à-mot, autant qu'une traduction en est susceptible, ce que le Thalmud, la Gemare Babylonienne, & le *Traité Avoda Sara*, en disent.

„ Il a été rapporté par les disciples
 „ & les domestiques (1) d'Elie ou
 „ Eliahu, que le monde durera 6000
 „ ans, que 2000 s'en sont écoulés avant
 „ la Loi, 2000 sous la Loi, & que les
 „ 2000 restans regardent le regne du
 „ Messie, mais qu'à cause de la multi-
 „ tude de nos péchés, il s'étoit écoulé
 „ de ces deux derniers millénaires,
 „ autant qu'il s'en est écoulé.
 „ Je demande donc de quelle épo-
 „ que on doit compter ces 2000 ans
 „ sous la Loi, car si nous disons qu'il
 „ les faut entendre depuis le temps que
 „ la Loi fut donnée, il y aura l'obsta-
 „ cle, en ce que ce nombre d'années
 „ ne se trouve pas dans cet intervalle;
 „ Si tu consideres exactement les deux
 „ premiers millénaires qui se sont
 „ écoulés depuis la création du mon-
 „ de, tu trouveras qu'il s'en est enco-
 „ re passé du 3^e. millénaire quelques
 „ centaines, dixaines, & unités (2)
 „ jusqu'à ce que la Loi fut donnée.
 „ C'est pourquoi il faut dire que ces
 „ 2000 ans, qui suivant la tradition
 „ d'Elie regardent la Loi, doivent com-
 „ mencer à l'époque, de laquelle par-

(1) C'est ses familiers.

(2) De nombres ou années.

„ lent ces paroles, Gen. XII. 5. Et les
 „ personnes qu'ils avoient eu à Charan.
 „ Car nous apprenons par la Cabale,
 „ qu'Abraham étoit âgé alors de 52
 „ ans, en outre combien comptes-tu
 „ d'années de moins depuis que la Loi
 „ fut donnée jusqu'à la fin du 4^e. mil-
 „ lenaire? Tu compteras certainement
 „ 448 ans moins que 2000; or si tu
 „ peses bien le temps de l'histoire de
 „ ce texte Gen. XII. 5. jusqu'à ce que
 „ la Loi fut donnée, tu trouveras exac-
 „ tement qu'il s'achève en 448 ans.

„ Si Pezron & l'Abbé Richer ont pé-
 „ ché par ignorance ou par mauvaise foi,
 „ c'est de quoi je ne saurois décider; rap-
 „ portons encore quelques autres passages
 „ & preuves pour confirmer que l'ancien-
 „ ne tradition étoit telle & non comme
 „ ces Auteurs la rapportent.

„ Dans le Traité *Sanhedrin Ch. II. §. 29*
 „ du même Thalmud, de l'Edition de
 „ Cocceius, Rafehi y a fait un commen-
 „ taire prolix à sa manière. Dans la Chro-
 „ nique Juive, Schals Chéleth Hakabbo-
 „ la, sur l'an du monde 3560 (3), il est
 „ dit „ J'ai vu dans un Ecrit ancien, qu'E-
 „ lie a vécu dans ce temps duquel il

(3) C'est 200 ans avant la naissance de Jé-
sus-Christ qui tombe selon son calcul en 3760.

est fait mention dans le Mistajoth & Gemare, en ces termes, la tradition de la maison d'Elie, ce n'est autrement le Prophète Elie." Le savant Edzard dit en parlant de l'utilité de l'étude du Thalmud. "La premiere est en ce qu'on en peut convaincre les Juifs de la vérité de la religion Chrétienne, ce que nous prouverons par deux exemples. Les Thalmudistes confessent que le temps véritable de la venue du Messie déterminé par la tradition d'Elie, est le commencement du 5^e. millenaire depuis la création du monde & que tout le 5^e. & 6^e. millenaire sont destinés de Dieu pour les jours du Messie. Or il est clair combien les Juifs comptent mal les années du monde, en ce que par un très-grand anachronisme ils restreignent tout le temps de la seconde Monarchie à 52 ans, quoiqu'elle ait duré 207 ans, & qu'ils resserrent aussi les ans de la troisième Monarchie outre mesure; de sorte que leur Ere se trouve exactement de 240 ans plus courte qu'elle ne devoit l'être, & pourtant ils rapportent la fin du 4^e. millenaire à l'an 172. après la destruction de Jérusa-

lem, qui est le 240 après la naissance de Jésus-Christ. C'est pourquoi le Messie devoit du moins avoir paru il y a 1464 ans (4). Or il n'y en a point eu d'autre que Jésus-Christ qui est né à Betléhem après la fin du 4^e. millenaire, & qui a eu tous les caracteres, qui doivent se trouver dans le Messie, suivant les Ecrits des Prophètes, tout ce qui devoit précéder, accompagner & suivre sa venue, étant accompli exactement.

Il faut donc que les Juifs confessent qu'il soit le véritable Messie, ou qu'ils taxent de faux, non-seulement les Prédications innombrables des Prophètes, qui placent cette venue sans restriction ni condition quelconque dans ce temps, mais aussi la tradition de la Maison d'Elie, laquelle, comme toutes autres traditions de leurs Rabbins, ils préfèrent à l'Ecriture, & forgent le conte, que Moyse les a reçues sur le Mont Sinai: les Thalmudistes y ajoutent une autre tradition de R. Chanina & d'un autre Baresitha, que la venue du Messie ne tardera pas plus de 400, suivant ce dernier 403 ans après la

(4) Lorsque l'Auteur écrivit son ouvrage,

„ destruction de Jérusalem, c'est-à-dire
 „ l'an du monde selon eux 4231; & si
 „ ce terme écoulé, on offroit un champ
 „ estimé 1000 deniers, pour un denier,
 „ ils en dissuadent l'acquisition, puis-
 „ qu'on perdrait ce denier à cause du
 „ moment venu de leur retour dans la
 „ Terre de Canaan. Or ce terme mé-
 „ me est écoulé depuis 1230 ans, par
 „ conséquent les Juifs voyent com-
 „ bien frivole est leur espérance d'un
 „ Messie futur."

Dans le Traité *Sanbedrin*, ci-dessus
 allégué, il est dit „ R. Elias a dit à
 „ Raf Judas, frere de R. Sallah le
 „ saint, le monde ne durera pas moins
 „ de 85. Jubilés & dans le dernier de
 „ ces Jubilés viendra le fils de David".
 Or ce dernier Jubilé est arrivé 403 ans,
 dit Edzard, après la destruction de Jérusalem; par conséquent il s'est passé plus de 1200 ans depuis, sans que le Messie ait paru.

Eusebe (5) nous assure qu'Eupoleme a écrit un Livre sur la prophétie d'Elie. Il n'en parle qu'à l'occasion de ce qu'il dit de Moyse, David & Salomon, sans qu'il nous mette au fait du contenu de cette prophétie. Or jamais les Juifs

(5) Prepar. Evang. L. IX. Ch. 30.

n'ont parlé d'un ouvrage d'Elie le Prophète ou de ses prophéties. On n'en peut donc supposer que celle, ou la tradition dont nous parlons, connue sous celle de la Maison d'Elie, vu que si R. Eliahu a vécu 200 & Eupoleme environ 160 ans avant Jésus-Christ, par conséquent cette prophétie étant connue & divulguée dès-lors par-tout avant la venue du Messie, confirme sans réplique les argumens des Chrétiens contre les Juifs, & la vérité du texte Hébreu.

Nous avons dit qu'on ne sait si on doit attribuer à ignorance, ou à mauvaise foi, ce que Pezron & ses Sectateurs rapportent & assurent si hardiment d'une tradition contraire; on devoit présumer le dernier; vu le nombre de faits & citations contraires à la vérité, qu'on trouve dans leurs ouvrages. M. de Vignolles nous en donne des échantillons dans son excellente Chronologie sainte. Du moins sera-t-on convaincu que tout ce que nous venons de dire, renverse absolument tout le système contraire, fondé sur la fautive tradition, & confirme l'intégrité & l'authenticité du texte Hébreu. Ne doit-on pas être saisi d'une sainte admi-

ration en considérant que les Juifs par une providence toute adorable de Dieu ont été forcés de conserver la pureté du texte, qu'ils devoient naturellement être tentés de corrompre, pour ne pas être convaincus d'erreur par ces divins écrits même, & de conserver en même temps leurs propres traditions, dont ils font tant de cas, sans en introduire de nouvelles, comme celle que Pezron nous veut donner pour ancienne, afin qu'il ne leur reste plus le moindre retranchement ?

On remarquera aussi par tout ceci l'aveuglement inconcevable de Pezron & de ses partisans. Ils assurent que l'ancien texte non-altéré donnoit conformément à la Version des LXX. 6000 ans jusqu'à Jésus-Christ ou peu s'en faut, & que selon la tradition ancienne le Messie devoit venir dans le cours ou à la fin du 6^e. millenaire; qu'ainsi les Juifs postérieurs ont corrompu l'un & l'autre. Si Pezron avoit voulu employer un seul grain de bon sens, il auroit vu qu'une telle assertion renverse son système de fond en comble; raisonnons un peu.

S'ils avoient projeté une corruption de l'un ou de l'autre, ils auroient lais-

se

sé subsister les 6000 ans, ou dans le texte, ou dans la tradition: en la laissant dans le texte, ils altéroient la tradition & ils seroient tombés dans le cas d'une partie des Samaritains. Nous avons parlé du Synode tenu par le Patriarche Euloge à leur occasion. Ils étoient divisés en deux partis. L'un vouloit que le Messie promis dans le Pentateuque fût Josué; l'autre qui devoit avoir & suivre un Code conforme à celui des Hébreux, sans quoi il n'auroit pu soutenir son opinion, vouloit que le temps de sa venue n'expirât que sous Dosithee, c'est-à-dire du temps de Jésus-Christ ou peu d'années après, & qu'il fût le Messie. En effet s'ils avoient changé la tradition en la réduisant à 4000 ans jusqu'à la venue du Messie & qu'ils eussent conservé le calcul de 6000 ans jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, on n'auroit pu l'appliquer qu'à Josué, qui, selon le Canon de Vossius, a succédé à Moïse l'an 3993 du monde; & par-là les Samaritains auroient pu éluder cet argument tiré des années du texte & de la tradition des Juifs. Je dis les Samaritains. Il n'en étoit pas de même des Juifs, qui ne rejetoient pas comme ceux-là les Pro-

Tome III.

P

phètes & autres Livres du Canon de l'Écriture postérieurs au Pentateuque, & ils n'auroient pu concilier une tradition, qui ne précédoit la naissance de Jésus-Christ que de 200 ans, avec son accomplissement arrivé 1800 ans avant celle-ci; mais enfin ç'auroit toujours été une raison, une objection, qui valoit pour le moins autant que celles de Pezron.

Si par-contre les Juifs eussent réduit le texte au calcul des 4000 ans, & conservé la prétendue tradition des 6000 ans, ils auroient eu cause gagnée en cette partie de la question; & c'est ce que Pezron veut insinuer que les Juifs d'Espagne objectoient que Jésus-Christ étoit venu à la fin du 4.^e millénaire & que le Messie ne devoit venir qu'à la fin du sixième; donc il n'étoit pas venu; mais de corrompre l'un & l'autre, le texte selon que ces Auteurs Grécifans les en accusent, & la tradition comme les Auteurs cités en font foi, ç'auroit été le comble du ridicule, puisque par-là ils ne pouvoient plus échapper à la force des argumens qu'on tiroit contre eux du leurs propres écrits. L'Abbé Richer de Bouchet forme un syllogisme, par lequel il prétend triompher;

nous lui opposerons le même, tourné un peu autrement. Que le lecteur décide.

Le Syllogisme de l'Abbé Richer.

La Chronologie du texte Hébreu corrompu des Juifs ne compte que 4000 ans depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ.

Or la tradition des Juifs & des Chrétiens porte que le Messie ne paroltra que dans le sixième millénaire. Voilà le temps de sa venue. Donc Jésus-Christ a prévenu le temps fixé pour la venue du Messie de plusieurs siècles. Donc Jésus-Christ n'est pas le Messie.

Le notre.

La Chronologie du texte Hébreu authentique compte 4000 ans depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ.

Or la tradition des Juifs & des Chrétiens porte que le Messie paroltra à la fin du 4.^e millénaire. Voilà le temps de sa venue. Donc Jésus-Christ est venu précisément dans le temps fixé par la tradition même. Donc Jésus-Christ est le véritable Messie.

Il faut encore rapporter une des vérités de notre Abbé. Il dit pour conclusion, que la Chronologie des LXX, est conforme à la vulgate, il est vrai que pour ne pas être accusé d'une contrariété palpable, il s'explique & dit qu'il entend la vulgate publiée par Sixte V. c'est encore un subterfuge, en donnant une explication à double sens; on sait que ce grand Pape a donné deux

Editions de la sainte Bible, l'une du Manuscrit de la Version Grecque, dont nous avons parlé en son lieu, qui ne peut qu'être conforme au calcul des prétendus LXX, puisqu'on y a ajouté les 46 premiers chapitres de la Genèse qui y manquoient dans d'autres Exemplaires; & une qu'on peut nommer *vulgate* plus que toute autre, vu qu'elle étoit en langue vulgaire: pour celle-ci elle devoit être conforme à celle qu'on nomme ordinairement *vulgate* & reconnue seule authentique par le Concile de Trente, que le Pape a reconnu Oecuménique: est-ce donc agir de bonne foi, en voulant insinuer que cette Edition, où le calcul des LXX est adopté, fut la *vulgate* & autorisée par le Pape préférablement à l'autre?

Finissons ce que nous avons à dire sur ce sujet contre Pezron & ses collègues, en rapportant ce qu'il dit, (6) après des épithetes injurieuses qu'il donne à ceux qui ne veulent pas ajouter foi à Jofeph, tel qu'il se trouve dans les Exemplaires corrompus.

„ Qu'on produise un seul Hébreu de
 „ tous ceux qui ont vécu avant la des-
 „ truction de Jérusalem, qui n'ait pas

(6) Pag. 54. Edit. de 1687.

„ à-peu-près suivi ce calcul, & je don-
 „ ne les mains ou je ferai manifeste-
 „ ment voir qu'il est corrompu.”

En voilà plus d'un de trouvé qu'on ne peut taxer d'être corrompu, puis-que ces témoignages mêmes servent de preuves les plus convaincantes contre les Juifs. Que l'Abbé Richer, que Jaksfon en produisent de leur côté, non des Payens, ni des Grecs, mais des Hébreux, comme nous.

Nous avons déjà remarqué que la Chronologie ordinaire des Juifs ne differe de celle d'Usserius qui est la plus généralement reçue, que de 240 ans; que l'erreur provient de l'ignorance des Juifs dans l'histoire prophane, en abrégant les temps de la 2^e. & de la 3^e. Monarchie; qu'il n'est pas certain si du temps de Jésus-Christ on avoit déjà retranché ces années, ou si ce fut R. Akiba qui l'a fait en partie pour faire quadrer la fin des 4000 ans au temps de son Messie. Nous en tirerons quelques réflexions remarquables.

1^o. Les savans de tous les partis conviennent que c'est par ignorance que les Juifs ont retranché, & mal-à-propos, ces 240 ans; cette seule circonstance doit donc les exempter du

supçon d'avoir falsifié le texte: 240 ans déduits de l'époque où Jésus-Christ est venu & des 4000 de leur tradition pouvoit déjà leur fournir un prétexte à ne pas le reconnoître pour le Messie. Peut-on comprendre par quelle raison ils auroient encore raccourci les temps de 240 ans après en avoir déjà retranché tout le tiers.

2°. Leur Chronologie étoit conforme à la tradition déjà du temps de Jésus-Christ. Aucun auteur, ni Vossius, ni Pezron, ni Jakson, ni Morin, ni l'Abbé Richer, ni autre quelconque, n'a osé ni n'osera disconvenir que ce soit seulement du temps de Jésus-Christ, & pendant les deux siècles suivans, que tous attendoient le Messie; les écrits du N. T. en sont remplis: S. André dit à son frere; nous avons trouvé le Messie; S. Jean-Baptiste l'attendoit & fit demander à Jésus-Christ ce qu'il en devoit juger; les Juifs vouloient savoir s'il étoit le Christ; les Samaritains attendoient le Messie; le peuple de Jérusalem lui fit une entrée triomphante comme à son Roi Messie; de son temps & de celui des Apôtres parurent plusieurs faux Messies; Joseph reconnoît en plusieurs endroits de ses histoires que

dans ces temps devoit venir le Messie; Tacite, & Celse chez Origene en parlent aussi. D'où je tire la conclusion que quand même les Juifs auroient voulu falsifier leur Chronologie & abrégé les années dans la vue de pouvoir nier la venue du Messie, l'accomplissement des temps fixés par eux-mêmes par leur supputation, par leur tradition, par l'opinion générale de la nation, les auroit contredits, & que par conséquent il n'y a pas la moindre apparence qu'ils aient voulu entreprendre une chose si inutile.

Nous finirons nos remarques, en récapitulant en peu de mots comme nous l'avons fait dans les recherches sur les Codes Samaritain & Grec, nos preuves en faveur des Hébreux: nous avons donc fait voir

1°. Que les Juifs Hébreux ont en tout temps conservé leur religion pure du plus au moins; qu'ils n'ont jamais été privés des Exemplaires de la Loi depuis son origine jusqu'à nos jours, & que par-là ils ont un grand avantage sur les Samaritains & sur les Hellénistes.

2°. Que leur langue, comparable en ceci à la Latine, a été conservée pure pendant nombre de siècles, comme une

langue vivante: lorsque peu-à-peu elle s'est corrompue par des mots d'autres langues, elle a été conservée comme une langue morte dans les Livres saints, & devenue la langue des sçavans jusqu'à présent.

3°. Que les caracteres quarrés sont les caracteres saints avec lesquels l'Original de la Loi fut écrit & duquel les Samaritains & les Hellenistes ont transcrit leurs Codes & fait leurs versions.

4°. Que les Juifs n'ont jamais voulu altérer leur texte, & que s'ils l'avoient voulu, il auroit été d'une impossibilité physique de l'exécuter, que même cette prétendue corruption dans l'âge des Patriarches, ne leur auroit été d'aucune utilité vu que

5°. Leur propre tradition en si grande vénération chez eux auroit renversé entièrement le but de leur corruption, puisque cette tradition antérieure à Jésus-Christ & conservée par les Juifs jusqu'à présent, fixe l'époque de la venue du Messie précisément à celle de Jésus-Christ.

De ces theses & de celles que nous avons établies sur les Codes Samaritain & Grec résulte invinciblement, que ces deux derniers sont sans autorité

rité & sans valeur; & que si Dieu qui a établi les Juifs pour être les fideles gardiens de sa parole, comme tous les Peres, S^r. Augustin même, l'ont reconnu, ne nous avoit pas conservé le texte original, la certitude de la religion risqueroit tant par les réflexions que feroient les esprits-forts sur les corruptions manifestes & infinies des autres Codes, qu'on auroit peine à le conserver seulement en partie, & que par conséquent il faut pour la Chronologie suivre celle des Hébreux, d'autant plus que tous les Codes de ceux-ci s'accordent là-dessus sans variation.



CRITIQUE.

*Des Nouveaux Eclaircissements
sur l'Origine & le Pentateu-
que des Samaritains.*

J'étois sur le point de remettre mon ouvrage entre les mains du Libraire, lorsqu'ayant vu annoncé dans les Journaux celui qui a pour titre, *nouveaux éclaircissements sur l'Origine & le Pentateuque des Samaritains, par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur*, je me le procurai d'abord & le lus avec avidité. Je fus surpris d'y voir avec tant d'érudition, avec tant de faits avoués, prouvés même, qui fortifient mon système, des paralogismes sans nombre, pour en tirer des conséquences toutes contraires. Dans la partie de cet ouvrage où je traite à fond la question, à quel Code on doit donner la préférence; si c'est au Juif Hébreu, au Samaritain, ou à la Version nommée des LXX., j'ai répondu à-peu-près

De la Population de l'Amérique. 347
à toutes les raisons par lesquelles l'Auteur tâche de donner la supériorité au Samaritain; ainsi il ne s'agira ici que de quelques observations sur plusieurs passages de ce Livre.

Ch. I. Sur l'Origine des Samaritains, nous sommes à-peu-près dans les mêmes idées, & les faits qu'il allègue & qu'il prouve, sont contre lui. Il dit (p. 17.) que de Cuthéens, Sepharvâtes, Babyloniens qu'ils s'appelloient auparavant, ils furent dans la suite nommés *Samaritains*; il traite de fable leur Chronique; il prouve (p. 25.) comme moi, par ce que Jésus-Christ en dit, qu'il ne les a pas reconnu pour Israélites, mais pour des étrangers, transplantés dans la Terre des dix Tribus; mais voyant que tout ceci tounoit contre lui, il soutenoit, malgré cette décision de l'Homme-Dieu, que les Israélites en composoient la plus grande partie. Il veut le prouver par le passage de 2. *Paralip.* XXXIV. vs. 33. que Josias avoit fait servir Dieu, tous ceux qui restoient en Israël; & par-là il entend les restes d'Israël, qui n'ont pas été transportés. Surquoi il faut observer:
1°. Qu'il n'y est point parlé de restes; mais de tous ceux dans les terres

des fils, ou enfans d'Israël; ce n'est donc pas accuser juste, d'assurer qu'il y est parlé de ces restes.

2°. Il est incontestable, & nombre de favans l'ont observé, que depuis la division des Tribus, celles de Juda & de Benjamin furent souvent nommées dans les Livres sacrés, *enfans d'Israël ou Israélites*, comme elles l'étoient en effet; mais que les dix Tribus ne furent jamais nommées enfans de Juda, parce qu'elles ne l'étoient pas; il est donc aisé de voir, qu'ici il n'est point nécessaire d'entendre, par *enfans d'Israël*, ou leur pays, les dix Tribus.

3°. D'autant moins que les Rois d'Assyrie auroient eu une raison très-valable de faire la guerre à Josias, si celui-ci avoit dans un pays de leur conquête exercé un pouvoir absolu, en y otant toutes les abominations, objet du culte des conquérans, & obligeant ceux d'Israël de servir l'Eternel leur Dieu; voilà ce que personne ne pouvoit faire, que leur Souverain légitime.

4°. Il est vrai que Hiskias invita à la célébration des Pâques aussi ceux des dix Tribus. Il paroît même qu'il ne s'en trouvoit que de celles d'Ephraïm, de Manassé, d'Asser & de Za-

bulon, lesquels pourtant s'en moquerent; & l'expression, Ch. XXX. vs. 11., *quelques-uns d'Asser, de Manassé, & de Zabulon s'humilierent & vinrent à Jérusalem*, n'a rien qui favorise notre Auteur, pour qu'il en puisse conclure que tout le reste des dix Tribus se soit converti. On voit de plus, par la conduite de Hiskias, qui ne les fit simplement qu'inviter & exhorter, & par celle de ces Israélites qui s'en moquerent, que les Rois de Juda n'étoient rien moins qu'en droit & en pouvoir de les contraindre, ou, comme il est dit dans l'autre passage, de les y obliger; de sorte que toute la conséquence qu'on en tire, tombe d'elle-même.

Ce qu'il dit (p. 30.) du soin que les Samaritains eurent de conserver la dignité sacerdotale dans la maison d'Aaron, est fort avaturé, & ne trouvera gueres croyance, lorsqu'on considère les faits avérés, qu'ils sont tombés dans une impiété affreuse, & dans une telle indifférence pour la religion, qu'ils ont dédié leur temple à Jupiter Olympien, comme il l'avoue lui-même; au reste quand même on le supposeroit; est-ce qu'aucun descendant d'Aaron a pu tomber dans l'impiété? On voit le contrai-

10 dans Manassé, ce chef même de leur race sacerdotale. Que dis-je! Nadab & Abihu, malgré la faveur que Dieu leur fit de leur permettre, préférablement à leurs freres, de monter sur la montagne sainte & de voir le Dieu d'Israël, ne furent-ils pas les premiers dans leur défobéissance criminelle, de sorte que Dieu les fit mourir & consumer par le feu?

Ch. III. p. 41. Il tâche de les laver de l'accusation de l'idolâtrie, & rejette même un fait tiré de leur propre Chronique. Il se fonde sur le silence des Juifs, malgré sa citation du passage du II. Livre des Rois, *Chap. XVII. vs. 41.* écrit longtemps après que le pays eut les Colonies des Cuthéens, puisqu'il y est parlé de leurs fils, & des fils de leurs fils, c'est-à-dire de leur postérité, & ce à prendre depuis leur prétendue conversion par le Prêtre envoyé par le Roi d'Assyrie.

P. 47. Pour mieux colorer cette conversion, il parle de plusieurs Prêtres envoyés, malgré qu'il n'est parlé dans 2. versets consécutifs que d'un seul.

Il assure en plusieurs endroits, combien les Léuites, chez les Samaritains, avoient eu soin de conserver la Loi;

tandis que l'Écriture dit formellement, que ceux de cette Tribu s'étoient tous retirés & que ceux des autres Tribus avoient choisi pour Prêtres des gens de la lie du peuple; outre que toute la maison d'Aaron se trouvoit à Jérusalem, sans que pour cela on ait pu conserver la Loi pure avant les temps de Josias.

L'Auteur (*p. 58, 59*) voulant excuser ses liens sur ce qu'ils n'avoient que le Pentateuque, avoue que ceux des Israélites, que Salmanassar avoit laissés au pays, n'étoient que gens de la lie du peuple, capables tout au plus de lire & d'entendre les préceptes de la Loi. Il a parfaitement raison; mais si, comme il le dit, les nouvelles Colonies, de gens idolâtres, qui ne connoissoient ni la religion ni la langue, & qui étoient aussi de la lie du peuple, s'y sont mêlées & ont formé un nouveau peuple, que doit-on pouvoir en attendre, quant à la pureté du Code d'une religion qu'ils ignoroient, les uns en tout & les autres presque en tout?

Ch. V. p. 61. Il réfute lui-même la fable de l'ancienneté d'un de leurs Manuscrits.

P. 62. Il n'admet point la critique d'un savant, qu'aucun Manuscrit du

Peut-être que Samaritain a plus de 500 ans d'antiquité, sans prouver le contraire.

Il trouve (p. 64.) M. Simon mal fondé, en ce qu'il croit que le sacrificeur ait pu leur enseigner la loi & ces cérémonies, sans qu'il leur donnât une Loi écrite dans une langue & des caractères, à eux inconnus.

Je trouve cette remarque aussi folle, que la réponse de l'Auteur me paroît foible; il veut qu'il soit impossible qu'un peuple grossier ait pu retenir & pratiquer une Loi aussi chargée de cérémonies, sans en avoir devant les yeux un modèle capable de fixer leurs doutes, &c. Quel raisonnement! Plus un peuple est grossier, moins il pourra & voudra étudier tant d'instructions dans les Livres. Les Payens Grecs, Romains, Indiens, mais sur-tout les Egyptiens, n'ont-ils pas été accablés de cérémonies? & cependant on leur a caché tous les Livres qui traitoient de la religion. Chez les Chrétiens, n'avons-nous pas la religion Catholique, où malgré le nombre des cérémonies, l'Eglise, depuis tant de siècles, défend même de lire l'Écriture sainte au plus grand nombre, c'est-à-dire au commun peuple, tel que celui-ci le fut? Ainsi

cet argument est à néant.

Il veut encore que le reste de ce peuple grossier, de la lie du peuple, comme il le nomme, aura pu expliquer la Loi aux Cuthéens. Trait admirable!

Il trouve (p. 70) le raisonnement de M. Bafnage très-fort, lorsqu'il dit que tant de Prophètes ont prêché à Samarie; lesquels, entre autres Elie, avoient sans-doute des Exemplaires de la Loi, & que les 7000 personnes, qui n'avoient point fléchi les genoux devant Baal, ne vivoient apparemment pas sans Loi. Je ne puis m'empêcher de regarder avec pitié pareils raisonnemens. Qu'on lise Osée d'un bout à l'autre, & on y trouvera la corruption totale des Israélites, auxquels Dieu fait annoncer la ruine entière; au lieu qu'il y promet d'avoir pitié de Juda, qui pourtant s'égaroit de la bonne voie. Ce qui fait voir que les sorfaits des dix Tribus étoient excessifs. Mais Osée & les autres Prophètes ont prêché aux peuples de Samarie, alors d'Israël, par conséquent ceux-ci ont eu la Loi & n'étoient pas des impies. Pourquoi ne dit-on pas la même chose des habitans du premier monde, auxquels Noé a prêché 120 ans?

Sans-doute ces Prophètes auront possédé des Exemplaires de la Loi; mais de dire, donc les peuples auxquels ils ont prêché, ont été dans le même cas, il faudra donc convenir que les Missionnaires qui ont des Exemplaires de l'Écriture, en trouvent aussi chez ceux à qui ils vont annoncer la foi. Si ce ne sont pas des paralogismes parfaits, il n'y en eut jamais.

Pour ce qui regardé les 7000 qui n'ont pas flechi les genoux devant Baal, je ne répéterai pas ce que j'en ai dit dans cet ouvrage.

Notre Auteur veut encore (p. 71) que les Israélites ont pu emporter, sans nul inconvénient, leurs Livres sacrés dans la captivité. Quelle idée singulière! Des gens qui savoient à peine que la Loi existoit, qui s'en éloignoient en tout temps; qui, s'ils en avoient eu des Exemplaires, ne les auroient eus qu'entièrement corrompus, vu que le seul authentique ne fut trouvé que longtemps après cette époque; des gens, dis-je, qui n'en faisoient aucun cas dans leur pays, auroient été assez zélés pour les préférer à tout ce qu'ils regardoient comme seul précieux! tandis que ces mêmes sçavans osent soutenir que les

Juifs qui avoient recouvré l'Original de la Loi, qui avoient chez eux le temple, la maison d'Aaron, tous les Lévités, & qui sont revenus dans leur patrie au bout de 54 ans, même les plus sçavans, les plus religieux d'entre eux, n'ont pu retrouver de bons Exemplaires, & que, selon les rêveries de quelques-uns, Esdras fut obligé de dicter la Loi de nouveau!

P. 75. Voici une solution de même alloi sur une objection des plus fortes de M^r. Simon, Hottinger & van Dale: notre Auteur ne veut pas convenir de ce que plusieurs de son parti, convaincus par la force de la vérité, avoient rondement; que les fautes des Copistes trompés par la ressemblance de quelques lettres, font voir que le Samaritain a été copié sur un Exemplaire Hébreu. Que dit notre Auteur? Qu'à la vérité ces lettres, dans le Samaritain, ne se ressemblent pas, mais bien la prononciation, & qu'ainsi les Copistes y ont pu se tromper également. Que dire à pareilles raisons?

1^o. Est-ce que le Nun, le Sayn, le Vau & le Jod, ou le N. le S. le V. & le J. ont une même prononciation, de-même que le Daleth & le Resch,

le D. & le R., ou seulement approchante ? C'est pourtant dans ces lettres, & dans plusieurs autres, que les fautes se sont faites.

2°. Je permettrais qu'un Copiste orthographiât comme M. de Voltaire, ou l'Abbé de St. Pierre; d'autres n'accorderoient pas tant. Cependant leur orthographe ne rend pas encore la prononciation; au lieu de *avoit* ou *avait* il faudroit écrire *avés*. La langue Françoisse fourmille de pareils mots, écrits autrement qu'on ne les prononce: si donc un Copiste s'avisoit d'écrire, *foa* pour *foi*, *avair* pour *avoir* & ainsi du reste, je ne voudrois pas partager son salaire; & pourtant sa faute seroit beaucoup moindre, puisque cette orthographe ne changeroit le sens en rien.

L'Auteur soutient (p. 79) que l'Exemplaire Hébreu étoit écrit en caractères Chaldéens; celui des Samaritains, Chaldéens d'origine, en caractères Hébreux!

Il veut (p. 81) réfuter le P. Simon, & soutient que la langue Syriaque, dans laquelle les Samaritains écrivirent au Roi, étoit à-peu-près la même que la Chaldaïque & l'Assyrienne. Bon: mais les Samaritains différant des Hébreux dans la langue & dans les caractères,

ceux-ci se seront servis d'autres que des Chaldéens.

Pour prouver (p. 93) que les Samaritains n'étoient pas dépourvus de la Loi avant que Manassé se réfugiât chez eux, voici son raisonnement: „qu'il est hors de vraisemblance, que ce Prêtre & le grand nombre des Juifs qui le suivirent dans son Schisme, eussent voulu se joindre aux Samaritains, si ceux-ci n'eussent pas fait profession d'observer la Loi de Moïse; s'ils n'eussent pas eu les Livres, où cette Loi divine étoit consignée. Il ajoute, comment donc peut-on se figurer qu'une partie de cette nation des Juifs se fût laissée entraîner par un seul homme à se mêler & à s'unir à un peuple, pour qui la Loi & les Livres de Moïse eussent été absolument étrangers?”

Préalablement je dis que, quand même les Samaritains, ou les Israélites mêlés parmi eux, eussent eu quelque reste de la religion des Juifs, la conséquence ne seroit pas concluante, que pour cela ils eussent eu des Exemplaires, & des Exemplaires corrects, de la Loi; mais considérons ce point sous une autre face.

Manassé n'étoit rien moins que zélé pour la Loi, sans quoi il s'y seroit soumis sans faire un Schisme; il étoit vindicatif & ambitieux; pour parvenir à son but, selon le projet qu'il avoit formé, il lui fallut un peuple, qui

1°. Eût quelque idée du vrai Dieu; qualité qu'on ne conteste point à une partie des Samaritains.

2°. Qui pour cette raison même eût à cœur d'avoir un temple, & de posséder des Exemplaires de la Loi.

3°. Qui devoit avoir la confiance de l'obtenir de Manassé, comme fils du Grand-Sacrificateur de la maison d'Aaron;

4°. Qui cependant fût assez ignorant, pour ne pouvoir distinguer les falsifications qu'il y seroit, lorsqu'il transcriroit la Loi apportée en caractères Hébreux, avec leurs caractères Samaritains.

5°. Qui entrât dans ses projets de vengeance contre les Juifs.

6°. Qui enfin fût assez voisin du pays des Juifs, pour y attirer tous les mécontents & transgresseurs de la Loi, qui avoient besoin d'un lieu de refuge, afin de s'en fortifier.

A-présent je demande à mon tour; comment peut-on se figurer que Ma-

nassé n'eût pas choisi le seul peuple, qui avoit toutes les qualités requises, pour parvenir à son but?

Ch. VI. p. 106. J'avoue que les raisons de l'Auteur me paroissent souvent très-nouvelles, parce que tout autre qui auroit un peu réfléchi, ne s'en seroit pas servi. Il argue dans cette forme. Photius assure que Dosithee parle fort mal des Prophètes, qu'il rejettoit leurs Oracles, qu'il déchiroit la mémoire du Patriarche Juda, qu'il s'attribuoit la Divinité, & qu'il nioit la résurrection: or on ne trouve rien de pareil dans le Pentateuque Samaritain; par conséquent Dosithee n'y a rien changé.

J'y répond par un syllogisme pareil. On accuse & l'on a accusé depuis 1700 ans tant d'Hérésiarques des dogmes les plus erronés & impies; on n'en trouve rien dans les Exemplaires de l'Ecriture, dont ils se servoient; donc ils n'y ont absolument rien changé. Les chefs des sectes sont trop fins pour y faire de grands changemens, qui sauteroient aux yeux de tout le monde, & leur seroient manquer par-là leur but. Je ne dirai rien de l'absurdité qu'il y a de dire p. ex. que ses Dogmes ne se trouvent pas dans le Pentateuque Samaritain; parmi les-

quels se trouvoit, comme on le voit, qu'il injurioit les Prophètes & rejettoit leurs oracles, rendus tant de siècles après; & qu'il se divinoit, lui qui vécut près de 1500 ans, après que le Pentateuque fut écrit par Moïse.

Il cite (p. 125) Morin, le grand fauteur des Samaritains, qui avoue qu'il n'attribue pas à leur Code une intégrité & une pureté absolue; qu'il le nomme l'Hebreu vulgaire (par conséquent inférieur à l'Hebreu sacré) & qu'il y a reconnu plusieurs diversités d'avec l'Hebreu Juif. Nous avons déjà remarqué dans notre ouvrage combien il échappe souvent à Morin de pareilles confessions, par la force de la vérité!

Ch. VIII. p. 192. Et ailleurs, il avoue & prouve que les Samaritains ont changé de dessein prémédité le nom de *Hebal* en *Garizim*, & il les en blâme.

Malgré Vossius qu'il cite si souvent, il soutient (p. 158.) que l'Edition des LXX. publiée par ordre de Sixte V. est la plus correcte de toutes.

S'il s'étonne (p. 159) que les Samaritains ayent pu conserver leur Pentateuque dans un tel état d'intégrité, il devoit donc conclure que l'harmonie entre

entre tous les Codes d'un peuple aussi nombreux & dispersé, tel que les Juifs, devoit être le sujet d'un plus grand étonnement, s'ils étoient corrompus.

Ch. IX. p. 168. A l'objection, qu'Origene n'avoit pas fait grand cas du Code Samaritain, ne l'ayant pas inséré dans ses Hexaples, il répond; qu'il l'avoit omis à cause de son peu de diversité avec l'Hebreu; voilà qui est bien. Je raisonne ainsi; ou ces diversités sont de conséquence ou non; si elles le sont, pourquoi Origene n'a-t-il pas inséré ce Pentateuque, lui qui dans ses Oëtales nous a donné les versions des prétendus LXX, d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, celles de Jéricho & de Nicopolis; que dis-je? le Texte Hebreu en caractères Hebreux, & le même en caractères Grecs? On voit bien que s'il avoit fait la moindre estime du Samaritain, il auroit plutôt omis un ou plusieurs textes & versions, que de nous priver de celui-là; que même il en auroit donné une ou plusieurs de ces traductions que l'Auteur vante tant. Mais si la diversité n'est pas importante pourquoi se donne-t-on la peine d'écrire tant de volumes en faveur de son authenticité, & nous assure-t-on que

c'est un trésor inestimable, qu'on a détérré? Optez entre l'un & l'autre.

Notre Auteur est fort irrité de ce que tant de savans objectent, que le Code Samaritain n'a jamais été d'aucune autorité dans l'Eglise. Il nomme ceci une supposition fautive & démentie; comment le prouve-t-il? Par George Syncelle, qui a vécu en 730, & par Jules Africain, que l'Auteur avoue lui-même avoir été copié par Syncelle; j'ai toujours regardé l'un & l'autre comme Historiographes ou Chroniqueurs, & jamais comme Peres de l'Eglise; il est vrai qu'il assure d'Origene & de S. Jérôme, qu'ils ont souvent préféré la leçon du Samaritain; on voit par ce que nous venons de dire d'Origene, combien il a tort de le citer, & pour S. Jérôme, nous en parlerons ci-après.

Il traite (p. 171.) de ridicules ceux qui, à cause de la corruption manifeste & préméditée dans les noms d'Ebal & de Garizin, concluent, „ que celui „ qui est reconnu menteur ou méchant „ dans une seule chose, peut être sup- „ posé tel dans toutes les autres.” Voici comme il raisonne.

„ Ainsi dès qu'un criminel sera con- „ vaincu d'un seul crime, on pourra

„ sans nouvelle preuve le condamner „ comme coupable d'une infinité d'au- „ tres.” Voilà donner bien à gauche! Non pas le condamner comme coupable avéré dans tous les autres cas, mais comme ne méritant aucune confiance; chaque homme prudent agira ainsi dans la vie civile; s'il reconnoit un homme menteur, qui a osé lui donner une bourde à dessein prémédité, il ne s'y fiera plus qu'à bonnes enseignes; bien moins, s'il a fait un acte de fauslaire, en substituant dans un acte authentiqué un mot à un autre, pour en changer le sens, comme les Samaritains l'ont fait; les Allemands ont un ancien proverbe en rimes qui dit, qu'on n'ajoute plus foi à un menteur, quand même il l'assureroit par serment. Ainsi la conséquence ci-dessus reste dans toute sa force.

Pag. 173. Que doit-on dire d'une assertion manifestement contraire à l'histoire? „ Il semble, dit-il, qu'ils (les „ Samaritains) ont eu quelque avan- „ tage sur les Juifs; en effet, s'étant „ toujours conservés en Samarie, de- „ puis qu'ils y eurent été transportés; „ n'ayant souffert aucune des révolu- „ tions considérables qui changeront

„ plusieurs fois la face de la Républi-
 „ que des Juifs, surtout au temps de
 „ la captivité de Babylone, &c. ne
 „ peut-on pas dire qu'ils étoient plus
 „ en état que les Juifs de préserver
 „ leur Exemplaire de toute altération
 „ considérable?”

Qu'on lise l'histoire succincte, &
 fondée sur tous les Auteurs, que nous
 donnons dans cet ouvrage sur ces deux
 peuples; on y verra combien cette as-
 sertion est diamétralement opposée à la
 vérité, & que l'avantage & la supériorité
 en ceci est entièrement du côté
 des Juifs.

P. 175. Sur l'objection que les Juifs,
 & non les Samaritains, sont les Copistes
 de la parole de Dieu; il s'écrie,
 „ & pourquoi les Samaritains ne se fe-
 „ roient-ils pas comme les Juifs? Est-
 „ il nécessaire pour cette fonction d'é-
 „ tre du corps de l'Eglise?” Mais il
 faut dire

1°. Que Hulsius ne dit pas, *Copiste*
 mais *amanuensis*, mot qui selon moi
 n'a jamais été traduit par *Copiste*. C'est
 un secrétaire, toujours à l'ordre, à la
 main, à *manu*, de son Maître, & qui
 écrit ce que celui ci lui ordonne. Ainsi

2°. C'est une expression conforme à

celle de S. Paul, lorsqu'il dit que la pa-
 role de Dieu a été *confiée* aux Juifs.

3°. Ne se souvient-il donc plus d'a-
 voir avoué, que Jésus-Christ a regardé
 les Samaritains comme Gentils & non
 comme Juifs? Ainsi l'objection subsiste.

L'Auteur (p. 177.) nomme la ver-
 sion des LXX. canonisée; quoique ce
 ne soit que la Vulgate qui le fut par
 l'Eglise, & en particulier par le Con-
 cile de Trente, & laquelle en diffère
 infiniment.

La partialité de notre Auteur (p. 189.)
 pour le Code Samaritain est si grande,
 que contre sa propre règle; lorsqu'il y
 a deux contre un, on doit les préférer,
 & malgré l'antiquité qu'il donne à la
 version Grecque, il dit, „ Lorsque les
 „ LXX se réunissent avec le Juif d'au-
 „ jour'hui contre le Samaritain; cela
 „ prouve seulement, qu'au temps des
 „ LXX certains Exemplaires Juifs por-
 „ toient la même leçon qu'à présent,
 „ & non pas qu'elle fût la leçon de l'O-
 „ riginal.” Il n'est pas nécessaire que
 j'y ajoute quelque réflexion, chacun est
 à même d'en faire.

Cb. IX. p. 192. L'Auteur fait valoir
 en sa faveur, que ceux-mêmes qui re-
 jettent son texte favori, s'en appuient

en certaines occasions, comme p. ex. au sujet du jeune Caïnan; d'où il conclut qu'on reconnoît l'authenticité de ce texte. Je ne comprend pas la force de ce raisonnement. Dans des procès, dans des affaires de la vie civile, & encore plus dans les controverses, ne se sert-on pas pour preuves des plus fortes de quelque passage, de quelque confession de ses adversaires? Est-ce que pour cela on reconnoît leur cause bonne?

Les patrons du Code Samaritain & ceux de la Version Grecque s'appuyent réciproquement, & soutiennent du plus au moins l'authenticité de l'un & de l'autre, contre le Texte Hébreu, parce que la différence chronologique des années est petite entre eux en comparaison de celui-ci. On leur dit donc: Meilleurs les Patrons des LXX, vous vous fortifiez tant en ceci du Code Samaritain & de Jofephe (cependant voilà Caïnan qui ne se trouve ni dans l'un ni dans l'autre, aussi peu que dans le texte Hébreu. Où trouve-t-on donc sujet de se glorifier d'un pareil raisonnement?

Il agit (p. 195.) précisément comme ses confreres, & fait ce qu'il vient de blâmer au sujet de Caïnan, même

pis. Souvent il se fortifie de St. Jérôme, & souvent il ne l'admet point. Ici il ne tient aucun compte de ce que celui-ci dit de la diversité dans le calcul chronologique des Samaritains, & déjà, pag. 167., il assure par deux fois, que St. Jérôme n'avoit point un Exemplaire Samaritain entre les mains, ni sous ses yeux. Comment donc citer comme un témoin irréprochable, comme il le fait pag. 181., un homme qui n'a pas vu ce Code, & qui quand même il l'auroit eu, apparemment n'auroit pas été à même de le lire?

Quant au Chronographion Samaritain, supposons-le d'une moindre autorité que le Pentateuque. Du moins on sera forcé d'avouer que ce peuple a eu des calculs & des Chronologies fort différentes, c'est de quoi on ne peut accuser les Hébreux.

Après avoir préféré la version Grecque au texte Hébreu, il la méprise (p. 200) & avec raison. Il parle de l'erreur grossière, où ces Grecs sont tombés à l'égard de Mathufalah, qu'ils font vivre encore 14 ans après le déluge, que cette leçon se trouvoit dans presque tous les Exemplaires, encore dans le VIII. siècle; que St. Augustin

n'en a trouvé que très-peu qui ne l'eussent pas ; & qu'Eusebe assuroit qu'elle se trouvoit dans tous.

Pag. 206. Venons à la discussion d'une question importante. Il s'agit de l'âge de Tharé, lorsqu'il eut Abraham ; l'Auteur ne veut pas admettre que par respect on ait nommé un plus jeune avant un plus âgé, malgré les divers exemples que nous en avons dans l'Ecriture, entre autres dans les générations d'Adam à Noé, où Seth est seul nommé & Caïn omis, quoique sans doute il fût son aîné de 129 ans ; pourquoi cette omission ? L'Auteur en parle comme un oracle. „ Il est évident,

„ dit-il, par la seule lecture des Chapitres V. & XI. de la Genese, que l'intention de Moïse, en y décrivant les générations des Patriarches depuis Adam jusqu'à Abraham, étoit de nous donner en même temps un corps de Chronologie, & cela en comptant selon l'âge que chacun des Patriarches avoit au temps de celui de ses enfans qui devoit appartenir à la tige généalogique du peuple de Dieu ; car toute autre époque que celle-là étoit inutile pour ce dessein. Voilà qui est à merveille. Mais pour-
quoi

quoi après un principe aussi incontestable revient-il aux mêmes rêveries qui en sont entièrement détruites, que tous ceux qui sont nommés pour avoir été engendrés par leurs Peres, étoient les aînés ? La raison en est claire. Il n'auroit pu qu'abandonner le calcul chronologique des Samaritains, en faveur duquel il a pourtant composé son ouvrage. Il trouve en son chemin l'explication qu'on donne ; qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des enfans de Tharé ; il n'a rien à y répondre, sinon, qu'Abraham étant nommé le premier, est sans contredit l'aîné.

On dit qu'il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, ainsi pas de pires aveugles que ceux qui se bandent les yeux pour ne rien voir. Un enfant seroit convaincu qu'Abraham étoit plus jeune qu'Aran, & même de nombre d'années ; prouvons-le, en supposant les années & la faculté d'engendrer selon le système de ceux qui allongent ainsi les temps & la Chronologie, en ne la faisant même pas à la rigueur.

Ils disent que Nahor n'a engendré que dans sa 79^e. année, que même cette proportion d'uroit encore ensuite,

vu que Jacob n'avoit pris femme qu'à l'âge de 80 ans; & Kabiath eut Amram, pere de Moysé, à 80 ans; que dis-je? ils soutiennent ici que Tharé n'eut son premier né qu'à 70 ans, & que ce fut Abraham, suivant leur regle excellente de déterminer l'âge de fils selon le rang dans lequel il est nommé; & selon ceci Aran fut le cadet

Supposons donc qu'il fut seulement de deux ans plus jeune que Abraham, & qu'il eut le bonheur de devenir pere, en rabattant 30 ans de l'âge que les autres eurent, à 50 ans; ce qui seroit à l'âge d'Abraham, 52

Que Lot, né alors, quoiqu'il paroisse avoir été à-peu-pres du même âge qu'Abraham, eût eu le privilege d'être pere, à 40 — —

Et que ses filles furent nubi-
les à 30 — —

Elles furent donc enceintes
pour le plutôt à l'âge d'Abraham, 122 — —

Sara le devint dans la même
année, qui fut celle d'Abraham, 99 — —

reste — 23 — —

Que veut-on faire de ces années restantes? Elles ne peuvent pourtant pas s'éliminer de ce calcul, le plus favorable pour le parti contraire, puisqu'on pourroit le pousser, suivant leur système, à 100 ans. Il faut donc renoncer à la supposition qu'Abraham ait été l'aîné, ou à celle qu'on a commencé à engendrer si tard, disons plutôt, à toutes les deux comme insoutenables.

P. 208. D'où vient que l'Auteur tranche si court sur une erreur prétendue du texte Hébreu, en décidant par la seule Vulgate, lui qui y préfère le Code Samaritain?

Il indique une autre faute & omission, en ce que le Texte Hébreu dit que les enfans d'Israël ont vécu en Egypte 430 ans; au lieu que les Codes Samaritains ont, dans la terre de Chanaan & en Egypte. Ne fait-il pas que pareilles ellipses sont fort en usage chez les Hébreux, & que les Juifs, même dans leur Talmud, donnent la même explication? Cette prétendue faute est donc très-avantageuse au Code Hébreu & prouve que les Juifs ont été en tout temps trop scrupuleux de changer quoi que ce soit dans le texte, malgré qu'une explication paroîtroit nécessaire; au

lieu qu'en ce cas les Samaritains & les Grecs changeoient, ajoutoient, éliminoient, selon qu'ils le croyoient convenable; comme tant d'anciens Peres, après un examen des plus exacts, l'ont reconnu & décidé.

On verra dans mon ouvrage, que je suis entièrement de son avis (p. 210.) sur le jeune Caïnan; & le Manuscrit de la Bibliothèque de Cambridge, où ce Caïnan ne se trouve point, mérite toute attention.

Sa réponse (p. 215.) à l'objection, que les centenaires ajoutés à l'âge des Patriarches ne servent de rien à la plus grande population, n'est rien moins que satisfaisante; on verra les miennes dans cet ouvrage, qui prouvent, que cette augmentation, bien loin d'être favorable à la population, & à la multiplication du genre humain, lui est absolument contraire.

Mais n'est-ce pas quelque chose de singulier que notre Auteur pour élever la force de cette objection, est contraint d'avoir recours à la supposition, que la multiplication ait été plus forte dans les lignes de Japhet & de Cham, que dans celle de Sem? Il ne peut se cacher la difficulté qui se pré-

sente de soi-même dans la bénédiction divine; comment y répond-il? Par un autre fait non prouvé; qu'il sortit moins de générations de Seth que de Caïn: je ne sçai surquoi il se fonde; Caïn & ses descendans jusqu'à Thubalkain inclusivement, que l'on suppose avoir péri dans le déluge, ne se montent qu'à sept générations, Seth avec les siens à neuf. Si on considère en même temps, que Caïn a été 129 ans plus âgé que Seth, on verra précisément le contraire, & que chez celui-ci, malgré cette différence de 129 ans, il y a eu encore deux générations de plus. Il s'attache si fort à l'Écriture, au point que n'étant point fait mention des fils de Noé avant qu'il fût âgé de 500 ans, il lui suppose un célibat jusqu'à cet âge, qu'il devoit prouver comme tout fait qu'il voudroit supposer pour renverser ce raisonnement. Surquoi fonde-t-il ce célibat? Sur une conjecture digne de lui; que Noé sachant que tout le genre humain alloit être détruit par le déluge, ne vouloit pas que ses fils y fussent enveloppés, & qu'il n'eut le courage d'engendrer, que lorsqu'il sçut que lui & ses enfans avoient trouvé grace devant le Seigneur. Pourquoi ne se tient-il pas

ici à la lettre, qui lui annonce que Dieu lui avoit révélé cet événement 120 ans avant qu'il dût arriver, & en même temps non-seulement la grâce qu'il vouloit faire à sa famille mais à tous ceux qui se repentiroient; c'est pour cela sans-doute qu'il devoit leur prêcher & les exhorter à la repentance; pourquoi donc attendre encore 20 ans avant que de se résoudre à devenir pere? Apparemment qu'il étoit encore trop jeune pour le devenir à l'âge de 480 ans!

Il faut encore, à raisonner sur ce que la lettre nous indique, sans faire usage de la raison, dire que Noé étoit Polygame, ou bien que sa femme lui ait donné trois fils à la fois, puisqu'il suit de cette lettre il les eut tous les trois dans la 600^e. année de son âge.

Quel homme de bon sens pourra croire que pendant 500 ans entiers Noé n'ait jamais engendré? Revenons à la bénédiction; au-lieu de supposer qu'elle auroit dû être plus efficace chez Sem, qui devoit être la tige du peuple élu, comme elle l'a été ensuite chez Abraham, le second chef du même peuple, il en gratifie Japhet, & sur-tout Cham, cet homme réproché; le tout

sans raison, même apparente. Qu'on donne dans bien des travers, lorsqu'il s'agit d'étayer une mauvaise cause!

Je regarde les rêveries de Vossius & de Pezron du même oeil que lui (p. 219.) excepté que je n'adopte pas leurs autres opinions, comme il le fait.

P. 222. 224. Je me réfère, à l'égard des Chinois, à ce que j'en ai écrit avec assez d'étendue; je suis seulement mortifié de ne pouvoir être de l'avis de M. de Guignes sur les colonies Egyptiennes; ce savant a rendu son nom immortel par son ouvrage d'une érudition immense, & par les découvertes dont il a enrichi la République des Lettres; mais outre que je ne puis deviner sous quel Roi Egyptien ces colonies ont pu passer à la Chine, je suis surpris qu'on n'en trouve aucun vestige ni dans l'histoire Chinoise ni dans celle des Egyptiens, les peuples qui sans contredit ont été les plus soigneux de conserver la mémoire de tous les événemens historiques; on en trouve aussi peu dans l'histoire des Assyriens, des Persans & des Indiens, qui tous auroient dû se ressentir infiniment d'un tel passage; il est même inconcevable que les Egyptiens n'eussent laissé aucune colonie

dans ces contrées si fertiles & si agréables, & eussent préféré de pénétrer dans un pays dont ils ignoroient l'existence; & encore plus, s'il étoit habitable ou non; un tel pays n'a probablement du être habité, qu'à proportion de la multiplication du genre humain. Pour le Roi d'Egypte, auteur de cette entreprise, je le répète, je ne saurois le deviner; ce ne pouvoit être Osiris, qui est de la première antiquité; ni Sésostris, qui selon tous les anciens auteurs vivoit avant le siege de Troye; supposé que selon quelques-uns ce fût le même que Sefac, celui-ci n'a vécu que 975 ans avant Jésus-Christ, & l'histoire de la Chine indubitablement vraie, s'étend nombre de siècles avant cette époque; mais enfin aucune histoire ne fait mention d'une pareille entreprise faite par Sésostris ni par Sefac; je me suis souvent déclaré contre les preuves négatives; mais lorsqu'on assure un fait historique sans preuve, je crois que l'affertion & la négative n'étant point prouvées, ces sortes de preuves en faveur de la dernière peuvent avoir lieu.

L'Auteur soutient encore (p. 225.) que Sem a été l'aîné des fils de Noé,

& se fonde sur la même raison frivole, qu'il est nommé le premier; supposons un peu que cette raison soit tolérable; alors il s'agiroit de savoir par quel rang on doit juger, si c'est par celui où il est nommé avec ses freres, ou par celui de leurs générations, parmi lesquelles celle de Sem est la dernière; il me paroît que ce dernier devoit avoir lieu, quand même il n'y auroit pas la preuve que j'en vais donner.

Cet ordre, ce rang s'accorde admirablement avec ce que nous lisons de l'année de la naissance de Sem. Moïse a posé l'année 500 de Noé pour la naissance des trois fils; on peut donc supposer que du moins un d'eux nâquit dans ladite année, & que ce fut Japhet, l'an 501 Cham, & l'an 502 Sem; alors il aura eu 100 ans, deux ans après le déluge, comme Moïse l'indique sans équivoque; l'explication de notre Auteur pour conserver l'aînesse à Sem, & pour concilier le nombre 100 avec celui de 103 devient si forcée qu'elle est risible, la voici: ®

1°. Il élève des difficultés grammaticales pour détruire le vrai sens de ce que Moïse dit, & veut qu'on doit interpréter, comme les Samaritains, Sem,

le frere aîné de Japhet, & non comme tous les autres, même les LXX ses amis, que Japhet y soit nommé l'aîné. Je ne suis pas grand Hébraïste; cependant lorsque je lis, *Sem & Avi col bene Eber Acci Japhet Haggadol*. Il me semble que je dois traduire, *Sem & le pere de tous les fils d'Eber, frere de Japhet le grand, c'est-à-dire l'aîné; & le Hs démonstratif, dans le Haggadol, doit indiquer sans équivoque celui qui précède immédiatement, ainsi Japhet. Venons à une autre de ses raisons, plus ridicule encore.*

2°. Il dit que Moÿse a posé un nombre rond dans l'âge de Sem, lorsqu'il engendra Arphaxad; je l'avoue quant aux années 500 de Noé; cela ne peut être autrement; on pourroit même le supposer ici, au cas que Moÿse auroit dit, que Sem à l'âge de 100 ans, *quelque temps* après le déluge, engendra Arphaxad; on auroit ignoré si ce *quelque temps* comprenoit des mois ou des années; mais lorsqu'il dit que Sem avoit 100 ans, & cela *deux ans après le déluge*, lorsque Noé par conséquent avoit 603 ans; si ceci n'est pas clair, je ne sais comment il faut s'expliquer, mais voici le comble du ridicule.

C'est, dit-il, si on joint quelques mois avant le déluge qu'on ne compte pas dans l'Ecriture, mais pose le nombre rond, & déduit quelques mois après le déluge; si en même temps on compte les deux ans depuis le commencement du déluge, alors Sem pouvoit être dit âgé de 100 ans 6 mois après le déluge. J'avoue que je n'y comprend rien; car

1°. A-t-on jamais vu compter ainsi? Supposé qu'on Historien dit, tel événement est arrivé 30 ans après la guerre fameuse, qu'on a nommée guerre de trente ans; selon notre Auteur il faudroit dire qu'elle étoit arrivée la même année que la paix se fit. Si on disoit autant d'années après la paix de Munster & d'Ofnabrug, il faudroit supposer que ce fut depuis le commencement des négociations, qui durerent bien des années. Que l'Auteur donne un seul exemple d'une pareille manière de compter, & il se sauvera d'un grand ridicule. ®

2°. Mettons ceci de côté; mais il ne pourra dédaigner cette année du déluge en même temps des 100 ans du déluge, & des deux ans après le déluge; lorsque celui-ci a commencé il n'auroit

done eu que 98 ans; mais il n'a eu que 100 ans, deux ans après le déluge, & cet après n'a jamais signifié autre chose qu'après tel événement passé, & à compter depuis sa fin. Si on dit que Caligula a commencé à regner 23 ans après Auguste, selon l'Auteur il auroit régné encore 9 ans, avec lui & avant Tibere.

3°. Peut-être dira-t-il que Moïse a compté de cette manière les années de Noé, qu'à 600 ans étant entré dans l'arche, il vécut après le déluge 350 ans, & que tout le temps que Noé vécut, fut de 950 ans; que par conséquent l'année du déluge ne fut pas comptée. Il se tromperoit; au contraire, on voit par-là que Moïse savoit parfaitement bien s'exprimer; il ne dit pas, lorsque Noé eut 600 ans, quoiqu'en ce cas, & sur 6 siècles on pourroit pardonner l'erreur d'une année de plus ou de moins pour faire le nombre rond; mais il est si exact, qu'il dit; dans la six centième année de son âge; or nous voyons cette manière de parler chez tout le monde encore de nos jours: on dit, p. ex. je suis dans ma soixantième année, quand même la 59°. ne seroit finie, que dès le jour précédent; & c'est ici

le cas, dont l'Auteur parle, qu'on ne comptoit pas les mois & les jours; & non celui de Sem, où il s'agit de deux ans.

Pag. 228. Je suis par-contre de son avis à l'égard de Cham, mais non par les mêmes raisons; je suis entièrement persuadé qu'il s'agit ici de Canaan & non de Cham; vu que

1°. *Ch. IX. vs. 22.* Cham est désigné par l'épithete de pere de Chanaan, quoique, selon la regle de notre Auteur, celui-ci devoit être le plus jeune de ses fils, étant nommé le dernier.

2°. Pourquoi Noé maudit-il par deux fois Chanaan, si c'est son pere qui a commis le crime? Pourquoi celui-ci & non ses freres, s'ils étoient ses aînés, selon cette regle, & y pouvoient participer davantage?

3°. Mais ce qui confirme cette opinion, est le mot de *Katan*, qui est employé très-souvent dans l'Ecriture, pour désigner un fils jeune, & petit à cause de sa jeunesse, & non pas toujours par rapport à l'aînesse, & qu'on vueille parler d'un aîné ou d'un cadet. Or Cham n'étoit pas petit par jeunesse, vu qu'il avoit passé 100 ans; on doit donc conclure raisonnablement de tout ceci,

que peut-être Chanaan a vu le premier cette nudité, & pouvoir même en être l'auteur; qu'il en fit part à son pere, lequel au lieu de la couvrir, comme ses freres le firent, regarda ceci comme une gentillesse de son petit, & en fit part à ses freres. Une pareille explication n'est point contraire au recit de Moyse, mais semble plutôt servir à tout concilier.

Pag. 232. Ici l'Auteur veut que la différence dans le calcul pour la Chronologie provienne originaiement de la faute des Copistes; ailleurs il assure qu'elle a été faite de dessein prémédité. Nous sommes de ce dernier avis, & espérons de l'avoir prouvé en son lieu.

Ch. XII. p. 242. Il dit qu'outre le mélange du Chaldéen & de l'Hébreu, qu'on voit dans la version Chaldéo-Samaritaine, il s'y trouve certains mots qui ne sont ni de l'une ni de l'autre langue, entre autres de l'Arabe; & que Morin en a ramassé une partie dans ses notes sur cette version, & dans son Lexicon Samaritain; plus bas il ajoute qu'il y a des expressions empruntées des Philistins, de ceux d'Azot, de Tyr, de Sidon & des autres peuples voisins,

lesquels paroissent avoir eu chacun son idiome particulier.

Pag. 244. Il donne des exemples de plusieurs noms propres inconnus de Villes connues, qu'il croit être de la langue des différens pays d'où les Samaritains ont été tirés. Je fais mention de tout ceci seulement pour faire voir par ce jargon tiré de toutes les langues, quel ramas, quelle sentine, quel égout de tous les peuples étoit celui des Samaritains, & qu'il faut que l'entêtement de plusieurs savans qui adoptent leur Chronologie, passe toute imagination; pour s'efforcer par tant d'ouvrages à prouver que ces gens de rien aient pris le soin, plus que tout le peuple Juif, si fort adonné à la conservation de l'Ecriture, pour en conserver toute la pureté dans l'essentiel, dans les phrases, dans les caractères même.

Il assure (p. 254.) que Josephé témoigne au Ch. I. de son XII. Livre des Antiquités, que Ptolémée Soter avoit transporté grand nombre de Samaritains en Egypte; je voudrois qu'un Auteur fût plus exact dans ses citations. Josephé parle de plusieurs Juifs y transportés de divers lieux de la Palestine, parmi lesquels il compte aussi quelques-

uns des environs de Samarie & de Garizim: or, grand nombre & plusieurs ne font pas chez moi des synonymes; parmi ces plusieurs il y en avoit aussi de Samarie & de Garizim, ce dernier endroit n'en pouvoit gueres fournir, vu qu'il n'y avoit que le temple & ceux qui étoient nécessaires pour le desservir; toute la Samarie n'en pouvoit fournir un grand nombre; Alexandre en eut toute l'élite en 8000 hommes, qui n'eurent jamais la permission de retourner chez eux; & la plus grande partie des restans furent massacrés à cause de leur révolte infame: à quoi aboutit donc ce prétendu grand nombre de notre Auteur?

Pour prouver l'antiquité de la version Grecque des Samaritains l'Auteur cite (p. 255.) S^r. Epiphane, qui assure que Symmaque, Samaritain d'origine, avoit entrepris une troisième traduction Grecque de l'écriture, pour détruire les interprétations des Samaritains. Ceci est très-remarquable, S^r. Epiphane fut élu Evêque de Salamine l'an 366, Symmaque fit sa traduction environ l'an 180. Il s'agit seulement de savoir si alors il existoit une version Grecque des Samaritains; l'Auteur

teur l'affirme avec Montfaucon, & cela paroît hors de doute, par plusieurs raisons.

1°. Nous avons vu qu'Alexandre avoit arrêté 8000 Samaritains en Egypte, & l'histoire nous donne plusieurs faits sur l'animosité qui regnoit entre eux & les Juifs dans ledit pays, qui devoit empêcher naturellement que ceux-là ne se servissent de la version de ceux-ci, ou que du moins ils voulussent l'avouer. Il leur falloit pourtant une version, étant dans le cas des Juifs Héliénistes, ne sachant parler d'autre langue que la Grecque.

2°. Quoique S^r. Epiphane se serve de l'expression, interprétations des Samaritains, cela ne veut pas dire explication ou commentaire, mais traduction; chacun fait qu'on nomme *interprete* celui qui traduit d'une langue dans l'autre; sans quoi Symmaque auroit écrit une réfutation & non une nouvelle traduction; n'ayant donc travaillé qu'à celle-ci, surquoi on est d'accord, il faut qu'il y ait eu une traduction des Samaritains plus ancienne, laquelle il vouloit décréditer par la sienne.

Ceci posé en fait, on demande le motif de sa crainte & de son but; n'a-

voit-on pas, entre plusieurs autres, la Version des prétendus LXX. ? Si donc celle des Samaritains étoit si fort à craindre, que Symmaque trouva nécessaire de la détruire par une nouvelle, on ne sauroit nier de deux choses l'une; ou que cette version ne fut pas en grand crédit, & même canonisée comme le disent ses auteurs, & ce déjà dans le deuxième siècle; ou que dès lors elle fut si corrompue qu'on lui préféreroit toute autre, même celle des Samaritains; également en abomination aux Chrétiens & aux Juifs.

Voilà ce que nous avons cru devoir observer succinctement sur l'ouvrage du savant Bénédictin; & puisque nous sommes revenus à ce sujet, faisons encore quelques remarques sur des passages de Kennicot, dans sa dissertation sur le texte Hébreu.

Il assure (p. 323.) avec tous les autres savans, que le Code Samaritain a été inconnu en Europe pendant plus de 1000 ans de l'Ere Chrétienne.

Il a raison; il l'a été aux Juifs depuis leur séparation; il l'a été à Jésus-Christ, & à ses Apôtres; & ensuite, selon cette assertion, à tous les Chrétiens; on le suppose le seul véritable, authentique, & préférable à tout au-

tre. Donc Jésus-Christ & ses Apôtres nous ont recommandé, laissé & cité un Code fautif! Donc pendant plus de 15 siècles on a été privé de tout Exemplaire authentique de l'Écriture! & depuis le commencement du Christianisme jusqu'à-présent tout le monde, les chefs de la religion comme les autres, bref tous, sans en excepter que ce peu de savans qui connoissent & préfèrent ce Code déçuvert, suivent un Code corrompu! Notre situation n'est-elle pas des plus à plaindre, que Dieu avec tout son amour infini, sa sagesse, sa toute-puissance, ait voulu nous laisser dans l'erreur? Que même Jésus-Christ n'ait pas voulu nous en garantir, quoiqu'il fût envoyé pour nous enseigner toutes les vérités les plus importantes! On dira; la différence ne git que dans des choses indifférentes. Alors il en faut conclure avec moi, que Dieu, dans ce qu'il y a d'indifférent & qui ne regarde ni la foi ni les mœurs, n'a pas trouvé nécessaire de nous faire instruire par l'inspiration des Auteurs sacrés avec la même exactitude que dans les dogmes, & alors j'aurai gagné ma cause.

L'Auteur prétend (p. 324) qu'il n'y

a pas à beaucoup près autant de fautes, que dans les Codes Hébreux.

Je n'en fai rien, n'ayant pas été à même de l'examiner. Il paroît pourtant qu'il y en a bon nombre; toute la différence dans la maniere de penser là-dessus, provient de ce que les uns regardent les fautes dans le Code Samaritain, comme des leçons authentiques, & celles dans le Code Hébreu y contraires, comme des fautes; & vice versa.

Supposons même qu'il y ait moins de fautes. Quel miracle si parmi une poignée de gens, & parmi un nombre si petit d'Exemplaires les Copistes en ont moins fait que dans des milliers, des millions même, qui existoient chez les Hébreux, chez un peuple innombrable, depuis 2000 ans?

Nous n'ajouterons plus rien; si par ce que nous avons dit sur ce Code, ici & dans le reste de notre ouvrage, ne suffit pas pour convaincre chacun de la supériorité du Code Hébreu, & que le Samaritain n'a pas d'autre mérite que celui de tant d'autres Codes & versions dans les langues orientales, tout ce que nous ajouterions seroit inutile & superflu.

Fin du sixieme Livre & du Tome troisieme.



UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

JUAN

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

1000